This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

4752
Per. 3977 f. 41/16

4752
Per. 3977 f. 41/16

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SÇAVANS DE-LA

GRANDE-BRETAGNE;

Pour les Mois

D'OCTOBRE, NOVEMBRE ET DECEMBRE.

M D C C X L.

TOME SEIZIEME,

PREMIERE PARTIE.

A LA HAYE,

Chez PIERRE DE HONDT,

M. DCC. XL.

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE
DE GENÈVE.

BODLEIAN
12·6·1898
LIBRARY

TABLE
DES
ARTICLES.

ART. I. *A Malhonnêteté du* Philosophe Honnête-homme, *ou Réponse au Livre intitulé* le Philosophe Honnête-homme. pag. 1

II. Jean MILTON ; *Recueil complet de ses Oeuvres Historiques & Mêlées.* Second Extrait. 48

III. *Mélange de Piéces fugitives, redigé par Mr.* L. C. M * * * 87

IV. *Suite des Chartres & Loix concernant l'Etablissement & la Colonie de* PENSYLVANIE *en* Amerique. 128

V. Mr. BARKER ; *Second Mémoire touchant son* Microscope catoptrique. 163

VI. *Supplement aux* Essais de Michel Sgr. de MONTAGNE, *contenant* sa Vie *par Mr. le Président* BOUHIER, le Caractère & la Comparaison d'E-

d'Epictete & de Montagne par Pascal, & autres Pièces, avec un Avis préliminaire. 171
VII. *Lettre de* Mr. Maittaire *à* Mr. des Maizeaux, *au sujet de l'*Indice *de ſes* Annales Typographiques. 200
VIII. *Nouvelles Littéraires.* 203

AVIS AU RELIEUR.

La Figure qui repréſente le Microſcope Catoptrique, doit être placée vis à vis la pag. 169.

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SAVANS DE LA

GRANDE BRETAGNE.

POUR LES MOIS D'OCTOB. NOVEMB. ET DECEMBRE. MDCCXL.

ARTICLE PREMIER.

The Immorality of the Moral Philoſopher: Being an Anſwer to a Book lately publiſhed, intitled The Moral Philoſopher.

C'eſt-à-dire :

La Malhonnêteté du Philoſophe Honnête-homme : ou Réponſe à un Livre nouveau,

intitulé le Philosophe Honnête-homme. A Londres, pour Jean Noon au Cerf blanc dans Cheapside, MDCCXXXVII. In octavo. Pages 72.

APRÈS ce que nous avons dit du *Philosophe Honnête-homme*, & des premiers Ouvrages publiez à son occasion, nous avions résolu de nous en tenir-là jusques à ce que les Lecteurs eussent vû la Dissertation dont nous leur avons offert un échantillon dans le Tome XIII. de la Bibliothèque Britannique. Mais comme diverses raisons ont suspendu & suspendent encore la publication de cette Piéce, la crainte de faire perdre trop de tems en attendant qu'elle puisse paroître, nous détermine à reprendre dès à présent l'histoire du Livre en question. Le premier Ouvrage auquel il ait donné lieu, est celui dont on vient de lire le titre, & par le précis duquel nous commencerons.

Le titre exprime un peu mieux la thèse de l'Auteur dans l'original que dans la traduction. Mais après-tout il doit être fort intelligible dans la traduction même: car quoique le terme de *Malhonnêteté* ne soit gueres qu'un synonime d'*Incivilité* dans l'usage ordinaire, il n'y a personne qui ne sente qu'il signifie quelque chose de plus fort, lorsqu'il contraste, comme

il

il le fait ici, avec celui d'*Honnête-homme*. Ainſi la thèſe de l'Auteur eſt aſſez claire: & pour ce qui eſt de ſes preuves, on pourroit les reduire à un Syllogiſme en forme, qui en bon François reviendroit à ceci: „ Un Philoſophe véritablement „ honnête-homme n'eſt pas un menteur; „ or notre Philoſophe ſoi-diſant honnê„ te-homme eſt un menteur: donc &c". L'Auteur ne dit pas cela ſi crûment. On ſent qu'il eſt de ces Théologiens qui ſçavent modérer leur zèle; il évite, autant qu'il le peut, les termes injurieux: mais il prend, pour ainſi dire, ſon *honnête-homme* ſur le fait, & dit à ſes Lecteurs: *Voilà ce qu'il avance, c'eſt une fauſſeté, & il ſçait que c'en eſt une.* Et cela revient ſi ſouvent, que l'on eſt preſque ſurpris lorſqu'à la fin de tout cela on trouve encore un reſte de menagement dans une petite cenſure aſſez vive, par laquelle le Théologien Anonyme termine ſon ouvrage. Elle ne peut paroître trop forte qu'à deux ſortes de Lecteurs: à ceux qui, faiſant profeſſion de *Déïſme*, ſont prévenus par un zèle Théologique & ſyſtématique contre tout ce qui attaque leur ſyſtême de Théologie; & à ceux qui, ſans avoir ce zèle ni cette prévention, pourront n'être pas frappez, au moins en général, de la ſolidité des obſervations critiques qui ſervent de fondement à la cenſure. Mais s'en trouvera-t-il beau-

coup de ces derniers? Le Lecteur ſtruit & impartial en jugera, ou par Livre même, ou par le précis que j' vais donner d'une manière pureme hiſtorique. J'abregerai, mais je tâcher de ne rien omettre d'eſſentiel: & ſi mets par-ci par-là quelque choſe du mie ce ne ſera gueres que pour expliquer c pour éclaircir ce qui me paroîtra en voir beſoin: ce ne ſera jamais ni pou refuter, ni pour confirmer les argumen de mon Auteur.

§ I. Le *Philoſophe Honnête-homme*, *p.* 22 nous conte, que dans l'occaſion dont eſt parlé au *deuxième Livre de Samuel*, C *VI*, *David danſa nud devant le Seigneur par mi les filles d'Iſraël.* Le Texte cependan dit en termes exprès, au *verſet* 14, qu *David étoit ceint d'un Ephod de lin.* Sa fem me Mical, *vſ.* 20, lui reproche de s'être *découvert*: Mais outre que cela peut ſi gnifier ſimplement qu'il s'étoit dépouillé de ſa majeſté & de la gravité qui con vient à un Roi, les diſcours d'une fem me en colere ne ſçauroient être alleguez ici comme une preuve déciſive. Le *Philo ſophe* parle d'après elle: mais ils ſçavoient l'un & l'autre que David étoit couvert d'un long vêtement ſupérieur, appellé un Ephod, & que ce vêtement étoit même attaché autour de ſa ceinture.

§ II. Il aſſure, *p.* 28, que *Moïſe préſcri vit aux Juifs d'étendre leurs conquêtes auſſi*

loin

loin qu'ils pourroient; & que *le plan de leur gouvernement avoit été inventé pour la conquête des autres Nations.* Mais il ſçait que cela eſt faux, à moins qu'il n'ignore que la Loi de Moïſe obligeoit tous les mâles de ſe trouver trois fois l'an à Jeruſalem; & que dans le Texte même auquel il nous renvoye, les Villes données en héritage aux Iſraëlites ſont nettement diſtinguées de toutes les autres. Voyez *Deut. XX.* 15, 16. *Tu en uſeras ainſi à l'égard de toutes Villes fort éloignées de toi . . . Mais quant aux Villes de ces peuples que l'Eternel ton Dieu te donne en héritage, tu n'y ſauveras la vie à qui que ce ſoit.* Il eſt clair que par les Villes *éloignées* avec leſquelles il falloit en uſer moins rigoureuſement, nous devons entendre *toutes* les Villes qui ne ſont pas cenſées apartenir à la Terre de promiſſion; Villes dont la conquête ne devoit être tentée par les Iſraëlites qu'occaſionellement, ou en cas qu'elles ſe les attiraſſent pour ennemis ſelon le cours ordinaire des choſes. Ce fut ainſi qu'ils rendirent guerre pour guerre aux Moabites ſous Ehud, & aux Ammonites ſous Jephté, *Jug. III.* 12, 29, 30. & *XI.* 4, 33. Ce fut ainſi que David, cruellement offenſé en la perſonne de ſes Ambaſſadeurs par Hanun, Roi des Ammonites, aſſiégea & prit leur Ville de Rabbah & pluſieurs autres. 2. *Sam X.* 4. XI. 1. *XII.* 29–31. Si l'on objecte que

ces Villes n'étoient pas *fort éloignées* de Jeruſalem, & que le Texte du Deuteronome parle uniquement de Villes *fort éloignées*, notre Auteur obſerve que dans le Livre des *Juges*, *Ch. XVIII.* vſ. 28, la même expreſſion eſt employée pour marquer la diſtance de Laïs à l'égard de Sidon; & que cette diſtance n'étoit que de trente milles d'Angleterre.

§ III. Le *Philoſophe* voudroit nous faire accroire, *pp.* 106--108, que la *Cène du Seigneur* ne doit ſe manger qu'en famille, & n'a point été inſtituée ſur le pied d'une Cérémonie d'Egliſe; comme s'il lui étoit poſſible d'ignorer ce que dit St. Paul dans la *premiere Epître aux Corinthiens*, *Ch. XI.* vſ. 22 & 34.

§ IV. Dans les *pages* 126 *& ſuivantes*, le *Philoſophe* ſe moque de l'idée que les Orthodoxes admettent d'un Sacrifice de ſubſtitution. Les Sacrifices, ſelon lui, n'étoient qu'une eſpece d'*Amende* à laquelle on condamnoit le coupable; & il aſſure ſans reſtriction, que le payement de cette Amende ne déchargeoit le coupable d'aucune autre peine que de celle qui conſiſtoit dans le payement même de l'Amende. Il doit ſçavoir néanmoins, ou *avoir ſçu autrefois quand il liſoit ſa Bible*, que la peine d'une mort prématurée & violente fut levée par l'offrande de l'encens & par la Propitiation dont il eſt parlé dans le *ſeixième Chapitre des Nombres*, vſ.

vſ. 44-48. Il ſçait ce qui eſt dit en général de l'office & de la deſtination des Lévites dans ce même Livre, *Ch. VIII.* vſ. 19. Il ſçait que dans les cas où il s'agiſſoit d'un bien injuſtement poſſedé, la confeſſion du crime, & la reſtitution du principal avec un cinquième de plus, n'aſſuroit au coupable ſon pardon, ſelon les termes de la Loi, qu'à la faveur de la Propitiation que devoit faire pour lui le Sacrificateur. Voyez *Levit. VI.* 1--7. & conférez, *Lévit. IV.* 14, 20, 26, 31, 35. *V.* 5, 6, 10, 13, 16. *XVI.* 15, 30. *XIX.* 22. *Nomb. XV.* 25, 26, 28. A quoi l'on peut ajouter, *Lévit. XIII.* 46. 2 *Chron. XXVI.* 21. & *Lévit. XIV.* 20. Le *Philoſophe ſuperficiel* n'a pas conſideré que la Loi *maudiſſoit* quiconque ne perſévéroit pas dans toutes les choſes préſcrites par la Loi, & que cette malédiction proprement, ou la punition qui devoit la ſuivre, étoit la peine dont les Sacrifices délivroient le coupable. Conſultez d'une part, *Deut. XXVII.* 26. & *Gal. III.* 10. Liſez de l'autre, *Lévit. XXIII.* 29, 30. *XVI.* 30. *Nomb. XXIX.* 8. & *XIX.* 13, 20.

§ V. Le *Philoſophe* ſe contente de dire, *pag.* 129, qu'encore que les *Sacrifices humains* ne fûſſent pas *exigez* par la Loi, ils ne laiſſoient pas d'y être encouragez: Et bientôt après, tombant en contradiction avec lui-même, il cite la Loi du

Lévitique, XXVII. 29. comme une Loi qui exige d'autant plus clairement des Sacrifices humains, qu'elle ſe trouve expliquée dans l'Hiſtoire par l'exemple du Sacrifice que fit Jephté de ſa Fille, *pag.* 131. Les paroles de la Loi ſont : *Nul interdit dévoué par interdit d'entre les hommes, ne ſe rachetera ; on le fera ſurement mourir.* Il n'y a-là pas un mot de Sacrifice. Le *Philoſophe* dit bien que le terme de *dévoué* ſignifie *mis à part pour un uſage ſacré* ; ou, comme il y a dans l'Anglois, *ſéparé de l'uſage commun* : Il le dit, mais il ne le prouve pas. Et le mot Hébreu *Cherem*, dans d'autres paſſages, ſignifie inconteſtablement *ce qui eſt dévoué à la deſtruction.* Voyez *Exode XXII.* 20. *Deut. II.* 34. *III.* 6. *XIII.* 12–15. *VII.* 2. & *Nomb. XXI.* 2, 3. Ces paſſages ſont le commentaire de la Loi en queſtion. Quand on avoit dévoué à la deſtruction une Perſonne ou une Ville idolâtre, il falloit abſolument qu'elle fût détruite par la mort. Et Saül pécha contre cette Loi, lorſqu'il épargna Agag. Elle fut violée par Achab, lorſqu'il ſauva Ben-hadad. 1. *Sam. XV.* 9. 1 *Rois XX.* 42. Dans ce dernier exemple, Dieu appelle Benhadad *mon Cherem.* Dieu dévouoit certains Ennemis à la deſtruction : le Peuple les y dévouoit en conſequence ; il en faiſoit un *Cherem à Dieu*, ſelon l'expreſſion du *Lévitique XXVII.* 28. C'étoit une pu-

punition : cela n'avoit rien de commun avec les Sacrifices.

§ VI. Abraham fut ſur le point d'offrir Iſaac. *C'eſt une preuve*, dit notre *Philoſophe, de l'opinion générale où l'on étoit alors, que les Sacrifices humains pouvoient être agréables à Dieu, & que le ſang humain avoit beaucoup plus d'efficace que celui des Bêtes pour faire l'expiation du péché.* Un ſeul exemple, ſelon ſa Logique, prouve une opinion générale; & il fait ſemblant de ne pas ſçavoir, que ce qui déterminoit le Patriarche, c'étoit uniquement un ordre immédiat du Ciel; que l'*Holocauſte* demandé par cet ordre (vû les Textes *d'Exode XVIII.* 9–12. & 1 *Sam VI.* 13, 14.) étoit une eſpece d'offrande, qui n'avoit ſouvent aucun rapport avec les Sacrifices expiatoires; que Moïſe enfin ne nous repréſente ce même ordre du Ciel que comme une épreuve de la ſoûmiſſion d'Abraham, & comme un ordre tellement révocable, qu'il fut actuellement révoqué. *Gen. XXII.* 1, 12. Le Patriarche & l'Hiſtorien, ſelon notre *Philoſophe*, auroient dû reconnoître dans cet ordre un renverſement de la Loi de Nature, quelque choſe qu'ils n'auroient jamais pris comme venant de Dieu, s'ils n'euſſent été ſéduits par leurs préjugez touchant le mérite des Sacrifices humains. Mais quand même on n'auroit pas la ſolution de ce Sophiſme dans ce qui vient

d'être dit de la révocabilité & de la révocation actuelle de l'ordre, ce n'en ſeroit pas moins un Sophiſme aſſez facile à réſoudre. „ Si le *Philoſophe* s'imagine „ que la Loi de Nature conſiſte en di„ verſes régles diſtinctes, exprimées par „ certains mots, tels que les Comman„ demens du Décalogue, il n'a pas en„ core bien appris ſa Philoſophie. *Après „ avoir conſideré chaque cas, & toutes les „ conſequences des différens partis que tu peux „ prendre, prends le meilleur ou le plus con„ venable :* voilà la ſeule & unique Loi „ de Nature. Cette Loi me défend le „ meurtre, & commande au Magiſtrat „ de faire mourir un Meurtrier. Cette „ ſeule Loi défendoit à Abraham de tuer „ ſon fils, à moins qu'il ne reçût un pou„ voir ſpécial de le faire. Et cette même „ Loi l'y obligea dès qu'il y eût été au„ toriſé par un ordre d'en-haut... Cette „ hiſtoire n'a abſolument rien qui encou„ rage le Meurtre &c.

§ VII. *La Loi par laquelle les Premiers-nez devoient être regardez comme Saints au Seigneur, étoit une declaration du droit que le Seigneur avoit ſur eux, comme ſur autant de victimes d'expiation pour les péchez du peuple.* C'eſt ce que dit le *Philoſophe* à la *page* 137, parce qu'il lui plaît de le dire. Il ſçavoit que l'Ecriture n'a jamais fait de la conſécration des Premiers-nez, des Sacrifices expiatoires, & qu'elle ne peut être cen-

censée les appeller *Saints au Seigneur*, que dans le même sens où elle appelle ainsi les Lévites qui leur furent substituez. *Nomb. III.* 40, 41, &c. Or les Lévites furent si peu établis en qualité de Sacrifices, qu'ils le furent au contraire en qualité de Sacrificateurs, ou de Ministres du Tabernacle où les Sacrifices devoient être offerts. Le *Philosophe* demande d'un ton triomphant, *pag.* 139, *Si la rédemption des Premiers-nez les rachetoit de la mort & de l'esclavage, ou d'une vie libre & heureuse?* Ce n'étoit ni de l'un ni de l'autre: c'étoit uniquement du ministère laborieux du Tabernacle; ministère dont les Aînez de chaque famille auroient dû porter le poids, si les Lévites n'en eûssent été chargez à leur place.

§ VIII. Il pose en fait, *pag.* 272, que l'*Oracle*, chez les Juifs, n'étoit autre chose que les Réponses d'un Grand-Prêtre *in pontificalibus*. On diroit qu'il ignore que l'Histoire ne fait entrer le Grand-Prêtre pour rien, ni dans l'Oracle qui répondoit à Moïse, ni dans celui qui appella Samuël, ni dans celui qui fut consulté par David, comme l'on sçait, moyennant le ministère d'un Prêtre nommé Abiathar, différent d'Abiathar le *Grand-Prêtre*. Voyez *Ex. XXV.* 22. *XXX.* 6. & *Nomb. VII.* 89. 1 *Sam. III.* 3, 4. & *XXX*, 7, 8.

§ IX. Il prétend que l'Oracle consulté dans

dans le *vingtième Chapitre des Juges*, n'étoit *ni infaillible ni impeccable*. Et la vérité eſt, que les Iſraëlites, dans l'occaſion dont il s'agit, s'engagerent contre la Tribu de Benjamin, en vertu des réponſes de l'Oracle, dans deux batailles qu'ils perdirent; mais ils gagnerent la troiſième, & c'étoit là ſeule où l'Oracle leur eût promis la victoire. Il n'y a rien-là contre ſon *infaillibilité*: Et par où prouvera-t-on qu'il ne ſoutint pas de même l'honneur d'être *impeccable?* Il détermine onze Tribus d'Iſraël à punir celle de Benjamin d'avoir épouſé, contre tout droit & toute bienſéance, la cauſe des Magiſtrats de Gibeah, qui, par un criminel refus d'exercer la juſtice dans leur Diſtrict, ſe ſont rendus complices des violences impardonnables, commiſes à l'égard d'un Lévite & de ſa Concubine. Par quels principes de Morale notre *Philoſophe Moral & Honnête-homme* fera-t-il voir que tout ce procedé des Benjamites ne crioit pas vengeance? Ce qu'il dit de plus ſpécieux en leur faveur, c'eſt que l'on ne pouvoit rien mettre ſur le compte de perſonne en particulier, *pag.* 277. Mais qui ne voit que c'eſt-là un faux-fuyant où la vérité n'a aucune part? Le Texte dit expreſſément, que quand les Iſraëlites demanderent aux Benjamites les Scelérats qu'il faloit punir, *les Benjamites ne voulurent point prêter l'oreille à la voix de leurs fre-*

freres, vſ. 13. Les Iſraëlites prétendoient *ôter le mal du milieu d'Iſraël*, prévenir les jugemens céleſtes qui menaçoient *tout Iſraël*, s'il ſouffroit ſeulement dans une de ſes Tribus une impudente protection du crime. Cela rendoit leur demande doublement reſpectable. Il eſt vrai que malgré la juſtice de leur cauſe ils perdirent deux batailles. Mais ils pouvoient l'avoir mérité par d'autres endroits.

§ X. Notre *Philoſophe* remarque, *pp.* 289, 290, que „ les *Prophetes* Juifs ne „ déſignoient nettement, ni les Tems, ni „ les Lieux, ni les Perſonnes, &c., & „ qu'ils ne prédiſoient rien qui ne fût „ déja ſenſiblement en train d'arriver, „ rien que ne dût prévoir comme inévi- „ table tout homme *qui avoit des yeux* „ *dans ſa tête*". C'eſt-à-dire que *Jerémie* ne fit rien de ſurnaturel quand il marqua le *Tems* que dureroit la Captivité de Babylone, & le marqua ſi nettement, qu'il en fixa les années au nombre de *Soixante-&-dix*: Qu'*Eſaïe* n'indiqua *perſonne* bien nettement lorſqu'il nommoit Cyrus par ſon nom, deux-cens ans avant ſa naiſſance: Qu'*Elie* ne parla pas bien nettement d'une certaine *Perſonne*, & d'un certain *Lieu*, quand il prophétiſa que le ſang d'Achab ſeroit léché par les chiens au même endroit où ils avoient léché le ſang de Naboth: Qu'*Eliſée* ne particulariſa rien bien nettement lorſqu'il déter-

mina le jour & l'heure où la famine, contre toute apparence, venant à ceſſer, la fine fleur de farine ſe vendroit à raiſon d'un ſicle la meſure, & l'orge à la moitié du même prix, aux portes de Samarie: Que tout ce détail pouvoit être prédit par tout homme attentif comme une choſe infaillible; & que ce Capitaine Samaritain qui, en conſultant ſa raiſon, trouvoit la choſe incroyable, n'avoit apparemment pas *des yeux dans ſa tête*. Voyez *Jer. XXV.* 12, 13. & *XXIX.* 10. *Eſ. XLIV.* 28. & *XLV.* 1. 1 *Rois XXI.* 19. & *XXII.* 38. 2 *Rois VII.* 1, & 19, 20. Exemples au reſte auxquels on ne ſe borne que pour abreger.

§ XI. Le *Philoſophe honnête-homme* aſſure, *pag.* 294, que *Saül dépoſa Samuël de la dignité de Grand-Prêtre.* Cela eſt faux. Samuël ne fut jamais Grand-Prêtre: Il n'étoit point de la famille du Grand-Prêtre; & il n'uſurpa jamais la dignité de Grand-Prêtre.

§ XII. *Il n'y eut jamais aucun Juif Chrétien qui crût en Jeſus conſideré comme Sauveur de tout le monde, ſans diſtinction de Juif & de Gentil: cette eſpece d'Evangile étoit l'Evangile particulier de St. Paul*: C'eſt ce que ſoutient le *Philoſophe*, *pag.* 354: A quoi il ajoute, *pag.* 364, que *Jean & Pierre étoient deux de ces Juifs Chrétiens.* On s'imagineroit preſque qu'il n'a point lu ce qui nous reſte de ces Apôtres. Voyez *Jean*

III. 16. & 1 *Jean II.* 2. *Act. X.* 34. 43. & 1 *Pierre I.* 2. L'Hiſtoire de la diſſimulation de St. Pierre, *Gal. II.* 12. à l'égard des freres d'entre les Gentils, prouve uniquement, que la crainte d'irriter ceux d'entre les Juifs le fit agir contre ſes principes, qui n'étoient nullement oppoſez à ceux de St. Paul. Et les gens même à qui il craignoit de déplaire, ne doutoient point que le ſalut annoncé par Jeſus-Chriſt ne regardât également les Gentils & les Juifs. Ils prétendoient ſeulement que les Gentils, pour y avoir part, devoient ſe ſoûmettre au moins à la Loi de la Circonciſion. Ils différoient par-là de St. Paul, mais pas plus de lui que de St. Pierre & de St. Jean.

§. XIII. Le *Philoſophe* trouve dans l'Apocalypſe cette doctrine: *Que les Anges, comme Médiateurs entre Dieu & nous, préſentent nos prieres au Trône de Dieu*: *pag.* 365. Et pour prouver qu'il y a bien trouvé cela, il nous cite le *verſet* 8 du *Ch. V.* où *les vingt-quatre Anciens*, OU ANGES PRINCIPAUX, dit-il, *ſont repréſentez tenant des phioles d'or pleines de parfums, qui ſont les prieres des Saints.* Mais il ne dit mot, ni du *verſet neuvième*, où les Anciens parlent en *Hommes*, & non pas en Anges; ni du *verſet onze*, où les *Anges* ſont très-nettement diſtinguez des *Anciens*, ainſi qu'ils le ſont derechef au *verſet onze* du *Ch. VII.* Il y a un Ange dans le

le *Ch. VIII.* ℣. 3 & 4, qui offre ſon encens *avec les prieres des Saints*; mais ce n'eſt point lui qui offre ces prieres.

§. XIV. Notre *Honnête-homme* accuſe St. Jean, *pag.* 366, d'avoir voulu honorer un Ange par un acte d'*Adoration directe & immédiate.* Il s'agit de ce qui eſt dit dans le *Ch. XXII. de l'Apocalypſe* ℣. 8 & 9. Mais qui peut encore ignorer que le terme d'*Adoration*, dans l'Ecriture, n'a pas une ſignification auſſi déterminée que dans le ſtile ordinaire de notre Théologie moderne? Voyez d'abord, par exemple, 1 *Sam. XXV.* 21. 2 *Rois IV.* 37. *Matth. XVIII.* 29. *Act. X.* 25. & conſultez enſuite 1 *Chron. XXIX.* 20. *Luc XIV.* 10. & *Apoc. III.* 9. dans l'original. St. Jean vouloit témoigner à l'Ange ſa reconnoiſſance, comme à celui qui lui avoit montré tant de merveilles: Et l'Ange voulut dire, que cette reconnoiſſance étoit dûë à Dieu ſeul, dont il n'étoit que le miniſtre. Voilà (ſelon notre Auteur) tout ce qu'il y a de réel dans le Texte en queſtion pour ceux qui n'y veulent voir que ce qui s'y trouve réellement.

§. XV. Les *verſets* 9 & 10. du *Ch. VI. de l'Apocalypſe*, nous repréſentent les Ames des Martyrs qui crient à haute voix: *Juſques à quand, Seigneur, ... différeras-tu de venger notre ſang ſur les habitans de la terre*? Le *Philoſophe* cite & tranſcrit ce paſſage. Il ſçait donc que ce paſſage contient

tient uniquement une priere des Martyrs pour eux-mêmes: il y voit toutefois (si nous l'en croyons) que les Martyrs prient *pour nous*; & il a le front de vouloir en faire conclure à ſes Lecteurs, que St. Jean a enſeigné l'Invocation des Saints, *pag.* 366. *Si les Saints & les Martyrs décedez*, dit-il, *ſont encore dans un état de déſir ardent, d'eſpérance & d'attente, par rapport à leur entiere délivrance, nous devons certainement prier pour eux, comme ils prient pour nous; & qui plus eſt, les prier eux-mêmes, ou leur demander leurs prieres & leur interceſſion auprès de Dieu, toutes les fois que nous connoiſſons qu'ils ſont préſens.* Il trouve même là-dedans *les Prieres pour les morts* en général, *pag.* 372.

§. XVI. Autre accuſation fauſſe. Il veut abſolument que l'Auteur de l'Apocalypſe ait borné le ſalut au ſeul Peuple Juif, & n'ait mis dans le Livre de vie que des Juifs, ſçavoir douze-mille de chaque Tribu, ce qui fait en tout *cent quarante-quatre mille*, leſquels il affecte de ne pas diſtinguer de la *multitude innombrable* à qui St. Jean (indépendamment de la multitude *très-nombrable* de cent-quarante-quatre mille) attribue le ſalut dans le même paſſage; & qui eſt repréſentée bien expreſſément comme une multitude nouvelle, priſe *de toute Nation, de toute Tribu, de tout Peuple & de toute*

Langue. Voyez *Apoc. Ch. VII. ℣.* 3. 4. 9. *& suivans.*

§. XVII. „ Notre *Philoſophe* voudroit „ bien nous perſuader, *pag.* 16. 17. que „ *les Chrétiens eux-mêmes n'ayant jamais pû* „ *s'accorder ſur le ſens de leur propre Revéla-* „ *tion, & les mépriſes ſur ce ſujet étant iné-* „ *vitables, il n'y a par conſequent aucun Dog-* „ *me de la Revélation qui puiſſe être néceſ-* „ *ſaire.* La vérité eſt, que les mépri- „ ſes touchant les Dogmes *fondamentaux* „ du Chriſtianiſme *ne ſont point* inévita- „ bles; & qu'encore que les Chrétiens ne „ ſoient pas d'accord ſur le ſens de cha- „ que paſſage de la Bible, ils ne laiſſent „ pas d'être d'accord ſur le ſens des paſ- „ ſages les plus eſſentiels & les plus im- „ portans. Les Points fondamentaux de „ notre Religion ſont, qu'il y a *un ſeul* „ *Dieu & un ſeul Médiateur*, ou que Jeſus- „ Chriſt eſt un vrai *Prophete & Docteur*, „ envoyé de Dieu. Quiconque croit „ ſincerement cela, eſt Chrétien. Il doit „ néceſſairement, en conſequence de „ cela même, croire en détail tout ce „ qu'*il peut découvrir* que Jeſus-Chriſt a „ enſeigné, & ſe ſoûmettre en détail à „ toutes les Loix dont *il conçoit* que Jeſus- „ Chriſt lui demande l'obſervation. Ce „ qu'il a donc à faire, c'eſt d'examiner „ *impartialement* ce que Jeſus-Chriſt a „ enſeigné & commandé. Il faut, à cet

„ égard,

„ égard, que chacun juge & décide pour „ lui-même. — *Après un pareil examen,* „ dit le *Philoſophe, pag.* 18, *il arrivera* „ *infailliblement que les hommes, ſelon la di-* „ *verſité de leurs eſprits, penſeront diverſe-* „ *ment, ou entendront les mêmes propoſitions* „ *verbales dans des ſens qui ne ſeront pas les* „ *mêmes.* Mais de-là que s'enſuivra-t-„ il? Pourra-t-on jamais en conclure, „ que les mêmes propoſitions ayent en „ effet des ſens différens? Ce qui con-„ ſtitue une vérité Chrétienne, c'eſt *le* „ *ſens réel* de la propoſition où elle eſt re-„ vélée; ce ſens eſt *unique*: & s'il s'agit „ de Points *néceſſaires*, quiconque cher-„ chera ce ſeul vrai ſens avec une inten-„ tion ſincere de le trouver, ne le man-„ quera par rapport à aucun Point. Or „ je ne vois pas, à ce compte, par où „ il ſeroit étrange que Dieu eût revélé „ la Religion Chrétienne *comme néceſſai-* „ *re au Genre humain.* Cette Religion eſt „ une; & les mépriſes de quelques hom-„ mes au ſujet de quelques parties de la „ Revélation, ne font pas plus *une Reli-* „ *gion nouvelle*, ſuivant l'imagination de „ notre *Philoſophe*, que les mépriſes d'un „ Juriſconſulte au ſujet de cinq ou ſix „ Loix particulieres ne font un nouveau „ Code. Ces Chrétiens qui diffèrent, „ n'en ſont pas moins de la même Reli-„ gion. Ils reconnoiſſent le même Jeſus „ pour leur Maître, & s'accordent en

„ la plupart des Points, tant de Doctri-
„ ne que de Pratique, enſeignez par lui;
„ tels que l'Exiſtence & les Attributs de
„ Dieu, l'autorité du Chriſt, ſa Mort,
„ ſa Réſurrection &c.; les devoirs de la
„ Charité envers Dieu, envers J. Chriſt,
„ envers les hommes; l'obligation de
„ craindre Dieu, d'être juſte, véritable,
„ ſobre, &c. Ces Points dont tous les
„ Chrétiens conviennent, ſont en beau-
„ coup plus grand nombre que ceux
„ touchant leſquels ils ſe partagent; &
„ leurs différences, après tout, quelque
„ nombreuſes qu'elles ſoient, n'empêchent
„ pas que la Religion Chrétienne, telle
„ en ceci que la Loi de Nature, ne ſoit
„ en elle-même une choſe ſimple & in-
„ variable..... Pendant que notre *Philoſophe* prodiguoit tout ce verbiage, jar-
„ gon uſé de certaines gens, il ne con-
„ ſideroit pas que tout ce qu'il diſoit con-
„ tre la Revélation, pouvoit ſe dire avec
„ autant de droit contre la *Loi de Natu-*
„ *re*, dont il prétend être le Défenſeur.
„ Il m'avouera, j'eſpère, que la Religion
„ Naturelle au moins *eſt néceſſaire* au gen-
„ re humain: & il ignore pourtant pas que
„ les Dogmes & les Préceptes de la Re-
„ ligion Naturelle ont été entendus &
„ expliquez auſſi *différemment*, que ceux
„ de l'Evangile. La Religion Naturelle,
„ ſelon quelques-uns, enſeigne l'Exiſten-
„ ce & l'Adoration *d'un ſeul Dieu*; & ſelon
„ d'au-

„ d'autres, *de plusieurs Dieux*. Divers „ Payens, honorez du titre de Philoso„ phes, ont enseigné qu'il est permis de „ faire des choses que d'autres Philoso„ phes vous soutiendront être défendues „ par la Religion Naturelle. S'ensuivra„ t-il de-là que cette Religion soit une „ chimère? Religion Naturelle, Religion „ Revélée, l'une & l'autre sont quelque „ chose de réel & de fixe que les be„ vûes des hommes ne détruisent point; „ & elles peuvent également l'une & l'au„ tre, malgré toutes les bevûes des hom„ mes, être nécessaires au genre hu„ main.

§. XVIII. Notre *Philosophe* croit nous proposer une question fort épineuse, lorsqu'il introduit son *Philalèthe* demandant à *Théophane*, *pag.* 32. *Quelle différence il pouvoit y avoir, sous la Théocratie Mosaïque, entre la Religion & la Loi Civile?* La réponse qu'il prête à *Théophane* est *impertinente*. Mais il en fournit lui-même une meilleure, sans y penser, lorsqu'à la *page* 39. „ La Loi cérémonielle & la Loi „ morale [dit-il] étant également des „ Loix divines [dans l'opinion du Peu„ ple] l'on étoit également à l'égard de „ l'une & de l'autre dans l'obligation „ d'obéïr par principe de Religion, de „ conscience & de soûmission à Dieu. „ L'observation des Cérémonies n'étoit „ point un gage de sa faveur indépen-

„ damment d'une vertu réelle; & l'ob-
„ ſervation des devoirs moraux étoit de
„ même inutile ſans une obſervation re-
„ ligieuſe des Cérémonies. Les deux
„ Loix étoient abſolues & obligatoires
„ en commun, entant qu'elles émanoient
„ également de l'autorité du même
„ Dieu ". Si cela eſt, il importe aſſez peu de ſçavoir comment les Juifs pouvoient diſtinguer entre la Religion & la Loi Civile, puiſque la Loi Civile, auſſi-bien que la Loi Cérémonielle, faiſoit partie de leur Religion.

§. XIX. *St. Paul prêcha une Doctrine nouvelle, contraire à Moïſe & aux Prophetes*: C'eſt-là une des Thèſes favorites de notre *Philoſophe, pag.* 41. Et parmi les propoſitions particulieres deſtinées à la prouver, la première eſt, *que, ſelon Moïſe, la Loi étoit établie pour ſubſiſter éternellement ou juſqu'à la fin du monde, au lieu que, ſelon St. Paul, elle n'avoit été donnée qu'occaſionnellement & pour un tems.* Mais la fauſſeté de cette prétendue contradiction ſe démontre par des obſervations ſi ſolides, & qui ont été faites ſi ſouvent, qu'il ſeroit aſſez ſuperflu de rapporter comment notre Auteur les fait valoir contre le *Philoſophe*. Il ſuffira de remarquer, que cet *Honnête-homme*, qui fait ſemblant de les ignorer, ne les ignoroit pourtant pas, & qu'il eſt ici jugé à cet égard [comme le mauvais Serviteur de l'Evangile]

gile] par ſes propres paroles: car à la *page* 51. il dit lui-même en autant de termes, que *Moïſe donna ſa Loi pour être une Ordonnance perpétuelle, ou pour avoir force de Loi, tant que les Juifs continueroient à former un Corps de Nation à part.*

§. XX. *Moïſe enſeigne*, dit-il, *que le pardon du péché s'obtient par le ſang des Animaux, au lieu que, ſelon la doctrine de St. Paul, il eſt impoſſible que le ſang des Taureaux & des Boucs ôte le péché, pag.* 41. Mais ceux qui entendent Moïſe ne peuvent ignorer, que le ſang des Animaux étoit uniquement deſtiné à lever cette eſpece de coulpe qui expoſoit le coupable à mourir d'une mort prématurée, ſoit par une ſentence du Magiſtrat, ou par un Jugement immédiat du Ciel. Or c'eſt-là préciſement ce que St. Paul prêchoit. Il ne nia jamais que les Sacrifices Lévitiques n'eûſſent la vertu de *ſanctifier, quant à la purification de la chair.* Il ſoutint ſeulement que leur vertu n'alloit pas plus loin.

§. XXI. Au dire de notre *Philoſophe, pag.* 42. *Moïſe commande d'employer le fer & le feu pour exterminer toute Idolâtrie, & dans le Païs de Canaan, & dans toute le reſte du monde. Au lieu que St. Paul défend toute ſorte de guerre & de violence à cet égard, & laiſſe à chacun la liberté de juger pour ſoi-même.* Mais il eſt faux que l'ordre de Moïſe embraſſât tous les Peuples du mon-

de. On peut voir là-dessus ce qui a déja été dit dans le Paragraphe II. Et si l'Idolâtrie devoit être exterminée & punie de mort dans le Païs de Canaan, c'est par une raison particuliere, contre laquelle St. Paul n'a jamais rien dit: c'est parce que l'Idolâtrie étoit naturellement censée Rebellion & Haute-trahison dans un Païs où Dieu vouloit être Roi d'une manière immédiate.

§. XXII. *Moïse institua*, selon notre *Philosophe, un Ordre de gens, appellez Prêtres, qui gouverneroient la Nation en qualité de Représentans de la Divinité, & qui épuiseroient toute la substance, toutes les richesses de l'Etat, au profit de l'Eglise, comme cela seroit infailliblement arrivé, si la Loi à cet égard eût été exécutée à la rigueur: Au lieu que St. Paul réduisoit les Ministres de l'Evangile à vivre de charitez, pag.* 42. Or en supposant même que tout cela soit exactement vrai, où seroit la contradiction? Moïse dit-il que les Ministres de l'Evangile ne doivent pas vivre de charitez? St. Paul dit-il que les Lévites ne devoient pas être pourvûs conformément à la Loi Mosaïque? Mais il est faux en premier lieu, que cette Loi épuisât l'Etat en faveur de l'Eglise. Une partie de la Terre de promission apartenoit de droit aux Lévites. Le Statut qui la leur ôta, leur assigna en échange, outre les Prémices & les Dimes (qui, jointes à quelques autres

tres revenus, montoient à environ un cinquième du produit du Païs) quarante-huit Villes & fauxbourgs pour y tenir leurs familles & leurs beſtiaux. *Nomb. XXVIII.* 23, 24. & *XXXV.* 2, 7. On peut avouer que tout cela enſemble faiſoit aux Lévites une ample compenſation, ſans avouer qu'il y eût-là de quoi épuiſer les autres Tribus, à qui il reſtoit, avec la proprieté de toutes les Terres du Païs, quatre cinquièmes du produit de ces Terres. Le *Philoſophe* cependant, qui ne pouvoit pas ignorer ces choſes, s'enhardit juſqu'à dire, *pag.* 128. *que le Revenu des Lévites montoit à vingts ſols par livre, bien comptez, ſur toutes les Terres des Iſraëlites*: & notre Auteur a la patience de faire un raiſonnement pour prouver l'abſurdité de ce Paradoxe. Il eſt faux, en ſecond lieu, que St. Paul ait réduit les Miniſtres de l'Evangile à vivre de charitez. Tout le monde ſçait ce que l'Apôtre écrivoit là-deſſus aux Corinthiens. 1 *Cor. IX.* 13, 14. Si l'on veut dire après cela que les Miniſtres de l'Evangile vivent d'aumônes, il faudra le dire auſſi des Médecins, des Avocats & des Rois.

§. XXIII. Le *Philoſophe* ajoute, *pag.* 51. que St. *Paul repréſente la Loi comme une Inſtitution charnelle, mondaine, tyrannique; au lieu que, ſelon Moïſe, la publication de cette même Loi formoit le privilege diſtinctif du*

Peuple de Dieu. Mais le *Philoſophe* pouvoit-il ignorer ce que dit St. Paul aux *Romains Ch. III.* ℣. 1, 2. que l'*avantage du Juif eſt grand en toute manière, & ſurtout en ce que les Oracles de Dieu lui ont été confiez?* Les Gentils, à qui la Loi n'avoit point été donnée, étoient malheureux en comparaiſon des Juifs, qui avoient la Loi; & les Juifs eux-mêmes, avec leur Loi, étoient malheureux en comparaiſon des Chrétiens, qui avoient reçû l'Evangile: voilà manifeſtement à quoi revient toute la doctrine de St. Paul ſur ce ſujet. Si le *Philoſophe* trouve là-dedans, comme il le veut, *une declaration bien nette, qu'il étoit impoſſible que la Loi Moſaïque fût d'inſtitution divine*; qu'il diſe donc comment il expliquera, dans le Texte déja cité, l'expreſſion d'*Oracles de Dieu*? Conférez *Heb. III.* 13. *X.* 30. & *Act. XXIV.* 14.

§. XXIV. *Si St. Paul*, dit-il, *avoit regardé la Loi comme établie par l'autorité de Dieu, & comme abrogée enſuite par la même autorité, il n'auroit pas pû ſe ſoûmettre à la Loi ſans démentir ſes propres déciſions, & ſans agir contre ſa conſcience, pag.* 54. Il ne l'auroit pas pû, cela eſt vrai, ſi ſes déciſions & ſa conſcience lui avoient dit, que du premier moment de la vocation des Gentils la Loi eût été tellement abrogée, que les Juifs ne pûſſent plus ſans crime obſerver les ordonnances de la Loi.

Loi. Mais c'eſt-là ce que St. Paul n'a jamais cru ni enſeigné. Sa doctrine fut conſtamment, que les Chrétiens d'entre les Gentils ne devoient point obſerver la Loi; de-là ce qu'il écrit aux *Galates V.* 1-4.; & que ceux d'entre les Juifs au contraire le pouvoient innocemment, bien qu'ils n'y fûſſent pas abſolument obligez: De-là ce qu'il écrit aux Corinthiens, 1 *Cor. X.* 27-29: De-là le vœu de Nazaréat qu'on lui voit faire dans le Livre des Actes, pour confondre ceux qui l'accuſoient d'avoir prêché que les Juifs de la diſperſion *ne devoient pas* circoncire leurs enfans, *Act. XXI.* 20-26. Il ne veut point que Tite, qui étoit *Grec*, ſoit circoncis, *Gal. II.* 3. mais il conſent que Timothée le ſoit, parce que ſa mere étoit *Juive*, *Act. XVI.* 3. La liberté d'en uſer ainſi ſubſiſta auſſi long-tems que le Temple.

§. XXV. Quoi qu'en diſe notre *Philoſophe, pag.* 60. la doctrine de St. Paul ſur ce ſujet & celle du Concile de Jeruſalem, ne ſont nullement contraires l'une à l'autre: & il eſt faux que le Concile *laiſſât les Chrétiens d'entre les Juifs dans l'obligation de ſe ſoûmettre à toute la Loi.* Le Diſcours de St. Pierre dans le Concile établit bien clairement, que la Loi étoit un joug auſſi inſupportable pour les Juifs eux-mêmes que pour les Gentils, *Act. XV.* 9-11. Et lorſque St. Jean propoſe

au

au Concile de défendre toutefois aux Gentils les souillures des Idoles, la fornication, les choses étouffées & le sang, on sçait comment il insinue, que pour ce qui est des Juifs, il ne leur voudroit point addresser les mêmes défenses, parce qu'ils sont déja suffisamment instruits, *℣.* 20, 21. On ne voit, ni dans ces delibérations du Concile, ni dans sa décision, rien qui ôte aux Juifs convertis la liberté où le Christianisme les mettoit par rapport à l'observation de la Loi. Et pour croire sur la parole de notre *Philosophe*, *pag.* 56, 57. que St. Paul fut mécontent de la décision du Concile, il faudroit ignorer qu'il donna cours à cette décision dans les Eglises, *Act. XVI.* 4. & qu'il s'y conforma lui-même dans tous ses discours, dans toute sa conduite. Voyez 1 *Cor. VIII.* 7-11, 13. *IX.* 19-21. & *X.* 20, 27-29.

§. XXVI. Le *Philosophe* suppose fauſſement, *pag.* 76. que *le but de la décision du Concile étoit, de soûmettre les Gentils à une Loi de Prosélytisme* [par laquelle ils dûssent être censez Juifs avant que d'être reconnus pour Chrétiens.] La vérité est, que le Concile n'exigeoit d'eux aucune profession de Judaïsme. La défense du sang & des choses étouffées avoit été faite à tout le genre humain long-tems avant qu'il y eût une Religion Judaïque dans le monde. Voyez *Gen. IX.* 4. La fornica-

nication, & les choſes ſacrifiées à quelque Idole, conſiderées entant que telles, étoient défendues à tout le genre humain par la Loi de Nature.

§. XXVII. Le *Philoſophe* reproche au Concile d'*avoir confondu des choſes indifférentes avec des choſes néceſſaires.* Mais le Concile devoit-il regarder comme indifférentes des choſes que Dieu avoit réglées par une Loi beaucoup plus ancienne que le Lévitique?

§. XXVIII. Le *Philoſophe* prétend, que lorſque St. Paul diſoit *mon Evangile*, c'étoit par oppoſition à l'Evangile de St. Pierre & des autres Apôtres, *pag.* 79. Mais cela eſt démenti par St. Paul lui-même. Voyez *Epheſ. III.* 3-5.

§. XXIX. Il voudroit fort nous perſuader, qu'il n'en veut ni à cet Apôtre, ni à Jeſus-Chriſt. Mais il les contredit manifeſtement, lorſqu'il ſoutient, *pag.* 81. que *le pouvoir d'opérer des miracles n'a point de liaiſon avec la vérité des enſeignemens de celui qui exerce ce pouvoir.* Comparez cela avec ce que dit Jeſus-Chriſt, *Jean V.* 36. *X.* 37, 38. *XIV.* 10, 11. & avec ce que dit St. Paul, 2 *Cor. XII.* 12. & *Heb. II.* 3, 4. *De faux Prophètes*, pourſuit-il, *ont eu le pouvoir d'opérer des miracles, & ont exercé actuellement ce pouvoir: donc les miracles ne ſont point une marque de vérité.* Il feint de ne pas voir, que quand Dieu permet des miracles en faveur du Menſonge,

ſonge, comme dans le cas des Magiciens d'Egyptes, ce même Dieu ſe trouve toûjours engagé par ſes perfections à effacer de pareils miracles par d'autres miracles plus grands en faveur de la vérité; tellement que ceux des faux Prophetes ne vont jamais à un point où il ſoit *poſſible* que cela *ſéduiſe les Elus*, *Matth. XXIV.* 24. C'eſt ſe moquer au reſte, que de prétendre n'appercevoir aucune liaiſon entre des miracles divins & la vérité de la doctrine en faveur de laquelle ils ſont opérez. La liaiſon, pour n'être pas *immédiate*, n'en eſt ni moins réelle, ni moins ſenſible. Les miracles que Dieu opére par ſes ſerviteurs, ſont manifeſtement pour nous l'équivalent d'un diſcours où Dieu nous diroit en autant de termes: „ Ces hommes qui parlent à „ vous en mon nom, ont droit de le fai„ re: Recevez leur parole comme la „ mienne: Voyez que je ſuis avec eux, „ & me prenez moi-même pour ga„ rant de la fidélité avec laquelle ils „ vous communiqueront toutes les véri„ tez dont je les aurai inſtruits pour „ vous en inſtruire par leur miniſtére.

§. XXX. La néceſſité du Sacrifice de Jeſus-Chriſt eſt une des véritez qui font le plus de peine à notre *Philoſophe*. *Que Jeſus-Chriſt mourût*, dit-il, *où ne mourût pas, toûjours falloit-il que Dieu reçût en grace les Pécheurs pénitens*, *pag.* 149, 150.

Nos

Nos Théologiens systématiques, ajoute-t-il, *ont toûjours été extrêmement embaraſſez, lorſqu'ils ont voulu concilier la néceſſité d'une ſatisfaction préalable avec la gratuité du Pardon accordé à la Repentance*, *pag.* 150. Mais ſi, après lui avoir abandonné les expreſſions indiſcretes de quelques Théologiens, on ſe réduit à la pure doctrine de l'Ecriture, que deviendront tous ſes raiſonnemens? " Suppoſons une priſon „ remplie de Rebelles condamnez à mort: „ ſuppoſons enſuite que la clémence du „ Roi le diſpoſe à leur accorder grace, „ ſi d'un côté ils ſe repentent, & que „ de l'autre il puiſſe les ſauver de ma„ nière à mettre à couvert l'autorité de „ ſon gouvernement & l'honneur de ſes „ Loix: ſuppoſons enfin, que le *Roi* juge „ à propos d'autoriſer le *Prince* à ſauver „ les Rebelles, pourvû qu'il aille paſſer „ quelque tems avec eux dans leur pri„ ſon, pour les porter à la repentance. „ Le Prince reçoit ce pouvoir, mais ce „ n'eſt qu'en ſe ſoûmettant à la condi„ tion préſcrite. . . . La *néceſſité* où il eſt „ de remplir cette condition, empêche„ t-elle que le Pardon qu'il va offrir à „ ceux qui ſe repentiront ne ſoit *gra„ tuit*? Et la *gratuité* de ce Pardon em„ pêche-t-elle que la condition impoſée „ au Prince ne ſoit *néceſſaire* . . . ? Il en eſt „ de même à l'égard de Dieu, de Jeſus„ Chriſt & de nous. Dieu pouvoit nous „ laiſ-

„ laiſſer ſous la puiſſance de la mort „ pour toûjours, ſans jamais nous en „ délivrer par une Réſurrection : C'eſt „ par pure grace qu'il a formé pour „ nous un plan de ſalut, ſuivant lequel „ Jeſus-Chriſt a dû ſouffrir la mort pour „ acquérir le droit de nous ſauver, &c. " Mais pourquoi ne lui accorder ce droit que ſous une condition ſi rude? *Cette condition fut exigée*, répond le Théologien, *afin de démontrer que Dieu, quelle que ſoit ſa miſericorde, haït au dernier point tout ce qui eſt péché.*

§. XXXI. Notre *Philoſophe* oſe ſoutenir, *pag.* 156, que ſi la Mort de Jeſus-Chriſt eſt véritablement le prix en vertu duquel nous ſommes délivrez de l'empire du Diable, il faudra dire que c'eſt au Diable, & non pas à Dieu, que ce prix a été payé. Ce diſcours n'eſt point d'un homme ſage. La Mort de Jeſus-Chriſt eſt véritablement le prix en vertu duquel nous ſommes délivrez de l'empire du Diable, parce qu'elle eſt le prix par lequel Jeſus-Chriſt a acquis le droit que Dieu ſeul pouvoit lui donner, de nous délivrer de cet empire *en détruiſant le Diable*, *Heb. II.* 14. Conclure de-là qu'il a payé ce prix au Diable lui-même, ce ſeroit s'aviſer d'une des plus hautes impertinences dont l'eſprit humain ſoit capable.

§. XXXII. Pour combattre les Mérites de

de la Mort de Jesus-Christ, le *Philosophe* ajoute, *pag.* 154, que *Jesus-Christ, par son obéissance, quelque libre & quelque volontaire qu'elle ait été, n'a rien fait à quoi il ne fût nécessairement obligé par la volonté de Dieu.* Il y a-là de l'équivoque. [Jesus-Christ s'étant chargé de l'exécution du plan de notre salut, il étoit nécessairement obligé, par cela même, de se conformer à la volonté de son Pere dans tout ce qu'elle se trouveroit avoir réglé par rapport à ce plan: mais ce n'est pas de quoi il s'agit. La volonté de Dieu obligeoit-elle nécessairement Jesus-Christ à se charger d'un pareil office? Son engagement dépendoit-il originairement d'un ordre supérieur, ou étoit-il de la nature de ces engagemens libres, qu'on ne contracte que parce qu'on le veut bien? C'est-là proprement la question.] Jesus-Christ s'est engagé à souffrir des peines & une mort qu'il ne méritoit pas: un tel engagement n'a pû être que libre dans son origine: il a pû par conséquent être méritoire, & mériter à Jesus-Christ la gloire qui lui étoit promise en cas qu'il voulût le remplir; la gloire de sauver des hommes qu'il étoit maître d'abandonner à leur misere. [Jesus-Christ sans doute ne s'étoit déterminé que par de bonnes raisons à subir tout ce que le plan de notre salut lui offroit de rigoureux; & son Pere sans doute avoit eu de bonnes

raiſons auſſi pour faire entrer dans ce plan l'Incarnation, les Souffrances & la Mort de ſon fils.] Les mêmes raiſons qui ont déterminé le Fils à entrer dans ce plan, doivent avoir déterminé le Pere à le former tel qu'il étoit; & les mêmes raiſons qui ont déterminé le Pere à former ce plan, ont dû déterminer le Fils à s'y conformer. Mais on ne pourra jamais conclure de-là, qu'il ne s'y ſoit conformé très-librement. La *liberté* du conſentement eſt *néceſſaire*, dès qu'il s'agit de conſentir à des ſouffrances qu'on n'a pas méritées: *& ſi Jeſus-Chriſt n'avoit pas conſenti librement à mourir, ſon Pere ne lui en auroit nullement fait un devoir.*

§. XXXIII. *Jeſus-Chriſt lui-même*, à ce que dit le *Philoſophe*, *pag.* 155, *paroît n'avoir eu aucune idée comme celle que nous nous faiſons de la néceſſité de ſa Mort pour le ſalut du genre humain. Car s'il avoit cru que ſa Mort fût la condition indiſpenſable de notre ſalut, il n'auroit pas ſi ſouvent & ſi ardemment prié Dieu de lui épargner cette épreuve, & de faire paſſer arriere de lui, s'il étoit poſſible, cette coupe d'affliction.* Mais de deux choſes l'une. Ou bien Jeſus-Chriſt, dans cette priere, avoit quelque autre objet en vûë que ſa mort; d'habiles gens en ont jugé de la ſorte; & cela poſé, la difficulté s'evanouït d'elle-même: ou bien c'eſt réellement de ſa mort qu'il parle; & ſes paroles alors ne pourront être ſujet-

jettes à difficulté, qu'après que le *Philoſophe Honnête-homme* en aura ſupprimé la clauſe *s'il eſt poſſible.* Cette clauſe conſervée, ce ſera tout le contraire. La paraphraſe de la priere de Jeſus-Chriſt reviendra naturellement à ceci: " S'il eſt „ poſſible de ſauver les hommes ſans que „ je meure pour eux, ô mon Pere, diſ„ penſez-moi de mourir: Mais ſi cela „ eſt néceſſaire, *que votre volonté ſoit faite, & non pas la mienne.*

§. XXXIV. Tout ce que St. Paul nous dit du Sacrifice de Jeſus-Chriſt, ſignifie ſimplement, ſelon notre *Philoſophe, que Jeſus-Chriſt, comme Martyr, a ſcellé ſa Religion de ſon ſang, pag.* 164. Mais ſi Jeſus-Chriſt n'eſt mort qu'en qualité de Martyr, comment ſa mort prouvera-t-elle que tous les hommes ſont cenſez morts ou condamnez à mourir? C'eſt-là cependant ce que St. Paul veut qu'elle prouve: *Si un ſeul eſt mort pour tous,* dit-il, *tous donc étoient morts,* 2 *Cor. V.* 14. C'eſt le même Apôtre qui enſeigne aux *Galates III.* 13, 14, en parlant de la mort de Jeſus-Chriſt, *qu'il a été fait malédiction pour nous . . . afin que la bénédiction d'Abraham parvint aux Gentils.* Mais s'il n'eſt mort que comme Martyr, & n'a par conſequent été que Prophete, qui ne voit que ce qu'il avoit de mieux à faire pour répandre parmi les Gentils la bénédiction d'Abraham, c'étoit de *vivre,*

& non pas de *mourir*? St. Paul au moins en jugeoit de la ſorte, lorſque parlant de lui-même, en qui il ne pouvoit conſiderer que l'équivalent d'un Prophete, il diſoit aux *Philippiens I.* 22, 23 : *Mon déſir tend à déloger pour être avec Jeſus-Chriſt, ce qui eſt de beaucoup le meilleur pour moi : mais il eſt plus néceſſaire pour vous que je demeure.* C'eſt St. Paul encore qui ſoutenoit aux *Galates II.* 21. que *ſi la Juſtification eſt venue par la Loi, il faut que Jeſus-Chriſt ſoit mort inutilement.* La mort de Jeſus-Chriſt ſeroit donc inutile, ſelon St. Paul, ſi nous avions pû être juſtifiez ſans elle; Or, ſelon St. Paul, elle n'eſt certainement pas inutile: Donc, ſelon lui, nous ne pouvions être juſtifiez ſans elle. On ne parle point ainſi de la mort d'un ſimple Martyr.

§. XXXV. Le *Philoſophe* prétend, *pp.* 201, 202, que les cérémonies extérieures du Bâtême & de la Ste Cène ſont des moyens qui n'ont aucune liaiſon raiſonnable avec leur but; vû que le but de l'*ablution corporelle* du Bâtême, ſi nous l'en croyons, c'eſt de *purifier l'ame*; & que celui de la *partie élémentaire* de la Ste Cène, c'eſt de nous *communiquer la Grace.* Tout cela eſt faux. Le but du Bâtême eſt de nous introduire dans l'Egliſe Chrétienne, & de nous repréſenter d'une manière ſignificative & ſymbolique, que par cette introduction nous ſom-

ſommes ceſſez mourir au péché, pour vivre d'une vie nouvelle, comme ayant été régénerez: Voyez *Rom. VI.* 4, & *Tite III.* 5. Le Bâtême n'a rien qui ne réponde fort naturellement à ce but. Le but de la Ste Cène eſt de nous rappeller la mémoire de la mort de Jeſus-Chriſt, afin de nous exciter par-là à l'amour que nous lui devons, à l'imitation de ſes vertus, à l'amour de Dieu & des hommes. Le *Philoſophe* ne pouvoit pas l'ignorer. Or le but & le moyen, à ce compte, correſpondent ſenſiblement. Et quand nous ne verrions pas la correſpondance, le témoignage de Dieu nous l'indique; nous devrions la croire ſur la foi de ſon témoignage.

§. XXXVI. C'eſt jouer ſur les mots que de nier l'inſtitution divine de ces deux Sacremens, ſous ombre que l'on s'imagine pouvoir dire dans un certain ſens, *qu'ils étoient en uſage parmi les Juifs ſur le pied de coûtumes nationales avant Jeſus-Chriſt*, *pp.* 202, 203. Coûtumes Judaïques tant qu'on voudra avant que Jeſus-Chriſt les inſtituât en qualité de Cérémonies Chrétiennes; s'enſuivra-t-il que, comme telles, elles n'ont pas été inſtituées par Jeſus-Chriſt? S'enſuivra-t-il que les Juifs avoient en elles le Bâtême Chrétien & l'Euchariſtie Chrétienne? Voilà pour le raiſonnement: voici pour le fait.

§. XXXVII. *Il eſt certain*, ſelon le *Philoſophe, que les Juifs bâtiſoient tous leurs Proſélytes, & qu'ils avoient eu cette coûtume pluſieurs ſiécles avant le tems de Jeſus-Chriſt*, *pp.* 104. & 105. Cela n'eſt point du tout ſi certain. Au moins le Docteur *Gale* ſemble-t-il avoir bien prouvé le contraire dans ſa *neuvième Lettre ſur l'Hiſtoire du Bâtême des petits Enfans* par le Docteur *Wall.* Et les Juifs, du tems de Jeſus-Chriſt, regardoient ſi peu le Bâtême comme une pratique ancienne & commune, qu'ils demanderent à Jean-Bâtiſte, pourquoi il bâtiſoit, s'il n'étoit ni le Chriſt, ni Elie, ni le Prophete; perſonnages qui, ſelon eux, étoient encore à venir. *Jean I.* 25. Le Bâtême de Jean, au reſte, & celui de Jeſus-Chriſt, ſont deux Bâtêmes très-différens. Jean ne bâtiſoit que les *Juifs*, & Jeſus-Chriſt ordonna de bâtiſer *toutes les Nations.* Le Bâtême du premier n'*étoit pas*, & celui du ſecond *étoit*, un Bâtême *au nom du Pere, du Fils & du St. Eſprit.* Auſſi voyons-nous que St. Paul diſtinguoit ſoigneuſement l'un de l'autre; & qu'en vertu de cette diſtinction, les Fidèles qui n'avoient reçu que le Bâtême de Jean, recevoient encore après cela le Bâtême de Jeſus-Chriſt. Voyez *Act. XIX.* 3-6.

§. XXXVIII. Pour ce qui eſt de la Ste. Cène, le *Philoſophe* en trouve l'origine *dans une Coûtume nationale, qui conſiſtoit à faire*

faire paſſer de main en main après le ſouper, un Biſcuit, & une Coupe où il y avoit du Vin, pag. 204. Mais 1°. quand même on lui accorderoit que c'étoit-là réellement une coûtume établie du tems de Jeſus-Chriſt, & que ce fut en vertu de cette coûtume que Jeſus-Chriſt donna à ſes Diſciples la Coupe dont parle St. *Luc* au *dix-ſeptième verſet du Chapitre vingt-&-deux* de ſon Evangile, cela ne prouveroit rien, s'il n'étoit prouvé préalablement que cette Coupe, donnée aux Diſciples ſelon l'uſage national, doit être confondue avec celle qu'il conſacra à un uſage nouveau, lorſqu'il dit: *Cette Coupe eſt la nouvelle Alliance* &c. Or le contraire paroît par la comparaiſon du *verſet dix-ſept* avec les *trois verſets ſuivans.* 2°. Il s'agit particulierement ici des coûtumes pratiquées au ſouper de la Pâque. Or les Ecrivains Juifs témoignent expreſſement, que le Maître eſt le dernier qui mange de l'Agneau Paſchal, & qu'après cela il ne goûte plus d'aucune nourriture. Voyez *Lightfoot, vol. II. pag.* 258. Ce que les Juifs modernes diſent de quatre Coupes Paſchales, regarde des tems poſtérieurs à Jeſus-Chriſt: & ſuppoſer que celles dont St. Luc parle ſont les deux dernieres des quatre, ſuppoſer que la premiere des deux dont il parle eſt celle qui fut conſacrée par Jeſus-Chriſt à l'uſage de la Ste Cène; c'eſt non ſeulement ad-

mettre une hypothèſe fort embaraſſée, c'eſt encore contredire manifeſtement Jeſus-Chriſt. Car s'il s'agit ici des quatre Coupes prétendues du Souper Paſchal, Jeſus-Chriſt devra naturellement avoir bû lui-même de toutes les quatre, & ſes propres paroles cependant prouveront, qu'il devra au moins n'avoir pas bû de la quatrième, puiſqu'après avoir donné la troiſième à ſes Diſciples, il leur dit en termes exprès: *Je ne boirai plus du fruit de la vigne, juſques à ce que le régne de Dieu ſoit venu*, V. 18.

§. XXXIX. Le *Philoſophe* ſoutient, *pag.* 244, que *tout ce qu'on attribue de mérite au Sacrifice de Jeſus-Chriſt, diminue néceſſairement l'obligation d'obéir* PERSONELLEMENT *aux Loix de Dieu.* S'il avoit dit d'*obéir* PARFAITEMENT, on le lui accorderoit; mais PERSONELLEMENT, cela eſt faux.

§. XL. Il ne craint pas d'affirmer, *pag.* 251, que l'*Hiſtoire de l'Exode & de la Conquête du Païs de Canaan.... eſt écrite dans un goût dramatique; & que, prendre ce Drame dans le ſens littéral qui ſe préſente d'abord à l'eſprit, ce ſeroit faire de Moïſe un Ecrivain plus fabuleux & plus romaneſque qu'un Homere, un Eſope, un Ovide, ou tel autre qu'on voudra nommer parmi les Poëtes & les Mythologues du Paganiſme.* Mais comment prouve-t-il ce paradoxe? *Moïſe*, dit-il, *repréſente un Dieu, qui, à la façon des hommes, ſe montre, comme ſi c'étoit un*

Etre

Etre fini, d'une forme circumſcrite. Cela eſt faux. Moïſe dit aux Iſraëlites en autant de termes: *Vous n'avez vû aucune reſſemblance* &c. Et il fonde même là-deſſus la defenſe de repréſenter Dieu ſous quelque Image viſible que ce ſoit, *Deut. IV.* 12, 15, 16. On doit interpréter, conformement à cette declaration expreſſe, tous les paſſages où Moïſe parle de Dieu comme d'un Objet pour les ſens: on le doit, dis-je, & on le peut, ſans recourir à une ſuppoſition auſſi violente que celle d'une Allégorie qui ne finit point.

§. XLI. Le *Philoſophe Honnête-homme* dit, que ſelon l'Hiſtoire de l'Exode, *Dieu étoit fait au holà de Moïſe*; & que *Moïſe étoit avec Dieu ſur un ſi bon pied, qu'il lui faiſoit faire tout ce qu'il vouloit*; *pag.* 251. Cette parodie de l'Hiſtoire eſt auſſi fauſſe qu'indécente. Moïſe témoigna toûjours à l'égard de Dieu la plus profonde humilité, & n'obtint pas toûjours les graces qu'il lui demandoit. Voyez *Exod. IV.* 13, 14. & *XXXIII.* 18-20. Moïſe rapporte dans le *Ch. IX. du Deuteronome* comment il a intercedé pour le Peuple, & intercedé avec ſuccès: cela eſt vrai. Mais on peut dire cela, ſans dire, comme le *Philoſophe*, que *lorſque Dieu avoit réſolu de détruire les Iſraëlites, Moïſe lui faiſoit ſouvent changer d'avis.*

§. XLII. *Moïſe*, dit-il encore, *parvint à ſes fins en tout point, excepté le point capi-*

tal, qui étoit la Conquête du Païs: les Iſraëlites ne la purent faire qu'au tems de David, environ quatre-cens ans après le terme expiré de la promeſſe faite à Abraham, pag. 253. Pour éviter le reproche de corrompre l'Hiſtoire, il falloit ne pas ſupprimer ce qu'elle nous apprend touchant la cauſe de l'impuiſſance des Iſraëlites, *Nomb. XIV.* 27-35. *Jug. IV.* 1, 2, 3, 23, 24, & *VI.* 1, 2. Il falloit ne pas confondre deux promeſſes différentes faites à Abraham, qui toutes deux furent accomplies fidèlement, ſelon la teneur particuliere de chacune. Conférez *Gen. XV.* 16. & *XVII.* 8.

§. XLIII. Il eſt dit dans le Livre des *Juges, Ch. I.* ℣. 19, ſelon les termes de la Traduction Angloiſe, que *le Seigneur fut avec Juda, & qu'il chaſſa les Habitans de la Montagne, mais ne put pas chaſſer les Habitans de la Vallée, parce qu'ils avoient des chariots de fer.* L'inconvénient de cette Traduction eſt ſenſible; ce n'eſt pas d'aujourd'hui que les Libertins s'en ſont prévalus; & la petite raillerie très-froide que cela leur fournit, a été repouſſée plus d'une fois par de bonnes raiſons. Le *Philoſophe* le ſçavoit, & cependant il n'a pas eu honte d'y revenir, comme ſi c'étoit une poliſſonerie toute nouvelle, dont la gloire lui apartînt toute entiere, & qui lui parût ſans replique. *Ils ne purent pas*, dit-il, *chaſſer les Habitans*

tans des Plaines, parce qu'ils avoient des Chariots de fer, ou parce que Dieu ne les mit jamais en état, comme Fantaſſins, de tenir pied devant la Cavalerie Cananéenne. Le Texte Hébreu peut fort bien ſignifier qu'*ils ne voulurent pas tenter*, ce que la Traduction dit qu'*ils ne purent pas*. Et ſi l'on demande par quel obſtacle ils étoient retenus? la réponſe eſt prête: c'étoit par leur lâcheté, par la foibleſſe de leur foi, par une crainte toute ſemblable à celle que les chariots de fer des Cananéens avoient déja cauſée aux Enfans de Joſeph: Voyez *Joſué XVII.* 16, 18.

§. XLIV. On a vû tout-à-l'heure comment le *Philoſophe*, pour turlupiner ſur la promeſſe faite à Abraham, la ſuppoſe tacitement une de ces promeſſes *abſolues* qui doivent s'accomplir à quelque prix que ce ſoit. Le voici à préſent qui, s'oubliant lui-même à la *page* 258, où il ne ſonge qu'à turlupiner les Juifs, ſe moque d'eux, parce qu'ils ſemblent ſouvent n'avoir pas conſideré que cette Promeſſe étoit *conditionelle*. Qui ne croiroit que ſur une pareille contradiction le Théologien va citer au *Philoſophe* le Proverbe, *Qu'il faut qu'un Menteur ait bonne mémoire?* Il ne va pourtant pas ſi loin. Mais au défaut du Proverbe il trouve une ſentence qui dit: *Que pour écrire l'Hiſtoire d'imagination, il faut avoir la mémoire forte.*

§. XLV.

§. XLV. Le *Philoſophe* affirme du ton le plus poſitif, & comme une choſe *évidente*, que lorſque Samuel ſignifia à Saül qu'il eût à détruire tous les Amalécites & à ne laiſſer aucun butin pour les vainqueurs, c'étoit de la part du Prophete un deſſein formé de perdre le Roi, qui ne pouvoit défendre le pillage ſans revolter contre lui-même toute ſon armée; & cela pourquoi? Parce que le ſoldat, *dans toutes les guerres précedentes, n'avoit jamais été privé de l'avantage du butin*, dit le *Philoſophe*, *pag.* 298. Mais pour le convaincre de falſification ſur ce point d'Hiſtoire, il ſuffit d'indiquer ce que le *Philoſophe* lui-même avoit lû touchant la priſe de *Jérico* & la mort d'*Acan*. Voyez *Joſué VI.* & *VII.*

§. XLVI. Pour ôter à la Religion Chrétienne la preuve tirée des Prophéties, le *Philoſophe* obſerve ſçavamment, *que Mahomet auroit pû être annoncé d'avance par les Prophetes, auſſi-bien que Jeſus-Chriſt*, *pag.* 332. C'eſt dommage qu'il n'ait pas ajouté, que Mahomet, auſſi-bien que Jeſus-Chriſt, pouvoit être annoncé comme un Envoyé de Dieu, comme un Prophete que Dieu vouloit qu'on *écoutât*. L'accompliſſement des anciens Oracles leur donne un caractère inconteſtable de Divinité, & ces mêmes Oracles qui ſont divins nous avertiſſent, que le Perſonnage en qui ils ſeront accomplis, doit être écouté

écouté comme Dieu lui-même. Tout le monde ſçait que c'eſt-là proprement en quoi conſiſte le fort de la preuve tirée des Prophéties en faveur de Jeſus-Chriſt. Il n'y a que le *Philoſophe* qui l'ignore. Il s'imagine que le fort de la preuve conſiſte préciſement à dire, que Jeſus-Chriſt a été prédit.

§. XLVII. „ Depuis la *page* 343, juſ-„ qu'à la *page* 346, le *Philoſophe* parle „ comme ſi les Miracles même ne prou-„ voient rien en fait de Religion, & „ comme ſi la Religion n'admettoit rien „ de ce qu'on appelle Inſtitution poſiti-„ ve. Or il faut l'avouer; ſi la Religion „ Chrétienne ne renferme en effet au-„ cun dogme, aucun précepte, aucune „ promeſſe qu'on ne puiſſe connoître par „ la ſeule lumiere naturelle, elle ne „ ſçauroit être prouvée par des Miracles. „ Mais puiſqu'elle a des dogmes, des „ préceptes, des promeſſes, que nous „ ne pouvions pas connoître par la ſeu-„ le lumiere naturelle, les Miracles peu-„ vent & doivent la prouver. Il y a „ trois ſortes de choſes leſquelles il eſt „ poſſible qu'un homme nous enſeigne: „ les unes ſont telles que la raiſon ſuf-„ fit pour en découvrir la *vérité*; les „ autres ſont telles que la raiſon ſuffit „ pour en découvrir la *fauſſeté*. Celles „ de la troiſième eſpece ſont telles que la „ raiſon ne ſçauroit en découvrir ni *la*

„ *fauſſe-*

„ *fauſſeté, ni la vérité.* Celles dont la vé-
„ rité ſe découvre par la raiſon, n'ont
„ pas beſoin de Miracles.... & tous
„ les Miracles du monde ſeroient inuti-
„ les pour prouver celles dont la
„ raiſon découvre la fauſſeté.... L'uſa-
„ ge donc des Miracles, c'eſt de prouver
„ celles qui par elles-mêmes ne paroiſ-
„ ſent à la raiſon, ni vrayes, ni fauſſes:
„ & les Miracles ſont la preuve unique
„ par laquelle on puiſſe décider qu'elles
„ ſont vrayes & enſeignées de la part
„ de Dieu. Tout ce qu'on peut tirer ici
„ de la nature même des choſes en fa-
„ veur d'un Dogme ou d'un Précepte,
„ c'eſt que ce Dogme n'eſt point con-
„ tradictoire, c'eſt que ce Précepte n'eſt
„ point mauvais, c'eſt que ce Dogme ou
„ Précepte eſt *capable* d'être prouvé *di-*
„ *vin*: mais ce qui le prouve *actuellement*
„ tel, ce ſont *uniquement* les Miracles.
„ Suppoſons un homme qui ſe diſe Pro-
„ phete, & qui nous enſeigne, comme de
„ la part de Dieu, qu'il nous faut faire
„ le ſigne de la Croix quand nous com-
„ munions: .... La ſeule nature de ce
„ Précepte ne prouvera jamais qu'il ne
„ vienne pas de Dieu: nous ne le re-
„ jetterons comme purement humain,
„ qu'autant que nous verrons qu'il n'eſt
„ pas établi par des Miracles. Ainſi la
„ ſeule nature du Bâtême & de la Ste.
„ Cène, ne prouve pas que ce *ſont*,
„ mais

„ mais ſeulement que ce *peuvent être*, des „ choſes d'inſtitution divine. Elles n'ont „ rient d'abſurde ou de mauvais en ſoi. „ Mais ſi elles n'avoient point été éta- „ blies par des Miracles, elles n'auroient „ jamais pû être reconnues pour *divi-* „ *nes*..... Ajoutons ſeulement, que ces „ Cérémonies ont en elles-mêmes quel- „ que choſe de plus que de n'être ni ab- „ ſurdes, ni mauvaiſes, & paroiſſent di- „ gnes à tous égards d'avoir été inſtituées „ par un Etre ſouverainement ſage ....

VOILA le précis que j'avois promis de donner, des Obſervations par leſquelles notre *Théologien* prétend prouver la *Malhonnêteté du Philoſophe Honnête-homme*: & il faut avouer, que ſi ſeulement en général elles ſont juſtes, elles ſuffiſent au moins pour le faire regarder comme un *Philoſophe très-remarquable* par une loquacité impetueuſe, inconſiderée & pétulante. Mais ne pourroit-on pas expliquer cela ſans nier qu'il mérite le titre d'*Honnête-homme*? Avoir des vapeurs, & être malhonnête-homme, ſont deux choſes fort différentes. L'Angleterre eſt pleine d'honnêtes gens qui ont la Maladie Angloiſe. Or les Médecins diſent qu'une loquacité impétueuſe, inconſiderée & pétulante, eſt aſſez ſouvent un des ſymptomes de cette Maladie. Quoi qu'il en ſoit, il a répondu au Théologien; & le Théologien a repliqué: peut-

être

être rendrons-nous compte de cette diſpute dans quelques Articles ſuivans.

ARTICLE II.

A complete Collection of the Hiſtorical, Political, and Miſcellaneous Works of *John* MILTON, &c. C'eſt-à-dire: *Recueil complet des Oeuvres Hiſtoriques, Politiques & Mêlées de* Jean Milton, &c. (Voyez la première Partie du Tome XIII. de cette Bibliothèque, *pag.* 135, & la première Partie du Tome XIV. *pag.* 21 & ſuiv.)

NOus avons rendu compte des Piéces Théologiques qui ſont contenues dans le premier Volume des Oeuvres de MILTON. Celles qui ſuivent roulent ſur la Politique. La première eſt intitulée, *The Tenure of Kings and Magiſtrates*, &c. C'eſt-à-dire: „ Traité dans lequel „ on examine à quel titre les Rois & „ les Magiſtrats poſſedent leur autorité; „ & où l'on prouve qu'il eſt permis à „ ceux qui en ont le pouvoir, d'obliger „ un Tyran, ou un méchant Roi, à rendre compte de ſa conduite, & de le „ dépoſer, & même de le faire mourir, „ après l'avoir dûëment convaincu, au „ cas que les Magiſtrats ordinaires ayent „ negli-

„ négligé ou refuſé de le faire. On fait „ voir auſſi, que ceux qui depuis peu con„ damnent ſi fort la dépoſition des Rois, „ ont eux-mêmes pratiqué cette doc„ trine.

Wood prétend * que cette Piéce fut compoſée avant la mort de Charles I. Mais *Milton* lui-même nous aſſure †, qu'elle ne fut publiée qu'après la mort de ce Roi, & cela dans la vûë de tranquilliſer l'eſprit du peuple, plutôt que de décider rien par rapport à ce Prince infortuné. *Liber iſte*, dit-il, *non niſi poſt mortem Regis prodiit, ad componendos potiùs hominum animos factus, quàm ad ſtatuendum de Carolo quicquam, quod non mei, ſed Magiſtratuum intererat, & peractum jam tum erat.* Et Mr. *Birch* a vû un Exemplaire imprimé de cette Piéce, dans lequel quelqu'un avoit écrit, qu'elle fut publiée en Février 1648—9. §.

On voit par le titre, quel eſt le ſentiment de *Milton*. Il ſoutient que les Rois tiennent toute leur autorité du peuple, qu'ils ne ſont établis que pour procurer le bien de la Societé, & que lorſqu'ils abu-

* Athen. Oxon. *Col.* 264, 265.

† Defenſio ſecunda, *pag* 93. *de l'Edition de* 1654, *& pag.* 333, 334. *du* II. *Tome de cette Edition-ci.*

§. Birch, Vie de Milton, à la tête de cette Edition, *pag.* XXVII.

abuſent de leur pouvoir, & qu'ils ne rempliſſent pas le but pour lequel ils ont été établis, ils ſont reſponſables de leur conduite au peuple, ou aux Repréſentans du peuple, qui ont droit de les dépoſer, & même de les punir de mort, après leur avoir fait leur procès ſuivant les régles de l'équité & de la juſtice. Nous n'entrerons pas dans un plus grand détail ſur cette Piéce, parce qu'on peut voir ce ſujet traité plus au long, & peut-être avec plus d'exactitude, dans divers autres Ouvrages, & ſur-tout dans celui d'*Algernon* SIDNEY, intitulé *Diſcourſes concerning Government, ou Diſcours ſur le Gouvernement*, dont Mr. *Bernard* a donné de longs Extraits dans ſes *Nouvelles de la République des Lettres* *.

On trouve après cette Piéce le *Traité de Paix* conclu au nom de Charles I. par le Comte d'*Ormond*, Vicerοi d'Irlande, avec les Catholiques Romains de ce païs-là, le 17. Janvier $16\frac{4}{5}$; la *Lettre* que ce Seigneur écrivit le 9. Mars $16\frac{4}{5}$ au Colonel *Michel* JONES, Gouverneur de Dublin, pour l'engager à ſe déclarer contre le Parlement; la *Réponſe* du Colonel, qui ne voulut point ſe laiſſer gagner par les

* *De l'année* 1700, Mars, *Art.* I. *pag.* 243. *& ſuiv.* Avril, *Art.* V. *pag.* 426. *& ſuiv.* & Mai, *Art.* V. *pag.* 553. *& ſuiv.*

les promesses, ni épouvanter par les menaces du Vicerοi; & enfin une *Représentation du Consistoire de Belfast*, petit lieu dans le Nord d'Irlande, datée du 15. Février 1649, & addressée à tous ceux qui sont commis à leurs soins, & à tous les bien-intentionnez du Royaume; où on leur met devant les yeux les dangers auxquels la Religion, les Loix & la Liberté sont exposées par les mauvaises pratiques des Sectaires d'Angleterre, & où on les exhorte à s'acquitter de leurs devoirs par rapport au *Covenant*. Tout cela est suivi des *Observations* de *Milton* sur chacune de ces pièces: nous rapporterons quelques-unes de celles qu'il fait sur le *Traité de Paix* dont on vient de parler.

Par le *neuvième Article* de ce Traité le Roi permet aux Catholiques d'Irlande de posseder, aussi-bien que les Protestans, toute sorte de Charges & d'Emplois civils & militaires, d'être faits Gouverneurs des Châteaux, Forts & Garnisons du Païs; il ordonne qu'en attendant la tenue du Parlement d'Irlande, il y aura dans le païs une Armée de quinze-mille hommes d'Infanterie, & de deux-mille cinq-cens hommes de Cavalerie, tous Catholiques Romains; & il commet le Gouvernement civil & militaire entierement à des personnes de la même Religion. *Milton* se recrie beaucoup contre

cet Article du Traité de Paix, prétendant que c'étoit-là aliener le Royaume d'Irlande, & le rendre tout-à-fait indépendant du Parlement d'Angleterre; crime pour lequel seul Charles méritoit, dit-il, d'être dépoſé. Il y a plus, ajoute-t-il: ce n'étoit pas-ſeulement aliener un Royaume entier, c'étoit le livrer à des ennemis, & à des ennemis irréconciliables; ce qui aggravoit infiniment ſon crime.

Par l'*Article XVIII.* le Roi accorde une Amniſtie générale pour tout ce qui a été fait depuis le 23. d'Octobre 1641, juſqu'au jour de la date de ce Traité. Il eſt à remarquer que ce fut le 23. d'Octobre 1641. que commença la Rebellion d'Irlande, dans laquelle fut commis l'horrible maſſacre où deux-cens mille Proteſtans perdirent la vie. On avoit ſouvent demandé juſtice d'une ſi affreuſe cruauté; le Roi lui-même avoit ſouvent avoué qu'il étoit juſte de la punir; il avoit ſouvent promis de le faire; & voici que par un Traité de paix il pardonne à tous ces Barbares tout le ſang innocent qu'ils avoient ſi inhumainement répandu. Il fait plus: il leur accorde tous les avantages, tous les privileges dont jouiſſoient ſes ſujets Proteſtans, qu'il livre ainſi à la merci de leurs plus cruels ennemis. Si l'on peut juſtifier une pareille action, où ſi on ne doit pas en punir

nir l'auteur, il n'y aura plus de Religion, plus de bonne-foi, plus de juſtice ſur la terre, & autant vaut-il abandonner la Societé à la confuſion & à une parfaite Anarchie. C'eſt la refléxion de *Milton*.

On trouve enſuite la *Réponſe* de notre Auteur à l'Εικων Βασιλικη; elle eſt intitulée Ἰκονοκλάστης, *in anſwer to a Book intitled* Εικων Βασιλικη. Ce Livre a été traduit en François ſous ce titre, ICONOCLASTES; *ou Réponſe au Livre intitulé* ICON BASILIKÉ, *ou le Pourtrait de Sa Sacrée Majeſté durant ſa ſolitude & ſes ſouffrances.* Par le Sr. *Jean* MILTON. *Traduite de l'Anglois ſur la ſeconde & plus ample Edition, & revûë par l'Auteur. A laquelle ſont ajoutées diverſes piéces mentionnées en ladite Réponſe, pour la plus grande commodité du Lecteur.* A Londres par *Guill. DuGars*, Imprimeur du Conſeil d'Etat, l'an 1652. en 12. Ce Livre étant donc en François, il eſt inutile d'en donner ici l'Extrait. Nous dirons ſeulement, que quelque tems après que l'Original eût paru, on en publia une Refutation ſous ce titre: Εικων Ἀκλαστος, *The Image unbroken*, &c. „ Le Portrait en ſon entier, „ où l'on repréſente l'impudence, la „ fauſſeté, la vanité & la profanation „ d'un Libelle intitulé *Iconoclaſtes* ". Ce Livre de *Milton* ayant été réimprimé à Amſterdam l'an 1690. *in* 8°, on en publia à Londres une nouvelle Refutation, intitulée,

tulée, *Vindiciæ Carolinæ, or a Defense of* Εικων Βασιλικη *. *Défense du Pourtrait Royal, &c.*

La Piéce qui suit est la fameuse *Apologie de la Nation Angloise* contre *Saumaise*. Elle est ici en Anglois, de la traduction apparemment de Mr. *Washington*, qui la publia en cette langue l'an 1692. *in* 8°. Car on sçait que *Milton* l'écrivit en Latin, & c'est aussi en Latin qu'on la trouve dans le 2 Volume de cette Edition de ses Oeuvres. Dès que l'Ouvrage de *Saumaise* eût paru en Angleterre, le Conseil d'Etat chargea *Milton* de composer cette Apologie: Elle lui acquit d'abord une grande réputation; elle fut brûlée à Paris par la main du Boureau, non pas par l'ordre du Parlement, mais par celui du Lieutenant Civil; elle fut aussi brûlée à Toulouse: mais cela ne fit que lui procurer un plus grand nombre de Lecteurs. L'Auteur de l'*Apologia pro Rege & Populo Anglicano contra Johannis Polypragmatici (aliàs Miltonis Angli) Defensionem destructivam Populi Anglicani*, se plaint, qu'à grand peine le Livre de Saumaise a pû être imprimé une seule fois, tandis que celui de Milton l'a été plusieurs. Sa *Défense* n'eut pas plutôt

* Vie de Milton *à la tête de cette Nouvelle Edition de ses* Oeuvres, *pag.* XXVIII.

tôt paru, qu'il fut visité par tous les Ambassadeurs qui étoient alors à Londres, sans en excepter même ceux des Têtes couronnées. Mr. *Adrien Paauw*, Ambassadeur des Provinces Unies, lui témoigna une estime toute particuliere ; il fut aussi complimenté par plusieurs personnes d'Allemagne & de France, qui lui écrivirent des lettres de félicitation sur ce sujet ; & *Leonard Philaras*, Athénien de Nation, & Ambassadeur du Duc de Parme à la Cour de France, composa un bel éloge de cette Défense de Milton, qu'il lui envoya avec son Portrait. Mais ce qu'il y eut de plus solide pour lui, c'est que la Nation qu'il avoit si bien défendue, lui donna mille Livres Sterling pour le recompenser de ses peines *.

La Piéce suivante est un *Traité sur le Pouvoir Civil dans les Causes Ecclésiastiques, où l'on fait voir qu'il n'est permis à aucune Puissance de la Terre de contraindre personne en matière de Religion.* La principale raison sur laquelle *Milton* insiste pour établir sa thèse, c'est que la Religion consiste dans la conviction de l'esprit, & dans un Culte dicté par la conscience, & qu'on ne peut, ni convaincre l'esprit par la violence, ni forcer la conscience ; d'où

* Vie de Milton, *ubi supra*, *pag.* XXIX. XXX.

d'où il ſuit que la contrainte ne peut produire tout au plus que des Hypocrites, & par conſequent que perſonne n'a droit de l'employer en matière de Religion.

Cela n'empêche pas que les Chrétiens qui conviennent entre eux d'un certain nombre d'Articles, ne puiſſent former des Societez Religieuſes; & quand même il y auroit un grand nombre de ces Societez dans un Etat, le Public ne ſçauroit en ſouffrir aucun préjudice, pourvû qu'elles ſoient toutes également protegées par le Magiſtrat ſuprême; le danger ne vient que de l'intolerance, de ce qu'une de ces Societez ne veut pas ſouffrir les autres, & veut les contraindre, malgré la conviction de leur eſprit, & les mouvemens de leur conſcience, à admettre certains dogmes, & à pratiquer un certain Culte.

Mais, dit-on, que faut-il faire à l'égard de ceux qui ſe rendent coupables de Blaſphême, ou d'Héréſie? Premièrement, à l'égard du Blaſphême, dit *Milton*, je conſeille à ceux qui employent ce mot, de ne pas embaraſſer & allarmer le peuple par un mot Grec dont il n'entend pas bien le ſens; mais de lui expliquer ce que ce mot ſignifie. *Blaſphémer*, c'eſt calomnier, c'eſt parler mal, & avec malice, ſoit de Dieu, ſoit des hommes; & perſonne ne peut prétendre que

ſa

ſa conſcience l'oblige à parler mal de Dieu. *Milton* nous renvoye ici à un Acte de Parlement paſſé le 9. Août 1650, où cette Aſſemblée, dit-il, a défini le Blaſphème, entant que c'eſt un crime contre Dieu, dont la connoiſſance apartient au Magiſtrat Civil, *plenius ac meliùs Chryſippo & Cratone*, c'eſt-à-dire en bon François, avec plus de précaution, avec plus de jugement, & d'une maniére plus orthodoxe, que tous les Théologiens n'ont fait dans un grand nombre de gros Volumes. Nous ſouhaiterions que *Milton* nous eût donné cette définition du Parlement, car nous n'avons pas pû la trouver.

A l'égard de l'*Héréſie*, c'eſt un autre mot Grec qu'on employe pour faire peur au peuple, au lieu qu'on devroit lui apprendre, que ce mot ſignifie dans l'original le choix de quelque opinion, bonne ou mauvaiſe, ſoit en matière de Religion, ſoit dans quelques autres Sciences. Ce terme ſe prend en bonne part dans le XV. des Actes ℣. 5. L'HÉRÉSIE *des Phariſiens*; & dans le XXVI. Chap. du même Livre, ℣. 5. l'HÉRÉSIE * *la plus exquiſe de notre Religion.* Lorſque l'Héréſie ſe prend en mauvaiſe part, elle ne

* Il y a dans notre Verſion la Secte, & dans le Grec Αἱρεσις, dans ces deux paſſages.

ne diffère pas beaucoup du Schiſme; comme dans 1 *Cor.* XI. 18, 19. *J'entens qu'il y a des* SCHISMES † *parmi vous.... car il faut auſſi qu'il y ait des Héréſies.* Ceux qui ont écrit ſur l'Héréſie ſuivant leurs propres imaginations, voudroient nous perſuader qu'elle eſt pire que le Schiſme. Au lieu que le Schiſme emporte diviſion, & cela dans le ſens le plus mauvais; l'Héréſie au contraire n'eſt que le choix d'une certaine opinion, préférablement à celle qui lui eſt oppoſée; ce qui peut avoir lieu ſans qu'on ſe ſepare des autres. Dans le tems des Apôtres, avant que leurs Livres fûſſent écrits, l'Héréſie étoit une doctrine oppoſée à celle qu'ils enſeignoient: mais en ce tems ici on ne ſçauroit définir l'Héréſie autrement, qu'en diſant que c'eſt une doctrine que l'on ſoutient contre la lumiere que l'Ecriture ſainte peut ſeule nous fournir. Puis donc qu'aucun homme, aucun Synode, aucune Aſſemblée, quand même on la nommeroit Egliſe, ne peut juger définitivement quel eſt le ſens de l'Ecriture, tellement que les autres ſoient obligez en conſcience de ſe ſoûmettre à cette déciſion (ce qui eſt la Maxime fondamentale de tous les Proteſtans) il ſuit

† Il y a *des partialitez* dans notre Verſion, mais le mot Grec eſt Σχίσματα.

ſuit de-là, que celui qui n'admet un ſentiment, que parce qu'il lui paroît évidemment ou probablement fondé ſur l'Ecriture Sainte, ne ſçauroit être juſtement condamné comme Hérétique; puiſque ceux qui le condamneroient, feroient préciſement la même choſe pour laquelle ils le cenſureroient. Tout ce qu'il y a donc à faire par rapport à ceux qui ne reçoivent pas les opinions admiſes dans la Societé Religieuſe dont ils ſont membres, c'eſt de les *excommunier*, ſuivant l'avis de St. Paul, Tit. III. 10. c'eſt-à-dire, de les retrancher ou ſeparer de cette Societé; mais cette Excommunication ou ſeparation ne ſçauroit les priver d'aucun des avantages dont ils ont droit de jouïr en qualité de membres de la Societé Civile. Les ſeuls que *Milton* exclut de cette Tolerance univerſelle qu'il voudroit établir, ſont les Catholiques Romains: mais il ne les en exclut pas entant que Societé Religieuſe, ou à cauſe de leurs ſentimens en matière de Religion; c'eſt uniquement parce qu'ils forment tous enſemble une Monarchie Temporelle, ſous un Chef ſuprême, dont ils reconnoiſſent l'autorité en tout païs; de ſorte que par-tout, excepté à Rome, ils obéïſſent à un Magiſtrat ſouverain, différent de celui qui gouverne dans le païs où ils ſont.

Pour ce qui eſt de l'*Idolâtrie*, comme elle

elle eſt diamétralement oppoſée à l'Ecriture, tant de l'Ancien que du Nouveau Teſtament, & qu'elle eſt par conſequent une véritable Héréſie, ou plutôt une impieté, en faveur de laquelle on ne ſçauroit alleguer les mouvemens de la conſcience; & comme d'ailleurs les Actes en ſont ſi manifeſtes qu'on ne ſçauroit gueres s'y tromper, le Magiſtrat peut l'interdire, ou empêcher au moins qu'on ne s'y livre d'une manière publique & ſcandaleuſe.

On trouve enſuite une Piéce intitulée, *Conſiderations touchant les moyens les plus convenables pour chaſſer les Mercénaires de l'Egliſe; Où l'on traite auſſi des Dimes, de l'Honoraire qu'on paye aux Miniſtres pour les Bâtêmes, les Mariages & les Enterremens, & des Revenus Eccléſiaſtiques; on y examine auſſi, s'il eſt poſſible de faire quelque Loi pour aſſurer aux Miniſtres un Revenu fixe.*

Au commencement du Traité précedent *Milton* avoit remarqué, qu'il y a deux choſes qui cauſent un préjudice infini à l'Egliſe, la Contrainte en matière de Religion, & la Corruption des Paſteurs. Celle-ci, dit-il, eſt beaucoup plus dangereuſe que l'autre. Souvent la véritable Religion fleurit bien mieux ſous la perſécution, contre l'intention des Perſécuteurs pourtant, que dans un état tranquille; mais la corruption des Paſteurs, cauſée le plus ſouvent par les gages

gages qu'ils reçoivent, ruine la vérité même lorſqu'ils la prêchent. On a ſuffiſamment traité de la Perſécution dans le Diſcours dont nous venons de rendre compte; le *Salaire* des Miniſtres fait proprement le ſujet de celui-ci. Mais on ſe ſouviendra que *Milton* eſt dans les principes des *Indépendans*, & que nous ne faiſons ici que la fonction d'Hiſtoriens.

Le *Salaire*, dit *Milton*, n'eſt point une choſe mauvaiſe en elle-même; ce mot n'a point de ſens odieux; car il ne ſignifie proprement qu'une *Recompenſe*, comme lorſque Notre-Seigneur dit, que l'*Ouvrier eſt digne de ſon ſalaire* *. Mais ce qui rend le Salaire ſi dangereux dans l'Egliſe, ce qui fait proprement le *Mercénaire*, terme qui ſe prend toûjours en mauvaiſe part, c'eſt l'excès du Salaire, ou la mauvaiſe manière de le donner & de le recevoir. Peut-être qu'on n'a pas connu par expérience combien un Salaire exceſſif eſt dangereux, avant le Siécle de Conſtantin. Ce Prince étoit ſi zèlé, qu'il penſoit qu'il ne pourroit jamais être un *Nourricier* trop libéral de l'Egliſe; de ſorte qu'on peut dire, qu'en la chériſſant trop, il l'a en quelque ſorte étouffée entre ſes bras. Mais même avant que l'Egliſe eût acquis des richeſſes, l'amour du lucre a attiré des Mercénai-

* Luc X. 7.

cénaires. Sans parler ici de *Judas*, ni de *Simon le Magicien*, sur lesquels pourtant notre Auteur insiste assez, contentons-nous de remarquer d'après lui, ou plutôt d'après St. Paul & St. Pierre, que l'Esprit mercénaire est très-ancien dans l'Eglise, puisqu'il y étoit dès le tems de ces Apôtres, comme on le peut voir dans les passages que nous citons au bas de la page *. *Milton* conclut de-là, que ce ne fut pas seulement la grandeur du gain, tel qu'on en pouvoit faire dans le tems où l'Eglise étoit devenue riche, qui a fait que des Mercénaires se sont intrus dans le ministère; ils s'y sont intrus même dans les premiers Siécles, où l'Eglise étoit encore pauvre, & où par conséquent le gain qu'ils pouvoient faire n'étoit pas considerable: ce qui montre que la mauvaise manière de donner ou de recevoir un Salaire, quelque médiocre qu'il soit, fait un Mercénaire, aussi-bien que le plus grand profit. C'est pourquoi il est difficile de bannir entierement les Mercénaires de l'Eglise, à moins qu'on ne puisse engager tous les Ministres de l'Evangile à enseigner *gratis*, à l'exemple de St. Paul; mais on en trouvera bien peu qui veuillent suivre cet exemple.

Il

* Voyez Act. XX. 29. Tit. I. 11. 2 Pierre II. 3.

Il faut donc leur accorder quelque Salaire, quelque recompense. Mais en quoi consistera ce Salaire? En Dîmes, disent les Ministres Anglicans, en ce que l'on paye pour les Bâtêmes, les Mariages & les Enterremens, & en Revenus Ecclésiastiques. *Milton* n'est point du tout de ce sentiment. Si les particuliers veulent bien donner aux Ministres la dixième ou la cinquième partie de leurs revenus; à la bonne-heure, il ne s'y oppose pas: mais que les Ministres ayent droit d'exiger les Dîmes sous l'Evangile, c'est ce qu'il nie de toute sa force. Il s'attache à faire voir fort au long, qu'il n'y a pas un seul mot dans le Nouveau Testament qui puisse favoriser cette prétention des Ecclésiastiques; qu'au contraire J. C. & ses Apôtres n'ont accordé aux Ministres qui prêchent l'Evangile, que ce qui leur seroit donné librement par ceux à qui ils le prêchent; & qu'ils n'ont jamais dit un mot qui puisse seulement insinuer que les Dîmes leur sont dûës. Aussi les plus zèlez défenseurs des Dîmes sont-ils forcez de convenir, que durant les trois premiers siécles de l'Eglise les Ministres n'ont point eu d'autre Salaire que les Offrandes libres des Fidèles. Pour ce qui est des Droits qu'on exige pour les Bâtêmes, les Mariages & les Enterremens, *Milton* cite quelques Ca-

Canons du Concile de Trente, qui condamnent comme Simoniaques tous ceux qui exigent quelque Salaire dans ces occasions. De plus, dit-il, si le Ministre est payé pour toutes les fonctions de son ministère qu'il exerce; pourquoi demanderoit-il encore un nouveau payement pour chaque fonction particuliere? Et pour ce qui est des Mariages & des Enterremens, les Ministres ont si peu droit d'en exiger le payement, que ce sont-là des fonctions qui n'apartiennent aucunement à leur charge, & qui sont uniquement du ressort du Magistrat. Il est vrai que les Ecclésiastiques, pour se rendre nécessaires, & pour faire venir l'eau au moulin, ont introduit dans la solemnisation des Mariages & dans les Enterremens diverses cérémonies, que *Milton* croit parfaitement inutiles, & que par conséquent il voudroit qu'on supprimât.

Il conclut de tout cela, que pour bannir les *Mercénaires* de l'Eglise, il faut abolir les Dîmes, & tous les Salaires attachez à quelque fonction particuliere du ministère. On convient pourtant qu'il faut accorder quelque chose aux Ministres pour leur subsistance; & que faut-il leur accorder? C'est ce qu'on examine ensuite.

Si l'on veut consulter l'Ecriture, dit *Milton*, la question sera bientôt décidée.

Que

Que celui qui eſt enſeigné en la parole, dit S. Paul *, *faſſe participant de tous ſes biens celui qui l'enſeigne*. Et ailleurs: *Si nous vous avons ſemé les choſes ſpirituelles, eſt-ce une grande choſe que nous recueillions de vos biens temporels* †? Pourquoi donc recevroit-on quelque Salaire de ceux qu'on n'a point enſeigné, devant qui on n'a rien ſemé, à qui on n'a point été utile? *Que les Anciens qui préſident dûement ſoient reputez dignes de double honneur, principalement ceux qui travaillent à la parole & à l'inſtruction* §. Il paroît par ces paſſages, que la Recompenſe étoit donnée par chaque particulier qui avoit été inſtruit; ou qu'elle étoit donnée par tous en commun, & depoſée dans le Tréſor de l'Egliſe, pour être diſtribuée à chaque Miniſtre, à proportion de ſes travaux. Cela eſt ſi raiſonnable, dit *Milton*, qu'on ne ſçauroit aſſez deplorer la violence & l'iniquité qui ont depuis prévalu dans l'Egliſe, par leſquelles il a été ordonné, que ceux-là même ſeroient obligez de recompenſer le Miniſtre de la Paroiſſe, qui ne l'ont point choiſi pour leur Paſteur, & qui ne reçoivent aucune inſtruction de lui, ſoit parce qu'il ne reſide pas parmi

* Gal. VI. 6.
† 1 Cor. IX. 11.
§ 1 Tim. V. 17.

mi eux, soit parce qu'il est incapable de les instruire.

On demandera peut-être, que feront donc ceux qui ne sont pas en état d'entretenir un Ministre? ce qui est le cas des habitans de plusieurs Villages. Faudra-t-il qu'ils se passent d'instruction, puisqu'on ne veut point qu'il y ait de Salaire établi pour les Ministres? „ Je „ répons, dit *Milton*, que l'Ecriture en„ seigne dans plusieurs endroits ce qu'il „ faut faire en pareil cas. Premièrement, „ je demande à tout homme de bon„ sens, s'il croit que la connoissance de la „ Religion Chrétienne soit plus difficile „ à acquerir, que celle de quelque au„ tre Science ou de quelque Art que ce „ soit? Je me persuade qu'on m'accor„ dera qu'elle est beaucoup plus aisée, „ tant en elle-même, qu'à cause de l'as„ sistance du St. Esprit, qui ne nous est „ promise que pour cette étude-là uni„ quement. J. C. declare qu'il est envoyé „ pour annoncer l'*Evangile aux pauvres**; „ il faut donc que l'Evangile soit pro„ portionné à leur capacité. Les pre„ miers qui enseignerent sa Doctrine a„ près lui, étoient des gens sans étude. „ L'Ecriture est traduite dans toutes les „ langues, ce qui suppose qu'on est per„ suadé

* Luc IV. 18.

„ fuzdé que dans tout ce qui eſt eſſentiel
„ au ſalut, elle eſt claire & à la portée
„ des plus ſimples, qui, auſſi-bien que
„ leurs Docteurs, reçoivent l'Eſprit de
„ Vérité, pour les conduire en toute vé-
„ rité *.

„ Puis donc qu'il eſt ſi facile, même
„ pour les genies les plus bornez, d'ac-
„ querir la connoiſſance de la Religion
„ Chrétienne, il ne ſçauroit être difficile
„ de trouver des moyens pour l'enſeigner
„ aux plus pauvres, & pour recompen-
„ ſer ceux qui la leur enſeignent. Pre-
„ mièrement, que les Miniſtres, qui pré-
„ tendent qu'ils ſont appellez & envoyez
„ pour prêcher l'Evangile, ceux ſur-tout
„ qui ne ſont attachez à aucun Troupeau
„ particulier, imitent notre Sauveur &
„ ſes Diſciples, qui alloient prêchant
„ non ſeulement par les Villes, mais
„ auſſi par les Villages, où ils prêchoient
„ aux pauvres auſſi-bien qu'aux riches,
„ n'attendant de recompenſe que dans
„ le Ciel. *Levez vos yeux & regardez les*
„ *contrées; car elles ſont déja blanches pour*
„ *moiſſonner: or celui qui moiſſonne reçoit le*
„ *Salaire, & aſſemble le fruit en vie éternel-*
„ *le* †. C'étoient-là leurs *gages*.

„ Mais, repliqueront nos Mercénaires,
„ nous n'avons pas de quoi. Qui eſt-ce
„ qui

* Jean XIV. 26. & XVI. 13.
† Jean IV. 35. 36.

„ qui payera les fraix de nos voyages? „ On pourroit leur répondre, qu'il n'y „ a pas d'apparence qu'ils ſont plus pau- „ vres que ceux dont on leur propoſe „ l'exemple. Et s'ils n'ont pas la même „ foi qu'avoient ces Diſciples, pour ſe „ confier, comme eux, en Dieu & aux „ promeſſes de J. C. & pour attendre „ de ſa bonne providence les choſes né- „ ceſſaires à la vie; & ſi malgré cela „ ils ſe ſont intrus dans le miniſtère ſans „ avoir de quoi vivre, ils ſe ſont folle- „ ment expoſez à une terrible tentation, „ & ſouvent ils ſe ſont mis dans une „ triſte néceſſité, ou de mourir de faim, „ ou de chercher à plaire à ceux qui les „ payent, plutôt qu'à Dieu; & ils don- „ nent lieu de ſoupçonner, que ce n'eſt „ point d'en-haut qu'ils ont été appellez „ pour prêcher la parole. Mais quand „ on accorderoit qu'il eſt néceſſaire de „ leur payer les fraix de leurs voyages, „ & de leur donner un Salaire pour leurs „ travaux, ce ſera alors le devoir „ des Congrégations riches, qui pour „ l'ordinaire ont des Miniſtres de reſte, „ d'en envoyer quelques-uns dans les „ Villages voiſins, comme les Apôtres „ envoyerent Pierre & Jean de Jeruſa- „ lem à Samarie & aux Villages des „ environs *, ou comme l'Egliſe de Je- „ ruſa-

* Act. VIII. 14. 25.

„ rusalém envoya Barnabas à Antioche*, „ & comme d'autres Egliſes envoyerent „ Luc voyager avec Paul †, quoiqu'il ne „ ſoit pas dit ſi l'Egliſe les défrayoit „ ou non.

„ Si l'on objecte que cette manière „ ambulatoire de prêcher ne ſuffit pas „ pour bien établir l'Evangile dans ces „ lieux-là, à moins que ceux qu'on y „ envoye n'y demeurent un tems rai„ ſonnable; je répons, que s'ils y demeu„ rent un an ou deux, ce qui eſt le tems „ le plus long que les Apôtres avoient „ coûtume de reſter au même endroit, ce„ la ſuffira pour enſeigner à ceux qui vou„ dront être attentifs, & qui voudront ap„ prendre tous les points de la Religion „ qui ſont néceſſaires au ſalut; enſuite for„ mant diverſes congrégations, on choi„ ſira quelques-uns des membres les plus „ habiles & les plus zèlez, pour en faire „ des *Anciens*, qui pourront continuer à „ inſtruire les autres, & les gouverner; „ & après les avoir exhorté à demeurer „ fermes dans la foi, on pourra en tou„ te ſureté les confier à la Providence „ divine, & à la conduite du S. Eſprit, „ juſques à ce que Dieu fourniſſe quelque „ autre occaſion de les viſiter encore, „ pour les confirmer dans la foi. Quand „ on

* Act. XI. 22.
† 2 Cor. VIII. 19.

„ on aura fait cela, on aura fait tout ce „ que les Apôtres avoient coûtume de fai„ re lorſqu'ils établiſſoient l'Evangile en „ quelque endroit *.

Nous avons traduit tout ce long paſſage, parce qu'il nous a paru un expoſé aſſez net de ce que *Milton* penſoit ſur la manière d'entretenir les Miniſtres de l'Egliſe, & d'en bannir ceux qu'il appelle *Mercénaires*. Il examine enſuite une autre objection qu'on pourroit lui faire. Il en coûtera beaucoup, dira-t-on, pour entretenir & défrayer ces Miniſtres ambulans, ne fut-ce que pour un an ou deux. *Milton* répond, que ce n'étoit pas-là la penſée de ceux qui dans les commencemens établirent le Chriſtianiſme de cette manière: de plus, ajoute-t-il, cette dépenſe, quelque grande qu'on la ſuppoſe, ſera beaucoup moins conſidérable que ce qu'il en coûte à louer des Bénéficiers pour toute leur vie; & ce ſera d'ailleurs un moyen de chaſſer de l'Egliſe tous les Mercénaires. Enfin, ſi cette dépenſe eſt trop onereuſe aux Egliſes, elles peuvent s'addreſſer au Magiſtrat Civil, qui a entre ſes mains des fonds (ce ſont les biens qui avoient apartenu à l'Egliſe) qu'il peut employer, s'il le juge à propos, à l'entretien de ces Miniſ-

* *Voyez* Act. XIV. 21, 22, 23. XV. 36, 41.

Ministres ambulans, ou à l'établissement d'un grand nombre d'Ecoles par tout le païs, bien fournies de bonnes Bibliothèques, & où l'on puisse enseigner aux jeunes gens tout de suite les Langues, les Arts & les Sciences, sans les obliger à voyager d'un lieu dans un autre pour achever le Cours de leurs études. Mais de quoi vivront-ils après être sortis de ces Ecoles? La réponse est aisée, suivant *Milton*: pendant qu'on leur enseignera les Langues, les Arts & les Sciences, on pourra épargner assez de tems pour leur apprendre quelque métier, par lequel ils pourront honnêtement gagner leur vie, sans être à charge à l'Eglise. S. Paul n'eut pas honte de travailler de ses mains: bien loin de-là, ce travail le mit en état de prêcher généreusement l'Evangile en Asie & en Europe, à ses propres frais. Les Ministres des anciens Vaudois s'attachoient aussi à quelque métier, ou à quelque profession, afin de n'être point à charge à l'Eglise.

Comme, malgré tout ce qu'on vient de dire, *Milton* a pourtant accordé qu'il est permis de donner un Salaire ou une recompense aux Ministres, il examine vers la fin de ce Traité, de quelle manière Dieu a ordonné qu'on les recompensât. Il n'a point ordonné qu'on leur donnât des fonds de terre, ni que le Magistrat Civil fit des loix pour leur assurer un revenu

fixe ſur les biens de leurs Troupeaux : il n'a établi leur revenu que ſur la bienveillance & la reconnoiſſance de ceux qui les reçoivent chez eux : * *Prêchez, diſant le Royaume des Cieux eſt approché .... vous l'avez reçu gratuitement, donnez-le gratuitement.* Puis donc que Dieu a ordonné aux Miniſtres de prêcher *gratuitement*, ſoit qu'on les recompenſe ou non, il ſuit de-là évidemment, qu'il leur a défendu d'exiger une recompenſe par force, ou d'engager d'autres à forcer leurs Troupeaux de les recompenſer. Mais il veut bien regarder ce qu'on leur donne librement, comme ſi on le donnoit à lui-même. *Vous m'avez envoyé une fois, & même deux fois, ce dont j'avois beſoin*, dit S. Paul †. *Ce n'eſt pas que je recherche des préſens, mais je cherche le fruit qui abonde pour votre compte. J'ai tout reçu, & je ſuis dans l'abondance, & j'ai été comblé de biens en recevant d'Epaphrodite ce qui m'a été envoyé de votre part, comme une odeur de bonne ſenteur, comme un ſacrifice que Dieu accepte, & qui lui eſt agréable.* Or ce ſacrifice ne ſçauroit être agréable à Dieu lorſqu'il eſt forcé & fait à contre-cœur. La même choſe eſt dite des Aumônes : *Ne mettez point en oubli la bénéficence & la communication ; car Dieu prend plaiſir à de tels*

* Luc X. 7, 8.
† Philip. IV. 16, 17, 18.

tels sacrifices *. De-là vient que les Miniſtres de l'Égliſe primitive n'avoient *point* honte de recevoir toute leur ſubſiſtance ſur le pied d'Aumônes de la part de leurs Auditeurs. Ceux même qui ſoutiennent que les Dîmes ſont de droit divin, citent ce fait comme s'il favoriſoit leur cauſe, au lieu qu'il eſt directement contre eux: ils prouvent par l'autorité d'Origene, de Tertullien, de Cyprien & d'autres, que le Clergé ne ſubſiſtoit autrefois que par la ſeule charité de leurs Auditeurs, qui donnoient ce qu'ils vouloient, non au Clergé, mais à l'Égliſe; on en allouoit une partie aux Miniſtres, qui venoient chercher leur pitance dans des paniers; de-là vient qu'on les appella *Sportularii*. Leur pitance étoit aſſez maigre: on ne leur donnoit préciſement que ce qu'il falloit pour leur entretien, ſuivant le précepte de J. C. †: le reſte étoit diſtribué aux pauvres. *Milton* conclut de tout cela, que ſi les Miniſtres n'ont pas de quoi s'entretenir eux-mêmes, les Fidèles qu'ils enſeignent ſont obligez de s'acquitter envers eux des devoirs de la Bénéficence & de la Charité; mais les Miniſtres n'ont aucun droit de les y forcer, ni d'exiger rien au-delà de ce qu'on veut bien leur donner

* Hebr. XIII. 16.
† Matth. X. 7. &c.

donner librement. Voici comment *Milton* finit ce Traité.

„ Dans les premiers tems du Chriſtia-
„ niſme (& l'Egliſe ſeroit heureuſe s'il
„ en étoit encore de même) les Miniſ-
„ tres de l'Evangile n'étoient diſtinguez
„ des autres Chrétiens que par leurs
„ connoiſſances ſpirituelles & par la ſain-
„ teté de leurs mœurs; c'étoit pour ce-
„ la que l'Egliſe les choiſiſſoit pour Doc-
„ teurs & Inſpecteurs, quoique ce choix
„ ne les empêchât pas de ſuivre la vo-
„ cation qu'ils avoient auparavant, com-
„ me il paroît par l'exemple de S. Paul,
„ & par l'Hiſtoire de l'Egliſe primitive.
„ Mais lorſque ces Miniſtres commence-
„ rent à s'appeller *le Clergé*; lorſqu'ils
„ devinrent, pour ainſi dire, une Tribu
„ particuliere de *Levites*, un Parti, ou
„ un Ordre diſtinct dans l'Etat; lorſqu'ils
„ furent élevez dans le jargon des Eco-
„ les pour devenir *Théologiens*; lorſqu'ils
„ furent entretenus aux dépens du Pu-
„ blic, n'étant bons à rien qu'à ce qui
„ ne vaut rien; ils devinrent bientôt
„ pareſſeux: la pareſſe & l'*abondance de*
„ *pain* produiſirent bientôt chez eux l'or-
„ gueil, & des diſputes perpetuelles a-
„ vec ceux qui les entretenoient, je
„ veux dire les Laïques, qu'ils mépriſe-
„ rent ſouverainement; ce qui a toûjours
„ duré depuis, au grand préjudice de la
„ Religion & de tout le Chriſtianiſme,
„ qu'ils

„ qu'ils ont rempli de troubles & de
„ confusion. Et l'on peut assurer avec
„ confiance, qu'il en sera toûjours de
„ même, aussi long-tems qu'ils seront ain-
„ si soutenus indépendans de l'Eglise, de
„ laquelle seule, ils dépendoient autre-
„ fois, & qu'entretenus par le Magistrat
„ aux dépens du Public, ils formeront
„ une faction nombreuse de personnes
„ indigentes, qui autrefois extrêmement
„ pauvres & n'ayant eu qu'une très-
„ mauvaise éducation, se sont intrus dans
„ l'Eglise, où ils prétendent avoir un
„ droit divin à la possession de la dixiè-
„ me partie de tous nos biens, & font
„ un monopole du ministère, comme s'il
„ leur apartenoit en propre, au lieu
„ qu'il est libre & ouvert à tout Chré-
„ tien choisi par l'Eglise. Sous ce pré-
„ texte, exempts de toute autre occu-
„ pation, & s'enrichissant aux dépens
„ du Public, ils deviennent enfin de
„ vrais incendiaires, qui *élevent leurs*
„ *Cornes* contre le Magistrat même qui les
„ entretient, comme le Prêtre de Rome
„ s'éleva bientôt contre l'Empereur son
„ bienfaiteur, & comme les Prêtres
„ d'Ecosse ont fait depuis. On pourroit
„ se delivrer bientôt de cette troupe de
„ Mercénaires, & de tous les maux, de
„ toutes les dissentions, de tous les trou-
„ bles, de toutes les guerres qu'ils ont
„ causées, si les Chrétiens vouloient seu-
„ lement

„ lement connoître leur propre dignité, „ leur liberté, leur adoption, & qu'on „ ne s'étonne pas de ce mot, leur Prê- „ trise spirituelle, par laquelle ils ont „ tous également un libre accès à tou- „ tes les fonctions du Ministère, lorsque „ leur capacité & l'Eglise les y appel- „ lent, quoiqu'ils n'ayent jamais pris „ leurs degrez, ni été à aucune Univer- „ sité. Mais tandis que les Protestans, „ pour éviter la peine d'étudier & d'en- „ tendre leur Religion, se contenteront „ de la laisser dans la tête, ou plutôt „ dans les Livres d'un Ecclésiastique, „ pour la recevoir de lui par parcelles „ & par morceaux, selon qu'il la distri- „ bue dans ses harangues du Dimanche, „ ils seront toûjours à apprendre, & ne „ sçauront jamais rien; ils seront toûjours „ enfans; toûjours les vassaux de leur „ Ministre, comme les Laïques Catholi- „ ques Romains le sont de leurs Prêtres: „ ou bien, ils seront toûjours en dispu- „ te avec lui, les Principes des Protes- „ tans les éclairant assez pour ne leur „ permettre pas d'être en tout de son „ opinion; ce qui produira, comme on „ ne l'a vû que trop, des désordres in- „ finis dans l'Etat.

Après ce Traité on trouve deux Piéces fort courtes, que *Milton* écrivit lorsque l'Armée eût dissout le Parlement, & que *Richard Cromwell* eût été obligé de

de reſigner la dignité de Protecteur. Dans la première, qui eſt en forme de *Lettre à un Ami*, *Milton* donne l'Idée d'un Gouvernement Républicain, non pas ſelon ce qui lui paroiſſoit être le meilleur, mais ſelon ce qu'il croyoit le plus praticable alors, pour prévenir le rétabliſſement du Gouvernement Monarchique, & les déſordres domeſtiques, juſques à ce qu'il ſe préſentât une occaſion favorable d'établir une Démocratie parfaite. L'autre Piéce eſt écrite dans la même vûë, & paroît addreſſée au Général *Monk*. Ces deux Piéces furent communiquées à Mr. *Toland* par un Gentilhomme, qui les avoit reçues d'un neveu de *Milton*, peu de tems après la mort de l'Auteur; & Mr. *Toland* les fit inſerer dans l'Edition des Oeuvres de *Milton* * publiée en 1698, in folio †.

La Piéce ſuivante eſt intitulée, *Méthode prompte & aiſée d'établir une République libre; avec les avantages d'un pareil Gouvernement, comparez avec les inconveniens & les dangers auxquels la Nation s'expoſera ſi elle rétablit le Gouvernement Monarchique.* *Milton* commence ce Traité en juſtifiant le Parlement ſur la violation du *Covenant*: il fait voir que le Roi l'ayant violé

* *Pag.* 86. *& ſuiv.*
† Vie de Milton, *pag.* XXXIV. & XXXV.

violé le premier, le Parlement & la Nation en général n'étoient plus obligez de le tenir. „ *Nous avions ſtipulé*, dit-„ il, *que nous conſerverions la Perſonne du* „ *Roi, & ſon Autorité, pendant qu'il main-*„ *tiendroit la vraye Religion & nos Libertez*, „ mais non pas lorſqu'il entreprendroit „ de gêner nos conſciences en introdui-„ ſant une Religion Papiſte, de détruire „ nos Libertez en établiſſant l'eſclavage, „ de nous faire perdre la vie même, en „ donnant occaſion au Maſſacre d'Irlan-„ de, s'il ne l'a pas même complotté, „ comme on l'a découvert dans la ſuite ". *Milton* étale après cela les ſujets de plainte qu'on avoit contre le Roi, afin de faire voir qu'on a pû juſtement le dépoſer: il montre qu'après avoir long-tems combattu pour la Liberté civile & religieuſe, & après avoir vaincu, il y auroit une honte extrême à retourner à l'eſclavage par le rétabliſſement de la Monarchie. Il allegue à ſes Compatriotes l'exemple des Provinces Unies, qui ne ſe ſont point donné de repos, juſques à ce qu'elles euſſent entierement ſecoué le joug de la Tyrannie, & aſſuré ſolidement leur liberté.

„ De plus, dit-il, ſi nous rétabliſſons „ la Monarchie, & que nous nous en re-„ pentions bientôt après, comme cela „ arrivera infailliblement, lorſque nous „ appercevrons qu'on entreprendra de

„ nou-

„ nouveau de gêner nos conſciences, „ car nous devons nous y attendre, un „ Roi & des Evêques étant toûjours in„ ſeparablement unis d'intérêt, nous ſe„ rons peut-être forcez de combattre „ encore comme nous avons déja fait...; „ & qui nous aſſurera d'un heureux ſuc„ cès, après que par notre conduite in„ conſtante nous nous ſerons rendus indi„ gnes de la faveur & de la protection dont „ Dieu nous avoit honorez.....? Dieu „ donna un Roi aux Iſraëlites dans ſa „ colere.... Mais J. C. défend évidem„ ment à ſes Diſciples d'établir un pa„ reil Gouvernement, qui eſt purement „ Payen. *Les Rois des Nations les maîtri„ ſent*, dit-il, *& ceux qui uſent d'autorité „ ſur elles ſont nommez bienfaiteurs: Mais „ il n'en ſera pas ainſi de vous: au contraire, „ que le plus grand entre vous ſoit comme „ le moindre, & celui qui gouverne comme ce„ lui qui ſert.*.... Y a-t-il quelque eſpe„ ce de Gouvernement qui approche „ plus du modèle que J. C. nous donne„ là qu'une République libre, dans la„ quelle ceux qui ſont les plus grands „ ſont toûjours les ſerviteurs, &, pour „ ainſi dire les eſclaves du Public, le ſer„ vant à leurs propres fraix & dépens, „ & negligeant leurs propres affaires „ pour le bien de l'Etat, ſans être pour„ tant

* Luc XXII, 25. 26.

„ tant élevez au-deſſus de leurs Freres,
„ vivant dans leurs familles avec ſo-
„ brieté, marchant dans les ruës comme
„ les autres hommes, & à qui on peut
„ parler librement, familierement, en
„ ami, & ſans aucune adoration? Au
„ lieu qu'un Roi veut être adoré comme
„ un demi-Dieu; il a autour de lui une
„ Cour fiere & diſſoluë, d'une grande
„ dépenſe, d'un luxe exceſſif, à qui il
„ faut des Spectacles & des Maſcarades,
„ ce qui ne peut que corrompre les mœurs
„ de notre Nobleſſe. Il y aura une Rei-
„ ne, qu'il faudra auſſi entretenir à
„ grands fraix, & qui, ſuivant toutes les
„ apparences, ſera étrangere & Papiſte:
„ ſans parler de la Reine-Mere * que
„ nous connoiſſons déja. Il leur faudra
„ à chacune une Cour, & un grand train.
„ Enſuite viendra une Famille Royale:
„ chacun des Enfans du Roi voudra auſſi
„ avoir une Cour nombreuſe; ce qui
„ produira une infinité de vils eſclaves,
„ même parmi la Nobleſſe & les Gen-
„ tilshommes, qui ſeront élevez dans
„ l'eſpérance d'obtenir, non des emplois
„ utiles au Public, mais des poſtes à la
„ Cour.... Et plus leur cœur ſera de-
„ pravé par l'eſprit de la Cour, toûjours
„ incompatible avec la vertu & la re-
„ for-

* Il veut parler de la Mere de Charles II.

„ formation des mœurs, plus ils ſeront „ fiers, hautains, & prodigues d'un ar- „ gent levé ſur le peuple, & gagné par „ de pures baſſeſſes . . . . . .

„ D'ailleurs, un Roi qu'eſt-il de plus „ qu'un autre homme, pour en acheter „ ſi cher le rétabliſſement? Suivant l'ex- „ preſſion même d'un Poëte Courtiſan, „ un Roi n'eſt que comme un grand „ ZERO mis à la tête d'une nombreuſe „ ſuite de Chiffres, où il ne ſignifie rien. „ C'eſt même un bonheur pour le peu- „ ple lorſque le Roi n'eſt qu'un *Zero*: „ il en eſt ſouvent le malheur, la peſte, „ le fleau, & ce qu'il y a de plus terri- „ ble encore, c'eſt qu'on ne peut ni le „ contrarier, ni le chaſſer, moins enco- „ re l'accuſer ou le punir, ſans expoſer „ l'Etat à une entiere ruine, ſans en „ ébranler & preſque en renverſer les „ fondemens. Au lieu que, dans une Ré- „ publique libre, tout Gouverneur ou „ Conſeiller qui ſe conduit mal, peut „ être dépoſé & puni, ſans qu'il en ar- „ rive aucun trouble. Certainement il „ faut qu'un peuple ſoit fol, ou étran- „ gement infatué, lorſqu'il établit ſa „ principale eſpérance de la félicité ou de „ la ſureté commune ſur un ſeul homme, „ qui, s'il ſe trouve bon, ne peut pas „ faire plus de bien qu'un autre, & qui, „ s'il ſe trouve méchant, peut faire lui „ ſeul, & ſans qu'on puiſſe s'y oppoſer,

„ plus de mal que des millions d'autres „ hommes. Le bonheur d'une Nation ne „ ſçauroit jamais être plus aſſuré que dans „ une République, gouvernée par un „ Sénat libre, choiſi par elle-même, & „ où aucun homme en particulier, mais „ la raiſon ſeule domine.

Ceci conduit *Milton* à examiner, par quel moyen on pourroit établir une pareille République. Lorſqu'il écrivoit ce Traité, on avoit envoyé par toute l'Angleterre des ordres pour choiſir des Membres pour un nouveau Parlement. *Milton* vouloit donc qu'on ſe ſaiſit de cette occaſion pour choiſir des gens qui ne fûſſent attachez ni à une perſonne particuliere, (il veut parler de Charles II.) ni à une Chambre des Seigneurs, mais qui fûſſent zèlez pour la liberté civile & religieuſe, & d'ailleurs ſages, intelligens & moderez. Ce choix une fois fait, la République eſt établie, dit-il, ou du moins les fondemens en ſont poſez d'une manière ſolide. Dans ce Parlement, ou plutôt dans ce Grand Conſeil, doit reſider toute l'Autorité ſuprême; il faut qu'on lui commette toutes les forces de l'Etat par mer & par terre, pour la conſervation de la paix & de la liberté; il faut qu'il leve les revenus publics, & qu'il en diſpoſe, avec cette reſtriction pourtant, qu'il y aura des Inſpecteurs qui examineront comment on aura diſpo-

ſé

sé de ces revenus, pour la satisfaction du peuple. Il faut que ce Conseil fasse ou propose les Loix civiles, qu'il dirige tout ce qui regarde le commerce, la paix & la guerre avec les Nations étrangeres; & que, pour ce qui regarde les affaires qui demandent du secret & de la diligence, il choisisse parmi ses Membres un nombre de personnes pour former un Conseil d'Etat.

Milton vouloit que le Grand Conseil, ayant été une fois bien choisi, fût perpetuel: premièrement, parce que le tems qu'il faudroit employer à choisir & à assembler un nouveau Conseil, causeroit une interruption dans les affaires, & particulierement dans les affaires du dehors, qui ne pourroit qu'être préjudiciable à l'Etat, & feroit souvent perdre des occasions favorables. En second lieu, parce que le nouveau Conseil qui auroit été choisi ne feroit pas si bien au fait, il faudroit du tems, & un tems considerable, avant qu'il pût reprendre, pour ainsi dire, le fil des affaires. Enfin il y auroit lieu de craindre que les Membres d'un Conseil tout nouveau n'eûssent d'autres vûës, d'autres desseins, & peut-être d'autres maximes que ceux de l'ancien qui auroit été dissout; ce qui ne pourroit que causer des troubles & des divisions dans l'Etat.

Milton répond ensuite à quelques ob-

jections qu'on peut faire contre ſon ſentiment. Puis il étale les avantages d'une République gouvernée ainſi par un Conſeil perpetuel; avantages dont elle ſeroit privée ſous un Roi, qui ſe croiroit en droit de n'aſſembler un Parlement que lorſqu'il le jugeroit à propos; qui ne l'aſſembleroit que le plus rarement qu'il lui ſeroit poſſible, & ſeulement pour ſes intérêts particuliers, & non pas pour le bien public. Il étale ſur-tout les diſputes perpetuelles qui ne pourroient, ſelon lui, manquer de s'élever entre un Roi & ſon Parlement, au ſujet de la Prérogative Royale d'un côté, & des droits & libertez du Peuple, de l'autre. Mais comme s'il eût craint que ſes raiſonnemens ne fiſſent pas beaucoup d'impreſſion ſur l'eſprit d'une Nation laſſe de l'Anarchie, il prend dans la ſuite un autre tour pour la diſſuader de rétablir la Monarchie. Il repréſente vivement ce que l'on aura à craindre d'un Roi irrité de la mort de ſon Pere, & de l'exil auquel il a été reduit lui-même. Il étale les maux auxquels les particuliers ſeront expoſez; les accuſations, les plaintes, les informations, les recherches qu'on fera infailliblement: & qui, dit-il, pourra ſe flatter de n'être pas inquiété plus ou moins, au ſujet de ce qui s'eſt paſſé depuis la mort de Charles I.?

Il employe le reſte de ce Traité à faire voir quelles meſures on pourroit prendre pour établir ſolidement la liberté civile & religieuſe; & de quelle manière il faudroit établir les Loix, afin qu'elles fûſſent plus généralement approuvées. Il ne vouloit pas que le Grand Conſeil eût ſeul le droit de les faire. Il vouloit qu'il y eût dans chaque Ville conſiderable, ou du moins dans chaque diſtrict d'une certaine étendue, un Conſeil particulier, compoſé de la Nobleſſe & des principaux Gentilshommes des environs; & que ce Conſeil jugeât définitivement les différens qui ſurviendroient entre les particuliers de ſon diſtrict. Il vouloit auſſi qu'on propoſât à chacun de ces Conſeils les Loix qu'on avoit deſſein de propoſer au Grand Conſeil de la Nation, qui ne devoit leur donner force de Loix, qu'après qu'elles auroient été approuvées par la plus grande partie de ces Conſeils particuliers. Voilà en général quel étoit le Plan de *Milton*, dont l'exécution étoit certainement très-difficile, pour ne pas dire impoſſible, dans les tems de trouble & de tumulte où il écrivoit. C'étoit en 1659. *Wood* * dit, que ce Traité parut en Février 1659-60; ce ne fut donc que peu de mois avant la Reſtauration.

Dès que ce Traité eût paru, il fut atta-

* Athen. Oxon. *col.* 266.

attaqué dans un Livre intitulé, *The Dignity of Kingſhip, la Dignité de la Royauté*, dont l'Auteur ne s'eſt déſigné que par ces deux Lettres initiales, G. S. Il fut auſſi attaqué dans une Brochure burleſque, qu'on prétendit avoir été écrite par la Société Républicaine de Mr. *Jaques Harrington*. Elle étoit intituliée, *The Cenſure of the Rota, &c. Cenſure de la* Roue ** *ſur le Livre de* Milton *intitulé, Méthode prompte & aiſée*, &c. 1660. 16 pages in 4to. †.

La Piéce ſuivante contient de courtes *Remarques ſur un Sermon* du Docteur MATTHIEU GRIFFITH, Chapelain de Charles I.

Enfin la derniere Piéce de ce Volume eſt une *Grammaire de la Langue Latine*, écrite en Anglois.

Nous rendrons compte une autre fois du ſecond Volume de ce Recueil.

** On a donné ce nom à ceux qui approuvoient le ſyſtême de Mr. *Harrington*; parce que cet Auteur avoit propoſé une forme de Gouvernement, ſelon laquelle l'Autorité ſuprême devoit circuler ou *rouler* entre un certain nombre de perſonnes qui devoient compoſer le Grand Conſeil de la Nation, & dont le tiers devoit ſortir de charge tous les ans, & un pareil nombre entrer à leur place. Voyez Nouv. de la Rép. des Lettres, 1700. *Sept. Art.* I. *pag.* 260, *& ſuiv.* Milton étoit en cela d'un ſentiment tout différent de celui de *Harrington*, comme on l'a vû dans cet Article.

† Vie de Milton, à la tête du I. *Vol. de cette Edition de ſes* Oeuvres, *pag.* XXXV.

AR-

ARTICLE III.

*Mélange de Piéces fugitives—— Redigé par Mr. L. C. M*****. A Londres, aux dépens de l'Auteur. Imprimé par Lonrant, MDCCXL. In Octavo. Pages* 192. *pour une Partie du Recueil, & pages* 110. *pour une autre Partie.*

QUOIQUE le titre de ce Mélange dise qu'il est *imprimé à Londres*, il y a tout lieu de croire qu'il a été imprimé ailleurs. Mais de quelque Païs qu'il vienne, nous sommes d'autant plus en droit d'en parler, qu'il contient diverses Piéces composées en Angleterre.

Le titre porte, *Aux dépens de l'Auteur*. Cela insinue que l'Editeur & l'Auteur sont au fond un seul & même homme; & que toutes les Piéces dont il ne nomme pas les Auteurs, doivent être censées de sa façon. Il ne faut pas s'y tromper. Il y a ici plusieurs Piéces sans nom d'Auteur, lesquelles nous sçavons que l'Editeur n'a pas faites, ou auxquelles on reconnoît quelque autre main que la sienne, pour peu qu'on y fasse attention. On entrevoit même que la publication de ce Mélange doit avoir été l'ouvrage de deux Editeurs & Auteurs associez. Car quelque égalité de mérite qu'il y ait,

dans un certains ſens, entre les diverſes Piéces qui ſemblent n'avoir pû être jugées dignes de l'impreſſion que par leur propre Auteur, elles ne laiſſent pourtant pas d'être aſſez différentes les unes des autres, pour faire croire qu'elles ne ſont pas toutes la production d'un ſeul & même Genie.

La première Piéce de la première Partie de ce Mêlange eſt intitulée, VARSOVIE RIDICULE. C'eſt une Piéce du même genre que la *Rome ridicule* de *St. Amand*. Mais heureuſement elle n'eſt pas à beaucoup près auſſi longue. En voici la meilleure Strophe:

Au bruit de cent bottes ferrées
J'entens arriver le Patron.
A l'écart! Place à l'Eſcadron
De ces Mouſtaches effarées!
C'eſt un des premiers Palatins,
Suivi de cent nobles Gredins
Prêts à fouiller dans la pochète;
Et qui, pour quelques pots de vin,
Rompent ſouvent une diète
En trois mots de mauvais Latin.

Quoique cette Piéce ne ſoit pas un Chef-d'œuvre, & que l'Auteur n'en ſoit pas nommé, on peut preſque aſſurer qu'elle n'eſt, ni de Mr. L. C. M******, ni de ſon Confrere: mais les Piéces qui ſuivent paroiſſent être de l'un des deux.

Ce

Ce ſont quelques *Odes Anacréontiques*, qui ne viennent certainement pas d'un Mr. *La Motte*, & quelques *Epigrammes*, que l'on ne ſera jamais tenté d'attribuer, ni à Mr. *Rouſſeau*, ni au Chevalier *de Cailly*.

Les petites *Odes Galantes* ou *Bacchiques* de Mr. *La Motte* ne peuvent être appellées *Anacréontiques* qu'aſſez improprement. Elles ſont, en général, dans un tout autre goût que celles d'*Anacréon*. Ce ſont deux *manières* très-différentes. Mais au moins les ſujets ſont-ils rians, agréables, dignes d'*Anacréon*, ou même empruntez de lui. La manière d'*Anacréon* eſt peut-être préférable ; & je crois qu'à tout prendre, je la préférerois ſans balancer. Mais après tout, celle de Mr. *La Motte* a ſon mérite. Ses Odes, dans leur eſpece, ſont aſſez parfaites pour ſervir de modèle ; & lorſqu'on aura traité, auſſi-bien que lui, des ſujets comme les ſiens, ſi l'on juge à propos de donner à ce qu'on aura fait le titre d'ODES ANACRÉONTIQUES, je ne diſputerai gueres ſur ce qu'il y aura d'impropre dans ce titre. La queſtion ici eſt ſeulement de ſçavoir, ſi des *Odes Anacréontiques*, en petites Strophes de quatre vers de huit ſyllabes ; ſi des Odes dont le titre & la forme invitent le Lecteur à les comparer avec celles de Mr. *La Motte*, peuvent ſoutenir cette comparaiſon. On en jugera par les deux Strophes que je vais

tirer de l'*Ode III*, dans lesquelles j'entrevois que le Poëte a voulu dire, que des Bergers qui jouoient avec l'Amour, se trouvèrent surpris d'une langueur secrete, & que l'Amour observoit leur embaras avec un malin soûrire. Je ne sçais pas au juste comment Mr. *La Motte* auroit exprimé cela; mais je suis bien sûr qu'il ne l'auroit pas exprimé par des vers tels que ceux-ci:

Une secrette violence
Est peinte des traits de langueur,
Malgré la joyeuse apparence
Dont l'esprit masque encor le cœur,

Toute la joye enfin s'efface:
L'Enfant rit de les voir confus;
Et d'une piquante grimace
Aigrit leurs chagrins superflus,

J'avouerai cependant avec plaisir, que tout n'est pas de ce stile, & que l'Ode du *Songe* est beaucoup meilleure que les autres. La voici, à une Strophe près, dans laquelle le Poëte a mis des *Nudités*, dont certains Lecteurs ne trouveroient peut-être pas bon que j'ornasse cette page, &

qui

qui du reſte ne ſont point eſſentielles à la Piéce.

Je trouvai dans un Songe aimable
Phlis ſenſible à mon amour,
Qui d'une voix douce & traitable
M'aſſûroit d'un tendre retour.

Après l'aveu de ſa défaite
La Belle rougit, ſoupira,
Jugeant bien qu'en ce tête-à-tête
Je n'en demeurerois pas-là.

L'occaſion étoit trop belle,
Je ne fus point reſpectueux;
Et Phlis n'étant plus cruelle,
Rien ne m'empêcha d'être heureux.

Le reveil mit fin à mon Songe:
Adieu, Plaiſirs, Félicité!
Plaiſirs trop vifs pour un menſonge,
Trop courts pour une vérité.

Un Critique bien difficile dira peut-être, que dans cette petite Piéce il y a des

des fautes de ſtile, de mauvaiſes rimes, des expreſſions peu élégantes, des bienſéances negligées, des tours manquez, & un certain air de copie, qui, aux yeux des Connoiſſeurs, diſtingue preſque infailliblement l'Auteur copiſte d'avec l'Auteur original. Mais il ne faut pas toûjours y regarder de ſi près. Contentons-nous d'obſerver, que ſi notre Poëte n'a copié perſonne, il s'eſt au moins rencontré d'une façon bien remarquable avec l'Auteur d'une vieille Chanſon, où le récit d'un Songe galant ſe termine par deux vers dont voici les propres termes, ſi ma mémoire ne me trompe :

Ce Plaiſir fut trop vif pour n'être qu'un menſonge,
Mais il dura trop peu pour une vérité.

Parmi les EPIGRAMMES, il y en a une auſſi qui eſt un peu mieux tournée & un peu mieux verſifiée que les autres, mais qui avec cela eſt très-mauvaiſe, parce qu'elle ne contient qu'une ſottiſe groſſiere & profane, qui n'a ni ſel ni vraiſemblance. C'eſt l'Epigramme *ſur un Crucifix*. Mais en revanche il y en a trois ou quatre autres dont les ſujets ou les penſées ſont plus *Epigrammatiques*, & qui ſeroient bonnes, ſi ſeulement elles étoient bien faites. Celle que je vais tranſcrire n'eſt pas une des moindres. C'eſt celle qui

qui roule ſur la différente fortune de deux *Médecins*. La penſée au reſte ne me paroît pas nouvelle. Voyons ſi l'Auteur ſe l'eſt appropriée en habile homme.

D'où vient que par un ſort étrange
En caroſſe l'on voit l'ignorant Miſalbin,
Tandis qu'au milieu de la fange
Doncant, ce Bel-Eſprit, ce ſçavant Médecin,
Reçoit ſouvent éclabouſſades
Et coups de coudes par milliers?
C'eſt que l'un eſt payé par les malades,
Et l'autre par les héritiers.

A la ſuite des Epigrammes le Collecteur a placé diverſes CHANSONS, dont la plupart auroient bien pû demeurer dans ſon Porte-feuille; & quelques-unes des meilleures auroient peut-être dû y demeurer, ou n'être publiées que dans un Recueil de Poliſſonneries. La petite Piéce intitulée, *Bouquet d'hyver, envoyé à une Dame avec une ſeule Marguerite*, ſe trouve parmi les Chanſons. Je ne ſçais ſi c'en eſt une. Mais ſoit *Chanſon* ou *Madrigal*, elle eſt du nombre de celles que les honnêtes gens peuvent lire avec plaiſir, pourvû qu'ils ne l'examinent pas trop rigoureuſement, & qu'au reſte ils n'ayent pas perdu le goût d'une certaine galanterie

rie qui étoit, ce ſemble, plus à la mode dans le ſiécle paſſé que dans le nôtre. Voici le *Bouquet* en queſtion.

Triſte hyver, ennemi des fleurs,
Dont en ce jour j'aurois dû faire emplette ;
Sur les fleurs, ſur les fruits, exerce tes rigueurs,
Pourvû que la Reine des cœurs
Faſſe à Philis agréer ma fleurette.

Après les Chanſons viennent des EPITAPHES. La ſeule qui mérite d'être lue, eſt celle de Mr. *Lenfant*. Il faut ſuppoſer, pour l'entendre, qu'elle a été faite à *Berlin*, & que Mr. *Lenfant* avoit eu juſqu'à la mort quelque Ennemi violent, & reconnu pour tel, qui ſe nommoit *Paſcal*.

LENFANT *repoſe en ce lieu froid & ſombre:*
En lui la Vérité perd un fidèle Ami:
L'Erreur & le Menſonge, éveillez à demi,
Ont encor frayeur de ſon Ombre.
Toûjours tout prêt à rendre un bienfait pour un mal,
Envers le plus chétif, humble, doux, charitable,
Il n'eut en ce Païs d'ennemi que le Diable
Sous la figure de Paſcal.

Les

Les Epitaphes ſont ſuivies de deux CANTATES. La première eſt celle de *Léandre*, la même qui a déja paru dans le *Tome XII. de la Bibliothèque Britannique*. Mais elle n'a été imprimée ici que d'après quelque Copie très-peu exacte. La ſeconde a pour titre *Le Feu*, & a été faite, nous dit-on, à l'occaſion de l'*Incendie de Copenhague*. Il ſe pourroit bien auſſi qu'elle eût été faite par quelque Danois. Qu'on juge de la douceur, de l'élégance & de la juſteſſe des expreſſions par ces vers:

Parmi les noirs frimats & les glaces, que donne
Le ſouffle de Borée & celui d'Aquilon,
Tu nous fais voir l'une & l'autre Saiſon,
Où brille Flore, où préſide Pomone.
Sans toi, ſans ton ſecours, les tréſors que Cybèle
Renferme dans ſon ſein, nous ſeroient inconnus;
Nos meilleurs mets, ſans toi, ſont ſuperflus,
Tout ſe reſſent de ton ardeur fidèle.

Le Poëte parle enſuite de *l'Incendie de Co-*

Copenhague : il appelle Neptune au ſecours contre Jupiter, & lui dit :

Accordez-nous votre aſſiſtance,
Sans quoi le genre humain finit.

Suit une EPITRE *en Stile Marotique*, à une Dame, en lui envoyant ſon Portrait, fait par l'Auteur. Le Poète dit, en parlant de ce Portrait, *Qu'il n'eſt Chef-dœuvre en l'art du Titien.* On peut ajouter, en parlant de l'Epitre, le mot d'Horace, qui dit que la Poéſie reſſemble à la Peinture : *Ut Pictura Poeſis erit.* Les Piéces qui viennent après celle-là, ſont :

1°. Une LETTRE *au Comte de Flemming*, en lui envoyant des STANCES *Irrégulieres*, dont l'Auteur paroît avoir quelque talent pour la verſification & pour l'amplification.

2°. Une eſpece de petite EPITRE au Comte de S***. ſur ſon Exil ; dans laquelle il y a quelques negligences, quoiqu'elle ſoit fort courte, mais qui malgré ces negligences doit être miſe infiniment au deſſus de la plupart des autres Poéſies de ce Recueil. En voici le commencement & la fin :

Partez, Comte, fuyez ces perfides climats,
L'Exil même eſt heureux quand on fuit des Ingrats.
\- - - - - - - - - - - - - - -
Vous,

Vous qui des Scipions rappellant la mémoire,
A celle des Romains égalez notre hiſtoire,
Partez ſans murmurer, & ſouffrez ſans chagrin
Qu'un ſemblable mérite ait un même deſtin.
Si l'on doit maltraiter le parfait Héroïſme,
Si la haute vertu mérite l'Oſtraciſme,
Comte, vous ne pouviez vous ſauver de ſes coups,
Et le ſeul qu'on pouvoit attaquer, c'étoit vous.

3°. Quelques CONTES qui ſont fort au deſſus de ceux de la Fontaine pour la Saleté, mais fort au deſſous pour tout le reſte, ſauf néanmoins ce qu'on pourroit dire en faveur du dernier, & principalement du quatrième, intitulé *Aëteon*, Piéce connue, & très-connue depuis plus de ſoixante ans.

4°. Une FABLE que le Collecteur a fourrée parmi les Contes: Piéce médiocre.

5°. Une ODE *à Mr. de Voltaire*, ſur ſes démêlez avec Mr. *Rouſſeau* & l'Abbé *Des Fontaines*: Piéce déja publiée ailleurs, ſi je ne me trompe, & qui, ſans être un Chef-d'œuvre, ni pour la beauté de

la Poéſie, ni pour la juſteſſe de la Critique, doit cependant ne pas être confondue dans la foule des Piéces médiocres de ce Mélange. En voici la première Strophe:

Quelle odieuſe frénéſie
T'entraîne dans ſes noirs accès?
Quoi! d'une baſſe jalouſie
Eſpères-tu quelque ſuccès?
Que t'ont fait Rouſſeau, Des Fontaines?
Contre eux lorſque tu te déchaînes
Que te produiſent tous tes ſoins?
Vains efforts d'une affreuſe rage!
T'en eſtime-t-on davantage,
Ou les en eſtime-t-on moins?

La concluſion eſt exprimée dans les deux vers ſuivans:

Rouſſeau, Voltaire, Des Fontaines,
Le bien public doit vous unir.

6°. Une EPITRE, intitulée *La République de Platon.* Pour peu que l'on ſoit au fait, on reconnoît facilement que cette Epître eſt de la façon de quelque jeune Poète de *Berlin*, & que c'eſt à Mr. *Jordan* qu'elle eſt addreſſée. L'éloge qui s'y trouve d'un *Roi Philoſophe*, ne peut convenir dans toute ſon étendue qu'au *Roi de Pruſſe.* Il n'y aura point de Lecteur qui ne ſoit bien-aiſe de trouver ici quelques échantillons de la Piéce.

J'en-

J'entreprens de rimer, & ma Muſe novice
A beſoin d'un Lecteur indulgent & propice.....
Partiſan des Ecrits du Poëte fameux
Qui dépeint des Ligueurs le zèle furieux,
Ton goût trop épuré va trouver inſipide
Ce que te trace ici ma main foible & timide.
Mais oublie un moment ces Chefs-d'œuvre de l'art,
Et qu'il me ſoit permis de rimer au hazard.
Au fond d'une retraite à mes maux favorable,
Je tâche d'éloigner la Parque inexorable.....
Et puiſant dans mon ſein des conſolations,
Je me berce & m'endors dans mes illuſions.
Trop heureux de me plaire à d'agréables ſonges,
Il m'importe fort peu ſi ce ſont des menſonges:
Et même quelquefois par l'extaſe emporté,
Je jurerois qu'ils ſont pleins de réalité.....
Je ſongeois l'autre jour, que changeant de climat,
J'abordois à cette Iſle, à ce fameux Etat,
Dont le divin Platon nous a tracé l'image,
Où la Vertu domine, où régne le ſeul Sage.....
Ravi d'être arrivé dans cet heureux ſéjour,
J'avance & j'apperçois la floriſſante Cour,
Qui du ſage Monarque entouroit la perſone:
J'éleve mes regards & les porte à ſon Trône:
Mais à l'aſpect charmant de ce Prince accompli,
De quel étonnement fus-je auſſi-tôt rempli!....
Tout annonçoit en lui ſa Royale origine,

J'étois même tenté de la croire divine;
Et j'aurois de bon cœur offert sur ses Autels
Le parfum qu'on reserve aux Etres immortels. . . . . . .
Son âge seul, plus propre à régner dans Cythère
Qu'à régir de ce lieu la République austère,
Son âge me surprend; & rempli du désir
D'apprendre quel motif pour Roi l'a fait choisir,
J'aborde un Citoyen qui s'offre sur ma route,
Et sans perdre de tems lui propose mon doute.
„ *Etranger, me dit-il, j'excuse ton erreur:*
„ *Mais apprens aujourd'hui notre extrême*
„ *bonheur.* . . . . . .
„ *A la Cour, près du Trône, où la Philo-*
„ *sophie* . . . . . .
„ *Dans le sein du tumulte est rarement ouïe,*
„ *Dans une Région où du terrible Mars*
„ *On voit de tous côtez floter les Etendars,*
„ *Nous avons rencontré cet heureux Assem-*
„ *blage*
„ *Des qualitez qui font le grand Prince & le*
„ *Sage.* . . . . . .
„ *En lui d'aucun défaut on n'apperçoit la*
„ *trace:*
„ *Il pense heureusement, il s'exprime avec*
„ *grace:*
„ *Laissant l'ombre, il s'attache à la réalité,*
„ *Et chaque pas qu'il fait tend à la vérité.*
„ *Protecteur des Sçavans, lui-même il les de-*
„ *vance,*

„ *Plus*

„ *Plus rapidement qu'eux dans la lice il s'é-*
„ *lance. . . . . .*
„ *Des Enfans d'Apollon, par un facile accès,*
„ *Il réveille l'ardeur, augmente les succès.*
„ *Voltaire eſt à leur tête, & conduit la co-*
„ *horte*
„ *Qu'une docte fureur au Parnaſſe tranſporte:*
„ *Notre Chef ſe délaſſe au ſon de leurs ac-*
„ *cens,*
„ *Ils étalent pour lui leurs charmes ſéduiſans,*
„ *Et par un rare accord on voit la Poéſie*
„ *S'unir dans notre Cour à la Philoſophie* "...
J'allois lui repliquer, lorſqu'un fâcheux re-
veil
Vint terminer mon ſonge en troublant mon
ſommeil.
Cher Ami, que t'en ſemble? Eſt-il énigmati-
que,
Et ſera-t-il beſoin qu'à préſent je l'explique?
Mais comment pourrois-tu méconnoître un por-
trait
Dont tu vois tous les jours juſques au moin-
dre trait?

Je ne ferai qu'indiquer l'*Avis à Melle D******, & la *Réponſe* de cette *jeune Sapho de nos jours.* Ces deux petites Piéces auroient beſoin d'un Commentaire que je ne ſçaurois donner. Mais je tranſcrirai la Piéce ſuivante avec d'autant plus de confiance, que je m'imagine qu'elle

paroît ici pour la première fois. C'eſt une EPITRE *de Mr. de* VOLTAIRE, ou plutôt (ſi je ne me trompe) une ſaillie poétique tirée de quelqu'une de ſes Lettres, écrite à Mr. ALGAROTTI, du Château de *Cirey*, apartenant à Mᵉ. la Marquiſe *du Châtelet*, à l'occaſion du voyage où il ſuppoſe que Mr. *Algarotti* devoit accompagner Mrs. de *Maupertuis* & *Clairaud*, envoyez vers le Nord pour y faire leurs obſervations touchant la figure de la Terre, pendant que Mrs. *Godin*, *Buhier* & *Contamine* feroient les leurs en Amérique, dans les contrées voiſines de l'Equateur.

Lorſque le grand Courier de la Philoſophie,
Contamine l'Obſervateur,
De l'Afrique au Pérou conduit par Uranie,
Par la Gloire ou par la Manie,
S'en va griller ſous l'Equateur;
Maupertuis & Clairaud dans leur docte fureur
Vont géler au Pole du Monde.
Je les vois d'un degré meſurer la longueur,
Pour ôter au Peuple Rimeur
Le beau mot de Machine ronde,
Que nos fiaſques Auteurs, en chevillant leurs vers,
Donnoient à l'avanture à ce plat Univers.
Les Aſtres étonnez de leur oblique courſe,
Le grand, le petit Chien, & le Cheval & l'Ourſe,
Se diſent l'un à l'autre en langage des Cieux:
Cer-

Certes, ces gens ſont fous, ou ces gens ſont
des Dieux.
Et vous, Algarotti, vous Cygne de Padoue,
Elève harmonieux du Cygne de Mantoue,
Vous allez donc auſſi ſous le Ciel des frimats
Porter en grelottant la lyre & le compas?
Allez donc, & du Pole obſervé, meſuré,
Revenez aux François apporter des nouvel-
*les *.*
Cependant je vous attendrai,
Tranquille admirateur de votre Aſtronomie,
Sous mon Méridien dans les champs de Cirey,
N'obſervant déſormais que l'Aſtre d'Emilie:
Echauffé par le feu de ſon brillant genie,
Et par la lumiere éclairé,
Sur la Lyre je chanterai
Son ame univerſelle autant qu'elle eſt unique:
Et j'atteſte les Cieux, meſurez par vos mains,
Que j'abandonnerois pour ſes charmes divins
L'Equateur & le Pole Arctique.

La Piéce ſuivante eſt une ODE *ſur les Contradictions de l'Homme*, en treize Strophes de dix vers, précedées de trois quatrains de différente meſure, qui ſont comme l'Exorde de la Piéce. Le ſujet eſt traité d'une manière plus abſtraite que

* Il faut qu'il manque ici quelque choſe, car il n'y a point de vers qui rime à *nouvelles*.

que poétique ; l'ordonnance du tout & la liaiſon des parties ſont plus artificielles qu'ingenieuſes ; on ſent qu'une certaine chaleur répandue dans tout l'ouvrage n'eſt point cette chaleur naturelle qui vient du Sentiment & du Genie ; on n'y remarque point cette varieté de ſtile & de tour qui eſt pour l'Eſprit, en fait d'Eloquence & de Poéſie, ce que ſont pour l'oreille, en fait de Muſique, la modulation, le changement de meſure, & la modification des mouvemens ; le Poète n'a pas même toûjours cette netteté & cette juſteſſe d'expreſſion dont un *Poète Philoſophe* doit être plus jaloux qu'un autre ; il approche quelquefois du galimatias ; mais malgré tout cela on ne ſçauroit nier ſans injuſtice qu'il n'ait beaucoup de talent, & que ſon Ode ne renferme des beautez qui doivent nous empêcher de la confondre avec les Piéces médiocres de ce Recueil. En voici deux Strophes par leſquelles on pourra juger d'une partie de tout ce que je viens de dire. Le Poète parle de l'Homme.

L'Amour, l'Ambition, l'Avarice, la Haine,
Ont ſur lui des droits preſque égaux :
Chacun d'eux le diſpute, & ſous ſon joug l'entraine
Sans l'arracher à ſes Rivaux.
Je le vois à la fin par un deſtin bizare,
Tendre, cruel ; prodigue, avare ;

Fier

Fier & bas; temeraire & timide en un jour:
Au sein de la Vertu criminel par surprise,
Quelquefois lâche Amant d'un Objet qu'il mépriſe,
Quelquefois jaloux ſans amour.

Un Objet l'a frappé: quels tranſports! quel délire!
Le trouble en ſon ſein s'établit:
L'obſtacle l'aiguillone & le refus l'attire,
L'Objet en fuyant s'embellit.
C'en eſt fait, il l'obtient. A peine il le poſſede
Qu'aux tranſports le dégoût ſuccede.....
Quoi! Soudain tant d'attraits ont pû s'évanouïr?
Fortune! ſon travers rend tes dons inutiles:
Son ſort eſt d'être en proye à des déſirs ſtériles,
Ou de poſſeder ſans jouïr.

La derniere Piéce de la premiére Partie eſt une COMÉDIE *en un Acte*, intitulée *Le double Déguiſement*, qu'on a déja vûë ailleurs, ſi je ne ſuis le plus trompé du monde. Quoi qu'il en ſoit, elle paroit ici avec ſon titre à part, & ce titre porte *A Londres. Pour l'Auteur.* 1739. Si cela n'a pas été mis-là pour en impoſer

aux Lecteurs, ou par pure étourderie, il faudra dire que voilà un troiſième Auteur ou Editeur aſſocié aux deux premiers pour la publication de ce Recueil: car il n'y a pas apparence que la Comédie du *Double Déguiſement* ait été écrite ni par Mr. L. C. M******, ni par l'Auteur des Odes Anacréontiques, des Epigrammes, & de telles autres Piéces. Je ne ſçais même s'il n'y en a pas un quatrième. Au moins n'en vois-je aucun des trois qui me paroiſſe capable, ni d'avoir compoſé une Lettre, ſignée *Rébedau-Valdo*, dont je donnerai tout-à-l'heure un échantillon, ni d'avoir jugé cette Lettre digne de la reconnoiſſance du Public, à moins que Mr. *Rebédau-Valdo* ne ſoit fort de leurs Amis, & ne ſoit entré dans leur ſocieté pour les fraix de l'impreſſion.

CETTE Lettre eſt la première Piéce de la ſeconde Partie du Recueil, & porte pour titre: LA VOIX DE LA NATURE ET DE LA RAISON, *ou Lettre d'un Gouverneur au Pere de ſon Elève.* Elle eſt la première Piéce ſpécifiée dans le titre de la ſeconde Partie, & il y a encore au bas de ce titre, *A Londres, pour l'Auteur.* Le ſujet de la Lettre eſt exprimé en ces termes: „ Je me ſuis engagé, Monſieur, à „ vous *donner* ſuccintement par écrit *la* „ *manière avec laquelle* je conduis Mr. „ votre Fils". La Lettre même eſt telle, que

que pour la bien connoître il faut la lire toute entiere. Elle eſt pleine d'une ſorte d'eſprit qui s'évaporeroit abſolument par l'*Analyſe logique* d'un Journaliſte. Le meilleur parti que j'aye à prendre, c'eſt d'en détacher un morceau, qui ſuffira pour faire admirer *la maniére avec laquelle* notre Gouverneur *donne* au Pere de ſon Elève, *la maniére avec laquelle il* s'acquite de ſon devoir. Cela divertira ceux qui ſçavent rire, & ſur-tout ceux qui avec cela aiment à obſerver les progrès de la Langue Françoiſe & les travers burleſques de l'Eſprit humain. D'ailleurs, les Articles que je choiſis ne ſont pas les moins intéreſſans: ce ſont ceux qui regardent le *Commerce du Beau-Sexe*, & les *Reflexions ſur l'Hiſtoire*. Voici donc ſur ces deux chefs, en tout ou en partie, les propres termes de Mr. *Rebédau-Valdo*.

„ Je n'*effarouche* point, Monſieur, l'*in-*
„ *clination* de Mr. votre Fils à aimer la
„ converſation des Dames. Son cœur
„ n'eſt pas un mauvais Conſeiller. Le
„ *délaſſement* qu'il lui *inſpire*, eſt auſſi utile
„ qu'agréable. C'eſt une maxime géné-
„ ralement reçue, que le mêlange bien
„ entendu de l'occupation avec les plai-
„ ſirs eſt le principe du bonheur. Tite-
„ Live les unit enſemble par une eſpe-
„ ce de ſocieté mutuelle, quoique
„ de leur nature ils ſoient fort différens.

„ Les

„ Les Egyptiens assuroient que l'harmo-
„ nie de l'Univers se formoit des *embras-*
„ *semens* de Mars *avec* Venus. Ces fic-
„ tions ingénieuses *inspiroient l'homme à de-*
„ *venir* laborieux, sans être ennemi des
„ plaisirs de la Societé, où sans contre-
„ dit le Beau-Sexe joue *les rôles les plus*
„ *polis*. Il n'y a point de Cavalier ga-
„ lant qui ne lui *cede à bon droit* la pre-
„ mière place ; nous lui devons *le peu*
„ *d'esprit traitable* que nous avons. Les
„ Anciens en avoient cette opinion a-
„ vantageuse : ils attribuoient les Scien-
„ ces aux Muses, la douceur aux Gra-
„ ces, l'inspiration prophétique aux *Si-*
„ *bylles*. L'homme, sans de fréquentes
„ leçons de cette aimable école, *reste*
„ toûjours *agreste* & *rude*. Il ne se ra-
„ chete de cette condition sauvage,
„ que par la complaisante & spirituelle
„ liaison qu'il sçait former avec les Da-
„ mes : *c'est la source charmante d'où coule*
„ *une éternelle succession d'hommes* affables &
„ propres à figurer dans le grand mon-
„ de ; *là l'on apprend à parler avec agré-*
„ *ment*. Il n'y a point de régles établies
„ pour juger de la conversation du Beau-
„ Sexe ; les Dames sont elles-mêmes les
„ juges nez de la belle expression, de
„ la délicatesse & du tour de la pensée.
„ Tout se débite dans un cercle de Da-
„ mes choisies avec une aisance negligée,
„ qui *enveloppe* sous les charmes de la

„ sim-

„ ſimplicité & de l'ordre irrégulier de la
„ nature, *mille beautez* que les Sçavans ne
„ peuvent imiter. Le cœur du Beau-
„ Sexe eſt un petit monde merveilleux.
„ De la bouche des Dames il ne ſort
„ rien de cette juſteſſe gênante du Col-
„ lege, qui reſſemble à de fauſſes fenê-
„ tres, ſeulement faites pour la ſymmé-
„ trie. Le Beau-Sexe ignore *l'art de tromper*
„ *par l'art* ennuyeux des ſillogiſmes. Les
„ Dames ſe laiſſent aller au gré de l'eſ-
„ prit naturel, que les Graces accom-
„ pagnent: *juſqu'à leurs petites fautes* à deſ-
„ ſein, ou par mégarde, *ſont profitables.*

A ces petits défauts marquez dans la peinture,
L'Eſprit avec plaiſir reconnoît la nature. *

„ L'amuſement eſt noble, il enchan-
„ te, il charme, il enleve & ravit; mais
„ l'habileté eſt d'en ſortir heureuſement.
„ Il y a pour le moins autant de bon-
„ heur & d'adreſſe à faire à propos di-
„ verſion avec les plaiſirs, qu'avec la
„ douleur & le chagrin. La jeuneſſe *en-*
„ *tendroit* mal à traiter avec des *Puiſſan-*
„ *ces amies*, ſi on ne lui *apprend* à s'en dé-
„ fier avec *la même politeſſe d'un Courtiſan*
„ habile qui étudie toutes les démarches
„ d'un Miniſtère étranger, *pour les accor-*
„ *der à la deſtination* du ſien. Elle *cour-*
„ *roit*

* Boileau.

„ *roit* où l'impétuosité de l'âge & des „ sens la *précipite* : la force de son tem- „ pérament feroit sa foiblesse ; tout pa- „ roîtroit rire devant elle dans ce prin- „ tems où les épines portent leurs fleurs. „ Les premières pertes seroient des tro- „ phées, les défaites glorieuses ; mais he- „ las ! ces troubles enchanteurs sont de „ peu de durée. *Le sejour des plaisirs*, „ des jeux & des ris *change les portraits* „ de l'amour & de ses agrémens en ta- „ bleaux difformes, en hideuses peintu- „ res. Le théâtre où Venus & sa suite „ jouoient de si beaux rôles, n'offre plus „ que de sombres décorations, ou que „ l'éclat du tragique. La fleur des épi- „ nes tombe, & fait place aux fruits a- „ mers qu'elles produisent. Cependant „ l'art d'éviter les naufrages est d'étu- „ dier & de *pratiquer* les écueils : le dan- „ ger est dans le calme comme il est „ dans la tempête. Le Tartre émétique „ n'est plus poison, lorsqu'on le mitige „ & qu'il est bien préparé. Il sied donc „ bien mieux, les dangers de part & „ d'autre *sondez*, de *risquer à faire* un heu- „ reux naufrage, où l'appas & l'attrait „ nous conduisent avec la gayeté du „ triomphe, que de s'exposer à se per- „ dre sans expérience, ou *par brutalité qui* „ *fait brouter* l'animal, & ne laisse *après* „ *rien digne* de l'homme. Ce péril néces- „ saire devient *une nécessité praticable*, les „ obsta-

„ obſtacles s'applaniſſent. *L'habitude à*
„ *fréquenter* le Beau-Sexe fortifie le na-
„ turel le plus foible. La fuite feroit ſon
„ écueil, quoique l'ingénieuſe & ſpiri-
„ tuelle Madame des Houllieres diſe,
„ que la raiſon n'eſt rien dès que le cœur
„ agit. L'amour eſt une fureur, *ſi-tôt*
„ qu'il eſt en captivité, & la fuite ne fait
„ que *la changer de nom.* Le mal touche
„ les deux ſexes, & le remede eſt éga-
„ lement *applicable* à l'un & à l'autre.
„ Le plus ſûr eſt, d'accoûtumer ſes yeux
„ *à toute ſorte* d'attraits. Cette *familiarité*
„ diſſipe le trop de feu, qu'il eſt dange-
„ reux de cacher ſous le bois verd & la
„ cendre. Reflêchir ſur tant *d'illuſtres*
„ malheureux dont l'amour a fait la per-
„ te, eſt un autre excellent préſervatif
„ qui ſe diſtribue ſur la Seine & ſur la
„ Tamiſe, où il n'y a rien moins que
„ diſette de ces *maladies épidémiques.* Le
„ cœur ne ſe joue pas toûjours des régles
„ qu'on lui préſcrit. *Une meſure agréable*
„ ne le *choque* point, quand même elle
„ *traverſeroit d'autres douceurs* qui l'occu-
„ pent; la prudence peut prendre aſſez
„ ſur lui, pour compaſſer tous les mou-
„ vemens ſur l'idée de ne pas *offenſer la*
„ *bienſéance*, ou de trahir ſon repos. Pour
„ nous, ne cherchons qu'à tromper l'i-
„ magination ſuſceptible *de toutes fauſſes*
„ *illuſions*, pour ne pas *chanceler dans le*
„ *vrai*, & dans le bon goût des plaiſirs:

„ c'en

„ c'en eſt un aſſez ſenſible de pouvoir „ regarder d'un œil fixe l'épouvantail „ que Salomon plante dans un ſi beau „ chemin, lorſqu'il dit que les femmes „ ſont plus amères que la mort..; que „ leurs maiſons ſont la voye de l'Enfer, „ qui conduit dans la profondeur du „ trépas. Cet Eſprit ſage ſans doute en- „ tend parler des Courtiſanes, toûjours „ prêtes à vendre fort cher le plaiſir „ avec les douleurs; nous les *exceptons* „ auſſi *du commerce* de tout honnête hom- „ me. Après la converſation du Beau- „ Sexe choiſi, où l'on *érudit* ſes mœurs, „ je ne crains plus, Monſieur, de per- „ mettre à Mr. votre fils de porter lui- „ même ſon jugement ſur le caractère „ des Tyrans. ... La liberté que je don- „ ne à Mr. votre fils de juger lui-mê- „ me, avant de declarer mes ſentimens, „ eſt une pierre-de-touche admirable „ pour éprouver ſon naturel. La Reli- „ gion & la Vertu le trouvent en tout „ attentif & infléxible. *Quelle ſoupleſſe ne „ faut-il pas dans la grandeur, pour ne pas „ rompre aux deux extrémitez, ou dans le „ milieu, le point où ſe concentrent tous les ef- „ forts! Le reſſort eſt ſi délicat, qu'il ne veut „ être touché que par la main de l'expérience „ & de l'adreſſe.* Mr. votre fils, Monſieur, „ ſçait admirablement bien menager cet- „ te délicateſſe: jaloux de connoître „ toutes les parties de la belle gloire,

„ &

„ & de la distinguer des funestes chaî-
„ nes de la fausse, il ne passe pas même
„ un moment de plaisir ou d'amusement
„ dont il ne fasse l'application à cette
„ Science universelle. Plus d'une fois
„ nous retournons sur nos pas. Dans la
„ plus haute & la plus longue avenue
„ nos yeux ne s'égarent point du droit
„ & du vrai. Auguste s'y promene avec
„ nous.... Nous n'osons décider en pré-
„ sence de César, si c'est en lui peur,
„ honte ou décence de se couvrir la
„ tête de son manteau lorsqu'on l'assassi-
„ ne ; peut-être devoit-il servir d'ex-
„ emple à la devote résignation du Car-
„ dinal Bourbon : mais nous aimons dans
„ Lucrèce cette pudeur triomphante,
„ qui prend soin au milieu de l'effroi,
„ des allarmes & des coups de la mort,
„ de garder la noblesse des attitudes que
„ l'amour chaste seul a droit de connoî-
„ tre & de *toucher*.... Nous ne passons
„ point à Alexandre, naturellement bon
„ & généreux, sur le pied de belle gloi-
„ re, la gloire extravagante de traîner
„ après son char le Gouverneur d'une
„ Ville. Nous lui preférerions dans bien
„ des endroits Tamerlan, le redoutable
„ épouvantail des Villes assiégées. Les
„ étendarts différens que faisoit arborer
„ ce dernier, expliquoient au moins ses
„ intentions, *toutes injustes qu'elles fussent*,
„ d'exiger des Gouverneurs de se rendre

„ avant le troiſième jour, après lequel „ tout paſſoit au fil de l'épée. N'aime„ roit-on pas mieux voir l'Empereur de „ la Chine, ou *Mogol le Grand*, rendre ſon „ ame Payenne dans l'habit d'un Moine, „ que de *trouver Alexandre ſe chamailler* à „ table avec un Clitus, *de* le ſabouler „ en archer, & *de* le tuer en boureau mal „ adroit"? La concluſion de la Lettre mérite d'être rapportée. *Je finis ma longue Lettre pour ne pas vous ennuyer plus longtems en termes* MAGNIFIQUES. *Je crois ma faute pardonnée en faveur de la néceſſité de répondre par l'expreſſion & les penſées à la majeſté des choſes que l'on traite. Je m'arrête à ce preſſentiment, pour ne rien diſtraire de mon attention & de mes ſoins, que je dédie entierement au plaiſir d'avoir pour Elève un fils tout-à-fait digne de ſon Pere. La recompenſe me ſuit par-tout: je ne vous demande que la grace* [de quoi?] *de la fixer* [à quoi?] *à la bonté de m'honorer en particulier* [de quoi?] *d'un jugement auſſi favorable que celui de Plutarque, qui ſe perſuadoit en général* [devinez quoi?] *mieux connoître les mœurs par les paroles, que les traits du viſage. J'ai l'honneur d'être V. T. H. S. Rebédau-Valdo.*

Une Note de l'Auteur, à l'occaſion de ſon nom, annonce au Public deux nouvelles importantes: l'une, c'eſt que *l'Auteur donnera les Heures de Recréation à l'uſage de la Nobleſſe de l'Europe*: l'autre, que

que *comme l'Auteur n'eſt pas fort connu dans la République des Lettres, il ſe propoſe de faire tirer ſon portrait par le plus habile Peintre, & graver par la main la plus forte & la plus douce.* D'autres font graver leur portrait, parce qu'ils ſont fort connus. Mr. *Valdo* fera graver le ſien, parce qu'il n'eſt pas fort connu.

Après cela vient une *Lettre en réponſe* à la précedente. L'Auteur s'y fait dire par le Pere de ſon Elève: „ Le Public „ ne pourra que me ſçavoir gré de lui „ faire part de votre Lettre ..., & par é- „ gard pour les *bonnes choſes* qu'il y trou- „ vera, il vous paſſera ſans doute volon- „ tiers *cette aimable negligence* qui caracté- „ riſe les ouvrages que l'on n'a point eu „ l'intention de lui communiquer". Il m'a échapé de dire que c'étoit l'Auteur qui faiſoit parler le Pere de ſon Elève. Je puis m'être trompé. Qui ſçait? Peut-être le Pere & le Gouverneur ſont-ils ici de moitié pour la publication de ces Lettres: Et voilà, à ce compte, un cinquième Auteur & Editeur aſſocié aux quatre autres. Je n'y comprens rien: mais cela me donne toûjours l'idée d'une très-jolie invention, qui ſeroit de ſe mettre cinq ou ſix enſemble, & de ſe *cottiſer* pour faire imprimer un Livre où chacun fourniroit quelque petit ouvrage de ſa façon. Les fraix de l'impreſſion ſeroient alors une bagatelle pour chacun des

Auteurs: & moyennant cette bagatelle de la part de chacun, ils iroient tous à la gloire en bonne compagnie par un même Livre, tout comme on peut aller pluſieurs enſemble de Calais à Paris par le même Coche.

LES DEUX LETTRES dont je viens de parler ſont ſuivies de deux autres, qui partent de quelque Plume bien différente. Elles ſont écrites de Londres. La première roule uniquement *ſur le Caractère des Anglois*. L'une & l'autre paroiſſent être des Lettres proprement ainſi nommées. Il y a toute apparence que ſi elles avoient été écrites pour le Public, on n'y trouveroit ni certaines negligences, ni certains traits d'un ſtile un peu plus que Cavalier. Peut-être même n'auroient-elles pas ce naturel, cette légereté & cette vivacité qui nous plaiſent dans les Lettres familieres, & qui nous dédommagent agréablement des petits défauts de juſteſſe qui ne manquent gueres de s'y gliſſer. Quoi qu'il en ſoit, voici quelques traits de la première. „ Je „ vous dirai peu de choſe du Païs, „ que je ne connois qu'à trente milles „ aux environs de Londres; ce que j'en „ ai vû m'a paru aſſez ſemblable à un „ Jardin potager. Cette Campagne, tou„ te parſemée de maiſons, préſente d'a„ bord aux yeux quelque choſe d'aſſez „ riant; mais comme ce Peuple-ci y por-

„ te

„ te ordinairement la taciturnité qu'il a
„ en ville, & que ces maiſons, preſque
„ toutes fermées, ſemblent être inhabi-
„ tées, on la prendroit plutôt pour un
„ Magazin de maiſons à vendre, que pour
„ un lieu deſtiné au plaiſir. —— Londres,
„ qui n'a que trois principales ruës de
„ largeur, ſur deux lieuës de France de
„ longueur, & dont les bâtimens reſſem-
„ blent en général à des baraques, pré-
„ ſente d'abord l'idée d'une Armée ba-
„ raquée ſur trois lignes le long d'une
„ riviere. La ſureté avec laquelle on
„ paſſe à toute heure de nuit dans les
„ endroits les plus propres à favoriſer
„ un vol ou un aſſaſſinat, ne fait pas un
„ des moindres agrémens de cette gran-
„ de Ville. Quand on conſidere la pro-
„ digieuſe quantité de lieux publics, qui
„ ouvrent ordinairement la porte à la li-
„ cence & au déſordre; la douceur, &
„ même la défectuoſité des Loix, qui
„ ſemblent moins avoir été faites pour
„ punir le crime que pour le laiſſer im-
„ puni; la garde de nuit, qui ne conſi-
„ ſte que dans quelques centaines de Mi-
„ ſerables, répandus un à un dans diffé-
„ rens quartiers, & qui n'ont pour toute
„ défenſe qu'un bâton & un Chien, au-
„ tant & plus pacifique qu'eux-mêmes;
„ quand, dis-je, on conſidere toutes ces
„ choſes, & le peu d'accidens qui arri-
„ vent dans Londres, on ne peut s'em-

„ pêcher de convenir qu'il faut que cette „ Nation-ci ſoit la meilleure Nation du „ monde, & la moins portée au mal.——— „ Il n'y a point de Ville où il y ait tant „ d'Egliſes & ſi peu de Religion. Les An„ glois ſont naturellement ennemis du „ merveilleux; & comme le merveilleux „ eſt inſeparable des Myſtères.., ils les „ nient avec autant de franchiſe & d'aſ„ ſurance, qu'un Mathématicien nieroit „ qu'un Tout n'eſt pas plus grand que ſa „ Partie. L'amour violent qu'ils ont pour „ la liberté, & qui leur fait deteſter le „ Gouvernement deſpotique, leur donne „ auſſi de l'éloignement pour le Deſpo„ tiſme divin. Ils voudroient, je m'aſſu„ re, qu'il y eût entre eux & l'Etre ſu„ prême, un Parlement, où ils pûſſent „ dreſſer des Actes, par leſquels ils ne „ fûſſent point engagez à croire des cho„ ſes qui ſoient au deſſus ou contraires à „ la raiſon; d'autres qui leur permiſſent „ de ſatisfaire à tous les penchans de la „ nature; & d'autres enfin qui leur aſ„ ſurâſſent une vie à venir, meilleure „ que celle-ci. Sous ces conditions, je „ crois qu'on en pourroit faire d'aſſez „ bons Chrétiens.——— Il paroît ici un „ grand nombre de petits Ouvrages qui „ ont pour titre, *Refléxions Politiques*; „ mais à quoi ſe réduiſent ces Refléxions? „ Ce ſont de petits Ecrits pour ou con„ tre le Gouvernement, qui, contre l'in„ ten-

„ tention de leurs Auteurs, ne font ni „ bien ni mal. La Politique Angloiſe „ n'eſt pas voyageuſe, rarement paſſe-t- „ elle la Mer; auſſi ne voit-on pas que „ les Anglois ayent fait de grandes prou- „ eſſes par la voye de la négociation. „ ——— Ils ont peu de délicateſſe dans „ leurs repas & dans leurs amours. La „ ſatieté eſt preſque le ſeul but qu'ils ſe „ propoſent dans l'un & dans l'autre. „ —— Les femmes ſont aſſez dans le mê- „ me goût. — On trouveroit parmi elles „ plus de Paſiphaés que d'Eloïſes". &c. Le Lecteur au reſte voudra bien nous diſpenſer de faire ſur tout cela des reflé-xions qui nous meneroient trop loin. Paſſons à ce qu'il y a de plus important dans ce Recueil, Ce ſont les deux dernieres Lettres.

L'UNE, addreſſée à feu Mr. LENFANT par quelqu'un qui n'eſt pas nommé, contient quelques difficultez ſur la Religion. L'autre, qui eſt de Mr. *Lenfant*, contient ſa réponſe à ces mêmes difficultez. L'Anonyme paroît d'abord avoir aſſez bonne envie de croire ſon ame immortelle, & de croire par conſequent la Revélation, hors de laquelle il ne reconnoît point de preuve de l'Immortalité de l'ame. La partie myſtérieuſe de la Revélation ne l'arrête point. Il admet, à l'égard des Myſtères, les droits de la Foi ſur la Raiſon. Mais la partie

purement hiſtorique, où tout doit être *à la portée de la Raiſon humaine*, lui cauſe de l'embaras, & lui fait naître ſur l'inſpiration des Livres de Moïſe quelques doutes, qui rejailliſſent, ſelon lui, ſur la Religion Chrétienne elle-même; parce que *c'eſt ſur la vérité de cette inſpiration*, dit-il, *qu'eſt fondée la Religion Chrétienne*. Il ne ſçait que penſer, par exemple, de tout ce qui eſt rapporté dans l'Hiſtoire de la Geneſe, au ſujet de l'ARBRE DE VIE: & comme ſi cet exemple étoit le plus embaraſſant qu'il pût choiſir, il ſe borne à celui-là. Si l'Hiſtoire de l'Arbre de Vie eſt fauſſe, tous les Livres de Moïſe deviennent ſuſpects: & ſi elle eſt véritable, elle paroît aumoins incompatible avec la Sageſſe & avec la Puiſſance de Dieu. Le fruit de l'Arbre de Vie doit rendre Adam & Eve immortels, s'ils en mangent, & il ne leur eſt point défendu d'en manger.: *N'étoit-il pas inutile, & dangereux même, d'expoſer un pareil tréſor à la diſcrétion de l'homme & de la femme?* Pour les empêcher d'en manger après leur chute, Dieu les chaſſe du Jardin, & poſe une Garde de Chérubins ſur le chemin qui conduit à l'Arbre de Vie: *N'eût-il pas été plus facile... de retirer tout d'un coup la vertu vivifiante de cet Arbre?* Dieu dit, en parlant de l'homme coupable & condamné par cela même à la mort, qu'il faut prendre garde qu'il ne prenne

de

de l'Arbre de Vie & ne vive à toûjours: *Ne peut-on pas naturellement tirer cette conſequence de ces paroles, que ſi l'homme eût mangé du fruit de cet Arbre, il eût été hors du pouvoir de Dieu de lui ôter ſon Immortalité*? Telles ſont en ſubſtance toutes les difficultez propoſées en quatre pages dans la Lettre de l'Anonyme.

L'AUTRE commence par quelques refléxions qui tendent à confirmer l'Anonyme dans ſes doutes ſur l'inſuffiſance des preuves purement philoſophiques de l'Immortalité de l'Ame. Mais le fort de la Lettre tend à le guérir de ſes doutes ſur la Revélation: premièrement, par diverſes conſiderations en faveur de la vérité des Livres de Moïſe; & ſecondement, par l'examen de la difficulté particuliere, tirée de l'Hiſtoire de l'Arbre de Vie: A quoi Mr. *Lenfant* ajoute, en troiſième lieu, quelques éclairciſſemens, dont le but eſt de faire voir, „ que ce n'eſt pas principalement dans „ l'Ancien Teſtament qu'il faut chercher „ la certitude de l'Immortalité de l'Ame; „ mais qu'elle eſt ſi inconteſtablement „ établie dans le Nouveau, qu'il faut, ou „ le croire, ou ne pas croire à l'Evan„ gile". On pourra lire tout cela avec plaiſir dans le Livre même. Il ſuffira de rapporter ici ce qui regarde le plus directement l'objection propoſée par l'Anonyme; y compris une refléxion générale

ſur toutes les objections de cette eſpece.

„ Quoiqu'elles ne ſoient pas mépriſa-
„ bles [dit Mr. *Lenfant*] parce qu'elles ont
„ un fondement ſpécieux; je ne crois
„ pourtant pas, qu'à en juger équitable-
„ ment, elles puiſſent prévaloir aux rai-
„ ſons qu'on vient d'alleguer pour éta-
„ blir la vérité. Il y a dans l'Hiſtoire an-
„ cienne & moderne, il y a même de nos
„ jours, des faits certains & reconnus, dont
„ les circonſtances ne ſont pas vraiſem-
„ blables, & qui peuvent fournir des ob-
„ jections & des difficultez embaraſſantes;
„ mais qui ne ſçauroient pourtant en é-
„ branler la certitude, ni donner droit de
„ douter du fonds des choſes mêmes. Il
„ faut, tout de même, bien diſtinguer, dans
„ quelque Livre ou dans quelque Hiſtoire
„ que ce ſoit, entre les faits ou les cho-
„ ſes mêmes, & la manière de les dire
„ & de les raconter. C'eſt de tout tems
„ que les Légiſlateurs, les Philoſophes,
„ les Orateurs, & même les Hiſtoriens,
„ ont employé les Emblèmes, les Sym-
„ boles, les Apologues, les Paraboles,
„ les Allégories, & autres artifices auſſi
„ innocens qu'ingenieux, pour exprimer
„ certaines vérités, & pour accompa-
„ gner certains faits..... On ne s'ima-
„ ginera pas, par exemple, que les Ha-
„ rangues qui ſe trouvent dans Hérodo-
„ te, dans Thucydide, dans Tite-Live,
„ dans Joſephe, dans Salluſte, ayent été
„ prononcées par les Généraux ou Ora-
„ teurs

„ teurs que ces Hiſtoriens ſont parler ;
„ cependant on ne s'eſt jamais aviſé de
„ douter de la vérité de leurs Hiſtoires.
„ Cette méthode allégorique, qui enve-
„ loppe des faits & des véritez ſous des
„ images ingenieuſes, étoit familiére aux
„ Egyptiens, parmi leſquels Moïſe avoit
„ été élevé..... Il y a auſſi pluſieurs exem-
„ ples de la même méthode dans les Li-
„ vres de l'Ancien & du Nouveau Teſ-
„ tament. Lorſque Dieu ordonne, par
„ exemple, au Prophete Oſée d'épouſer
„ une femme proſtituée, & qu'il lui dit
„ que de ce commerce criminel il naîtra
„ deux Enfans, &c: ce ſont des *Emblé-*
„ *mes* qui cachent des véritez très-cer-
„ taines & très-importantes. La femme
„ proſtituée, c'eſt le Peuple Juif tombé
„ dans l'Idolâtrie, qui eſt un adultère
„ ſpirituel : l'Epoux, c'eſt le Prophete
„ que Dieu envoye à ce Peuple, & qui
„ eſt marié avec lui, comme un Paſteur
„ eſt marié avec ſon Troupeau : & les
„ deux Enfans qui naiſſent de ce maria-
„ ge métaphorique, c'eſt la vengeance
„ divine ſur Iſraël & ſur Juda, parce
„ qu'ils n'ont pas voulu ſe convertir. Il
„ en eſt de même de la Parabole du mau-
„ vais Riche & de Lazare. Elle contient
„ de grandes véritez. C'eſt qu'il y a des
„ recompenſes pour les Juſtes, & des pei-
„ nes pour les Méchans : que c'eſt dès
„ cette vie qu'il faut ſe mettre en état
„ d'acquérir les unes & d'éviter les au-
„ tres ;

„ tres : & que c'eſt inutilement qu'après
„ les enſeignemens de Moïſe & des Pro-
„ phetes, on attend, pour ſe convertir,
„ de nouvelles revélations & de nou-
„ veaux miracles. Tout le reſte, de l'a-
„ veu de tout le monde, eſt une fiction,
„ pour repréſenter ces véritez d'une fa-
„ çon populaire, & conforme aux opi-
„ nions d'alors ſur l'état des bons & des
„ méchans après la mort.

„ Ces refléxions m'amenent à l'objec-
„ tion tirée de l'Arbre de Vie..... En gé-
„ néral j'y trouve ce défaut ; c'eſt qu'on
„ prend à la lettre ce qui eſt figuré, pour
„ avoir un prétexte de révoquer en dou-
„ te ce qui eſt vrai à la lettre. Elle rou-
„ le toute ſur les *Emblémes*, & non pas
„ ſur les *Véritez* cachées ſous les Emblê-
„ mes, mais d'ailleurs clairement expo-
„ ſées dans l'Hiſtoire même. Ces Vé-
„ ritez ſont : I. Que le Monde a eu un
„ commencement, & que Dieu a fait le
„ Monde, & ſpécialement l'Homme : II.
„ Qu'en qualité de Créateur, Dieu eſt
„ le Maître du Monde, le ſouverain Lé-
„ giſlateur de l'Etre raiſonnable ; qu'il a
„ droit de commander ce qu'il lui plaît,
„ & de punir la déſobéïſſance : III. Que
„ l'Homme a déſobéï : IV. Qu'il en a été
„ puni, & que de-là ſont venus tous les
„ malheurs du genre humain. Ces Vé-
„ ritez & ces faits ſont repréſentez ſous
„ des Emblêmes, qui, à la vérité, pris

„ à

„ à la lettre, peuvent faire naître des ob-
„ jections & des difficultez à l'infini....
„ mais qui, considerez comme des *Em-*
„ *blêmes*, laissent les Véritez mêmes au-
„ dessus de toute atteinte, à moins qu'on
„ n'ait d'ailleurs des raisons de les con-
„ tester. Et certainement ces Emblêmes
„ m'ont toûjours paru beaux, & bien
„ dignes des Véritez qu'ils représentent.
„ Que si pourtant ils ne sont pas au gré
„ de quelques-uns, les Véritez n'en doi-
„ vent pas souffrir, parce que les Em-
„ blêmes sont arbitraires. Il n'étoit
„ pas nécessaire que Moïse fût inspiré à
„ l'égard des mots, du tour & des fi-
„ gures de la narration; il suffisoit
„ qu'il le fût à l'égard du fond des cho-
„ ses mêmes. Et même, si quelque In-
„ crédule ne vouloit pas croire son in-
„ spiration à ce dernier égard, il ne seroit
„ pas dispensé pour cela d'ajouter foi à
„ son Histoire, à moins qu'il ne fût en é-
„ tat de prouver que Moïse n'est pas
„ un témoin digne de foi, & qu'il a a-
„ vancé des faits qu'il ne pouvoit pas sça-
„ voir. Or nous avons fait voir la fauf-
„ seté de ces deux suppositions. Il de-
„ meure donc constant, que Moïse a été
„ un fidèle Historien. Si quelqu'un trou-
„ ve qu'il n'a pas été bon Peintre, c'est
„ une question à démêler entre les
„ Peintres, parmi lesquels Moïse trou-
„ vera bien sans doute des partisans. Il
„ n'y

„ n'y a nulle néceſſité de croire, comme
„ le ſuppoſe l'objection, que la vie & la
„ mort fuſſent attachées à l'Arbre de Vie.
„ Mais il me ſemble qu'il *repréſente* fort
„ bien, que c'eſt Dieu qui donne la vie
„ aux conditions qu'il lui plaît, & qui
„ l'ôte auſſi quand on viole ces condi-
„ tions. A l'égard de l'Arbre de ſcience
„ de bien & de mal, interdit à Adam &
„ à Eve, il n'y a point non plus de né-
„ ceſſité à croire, que cette Science fût
„ phyſiquement attachée à cet Arbre. On
„ ſçait que Dieu n'attache point ſes gra-
„ ces à des Symboles: mais il étoit fort
„ propre à *repréſenter* la triſte expérien-
„ ce qu'ils firent après en avoir mangé,
„ & la différence qu'ils trouverent entre
„ le Vice & la Vertu. Et quoiqu'il pa-
„ roiſſe indifférent en ſoi de manger d'un
„ fruit ou de s'en abſtenir, rien n'exprí-
„ moit pourtant mieux la ſageſſe de Dieu
„ que cette défenſe. Pendant qu'Adam
„ & Eve furent ſeuls, ils ne pouvoient
„ violer aucun des commandemens de
„ la Loi morale, à la réſerve de la défen-
„ ſe de la Convoitiſe. Il eſt inconcevable
„ qu'ils pûſſent tomber dans l'Idolâtrie au
„ ſortir des mains de Dieu, ni qu'ils pé-
„ châſſent contre aucun article de la pre-
„ mière Table. Ils ne pouvoient non plus,
„ ni tuer, ni commettre d'adultère, ni
„ médire de leur Prochain. Ce fruit in-
„ terdit *exprimoit* donc parfaitement bien

„ là

„ la ſuprême autorité de Dieu, & ſa „ ſuprême liberté dans tout ce qu'il dé- „ *fend* & dans tout ce qu'il commande; „ l'obligation indiſpenſable de l'Homme „ à obéïr, même à l'égard des choſes les „ plus indifférentes en apparence. Il en „ eſt de même de tous les autres *Emblé-* „ *mes* de cette ſainte Hiſtoire. Pleins de „ difficultez à les prendre à la lettre, ils „ ſont pleins de ſageſſe à en examiner „ le but. Il paroît par-là, Monſieur, que „ l'Emblême de l'Arbre de Vie ne fait ni „ pour ni contre l'Immortalité de l'Ame.... „ puiſque cet Arbre n'étoit que l'Emblê- „ me de l'Immortalité *dans cette vie*, dont „ Adam auroit pû jouïr s'il n'eût pas „ tranſgreſſé la Loi de Dieu; & non de „ l'Immortalité de l'Ame *après ſa ſepara-* „ *tion du Corps.* &c.

ARTICLE IV.

SUITE *des* CHARTRES ET LOIX *concernant l'Etabliſſement de la Colonie de* PENSYLVANIE *en Amerique.* [On en peut voir le commencement Tome XV. de cette Bibliothèque Part. II. Art. IV. pag. 310.]

Loix dont on eſt convenu en Angleterre *entre*

tre le Gouverneur & plusieurs des Hommes libres de la Pensylvanie, *lesquelles doivent être expliquées plus au long, & confirmées par le premier* Conseil Provincial & *par la première* Assemblée Générale *qui se tiendra dans ladite Province.*

I.

„ LA Chartre des Libertez, accordée
„ le vingt-&-cinquième du second
„ mois, communément nommé le mois
„ d'Avril, de l'an 1682. par GUILLAU-
„ ME PENN Gouverneur & Proprie-
„ taire en chef de la *Pensylvanie*, à tous
„ les Hommes libres & Planteurs de la-
„ dite Province, est ici ratifiée & con-
„ firmée, & sera désormais regardée com-
„ me le fondement du Gouvernement.

II.

„ Tout Habitant de la Province qui
„ aura acheté cent acres de terre ou
„ au-dessus; & toutte personne qui aura
„ payé son frêt, & aura loué cent acres
„ de terre à un sol par acre, & qui en
„ aura defriché dix acres; & toute per-
„ sonne qui aura été Domestique ou Ser-
„ viteur, & aura ensuite acquis la li-
„ ber-

„ berté, & qui aura loué cinquante a-
„ cres de terre, & en aura defriché vingt;
„ & tout autre habitant & ouvrier de la-
„ dite Province qui payera les taxes au
„ Gouvernement, ſera cenſé un Homme
„ libre de la Province, & aura droit de
„ donner ſa voix dans les Elections, &
„ pourra lui-même être choiſi Membre
„ du Conſeil Provincial, ou de l'Aſſem-
„ blée Générale.

III.

„ Toutes les Elections des Membres
„ ou Repréſentans de la Province de
„ *Penſylvanie*, tant au Conſeil Provin-
„ cial qu'à l'Aſſemblée Générale, ſeront
„ entierement libres; & tout Electeur
„ qui recevra quelque préſent ou re-
„ compenſe, en argent, vivres, ou au-
„ trement, perdra ſon droit d'élire; &
„ toute perſonne qui, directement ou
„ indirectement, donnera ou promet-
„ tra quelque recompenſe ou préſent
„ pour être élue, perdra ſon Election, &
„ ſera déchû du droit de ſervir. Le Con-
„ ſeil Provincial & l'Aſſemblée Généra-
„ le ſeront ſeuls Juges de la régularité
„ ou de l'irrégularité des Elections de
„ leurs Membres reſpectifs.

IV.

„ On ne pourra point lever d'argent, „ ou de contribution, ſur les habitans „ de la Province, ni leur impoſer aucune „ Taxe ni Péage, que par une Loi faite „ exprès pour cela; & quiconque prétendra lever de l'argent en aucune autre manière ſur ladite Province, ſera „ cenſé un ennemi public, & trahir la „ liberté du peuple.

V.

„ Toutes les Cours de Juſtice ſeront „ ouvertes, & on ne vendra, ni ne refuſera, ni ne renverra de rendre juſtice à qui que ce ſoit.

VI.

„ Les gens de toute Secte ſeront admiſes dans les Cours de Juſtice, & „ auront droit d'y plaider leurs Cauſes „ par eux-mêmes, ou par leurs amis. „ Et la premiere procedure ſera de propoſer la plainte, ce qui ſe fera quinze „ jours avant le jugement, afin que la „ perſonne dont on ſe plaint ait le tems „ de ſe préparer; & ladite plainte lui „ ſera notifiée, & on lui en donnera co-

„ pie

„ pie chez elle, au moins dix jours à l'a-
„ vance. Les Juges ne recevront les
„ plaintes de qui que ce soit, à moins
„ que la personne qui se plaint, ne de-
„ clare solemnellement devant la Cour
„ de Justice, qu'elle croit en conscience
„ que sa cause est juste.

VII.

„ Toutes les procédures & tous les
„ plaidoyers seront courts & en langue
„ *Angloise*, & seront écrits en caractè-
„ res ordinaires & lisibles, afin que tout
„ le monde puisse les lire & les enten-
„ dre, & que la Justice soit promptement
„ administrée.

VIII.

„ Toutes les affaires seront examinées
„ par un *Juré de douze hommes*, lesquels
„ seront, autant que faire se pourra, les
„ pairs ou égaux des parties intéressées,
„ & de leur voisinage, & seront gens à
„ qui on ne puisse rien reprocher: Dans
„ les cas de vie & de mort, le Sherif nom-
„ mera premièrement vingt-quatre per-
„ sonnes pour faire la première infor-
„ mation, dont il faudra qu'il y en ait
„ douze qui trouvent l'accusation fondée.
„ Le Sherif nommera ensuite douze au-
„ tres hommes ou pairs, qui termineront

„ finalement la choſe : On permettra „ toûjours à l'Accuſé de recuſer, ou tout „ le Juré, ou une partie de ceux qui le „ compoſent, s'il en donne des raiſons „ valables.

IX.

„ Les fraix dans tous les cas ſeront „ modiques & fixez par le Conſeil Pro„ vincial & par l'Aſſemblée Générale : „ il y en aura une liſte dans toutes les „ Cours de Juſtice, que chacun pourra „ conſulter ; & tout Officier ou Clerc „ qui ſera convaincu d'avoir pris plus „ qu'il ne lui étoit dû, perdra ſa place, „ & rendra le double de ce qu'il aura „ pris, dont la moitié ira à la perſonne „ qui aura été lézée.

X.

„ Il y aura dans chaque Comté une „ Priſon publique, où l'on fera travailler „ tous les Criminels, Vagabonds, & tous „ ceux qui menent une vie deréglée.

XI.

„ Tous Priſonniers pourront obtenir „ leur liberté en donnant caution, à „ moins qu'ils ne ſoient accuſez de crimes

„ ca-

„ capitaux, & qu'il n'y ait des preuves „ claires, ou des préſomptions bien for- „ tes contr'eux.

XII.

„ Toute perſonne qu'on aura mis en „ priſon, ou pourſuivi injuſtement, aura „ droit de recouvrer le double de ce „ qu'elle aura perdu par-là, ſur celui qui „ l'aura pourſuivi ou fait mettre en pri- „ ſon.

XIII.

„ Il n'en coûtera rien aux Priſonniers „ pour l'entrée ni la ſortie de la priſon, „ non plus que pour leur nourriture „ ni leur logement.

XIV.

„ On pourra vendre toutes les Terres „ & tous les meubles d'un homme pour „ payer ſes dettes, à moins qu'il ne laiſ- „ ſe des enfans légitimes; en ce cas-là „ on ne pourra vendre que la troiſième „ partie de ſes Terres, mais on pourra „ vendre tous ſes meubles & autres ef- „ fets.

XV.

„ Tout Teſtament fait, tant au dedans

„ qu'au dehors de la Province, & qui „ sera attesté par deux témoins, sera „ censé valide, pourvû qu'on le prou„ ve légalement quarante jours après „ la mort du Testateur.

XVI.

„ Une Possession de *sept ans* donnera un „ droit incontestable, à moins qu'il ne „ s'agisse de Mineurs, de Lunatiques, de „ Femmes mariées, ou de gens qui sont „ au-delà de la mer.

XVII.

„ On punira sévèrement toute Extor„ sion & toute Corruption.

XVIII.

„ On n'imposera jamais que de moder„ ques Amendes, pour ne point ruiner les „ particuliers.

XIX.

„ On encouragera tous Mariages qui „ ne sont pas défendus par la Loi de „ Dieu; mais on consultera premiére„ ment les Peres & Meres ou les Tu„ teurs des Orphelins. On examinera le Ma-

„ riage

„ riage quelque tems ayant qu'on le so-
„ lemnise ; la solemnisation se fera en
„ présence de témoins dignes de foi ; &
„ on en dressera un Certificat, signé par les
„ témoins & les parties, qu'on enregis-
„ trera dans le Registre de la Comté.

XX.

„ Pour prévenir les Fraudes & les Pro-
„ cès injustes, il y aura un *Registre pu-*
„ *blic* dans toute la Province, où l'on
„ enregistrera toutes les Chartres, &
„ tous Actes touchant l'achat ou la ven-
„ te des Terres ; comme aussi tous les
„ Baux, excepté ceux qui ne font que
„ pour un an & au dessous : on y enregis-
„ trera pareillement tous Billets, Obliga-
„ tions ou Contrats, au dessus de cinq
„ livres & payables au-delà de trois mois
„ de tems, faits dans la Province ; &
„ cela se fera dans l'espace de deux mois
„ après que lesdits Actes auront été
„ passez, autrement ils ne seront d'au-
„ cune valeur : Quant aux Actes passez
„ hors de ladite Province, & qui auront
„ du rapport aux affaires du Païs, on
„ les fera enregistrer six mois après
„ qu'ils auront été passez.

XXI.

„ Tout homme qui changera ou al-

„ térera en aucune manière des Char-
„ tres, Obligations, Billets, Teſtamens,
„ Contrats & aucun autre Acte, ou qui
„ fera enregiſtrer des choſes fauſſes,
„ rendra le double du tort qu'il aura fait,
„ dont la moitié ira à la partie lézée; il
„ ſera incapable de poſſeder aucun Em-
„ ploi de confiance, & ſera cenſé in-
„ fame.

XXII.

„ Il y aura un Regiſtre particulier pour
„ les Naiſſances, Mariages, Enterremens,
„ Teſtamens & Lettres d'Adminiſtra-
„ tion, lequel ſera différent du Regiſtre
„ public dont on vient de parler.

XXIII.

„ Il y aura auſſi un Regiſtre pour les
„ Domeſtiques, où on marquera leurs
„ noms, leurs gages, le tems pour lequel
„ ils ſe ſont engagez, & celui auquel les
„ Maîtres ont promis de les payer.

XXIV.

„ Tous biens de Félons ſeront em-
„ ployez à faire une double ſatisfaction à la
„ perſonne lézée; & au défaut de biens,
„ le Félon ſera obligé de travailler dans
„ la

„ la Prison publique, jusqu'à ce qu'il ait „ satisfait ceux qu'il a fait souffrir.

XXV.

„ Les Terres de ceux qui seront cou- „ pables de crimes capitaux, comme „ de Trahison ou de Meurtre, passe- „ ront, un tiers au plus proche parent „ de la personne offensée, & le reste „ au plus proche du Criminel.

XXVI.

„ Toute personne qui sera appellée à „ être témoin dans une Cour de Justi- „ ce, ou devant quelque Juge de la Pro- „ vince, promettra solemnellement de „ ne dire que la vérité, & de declarer „ tout ce qu'elle sçait de l'affaire en ques- „ tion; & au cas qu'un témoin fût dans „ la suite convaincu de fausseté, il souf- „ frira la même peine, ou le même dom- „ mage qu'il auroit voulu faire souffrir à „ ceux contre qui il a témoigné; il fera „ satisfaction à ceux à qui il a fait tort, & „ sera declaré infame, & incapable de „ servir de témoin, dans aucune Cour, „ & devant quelque Magistrat que ce soit „ de la Province.

XXVII.

„ Afin que tous les Emplois publics „ soient d'autant mieux administrez, „ personne ne pourra posseder plus d'un „ Emploi en même tems.

XXVIII.

„ On enseignera à tous les Enfans de „ la Province, des l'âge de douze ans, „ quelque Art ou Profession utile, afin „ qu'il n'y en ait aucun qui vive dans la „ fainéantise; mais que les pauvres puis- „ sent gagner leur vie, & que les riches, „ s'ils deviennent pauvres, ne manquent „ pas de pain.

XXIX.

„ On ne retiendra point les Domesti- „ ques au-delà de leur terme: on trai- „ tera avec équité & humanité ceux qui „ s'acquitteront bien de leur devoir, & „ à la fin de leur tems on les équipera „ honnêtement, suivant la coûtume.

XXX.

„ On punira sévèrement, & comme „ perturbateurs du repos public, tous

„ Mé-

„ Médisans, Rapporteurs, Calomniateurs, „ Inventeurs de fausses nouvelles & „ semblables, soit que ce qu'ils disent „ regarde les Magistrats, ou simplement „ les particuliers.

XXXI.

„ Tout Facteur ou Commis qui fera „ le moindre tort à son Maître ou Commettant, lui donnera satisfaction, & un „ tiers au-delà: Et en cas de mort d'un „ Facteur ou Commis, le Bureau de „ Commerce assignera telle portion du „ bien dudit Commis qui appartiendra „ à ses Commettans.

XXXII.

„ Il est requis que les Tréforiers, „ Grands-Juges de la Province, Maîtres „ des Rôles, Sherifs, Juges à paix, & „ autres Officiers quelconques, ayant „ séance dans les Cours de Justice, ou „ placé dans le Gouvernement, comme „ aussi tous les Membres qu'on choisira „ pour servir au Conseil Provincial ou „ dans l'Assemblée Générale, ainsi que tous „ ceux qui les choisissent; il est, dis-je, „ requis que toutes ces personnes fas- „ sent profession de la Foi en *Jesus-Christ*, „ que ce soient des gens de bonnes

„ mœurs

„ mœurs & de bonne renommée, & qu'ils „ ayent atteint l'âge de vingt-un ans „ au moins; alors ils pourront jouïr des „ Emplois & Privileges ci-deſſus men- „ tionnez.

XXXIII.

„ Tous ceux qui reconnoiſſent un ſeul „ Dieu, Créateur du Ciel & de la Terre, „ & qui ſe croyent obligez en conſcience „ de vivre en paix avec leurs voiſins, ne „ ſeront nullement inquiétez, ni moleſtez „ pour leurs idées ou pratiques particu- „ lieres en matière de Religion, & on ne „ pourra point les obliger à fréquenter au- „ cune Aſſemblée Religieuſe, ni à contri- „ buer à l'entretien d'aucun Miniſtre, à „ moins qu'ils ne le faſſent volontaire- „ ment.

XXXIV.

„ Suivant l'exemple des premiers „ Chrétiens, & pour le repos de tou- „ tes les Créatures, on s'abſtiendra le „ premier jour de la ſemaine de tout „ ouvrage ordinaire, afin que chacun „ ſoit mieux diſpoſé à ſervir Dieu ſelon „ ſon jugement.

XXXV.

„ La mauvaiſe Adminiſtration de la „ Juſ-

„ Juſtice attire la colere de Dieu ſur les „ Magiſtrats, & la Corruption des Mœurs „ attire auſſi l'indignation de l'Eternel „ ſur les peuples; pour prévenir ces „ maux, on défend abſolument les Ju„ remens & Malédictions, le Menſonge „ & la Profanation, l'Yvrognerie, les „ Paroles obſcenes, l'Inceſte, la Sodo„ mie, le Rapt, la Paillardiſe, & toute „ autre Impureté, qui ne doivet pas ſeu„ lement être nommées parmi les Chré„ tiens; toute Trahiſon, Meurtre, Duels, „ Félonies, Sédition & Vols; toutes Re„ préſentations de Théâtre, Jeux de Car„ tes, Dez, Maſquarades, Combats de Tau„ reaux, Combats de Coqs & autres „ Divertiſſemens ſemblables, leſquels por„ tent le peuple à l'Irreligion, à la cruau„ té & à la débauche: & on recommande „ au Conſeil Provincial & à l'Aſſemblée „ Générale, de faire des Loix pénales „ pour prévenir tous ces abus.

XXXVI.

„ Il y aura une Copie de ces Loix dans „ la Chambre où s'aſſemblera le Conſeil „ Provincial, & dans toutes les Cours „ de Juſtice: on lira ces Loix à l'ouver„ ture de chaque Conſeil Général, de „ chaque Aſſemblée Générale & de tou„ tes les Cours de Juſtice; & tous les „ Aſſiſ-

„ Assistans testifieront leur approbation
„ de ces Loix en se tenant de bout.

XXXVII.

„ On ne fera jamais aucun change-
„ ment aux susdites Loix sans le con-
„ sentement du Gouverneur & des six
„ septièmes des habitans de la Province.

XXXVIII.

„ Toutes les autres choses qui ont du
„ rapport au bien & à la prosperité de
„ ladite Province, sont renvoyées à
„ la prudence & à la justice du Gouver-
„ neur & des Hommes libres de la Pro-
„ vince, lesquels s'assembleront de tems
„ en tems en Conseil Provincial & en
„ Assemblée Générale dans ladite Pro-
„ vince.

Signé & scelé par le Gouverneur & les Hommes libres ci-dessus mentionnez, ce *cinquième jour du troisième mois, appellé communement le mois de Mai, l'an Mille six-cens quatre-vingt deux.*

Chartre des Privileges accordez par GUILLAUME PENN, *Ecuyer, aux Habitans de*

de la Pensylvanie & de ſon Territoire.

„ GUILLAUME PENN, Proprietaire & Gouverneur en chef de „ la *Pensylvanie* & de ſon Territoire, à „ tous ceux qui les préſentes verront, „ ſalut.

„ D'autant que le Roi CHARLES SECOND, par ſes Lettres Patentes ſous le „ grand Sceau d'*Angleterre*, portant date „ du *quatrième Mars de l'an Mille ſix-cens quatre-vingt*, m'a donné & accordé, „ à moi & à mes Héritiers à jamais, la „ Province de *Pensylvanie*, avec divers „ Privileges & Juriſdictions pour la bien „ gouverner.

„ Et d'autant que le très-cher frere „ du Roi, JAQUES *Duc d'York & d'Albanie*, par un Acte en dûë forme, ſigné „ de ſa main & ſcelé de ſon ſceau, portant date du *vingt-quatrième d'Août Mille ſix-cens quatre-vingt-deux*, m'a cedé & accordé, à moi & à mes héritiers „ à jamais, toute cette étenduë de terre qui s'appelle la *Pensylvanie*.

„ Et d'autant que, pour encourager les „ Hommes libres & les Planteurs qui „ pourroient s'établir dans ladite Province, Je GUILLAUME PENN, en „ l'an Mille ſix-cens quatre-vingt-trois, „ leur

„ leur ai accordé diverſes libertez &
„ franchiſes compriſes dans une Chartre
„ intitulée, *Forme du Gouvernement de la*
„ *Province de Penſylvanie*, laquelle Char-
„ tre ſe trouvant défectueuſe à quelques
„ égards, m'a été remiſe le troiſième mois
„ de l'année Mille ſept-cens, par ſix ſep-
„ tièmes des Hommes libres de ladite
„ Province, comme il avoit été ſtatué
„ auparavant.

„ Et d'autant que je leur promis alors
„ que je leur rendrois ladite Chartre
„ avec les Changemens néceſſaires, ou
„ qu'au lieu de ladite Chartre je leur
„ en donnerois une autre plus convena-
„ ble aux circonſtances où ils ſe trou-
„ vent; ce que l'Aſſemblée Générale,
„ maintenant aſſemblée à *Philadelphie*, me
„ requiert de faire.

„ Je fais ſçavoir, que pour le plus grand
„ bien & l'heureux gouvernement de
„ ladite Province, & en conſequence
„ des Pouvoirs ci-deſſus mentionnez, Je
„ GUILLAUME PENN accorde &
„ confirme à tous les Hommes libres &
„ Planteurs de ladite Province les Fran-
„ chiſes & Privileges ſuivans, afin qu'ils
„ en jouïſſent, eux & leurs ſucceſſeurs, à
„ jamais.

„ *Premièrement* donc, comme aucun
„ peuple ne ſçauroit être heureux, au
„ milieu même de la plus parfaite li-
„ ber

„ berté civile, à moins qu'il ne jouisse „ en même tems de la *Liberté Religieuse*; „ & que Dieu seul est le maître de la „ Conscience, comme étant le Pere des „ Lumieres, & l'Auteur, aussi-bien que „ l'Objet de toute connoissance & Foi „ divine, comme c'est lui seul qui illu„ mine les cœurs & persuade l'entende„ ment des peuples: Je declare que tout „ homme habitant de cette Province qui „ reconnoîtra un seul Dieu Créateur & „ Conservateur du monde, & qui se „ croira obligé en conscience de vivre „ tranquillement sous le Gouvernement „ Civil, ne sera, ni ne pourra être mo„ lesté en sa personne, ou en ses biens, „ pour quelque autre Croyance, ou pra„ tique religieuse que ce soit, ni ne sera „ obligé de fréquenter aucune Assemblée, „ ni de contribuer à l'entretien d'aucun „ Ministre, à moins qu'il ne le fasse vo„ lontairement.

„ Et tout homme faisant profession de „ croire en Jesus-Christ le Sauveur du „ monde, pourra par-là même (quelque „ idée ou pratique particuliere qu'il puisse „ avoir en matière de Religion) ; il pour„ ra, dis-je, jouïr de toute sorte d'Em„ plois dans le Gouvernement, en pro„ mettant cependant, lorsqu'il y sera re„ quis, Loyauté au Roi, & Fidélité au „ Gouverneur, & faisant la Déclaration

„ préſentement établie par la Loi faite à „ *Newcaſtle* en l'an mille ſept-cens, intitu- „ lée, *Acte touchant les Declarations que doivent „ faire tous les Officiers & Miniſtres de la Pro- „ vince.*

„ *Secondement*: Afin que ladite Province „ en ſoit d'autant mieux gouvernée, il y „ aura une Aſſemblée annuelle, compoſée „ de quatre Membres de chaque Comté „ que choiſiront les Hommes libres deſdi- „ tes Comtez, leſquels Membres ſeront „ les perſonnes les plus conſiderables par „ leur ſageſſe, vertu, & habileté dans les af- „ faires; il ſera au pouvoir du Gouverneur „ & de l'Aſſemblée, d'augmenter encore le „ nombre deſdits Membres: l'Aſſemblée „ ſera toûjours convoquée le premier „ d'Octobre, & commencera ſes ſéances „ le quatorzième dudit mois dans la ville „ de *Philadelphie*, à moins que le Gouver- „ neur & le Conſeil ne nomment un au- „ tre lieu de la Province. Cette Aſſemblée „ aura le privilege de ſe choiſir un Ora- „ teur, & d'autres Officiers, & jugera „ elle-même de la légalité de l'Election „ de ſes Membres; elle nommera des „ Commitez pour les différentes affaires, „ préparera les Bills néceſſaires, pour- „ ſuivra les Criminels, redreſſera les „ Griefs, & jouïra de tous les autres „ Privileges d'une Aſſemblée Générale, „ ſelon les droits de tous les ſujets li- „ bres *d'Angleterre*, & ſuivant les Coû- „ tumes uſitées dans toutes les Plantations „ de

„ de Sa Majeſté en *Amerique*. Que ſi „ quelque Comté ou Comtez refuſent, „ ou negligent d'élire leurs Repréſentans, „ ou qu'après que leſdits Repréſentans „ auront été élus, ils negligent de ſe „ rendre à l'Aſſemblée, le reſte de l'Aſ- „ ſemblée jouïra cependant d'un pouvoir „ plein & entier, comme ſi ladite Aſ- „ ſemblée eût été complette; pourvû „ néanmoins que ladite Aſſemblée ſoit „ compoſée des deux tiers de tout le „ nombre des Repréſentans de la Pro- „ vince. Tout ce qui regarde les qua- „ litez des perſonnes des Electeurs, ou „ des Elus, & toute autre choſe ayant „ du rapport aux Elections, demeurera „ ſur le pied où il eſt fixé par la Loi fai- „ te à *Newcaſtle*, l'an mille ſept-cens, „ intitulée, *Acte pour fixer le Nombre des „ Membres de l'Aſſemblée, & pour en régler les „ Elections.*

„ *Troiſiémement*: Lorſque les Hommes „ libres de chaque Comté s'aſſembleront „ pour choiſir leurs Repréſentans à l'Aſ- „ ſemblée, ils pourront auſſi choiſir le „ double d'hommes néceſſaires pour être „ Sherifs & Commiſſaires pendant trois „ ans, & les préſenter au Gouverneur, „ afin qu'il en choiſiſſe un pour chaque „ Office, ce qui ſe fera le troiſiéme jour „ après ladite préſentation; ou ſi le „ Gouverneur omet de choiſir, alors le „ premier de ceux qui ſont nommez par

„ les Hommes libres, ſervira pour l'Office
„ pour lequel il eſt nommé, pendant le
„ tems fixé ci-deſſus, en cas de mort,
„ ou de faute eſſentielle dans leſdits
„ Officiers; alors le Gouverneur rem-
„ plira les Vacances pour le tems qui
„ reſte: Pourvû toûjours que lorſque les
„ Hommes libres omettront de choiſir leſ-
„ dits hommes, ceux qui ſeront dans ces
„ Emplois-là auparavant continueront
„ d'en jouïr juſqu'à ce qu'on les déplа-
„ ce par une nouvelle Election. Les
„ Juges à paix de chaque Province au-
„ ront le pouvoir de nommer & de
„ préſenter au Gouverneur trois hom-
„ mes pour leur ſervir de Secretaire
„ dans ladite Comté, dont le Gouver-
„ neur en nommera un, & lui accorde-
„ ra une Commiſſion dix jours après la-
„ dite préſentation; autrement le pre-
„ mier nommé jouïra dudit Emploi tant
„ qu'il ſe comportera bien.

„ *Quatriémement*: Les Loix de ce Gou-
„ vernement ſe publieront ſous la forme
„ ſuivante, *De la part du Gouverneur, & a-*
„ *vec le Conſentement & l'Approbation des*
„ *Hommes libres en l'Aſſemblée Générale*; &
„ après qu'elles auront été ratifiées par le
„ Gouverneur, elles ſeront inceſſamment
„ enregiſtrées dans l'Office des Rôles,
„ qui ſera à *Philadelphia*, à moins que le
„ Gouverneur & l'Aſſemblée ne nom-
„ ment un autre lieu.

„ *Cin-*

„ *Cinquièmement*: Toute personne ac-
„ cusée de quelque crime que ce soit,
„ jouira des mêmes privileges que ses ac-
„ cusateurs; c'est-à-dire qu'elle pourra
„ avoir des Avocats pour plaider sa Cau-
„ se, & faire venir des témoins en sa
„ faveur.

„ *Sixièmement*: Aucune personne ne se-
„ ra obligée de comparoître, sur quelque
„ plainte que ce soit qui ait rapport à
„ ses biens, devant le Gouverneur ni
„ devant le Conseil, ni dans aucun au-
„ tre lieu, que devant les Cours ordi-
„ naires de Justice; à moins que les
„ Loix n'établissent dans la suite des Ap-
„ pels.

„ *Septièmement*: Personne dans la Pro-
„ vince ne pourra obtenir une Licence
„ du Gouverneur pour tenir un Ordinai-
„ re, Cabaret, ou Taverne, sans pro-
„ duire préalablement une recomman-
„ dation des Juges à paix de sa Comté,
„ signée dans leur Cour; & lesdits Ju-
„ ges à paix auront le pouvoir de sup-
„ primer & défendre lesdits Cabarets
„ & Tavernes, lorsqu'il y arrivera quel-
„ que désordre, & de punir les Cabare-
„ tiers suivant l'exigence du cas; ils en
„ recommanderont aussi d'autres à leur
„ place.

„ *Huitièmement*: Que si quelqu'un par
„ mélancolie, ou autrement, se détruit
„ lui-même, ses terres & autres biens

„ passeront cependant à sa femme & à „ ses enfans, comme s'il étoit mort de „ mort naturelle ; & les terres, ou biens, „ de ceux qui commettront quelque „ meurtre, ne seront point non plus con- „ fisquez au profit du Gouverneur..

„ On ne pourra faire désormais aucun „ Acte, Loi, ou Ordonnance quelcon- „ que, tendant à changer ou altérer en „ aucune manière la forme & teneur de „ la présente Chartre, ou quelqu'une de „ ses Clauses, sans le consentement du „ Gouverneur & des six septièmes de „ l'Assemblée Générale. Et comme le „ bonheur du genre humain dépend in- „ finiment de la Liberté de Conscience, „ je declare & promets ici solemnelle- „ ment pour moi & mes héritiers, que „ le premier Article de la présente Char- „ tre qui s'y rapporte, ni aucune des „ clauses qui y sont renfermées, ne pour- „ ront être changez, mais seront exac- „ tement observez, & demeureront à ja- „ mais inviolables.

„ Enfin, Je GUILLAUME PENN, „ Proprietaire en chef & Gouverneur „ de la Province de *Pensylvanie* & du „ Territoire qui y apartient, declare „ & confirme solemnellement, pour moi „ & mes héritiers à jamais, les Liber- „ tez & Privileges contenus en la pré- „ sente Chartre, & promets que nous „ ne ferons jamais rien pour les enfrain-

„ dre

„ dre ou diminuer en aucune manière;
„ & que ſi quelqu'un faiſoit une entrepriſe
„ de cette nature, tout ce qu'il pourroit
„ faire ſeroit cenſé nul & ſans force.

„ En foi de quoi, Je GUILLAUME
„ PENN ai ſigné & ſcelé de mon grand
„ Sceau la préſente Chartre, à *Philadel-*
„ *phie* en *Penſylvanie* le *vingt-&-huitième*
„ *Octobre de l'an mille ſept-cens-un*, la trei-
„ zième année du Régne de GUILLAU-
„ ME III. Roi d'*Angleterre*, *d'Ecoſſe*, *de*
„ *France & d'Irlande*, & la vingt-&-u-
„ nième de mon Gouvernement.

Chartre accordée à la Ville de Philadelphie.

„ GUILLAUME PENN, Ecuyer,
„ Proprietaire en chef & Gouverneur
„ de la Province de *Penſylvanie*; A tous
„ ceux qui les Préſentes verront, ſalut.

„ Fais ſçavoir, que ſur la très-hum-
„ ble Requête des Habitans de la Ville de
„ *Philadelphie*, qui ſont les premiers qui ſe
„ ſont établis dans la Province de *Pen-*
„ *ſylvanie*, afin que ladite Ville en ſoit
„ d'autant mieux gouvernée, & que le
„ Commerce y devienne tous les jours
„ plus floriſſant, & en vertu des Lettres
„ Patentes du Roi qui m'ont été accor-
„ dées ſous le grand Sceau d'*Angleterre*,
„ j'ai érigé, & par les Préſentes j'érige
„ ladite Ville de *Philadelphie* en une Ci-

„ *té*, laquelle Cité ſera compriſe dans „ les bornes qui ſont déja marquées, „ c'eſt-à-dire entre la Riviere *Delaware*, „ & le lieu nommé *Skoolkill*.

„ J'ordonne, que les ruës de ladite „ Cité continueront dans la même diſ- „ poſition où elles ſont à préſent, & que „ les bouts de chaque ruë aboutiſſante à „ la Riviere *Delaware*, ſeront ouverts, „ & à l'uſage du Public, qui pourra en „ faire ce qu'il jugera le plus avantageux „ pour ladite Cité, y bâtir des Quais „ le long de la Riviere, ou autrement, „ ſelon que le trouveront convenable le „ Maire, les Aldermans, & le Conſeil de „ la Cité, dont nous parlerons tout-à- „ l'heure.

„ Je nomme *Edward Shippen* pour être „ le préſent Maire, lequel continuera à „ exercer cet Emploi, juſqu'à ce qu'on „ en ait choiſi un autre, ſuivant la ma- „ niére qui ſera préſcrite ci-deſſous.

„ Je nomme & appointe *Thomas Story*, „ pour être le préſent *Recorder*, & pour „ exécuter tout ce qui peut apartenir „ à cet Office.

„ Je nomme *Thomas Farmer* pour être „ le preſent Sherif, & *Robert Aſheton* pour „ être le préſent Clerc ou Secretaire de „ la Ville, Secretaire des Juges à paix & „ de leur Cour.

„ Je nomme & conſtitue *Joſué Carpen-* „ *ter*, *Griffith Jones*, *Antoine Morris*, *Jo-* „ *ſeph*

„ *Seph Wilcox*, *Nathan Stanbury*, *Charles* „ *Read*, *Thomas Maſters*, & *Guillaume Car-* „ *ter*, Citoyens & habitans de ladite „ Cité, pour être les préſens Alder- „ mans de *Philadelphie*.

„ Je nomme & appointe *Jean Parſons*, „ *Guillaume Hudſon*, *Guillaume Lee*, *Ne-* „ *bemie Allen*, *Thomas Paſchall*, *Jean Budd* „ le jeune, *Edward Smout*, *Samuel Bulkley*, „ *Jaques Atkinſon*, *Penbioſt Teague*, *Fran-* „ *çois Cook*, & *Henri Badcoke*, pour être „ les préſens Membres du Commun „ Conſeil de ladite Cité.

„ Je declare par les Préſentes, pour moi „ & mes Succeſſeurs, que ledit Maire, „ Recorder, Aldermans & Commun Con- „ ſeil, & ceux qui leur ſuccederont ci- „ après dans ladite Cité, formeront „ déſormais un Corps Politique, qu'on „ appellera *le Maire & la Communauté de* „ *Philadelphie*, dans la Province de *Pen-* „ *ſylvanie*.

„ J'ordonne, que leſdits *Maire & Com-* „ *munauté de la Cité de Philadelphie* auront „ une ſucceſſion perpétuelle, & qu'eux „ & leurs ſucceſſeurs pourront acquérir, „ poſſeder & jouïr des terres, maiſons & „ autres héritages qu'on pourroit leur „ laiſſer, ſoit pour un terme d'années, „ ſoit pour jamais; ils pourront auſſi „ poſſeder & jouïr des meubles, mar- „ chandiſes & autres choſes quelconques; „ ils pourront vendre ou louer, leſdi-

„ tes terres, maiſons & héritages de la „ manière qu'ils jugeront la plus conve- „ nable: Ils auront encore le pouvoir de „ plaider & de défendre leurs Cau- „ ſes devant tous Juges & Cours de Juſ- „ tice de la Province, & de faire tous „ autres Actes néceſſaires pour leur a- „ vantage & préſervation. Leſdits *Mai- „ re & Communauté de la Cité de Philadel- „ phie* auront un Sceau commun, pour „ expédier les affaires de la Corporation, „ avec le Privilege de changer ledit „ Sceau à leur plaiſir.

„ J'accorde auxdits Maire, Recorder „ & Commun Conſeil de ladite Cité „ de *Philadelphie*, ou à cinq des Alder- „ mans, ou à neuf & plus du Commun „ Conſeil, ayant avec eux le Maire & „ le Recorder régnant, le privilege de „ s'aſſembler le troiſième jour de la pre- „ mière ſemaine du huitième mois an- „ nuellement, & de nommer & élire un „ des Aldermans pour être Maire l'an- „ née ſuivante.

„ Ils ajouteront auſſi au nombre d'Al- „ dermans & de Membres du Conſeil „ Commun, un certain nombre de Bour- „ geois de ladite Cité, ſuivant que le „ Maire, les Aldermans & le Commun „ Conſeil le jugeront convenable, pour „ les aſſiſter dans la ſuſdite Election. Ce- „ lui qui aura été choiſi Maire de la ma- „ nière preſcrite ci-deſſus, trois jours

„ après

„ après ſon Election ſera préſenté au „ Gouverneur ou à ſon Deputé, & ſouſ„ crira devant lui ſa Declaration & Pro„ feſſion de la Foi Chrétienne, confor„ mement à un Acte de Parlement fait „ la première année du Roi GUIL„ LAUME, intitulé: *Acte pour exempter „ ceux des ſujets de Sa Majeſté qui ne ſont pas „ Membres de l'Egliſe Anglicane, des peines „ portées par quelques Loix.* Le nouveau „ Maire fera auſſi alors ſon Affirmation „ ſolemnelle pour la bonne & dûë exé„ cution de ſon Office.

„ Le Recorder, le Sherif, les Alder„ mans, les Membres du Conſeil Com„ mun & tous les autres Officiers de la„ dite Cité, ſeront auſſi obligez, avant „ que d'être admis dans leurs Offices „ reſpectifs, de faire la ſuſdite Declara„ tion & Profeſſion, & cela en préſence „ du Maire, qui aura le pouvoir de re„ cevoir ladite Declaration & Profeſ„ ſion.

„ Le Maire, le Recorder & les Alder„ mans ſeront Juges à paix tant qu'ils ſe„ ront en Charge, & auront le pouvoir „ d'exercer ledit Emploi dans la Cité & „ dans ſon enceinte, tout comme les au„ tres Juges à paix exercent le leur dans „ les autres parties de la Province.

„ Les ſuſdits Magiſtrats tous enſemble, „ ou quatre d'entr'eux ſeulement, dont „ deux doivent être le Maire & le Re„ cor-

„ corder régnant, auront le pouvoir de
„ tenir une Cour dans la Ville, pour s'in-
„ former & s'enquerir des Trahiſons,
„ Meurtres, & autres crimes & offenſes
„ capitales, ſuivant les Loix de la Pro-
„ vince, & celles d'*Angleterre*; comme
„ auſſi de juger finalement toute per-
„ ſonne coupable de Larcin, de Tumul-
„ te, ou d'avoir été dans quelque As-
„ ſemblé défenduë, tous Yvrognes, Ju-
„ reurs, Perturbateurs du repos public,
„ leſquels doivent être punis ſuivant les
„ Loix de la Province par amendes, pri-
„ ſon, ou par le fouet: Ils auront auſſi
„ le droit de pourſuivre tous Séditieux,
„ toute perſonne de mauvaiſe renom-
„ mée & tous autres Criminels, tout
„ comme les autres Juges à paix peuvent
„ faire; & cela ſans qu'ils ſoient reſpon-
„ ſables à moi ou à mes héritiers pour
„ les amendes ou autres châtimens qu'ils
„ infligeront.

„ Je donne encore le pouvoir aux ſuſ-
„ dits Magiſtrats, ou à quatre d'entr'eux
„ (dont deux ſeront le Maire & le Re-
„ corder régnant) enſemble le Sherif
„ & le Secretaire de la Cité, de tenir
„ tous les trois mois, ou plus ſouvent,
„ s'ils le jugent néceſſaire, une autre
„ Cour, pour juger & terminer tous les
„ déſordres qui pourroient arriver dans
„ les ruës de ladite Cité, les prévenir
„ autant qu'en eux eſt, & punir ceux

„ qui

„ qui en ſeront les auteurs, ſuivant les „ Loix & l'uſage.

„ Je nomme auſſi par les Préſentes le „ Maire, le Recorder & les Aldermans „ ci-deſſus mentionnez, pour Juges à „ paix dans toutes les affaires criminelles „ de ladite Cité; je leur donne le pou„ voir de ſiéger avec les autres Juges à „ paix de la Comté de *Philadelphie*, aux „ Seſſions qui ſe tiennent tous les trois „ mois pour terminer toutes les affaires „ qui ſont de leur reſſort, & pour pour„ ſuivre devant les autres Cours les Cri„ minels qui ne ſont pas de leur Juriſdic„ tion.

„ Ledit Maire & Communauté, ou „ leurs ſucceſſeurs, auront le pouvoir, „ quand ils le jugeront à propos, de „ faire bâtir une priſon dans l'enceinte „ de la Cité, comme auſſi d'ériger un „ bâtiment pour y tenir leurs Cours.

„ Le Maire & le Recorder régnant au„ ront le droit de faire faire des Recon„ noiſſances pour dette, & d'y appliquer „ le Sceau de la Cité, comme auſſi aux „ Certificats qu'ils en donneront.

„ Le Maire régnant aura le pouvoir „ de nommer un Clerc du Marché, le„ quel réglera le prix du bled, du vin, „ de la biere, du bois, & autres mar„ chandiſes & denrées.

„ Le *Coroner* ou Commiſſaire qui aura „ été choiſi pour la Comté de *Philadelphie*,

„ ſera

„ ſera auſſi Commiſſaire pour ladite „ Cité & toute ſon étenduë ; & les ha„ bitans de la Cité, auſſi-bien que ceux „ de la Comté, auront la liberté de re„ commander de tems en tems des per„ ſonnes propres pour ledit Office de „ Commiſſaire.

„ Celui qui ſera Sherif de ladite „ Cité & Comté ſera en même tems „ *Baillif d'Eau*, c'eſt-à-dire que ſa Juriſ„ diction s'étendra juſques ſur la Riviere „ de *Delaware*, & les autres Rivieres na„ vigables de ladite Province.

„ Au cas que le Maire de ladite „ Cité ſe conduiſît mal, & fît des fau„ tes capitales durant le tems de ſon „ Office, je donne pouvoir au Recorder, „ aux Aldermans, & au Commun Con„ ſeil, ou à cinq Aldermans, & neuf „ des Membres du Commun Conſeil de „ ladite Cité de *Philadelphie*, de caſſer „ ledit Maire, & de lui ôter toute Juriſ„ diction: En ce cas-ci, comme auſſi en „ cas de mort du Maire régnant, on „ choiſira quatre jours après une autre „ perſonne propre pour ledit Office de „ la manière ci-deſſus mentionnée.

„ Dans l'intervalle de la Vacance, a„ lors le premier Alderman, ou à ſon „ défaut le ſecond, & ainſi de ſuite, au„ ront le pouvoir & l'autorité du Maire, „ & pourront exercer toutes les fon„ ctions qui dépendent dudit Office.

„ Au

„ Au cas que le Recorder, ou quelqu'un „ des Aldermans, ou quelque Membre „ du Conſeil Commun ſe conduiſent mal, „ & faſſent des fautes capitales dans „ l'exercice de leurs Emplois, on les „ en mettra dehors, & on en choiſira „ d'autres en leur place; c'eſt-à-dire que „ le Recorder pourra être déplacé par „ le Maire & les deux tiers des Alder- „ mans, & les deux tiers des Membres du „ Conſeil Commun.

„ Les Aldermans qui ſe conduiront „ mal ſeront mis dehors par le Maire, „ le Recorder & neuf des Aldermans „ & du Conſeil Commun; & en tel cas „ on en choiſira, dans l'eſpace de quatre „ jours, pour remplir leurs places: Les „ Membres du Conſeil Commun, les Co- „ nétables, & le Clerc du Marché qui „ ſe conduiront mal, ſeront déplacez de „ la même manière que les Aldermans.

„ J'accorde auſſi par les Préſentes „ pour moi & mes ſucceſſeurs, au *Mai-* „ *re & à la Communauté de ladite Cité de* „ *Philadelphie*, & à leurs ſucceſſeurs, le „ pouvoir ſuivant; c'eſt que lorſqu'ils „ auront choiſi quelqu'un de leurs Ci- „ toyens pour être Maire, Aldermans ou „ Membres du Conſeil Commun, & que „ ledit choix aura été notifié à ceux „ qu'il concerne, ſi leſdites perſonnes „ ainſi choiſies refuſent de s'acquitter de „ leurs Offices; en ce cas le Maire, le

„ Re-

„ Recorder, les Aldermans & les Mem-
„ bres du Conseil Commun, pourront
„ leur imposer des amendes moderées;
„ l'amende pour le Maire n'ira pas au-
„ delà de quarante livres; celle pour les
„ Aldermans, au-delà de trente-cinq;
„ & celle pour les Membres du Conseil
„ Commun, au-delà de vingt livres: les-
„ quelles amendes on levera sur leurs
„ biens de la manière accoûtumée.

„ Dans ces cas on choisira d'autres
„ personnes pour remplir les places des
„ Refusans.

„ Il sera permis au Maire, Recorder,
„ & trois Aldermans conjointement,
„ d'assembler un Commun Conseil tou-
„ tes les fois qu'ils le jugeront convena-
„ ble.

„ Aucune Assemblée des Citoyens ne
„ sera censée légitime, & ne pourra a-
„ voir d'autorité, à moins que le Maire,
„ le Recorder & trois des Aldermans
„ régnant au moins, & neuf Membres du
„ Commun Conseil, n'y soient présens.

„ Ledit Maire, Recorder, Aldermans
„ & Commun Conseil, auront le pouvoir
„ d'admettre de nouveaux Bourgeois dans
„ la Communauté de ladite Cité de
„ *Philadelphie*.

„ Ils auront aussi le pouvoir de faire de
„ nouvelles Loix, selon qu'ils le jugeront
„ convenable, pourvû que lesdites Loix
„ ne soient point contraires aux Loix

„ d'*An-*

„ d'*Angleterre* & à celles de la Province „ de *Penſylvanie*.

„ Les Loix ſeront miſes en exécution „ par les Officiers de ladite Cité, leſ- „ quels auront auſſi le pouvoir de rap- „ peller leſdites Loix, de les changer „ & refondre ſuivant l'exigence du „ cas.

„ Ils auront auſſi le pouvoir d'impoſer „ des Amendes ſur ceux qui violeront „ leſdites Loix, leſquelles Amendes „ iront au profit de la ditte Citté, ſans „ que le Maire, Aldermans, & autres „ Officiers ſoient obligez de m'en ren- „ dre compte à moi, ni à mes ſuc- „ ceſſeurs.

„ On ne pourra déſormais admettre „ aucun nouveau Bourgeois dans ladi- „ te Cité, qui ne ſoit âgé de vingt-& „ un ans & au deſſus, & qui ne poſſede „ cinquante livres, ſoit en fonds dans „ ladite Cité, ou en argent, & qui „ n'ait habité deux ans auparavant dans „ ladite Cité.

„ J'accorde audit Maire & Commu- „ nauté de ladite Cité de *Philadelphie*, „ le privilege de tenir déſormais deux „ jours de Marché par ſemaine pendant „ toute l'année, l'un deſquels ſera le „ quatrième jour de la ſemaine, & l'au- „ tre le ſeptième : leſdits marchez ſe „ tiendront dans les lieux marquez pour „ cet effet par la dite Communauté.

„ Ils pourront auſſi avoir deux Foires „ par an, dont l'une commencera le „ ſeizième jour du troiſième mois, qu'on „ appelle communement le mois de „ Mai, & durera pendant trois jours; „ la ſeconde commencera le ſeizième „ jour du neuvième mois, & durera auſſi „ trois jours.

„ Suivant le pouvoir qui m'a été accor- „ dé par les Lettres Patentes du Roi, j'éta- „ blis & érige ladite Cité de *Philadelphie* „ en Port, ou Havre, pour charger & „ décharger toute ſorte de marchandiſes; „ & permets au Maire, Aldermans & „ Commun Conſeil, d'y faire bâtir des „ Quais, & d'y établir tels réglemens „ qu'ils jugeront néceſſaires pour lever „ plus aiſément les droits du Roi, & pour „ encourager le Commerce.

„ J'ordonne que la préſente Chartre „ ſera entendue & expliquée dans toutes „ les Cours de Juſtice, de la manière la „ plus favorable & la plus avantageuſe „ pour ladite Cité de *Philadelphie*, & „ pour ſes habitans.

„ En foi de quoi je l'ai ſignée de ma „ main, & y ai appoſé mon grand Sceau. „ Donné à *Philadelphie le vingt-&-cinquiè- „ me Octobre de l'an* 1701., la treizième an- „ née de GUILLAUME III Roi *d'An- „ gleterre*, & la vingt-&-unième de mon „ Gouvernement.

(L. S.) GUILLAUME PENN.

A R-

ARTICLE V.

Second Mémoire touchant le Microscope Catoptrique de Monsieur BARKER.

IL Y A près de cinq ans qu'ayant ouï parler d'un *Microscope* CATOPTRIQUE, inventé par Monsieur BARKER, & ayant appris de bon lieu en quoi consistoit cette Invention, nous dressames un petit Mémoire destiné à la faire connoître au Public. Ce Mémoire se trouve dans la Bibliothèque Britannique, *Tome* VII. *pp.* 428--435.

Celui que Monsieur *Barker* avoit dressé lui-même, & qu'il avoit lû à la Société Royale, a paru depuis dans les *Transactions Philosophiques*, N°. 442. En voici la Traduction presque littérale.

„ QUOIQUE les Microscopes qui ne „ sont composez que de Verres dioptri- „ ques, ayent été portez à un très-haut „ degré de perfection, quant à leur pro- „ prieté de grossir les objets; ils n'ont „ pas laissé d'être toûjours sujets à de si „ grands inconvéniens, que leur usage, „ par rapport à plusieurs Arts, auxquels „ il seroit à souhaiter qu'on en fît l'ap- „ plication, n'est pas, à beaucoup près, „ aussi étendu qu'on pourroit se l'imagi- „ ner.

„ Entre ces divers inconvéniens, „ voici ceux qui ſont les plus conſide- „ rables.

„ I. Comme, pour groſſir beaucoup, il „ faut que le Verre objectif ſoit un ſeg- „ ment d'une Sphère extrêmement peti- „ te, & que ſon foyer, par cela même, „ ſe trouve extrêmement proche; il „ faut néceſſairement auſſi que l'Objet „ qui doit être placé dans ce foyer, ſe „ trouve ſi près du Microſcope, que le „ Microſcope l'obſcurcira. L'Objet dès „ lors n'eſt plus viſible que par la lu- „ miere à laquelle il donne paſſage, s'il „ eſt diaphane: & il n'eſt plus viſible du „ tout, s'il eſt opaque.

„ II. Lorſqu'un Objet n'eſt vû qu'à „ la faveur de la lumiere à laquelle il don- „ ne paſſage, on peut dire que c'eſt „ moins un Objet véritablement vû, „ qu'un Objet qui éclipſe la lumiere dont „ la reflexion peut ſeule le faire vérita- „ blement voir. Il n'y a preſque alors „ que le contour de l'Objet qui ſoit „ exactement repréſenté à l'œil. Les „ élevations ou dépreſſions des parties, „ dans l'enceinte du contour, ne pa- „ roiſſent plus que comme autant d'om- „ bres ou de lumieres, ſelon leurs di- „ vers degrez d'opacité ou de tranſpa- „ rence. C'eſt l'oppoſé, en un mot, de „ la Viſion ordinaire, où les lumieres & „ les ombres réſultent des différentes

„ ex-

„ expoſitions des parties de la ſurface à
„ la lumiere incidente.

„ III. Si l'on veut obſerver une peti-
„ te partie d'un grand Objet, on ne
„ peut gueres la préſenter au Microſco-
„ pe qu'après l'avoir détachée de ſon
„ Tout: ce qui reduit l'uſage de cet Inſ-
„ trument à rien dans la Diſſection des
„ corps vivans; parce que la partie dé-
„ tachée meurt auſſi-tôt, & perd le
„ mouvement que l'Anatomiſte voudroit
„ y obſerver.

„ IV. Le foyer d'un Microſcope *diop-*
„ *trique* étant très-peu éloigné, & par
„ cela même extrêmement délicat, de
„ ſorte que la moindre déviation met
„ l'Obſervateur hors d'état de voir net-
„ tement l'Objet; il n'y a jamais, dans
„ un objet irrégulier, qu'une très-petite
„ partie qui puiſſe être vûë bien nette-
„ ment.

„ Pour remedier à ces défauts, j'ai
„ inventé un Microſcope ſur le modèle
„ du Téleſcope inventé par le Cheva-
„ lier *Newton*; & j'ai été heureuſement
„ ſecondé par un excellent Ouvrier, qui
„ eſt le Sieur *Scarlet*, le Fils. J'ai l'hon-
„ neur de préſenter à cette ſçavante
„ Societé le nouvel Inſtrument: cela
„ me diſpenſe de parler de ſes effets: Je
„ dirai ſeulement, que la diſtance à la-
„ quelle il groſſit les Objets, eſt de neuf

„ pouces & au deſſus ; juſqu'à la con-
„ currence de vingt-quatre.

Afin de ſatisfaire la curioſité des Lecteurs qui compareront ce Mémoire avec celui que nous leur donnames il y a quatre ans, il eſt bon de les avertir;

1. Qu'au lieu de la diſtance de neuf pouces à vingt-quatre, Monſieur *Barker* n'avoit marqué originairement que celle de huit à douze ; mais que ſon Mémoire n'a été imprimé qu'aſſez tard, & dans un tems où il avoit perfectionné ſa nouvelle Invention, de manière à pouvoir dire, que la diſtance en queſtion eſt de neuf pouces à vingt-quatre.

2. Que nous avions ouï parler du Microſcope actuellement préſenté à la Societé Royale, comme d'un Inſtrument fait à la hâte & *groſſo modo*, qui étoit moins une exécution parfaite des idées de l'Inventeur, qu'un Eſſai de leur exécution, à laquelle on devoit revenir à nouveaux fraix, juſques à ce qu'on eût fait un modèle auquel on pût s'en tenir, & d'après lequel on pût travailler à multiplier le Microſcope pour l'uſage du Public. Ajoutez, que nous ne connoiſſons pas aſſez bien l'Inſtrument déja fait, pour entreprendre de le décrire.

CEUX QUI pouſſeront la curioſité juſqu'à vouloir s'en former une idée ſenſible, pourront lire, ou ſe faire traduire,

re, ce qui eſt imprimé dans les Tranſactions Philoſophiques, à la ſuite du petit Mémoire dont nous venons de leur donner la traduction.

Ils l'y trouveront accompagné d'une Planche, & d'une Explication des cinq Figures qu'elle contient.

La première repréſente la Forme extérieure du Microſcope.

La ſeconde (à laquelle il faut joindre la troiſième & la quatrième, qui en ſont des dépendances) eſt une Coupe, ou Section, qui repréſente l'intérieur de la conſtruction méchanique de l'Inſtrument.

La cinquième eſt un Diagramme, qui en repréſente la conſtruction optique, & qui ne diffère proprement de celui que nous en avons donné dans ce Journal, que par rapport à une choſe qui n'eſt pas de la derniere importance: c'eſt la poſition du Verre plan-convexe, placé au deſſus de l'ouverture du grand Miroir, pour faire converger les rayons reflé-chis par le petit. La ſurface plane de ce Verre, dans la Planche des Tranſactions Philoſophiques, eſt tournée vers la Lentille oculaire, conformement à la premiére idée de l'Inventeur, au lieu d'être tournée vers les Miroirs, comme dans la Planche de ce Journal, & conformement à une ſeconde idée, à la-

quelle nous ſçavions que l'Inventeur s'en tenoit quand nous la publiames.

C'EST à cette idée auſſi que l'on s'en eſt tenu depuis dans l'exécution, laquelle il eſt tems enfin que nous annoncions au Public, à préſent qu'elle a été portée au degré néceſſaire de perfection, & que les Curieux en peuvent profiter en achetant le nouveau Microſcope.

Le Sieur *Scarlet*, qui devoit y travailler, ayant eu d'autres occupations qui l'en détournoient, le Sieur *Jackſon*, Ouvrier très-habile en Inſtrumens de Mathématiques, s'eſt chargé de cet Ouvrage, & il y a réuſſi comme on le ſouhaitoit: ce qui a produit un nouveau Mémoire, publié depuis peu, avec une Planche qui repréſente un Profil du Microſcope, tel qu'il ſe fait & ſe vend par ledit Sr. *Jackſon*, demeurant dans *Angel-Court*, près du *Strand*.

CETTE PLANCHE eſt la même que l'on trouvera ci-jointe. Et pour ce qui eſt du Mémoire, il ſe reduit à quatre Articles principaux.

Le premier roule ſur les inconvéniens des Microſcopes ordinaires, & eſt tiré mot-à-mot du Mémoire des Tranſactions Philoſophiques.

Le ſecond nous apprend, que moyennant quelques changemens, dont nous par-

parlerons tout-à-l'heure, le nouveau Microſcope peut ſervir auſſi comme Téleſcope Grégorien; & que la forme du grand Miroir, telle qu'il a fallu qu'elle fût pour le Microſcope, contribue en même tems à en faire un Téleſcope, qui l'emporte conſiderablement, en lumiere & en netteté, ſur la plupart des Téleſcopes catoptriques qu'on a vûs juſqu'à préſent.

Le troiſième Article & le quatrième, expliquent la Planche, autant que cela eſt néceſſaire pour nous mettre au fait du double uſage de l'Inſtrument.

[1] Quand on veut qu'il ſerve en qualité de MICROSCOPE, il faut d'abord faire gliſſer le petit Miroir A dans ſa Couliſſe, vers l'embouchure B du grand Tube, dans lequel il eſt ſitué à l'oppoſite du grand Miroir, fixé au fonds du même Tube: Et la Vis C, qui ſert à faire avancer ou reculer le petit Miroir, doit ſe tourner juſques à ce que l'Alidade D coupe un des nombres à M. Il faut enſuite éloigner de l'Objet l'embouchure du grand Tube, & l'éloigner à la diſtance d'autant de pouces qu'en indiquera le nombre coupé par l'Alidade; puis détacher le petit Tube F, qui contient le Verre plan-convexe & la Lentille oculaire: moyennant quoi, l'on pourra diriger le grand Tube vers l'Objet, en cherchant celui-ci de l'œil à travers

l'ouverture pratiquée dans le grand Miroir; & fixer la juſte poſition du Tube, à l'aide des deux Vis-ſans-fin EE; enſorte que l'image de l'Objet ſoit viſible au milieu du petit Miroir. Cela fait, il faut remettre à ſa place le petit Tube F, & fermer ſon ouverture avec la petite plaque de léton L, qui tourne ſur un pivot excentrique. Au milieu de cette plaque eſt le petit trou par lequel on regarde pour faire les obſervations.

Notez au reſte, que comme la diſtance du petit Miroir, fixée au point moyen indiqué par M, ne convient pas indifféremment à tous les yeux, chacun doit chercher celle qui lui convient, en tournant un peu la Vis C, ſoit en dedans ou en dehors, juſques à ce que l'image de l'Objet, dans le petit Miroir, paroiſſe bien diſtinctement; & ſe régler après cela ſur le nombre coupé par l'Alidade, pour la diſtance qu'il y aura à laiſſer entre l'Objet & l'Inſtrument, comme on l'a déja dit.

[2.] Pour convertir le Microſcope en TÉLESCOPE, il faut ôter d'abord le petit Miroir A; lui en ſubſtituer un autre qui eſt moins petit; faire gliſſer le nouveau Miroir vers l'embouchure B du Tube; & tourner la Vis C, juſques à ce que la marque G, qui eſt ſur l'Alidade, rencontre la marque T: ce qui donne la poſition du petit Miroir, pour obſerver

tout

tout Objet placé à une grande distance. Il faut aussi tourner en dehors la plaque de léton où est le petit trou par lequel on regarde quand l'Instrument sert de Microscope ; & regarder après cela par l'ouverture naturelle du petit Tube F.

L'Instrument se dirige vers l'Objet, au moyen des Pinnules H H.

Quand on veut observer le Soleil, on applique le verre noirci K, sur l'ouverture par laquelle on regarde.

N N sont deux Vis, qui servent (selon qu'on les tourne) ou à tenir les parties des deux Vis-sans-fin E E en état d'engrenage, ou à les dégager quand on le veut.

ARTICLE VI.

SUPPLEMENT aux Essais de MICHEL Seigneur DE MONTAGNE: Contenant la Vie de Montagne par Mr. le Président BOUHIER, de l'Académie Françoise: Le Caractère & la Comparaison d'Epictète & de Montagne, par Mr. PASCAL; & autres Piéces, dont on peut voir un Jugement en détail dans l'AVIS qui est à la tête de ce SUPPLEMENT. *A Londres, chez Guillaume Darres, au Coin du Marché au Foin, & Jean Brindley*

ley dans New-Bond-Street. 1740, *in* 4to., *pagg.* 18. *pour l'Avis*, *&* 95. *pour le reſte.* *

ON nous dit dans l'*Avis au Lecteur*, que „ la derniere Edition des Eſ-„ ſais de Montagne, qui a été miſe au „ jour en 1739. contenant quelques Piéces qui n'avoient point été publiées „ dans les précedentes, on les publie ici, „ pour être ajoutées en forme de *Supplément* à l'Edition de Paris in 4to de l'an „ 1725". On a ajouté à cela la Piéce de Mr. *Paſcal* dont il eſt fait mention dans le Titre, & qui n'a jamais paru dans aucune Edition de Montagne. Il ne faut pas croire pourtant qu'elle paroiſſe ici pour la première fois; on l'a déja vûë dans le ſecond Tome † des *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du Port-Royal*, par Mr. Fontaine, imprimez à Utrecht l'an 1736. Mais comme ces Mémoires ne ſont pas fort communs, car on dit qu'ils ont été ſupprimez, nous croyons faire plaiſir à nos Lecteurs de leur donner quelque idée de cette Piéce, après que nous aurons rendu compte des au-

* Cet Ouvrage ſe trouve auſſi à *la Haye* chez *Pierre de Hondt*, de même qu'un Aſſortiment de toute ſorte de Livres Anglois.

† Pag. 56. *& ſuiv.*

autres qui ſe trouvent dans ce Supplément.

La première a été inſerée dans la quatrième Edition de Montagne ſous ce Titre, *Mémoires ſur la Vie & les Ouvrages de Michel de Montagne.* „ C'eſt Mr. le Préſi„ dent *Boubier* qui en eſt l'Auteur, nous „ dit-on dans l'Avis. Outre bien des „ particularitez remarquables qu'on y „ trouve concernant les Ancêtres de „ Montagne, Mr. Bouhier y fait le Por„ trait de Montagne, de ſes Inclinations, „ de ſon Genie, des agrémens de ſon „ Eſprit, de la bonté de ſon Cœur, des „ principes de ſa Morale; & l'on peut „ dire en général, que ce Jugement plein „ de candeur ſera toûjours honneur à la „ penétration de cet illuſtre Préſident, „ & qu'il fixera le vrai caractère de „ Montagne dans l'eſprit de tous ceux „ qui, ſans partialité, l'examineront avec „ toute l'attention requiſe pour en pe„ nétrer les fondemens. Ce ſera déſor„ mais un accompagnement eſſentiel aux „ Eſſais de Montagne, & dont on ne man„ quera pas d'orner toutes les Editions „ qui ſe feront à l'avenir de cet Ouvrage.

La ſeconde Piéce eſt celle de Mr. *Paſcal*, dont nous parlerons tout-à-l'heure.

La troiſième eſt le fameux Ouvrage de *la Boëtie*, intitulé *la Servitude Volontaire*, ou *Le Contr'un.* „ Quoique cet Ouvra„ ge n'eût jamais été joint aux Eſſais de „ Montagne, l'on peut dire que c'eſt u„ ne

„ ne parure qui leur eſt en quelque ſor-
„ te eſſentielle. Montagne lui avoit deſ-
„ tiné une place dans cet excellent Cha-
„ pitre de *l'Amitié**, où il fait l'éloge de
„ de la Boëtie, & de ce petit diſcours
„ qui donna occaſion à leur première
„ entrevûë, & par cela même à cette
„ tendre & fidèle amitié qui ſe forma
„ entre eux, & dont Montagne conſer-
„ va un ſentiment auſſi vif après la mort
„ de cet illuſtre Ami que durant ſa vie.
„ Il eſt vrai qu'en finiſſant ce Chapitre
„ il s'excuſe tout d'un coup d'y joindre
„ l'Ouvrage de la Boëtie, comme il l'a-
„ voit réſolu. Mais ce ne fut que ſur
„ des conſiderations politiques, & de
„ peur que durant les troubles qui agi-
„ toient alors la France on n'abuſât
„ des Principes de cet Ouvrage contre
„ l'intention de l'Auteur". Ce n'eſt point-là ce que dit Montagne. La raiſon pour laquelle il changea de réſolution, c'eſt que l'Ouvrage étoit déja publié. Voici ſes propres expreſſions, qui nous apprennent auſſi que la Boëtie compoſa ce Traité dans ſa jeuneſſe. *Parce que j'ay trouvé*, dit Montagne §, *que cet Ouvrage a eſté depuis mis en lumiere, & à mauvaiſe fin, par ceux qui cherchent à troubler, &*

* C'eſt le XXVII. du Premier Livre.
§ Là-même, vers la fin.

& à changer l'eſtat de noſtre police, ſans ſonger s'ils l'amenderont, qu'ils ont meſlé à d'autres eſcrits leur farine, je me ſuis dédit de le loger icy. Et afin que la mémoire de l'Auteur n'en ſoit interreſſée en l'endroit de ceux qui n'ont peu cognoiſtre de près ſes opinions & ſes actions; je les aviſe que ce ſujet fut traité par luy en ſon enfance, par manière d'exercitation ſeulement, comme ſujet vulgaire & traçaſſé en mille endroits des livres. Je ne fay nul doute qu'il ne creuſt ce qu'il eſcrivoit: car il eſtoit aſſez conſciencieux pour ne mentir pas meſme en ſe jouant: & ſçay davantage que s'il euſt eu à choiſir, il euſt mieux aimé eſtre nay à Veniſe qu'à Sarlac, & avec raiſon. Mais il avoit une autre Maxime ſouverainement empreinte en ſon ame, d'obeïr & de ſe ſoumettre très religieuſement aux Loix ſous leſquelles il eſtoit nay. Il ne fut jamais un meilleur citoyen, ny plus affectionné au repos de ſon pays, ni plus ennemi des remuemens & nouvelletez de ſon temps, il euſt bien pluſtoſt employé ſa ſuffiſance à les eſteindre qu'à leur fournir de quoy les eſmouvoir davantage.

Quoi qu'il en ſoit, „ pluſieurs années „ auparavant * Montagne mettant au jour „ quelques Piéces poſthumes de *la Boëtie*, „ avoit reſiſté à la tentation d'inſerer „ dans ce Recueil *la Servitude Volontaire*, „ par

* Huit ou neuf ans avant la premiére Edition des Eſſais, qui parut à *Bourdeaux* en 1580.

„ par la raiſon, dit-il lui-même, *qu'il lui*
„ *trouvoit la façon trop delicate & mignarde*
„ *pour l'abandonner au groſſier & peſant air*
„ *d'une ſi malplaiſante Saiſon:* Ce qui veut
„ dire en termes plus ſimples, qu'il crai-
„ gnoit que la Cour de France ne vît de
„ mauvais œil un Ouvrage où l'on cen-
„ ſure ſi vivement la conduite des mé-
„ chans Princes, la dureté & les extor-
„ ſions de leurs Miniſtres, &c. Monta-
„ gne étoit ſi bien inſtruit des diſpoſi-
„ tions où ſe trouvoit alors la Cour &
„ le peuple de France, qu'on peut ſur
„ cet Article s'en rapporter ſurement à
„ lui, ſans aller conſulter l'Hiſtoire de
„ ce tems-là. Mais il eſt aiſé de voir par
„ tout ce qu'il nous dit du Diſcours de
„ ſon Ami, & par les raiſons qui l'avoient
„ empêché deux fois de le publier, qu'à
„ préſent c'eſt en quelque manière exé-
„ cuter ſa volonté que de le joindre à ſes
„ Eſſais; à préſent, dis-je, que la Fran-
„ ce jouït d'une profonde paix ſous un
„ jeune Monarque, qui s'étant chargé
„ lui-même de la conduite de ſon Royau-
„ me, * *veut ſe donner tout entier à l'amour*
„ *qu'il doit à ſes peuples, dans le deſſein de*
„ *ren-*

* Ceci eſt copié mot pour mot d'un Ecrit intitulé, *Expoſition de ce que le Roi a declaré de ſes intentions dans ſon Conſeil d'Etat, tenu le 16 Juin*, 1726. Voyez la *ſuite des* Nouvelles d'Amſterdam du 25 Juin 1726.

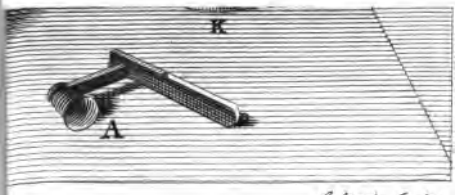

G. Scotin Sculp.

„ *rendre ſon Gouvernement glorieux, en le*
„ *rendant utile à ſon Etat & à ſes peuples,*
„ *dont le bonheur*, dit-il *, *ſera toûjours le*
„ *premier objet de ſes ſoins.* Des Princes de
„ ce caractère ne peuvent non plus être
„ choquez de la liberté que la Boëtie a
„ pris de décrier la moleſſe, l'injuſtice
„ & la dureté des méchans Rois, qu'Ale-
„ xandre le Grand l'auroit été d'entendre
„ tourner en ridicule un faux Brave.

„ Mr. *Coſte* ayant inſeré ce Diſcours de
„ la Boëtie dans la troiſième Edition des
„ Eſſais de Montagne faite à la Haye, &
„ dans la quatrième en 1739, un habile
„ homme en publia en 1735. une belle
„ Traduction en Anglois, augmentée
„ d'une Note très-curieuſe ſur un endroit
„ aſſez obſcur, que Mr. Coſte n'a-
„ voit pû éclaircir, comme il l'avoue in-
„ genûment". Voici cette Note, tra-
duite par Mr. Coſte lui-même, telle qu'on nous la donne à la *page* 8. *de ce Supplément.* La Boëtie parle de l'uſage qu'un grand Poëte comme Ronſard peut faire de ce que l'on conte de l'*Oriflame*, de la ſainte *Ampoule* &c. *Il menagera*, dit-il, *notre Ampoule, auſſi-bien que les Athéniens leur Panier d'Eriſichthone.*

Sur

* Ceci eſt copié mot pour mot d'un Ecrit, intitulé, *Expoſition de ce que le Roi a declaré de ſes intentions dans ſon Conſeil d'Etat, tenu le* 16 *Juin* 1726. Voyez la *Suite des* Nouvelles d'Amſterdam du 25 Juin 1726.

Sur quoi Mr. Coſte a dit: *Dans les deux Editions que j'ai données de* LA SERVITUDE VOLONTAIRE, *je n'avois pû rendre raiſon de ce que veut dire ici* la Boëtie: *mais un habile homme, qui a mis au jour en* 1735. *une Traduction Angloiſe de cet Ouvrage, d'un ſtile plus net, plus coulant & plus poli que l'Original, ayant mis ici une Note très-curieuſe qui ne laiſſe rien à déſirer ſur cet article, la voici fidèlement traduite en faveur de ceux qui pourroient ignorer, comme moi, ce que c'eſt que* le Panier d'Erifiſthone.

„ CALLIMAQUE, dans ſon *Hymne à Cé-*
„ *rès*, parle d'une Corbeille qu'on ſuppo-
„ ſoit deſcendre du Ciel, & qui étoit
„ portée ſur le ſoir dans le Temple de
„ cette Déeſſe, lorſqu'on célébroit ſa
„ Fête. *Suidas*, ſur le mot Κανηφοροι, *Porteurs*
„ *de Corbeilles*, dit que la cérémonie des
„ Corbeilles fut inſtituée ſous le Régne
„ d'Erifiſthon; & c'eſt peut-être ſur
„ cela que la Boëtie s'eſt aviſé de l'ap-
„ peller *Panier d'Eriſiſthone.* Il peut ſem-
„ bler d'ailleurs, que c'eſt à quoi Cal-
„ limaque fait alluſion dans ſon Hymne
„ Vers 32, où il dit Αχείρων Ερισίχθονος
„ ἔ⊥ατο βελὰ, *qu'Eriſiſthon prit une réſolu-*
„ *tion plus impie*, à préſent qu'Erifiſthon
„ inſulte à Cères, & coupe un Arbre
„ conſacré à cette Déeſſe; dont il fut
„ puni par une Faim inſatiable, comme
„ Ovide le rapporte au long vers la fin
„ du VIII. Livre de ſes Métamorphoſes,

„ d'a-

„ d'après Callimaque, de qui Ovide a „ emprunté cette Fable.

On trouve un quatrième Article dans ce Supplément; mais il eſt inſeré dans l'Avis au Lecteur, & eſt intitulé, *Défenſe de Montagne contre Balzac & Mrs. de Port-Royal.* Voici de quoi il s'agit. Balzac a trouvé mauvais que Montagne, dans ſes Eſſais, *ait oublié* de dire *qu'il avoit été Conſeiller au Parlement de Bourdeaux. On ſoupçonnoit quelque deſſein en cette omiſſion, & que Montagne avoit peut-être appréhendé que cet article de Robe-longue ne fît tort à l'épée de ſes Prédeceſſeurs, & à la Nobleſſe de ſa Maiſon.*

Cette Cenſure, toute frivole qu'elle eſt, a été relevée depuis, comme une preuve ſolide de la vanité de Montagne. *Un Auteur* célèbre*, nous dit-on dans l'Art de Penſer, *remarque agréablement, que Montagne ayant eu ſoin fort inutilement, de nous avertir, en deux endroits de ſon Livre qu'il avoit un Page...., il n'avoit pas eu le même ſoin de nous dire qu'il avoit eu auſſi un Clerc, ayant été Conſeiller du Parlement de Bourdeaux. Cette Charge, quoique très-honorable en ſoi, ne ſatisfaiſant pas aſſez la vanité qu'il avoit de faire paroître par-tout une humeur de Gentilhomme & de Cavalier, & un éloignement de la Robe & des Procès. Il y a néanmoins de l'apparence, qu'il ne nous eût*

* *Balzac*, qu'on nomme expreſſément à la marge, dans quelques Editions de l'*Art de Penſer*, III Part. Ch. XIX.

eût pas celé cette circonſtance de ſa vie, s'il eût pû trouver quelque Maréchal de France qui eût été Conſeiller de Bourdeaux.

„ Voilà, dit l'Auteur de l'Avis au Lec-
„ teur, de pieux Solitaires, qui ne font
„ pas conſcience d'accuſer Montagne de
„ vanité, ſur une omiſſion qui n'a pû
„ fournir à Balzac qu'un léger prétexte
„ de l'en ſoupçonner : prétexte pourtant
„ aſſez mal fondé, de ſon propre aveu,
„ puiſqu'il reconnoît que cette omiſſion
„ pourroit bien n'avoir pas été faite à
„ deſſein. Mais eſt-elle du moins bien
„ certaine, cette omiſſion ? A voir l'air
„ déciſif dont Balzac & ſes Copiſtes nous
„ en aſſurent, il ne ſemble pas qu'il
„ ſoit poſſible d'en douter. Cependant
„ il eſt ſi peu vrai que Montagne ait
„ évité ou negligé d'apprendre au public
„ qu'il a été Conſeiller au Parlement de
„ Bourdeaux, qu'il l'en avoit informé
„ fort naturellement, neuf ans avant la
„ première publication de ſes Eſſais,
„ dans un Livre compoſé de quelques
„ Ouvrages Poſthumes de ſon Ami la
„ Boëtie, où il ſe donne ſans façon le
„ titre de Conſeiller au Parlement de
„ Bourdeaux, comme on peut le voir au
„ devant de la Lettre où il rend compte à
„ ſon Pere de la mort de cet illuſtre A-
„ mi.....". Mais ſans inſiſter ſur cette preuve, „ Mr. le Préſident Bouhier a
„ diſſipé d'une manière plus directe &

„ plus

„ plus expreſſe le reproche qu'on fait à „ Montagne d'avoir affecté de ne point „ parler dans ſon Livre de la Charge „ de Conſeiller, comme s'il eût voulu „ cacher à la poſterité qu'il eût été de „ Robe. Il a démontré clairement la „ nullité de cette imputation, par quel- „ que peu de paroles tirées des Eſſais „ même de Montagne; paroles qui a- „ voient échapé aux recherches de „ Mr. Coſte, quoiqu'il eût feuilleté cet „ Ouvrage bien des fois.

Comme tous ceux qui liront ceci, n'auront peut-être pas la commodité de conſulter la Vie de Montagne par Mr. le Preſident Bouhier, nous croyons leur faire plaiſir de rapporter ici les paſſages qu'il cite. „ Montagne, après avoir dit „ que les occupations publiques ne lui „ convenoient pas, ajoute; *Enfant, on „ m'y plongea juſques aux oreilles, & il ſuc- „ cedoit. Si m'en deprins-je de bonne heure* *, „ C'eſt auſſi de cela dont il a voulu par- „ ler ailleurs † en diſant: *De ce peu que „ je me ſuis eſſayé en cette Vocation, je m'en „ ſuis d'autant dégouté.* Comment en effet „ auroit-il pû diſſimuler une choſe auſſi „ notoire que le fait de cette Charge? Il „ eſt vrai qu'il paroît avoir eu peu de „ goût

* Eſſais de Montagne, *Tom. III. pag.* 9.
† *Là-même, pag.* 239.

„ goût pour ce métier, & qu'il va juſ-
„ qu'à dire quelque part*, qu'il ſçait feu-
„ lement en gros, *qu'il y a une Juriſpru-*
„ *dence*; mais qu'il n'a jamais *goûté des*
„ *Sciences que la croûte premiére en ſon en-*
„ *fance*: Ce fut apparemment ce qui lui
„ fit prendre le parti de quitter cet Em-
„ ploi.

Pour cinquième & dernier Article de ce Supplément, on donne encore dans l'Avis au Lecteur, un *Sonnet à la Louange de Montagne*, & tout ce qu'a dit Mr. Coſte ſur l'Auteur de ce Sonnet dans ſon *Avis* ſur la quatrième Edition des Eſſais.

Enfin, pour rendre ce Supplement complet, dit encore l'Auteur de l'Avis, „ il au-
„ roit fallu le groſſir de toutes les nouvel-
„ les Notes que Mr. Coſte a inſerées dans
„ ſon Edition de 1739. Mais ayant conſide-
„ ré le grand nombre de ces Remarques,
„ dont les unes ſont moins importantes
„ que les autres, & qui ne pouvoient
„ être deſignées par des renvois dans le
„ Texte de l'Edition de 1725, j'ai con-
„ clu, que peu de gens s'aviſeroient de
„ les conſulter. C'eſt pourquoi je me
„ ſuis contenté d'en publier deux ſur
„ *Arius & Leon ſon Pape.* Cette expreſ-
„ ſion de Montagne, dont on avoit cher-
„ ché

* *Là-même Tom.* I. *pag.* 135.

„ ché inutilement l'explication dans les „ trois premières Editions publiées par „ Mr. Coſte, lui a été communiquée „ enfin dans la quatrième Edition par „ un ſçavant Profeſſeur en Droit à Gro- „ ningue, Mr. Barbeyrac, fameux par „ tant d'excellens Ouvrages dont il ne „ ceſſe d'enrichir la République des Let- „ tres". C'eſt par ces deux *Notes ſur Arius & Leon ſon Pape*, que finit cet Avis au Lecteur. Venons au *Caractère & à la Comparaiſon d'Epictète & de Montagne par le célèbre Mr. Paſcal.*

„ EPICTÈTE, dit Mr. Paſcal, eſt un „ des hommes du monde qui ait mieux „ connu les Devoirs de l'Homme. Il „ veut, avant toutes choſes, qu'il re- „ garde Dieu comme ſon principal ob- „ jet; qu'il ſoit perſuadé qu'il fait tout „ avec juſtice; qu'il ſe ſoûmette à lui „ de bon cœur, & qu'il le ſuive volon- „ tairement en tout, comme ne faiſant „ rien qu'avec une très-grande ſageſſe: „ qu'ainſi cette diſpoſition arrêtera tou- „ tes les plaintes, tous les murmures, „ & préparera ſon cœur à ſouffrir tous „ les évenemens les plus fâcheux. Ne „ dites jamais, dit-il, J'ai perdu cela, „ dites plutôt, Je l'ai rendu. Mon fils „ eſt mort, Je l'ai rendu; .... ainſi des „ biens, & de tout le reſte. Mais celui „ qui me l'ôte eſt un méchant homme, „ direz-vous. Pourquoi vous mettez-

„ vous en peine, par qui celui qui vous „ l'a prêté vient le redemander?.... Sou- „ venez-vous, dit-il encore, que vous „ êtes ici comme un Acteur, & que vous „ jouez votre perſonnage dans une Co- „ médie, tel qu'il plaît au Maître de vous „ le donner..... C'eſt votre fait de bien „ jouer le perſonnage qui vous eſt don- „ né, mais de le choiſir, c'eſt le fait d'un „ autre. Ayez tous les jours devant les „ yeux la mort, & les maux qui ſem- „ blent les plus inſupportables, & jamais „ vous ne penſerez rien de bas, & ne „ déſirerez rien avec excès. Il montre „ en mille manières ce que l'Homme doit „ faire: il veut qu'il ſoit humble..... Il „ ne ſe laſſe point de repéter, que toute „ l'étude & le déſir de l'Homme doit ê- „ tre, de connoître la volonté de Dieu & „ de la ſuivre.

„ Telles étoient les lumieres de ce grand „ Eſprit: heureux s'il avoit auſſi connu „ ſa foibleſſe! Après avoir ſi bien com- „ pris ce qu'on doit faire, il ſe perd „ dans la préſomption de ce que l'on „ peut. Dieu, dit-il, a donné à tous „ les Hommes les moyens de s'acquitter „ de toutes leurs obligations; ces moyens „ ſont toûjours en ſa puiſſance; il ne „ faut chercher ſa félicité que par les „ choſes qui ſont en notre pouvoir, „ puiſque Dieu nous les a données à „ cette fin. Il faut voir ce qu'il y a en

„ nous

„ nous de libre: Les biens, la vie, l'eſ-
„ time ne ſont pas en notre puiſſance,
„ & ne menent pas à Dieu: Mais l'Eſ-
„ prit ne peut être forcé de croire ce
„ qu'il ſçait être faux, ni la Volonté d'ai-
„ mer ce qu'elle ſçait qui la rend mal-
„ heureuſe; ces deux Puiſſances ſont
„ donc pleinement libres, & par elles
„ ſeules nous pouvons nous rendre par-
„ faits, connoître Dieu parfaitement,
„ l'aimer, lui obéïr, lui plaire, ſurmon-
„ ter tous les Vices, acquerir toutes les
„ Vertus, & ainſi nous rendre ſaints &
„ compagnons de Dieu. Ces orgueil-
„ leux principes conduiſent Epictète à
„ d'autres Erreurs; comme, que l'Ame
„ eſt une portion de la Subſtance Divine;
„ que la Douleur & la Mort ne ſont pas
„ des maux; qu'on peut ſe tuer quand
„ on eſt ſi perſécuté, qu'on peut croire
„ que Dieu nous appelle, &c.

„ MONTAGNE, né dans un Etat Chré-
„ tien, fait profeſſion de la Religion
„ Catholique. Mais comme il a voulu
„ chercher une Morale fondée ſur la
„ Raiſon, ſans les lumieres de la Foi, il
„ prend ſes principes dans cette ſuppo-
„ ſition, & conſidere l'Homme deſtitué
„ de toute Revélation. Il met donc tou-
„ tes choſes dans un doute ſi univerſel
„ & ſi général, que l'Homme doutant
„ même s'il doute, ſon incertitude roule
„ ſur elle-même dans un cercle perpetuel

„ & ſans repos, s'oppoſant également à „ ceux qui diſent que tout eſt incertain, „ & à ceux qui diſent que tout ne l'eſt pas; „ parce qu'il ne veut rien aſſurer. C'eſt „ dans ce Doute qui doute de ſoi, & „ dans cette Ignorance qui s'ignore, que „ conſiſte l'eſſence de ſon opinion. Il „ ne peut l'exprimer par aucun terme „ poſitif. Car s'il dit qu'il doute, il ſe „ trahit, en aſſurant au moins qu'il dou- „ te; ce qui étant formellement contre „ ſon intention, il eſt reduit à s'expli- „ quer par interrogation; de ſorte que „ ne voulant pas dire, *Je ne ſçais*, il dit, „ *Que ſçais-je?* De quoi il a fait ſa deviſe, „ en la mettant ſous les baſſins d'une „ balance, leſquels péſant les contra- „ dictoires, ſe trouvent dans un parfait „ équilibre. En un mot, il eſt pur Pyr- „ rhonien..... Il détruit inſenſiblement „ tout ce qui paſſe pour le plus certain „ parmi les hommes, non pas pour éta- „ blir le contraire avec une certitude de „ laquelle ſeule il eſt ennemi, mais pour „ faire voir ſeulement, que les appare- „ ces étant égales de part & d'autre, „ on ne ſçait où aſſeoir ſa créance.

„ Dans cet eſprit il ſe moque de tou- „ tes les aſſurances. Il combat, par ex- „ emple, ceux qui ont penſé établir „ un grand remede contre les Procès par „ la multitude & la prétendue juſteſſe „ des Loix..... Il dit à cette occaſion,

„ qu'*il*

„ qu'*il vaudroit autant ſoûmettre ſa cauſe au*
„ *premier paſſant, qu'à des Juges armez de*
„ *ce nombre d'Ordonnances.* Il n'a pas l'am-
„ bition de changer l'ordre de l'Etat; il
„ ne prétend pas que ſon avis ſoit le
„ meilleur, il n'en croit aucun bon. Il
„ veut ſeulement prouver la vanité des
„ opinions les plus reçues, montrant que
„ l'excluſion de toutes Loix diminueroit
„ plutôt le nombre des différens, que
„ cette multitude de Loix, qui ne ſert
„ qu'à l'augmenter, parce que les obſ-
„ curitez croiſſent à meſure qu'on eſpère
„ les ôter, elles ſe multiplient par les
„ Commentaires; & le plus ſûr moyen
„ d'entendre le ſens d'un Diſcours eſt,
„ de ne le pas examiner, de le prendre
„ ſur la première apparence; car ſi peu
„ qu'on l'obſerve, toute ſa clarté ſe diſ-
„ ſipe.

„ Sur ce modèle, il juge à l'avanture
„ de toutes les actions des hommes &
„ des points d'Hiſtoire, tantôt d'une ma-
„ nière, & tantôt d'une autre, ſuivant
„ librement ſa première vûë, & ſans
„ contraindre ſa penſée ſous les régles
„ de la Raiſon, qui n'a, ſelon lui, que de
„ fauſſes meſures. Ravi de montrer par
„ ſon exemple les contrarietez d'un mê-
„ me Eſprit, dans ce genie tout libre,
„ il lui eſt également bon de s'emporter
„ ou non dans les Diſputes, ayant toû-
„ jours, par l'un ou l'autre exemple, un

„ moyen

„ moyen de faire voir la foibleſſe des o-
„ pinions; étant porté avec tant d'avan-
„ tage dans le doute univerſel, qu'il s'y
„ fortifie également par ſon triomphe &
„ par ſa défaite.

„ C'eſt dans cette aſſiéte, toute flo-
„ tante & toute chancelante qu'elle eſt,
„ qu'il combat avec une fermeté invin-
„ cible, & foudroye l'impieté horrible
„ de ceux qui aſſûrent que Dieu n'eſt
„ point. Il les entreprend particuliere-
„ ment dans l'Apologie de *Raimond de*
„ *Sebonde*, & les trouvant dépouillez vo-
„ lontairement de toute Revélation, &
„ abandonnez à leur lumiere naturelle,
„ tout fait mis à part, il les interroge de
„ quelle autorité ils entreprennent de
„ juger de cet Etre ſouverain, qui eſt in-
„ fini par ſa propre définition, eux qui
„ ne connoiſſent véritablement aucune
„ des moindres choſes de la Nature? Il
„ leur demande ſur quels principes ils
„ s'appuyent? & il les preſſe de les lui
„ montrer. Il examine tous ceux qu'ils
„ peuvent produire, & il penètre ſi a-
„ vant, par le talent où il excelle, qu'il
„ montre la vanité de tous ceux qui
„ paſſent pour les plus éclairez & les
„ plus fermes. Il demande, ſi l'Ame con-
„ noît quelque choſe; ſi elle ſe connoît
„ elle-même; ſi elle eſt Subſtance ou
„ Accident, Corps ou Eſprit; ce que
„ c'eſt que chacune de ces choſes, &

„ s'il

„ s'il n'y a rien qui ne ſoit quelqu'un de
„ ces Ordres; ſi elle connoît ſon propre
„ Corps; ſi elle ſçait ce que c'eſt que
„ Matière; comment elle peut raiſonner
„ ſi elle eſt matérielle; & comment elle
„ peut être unie à un Corps particulier,
„ & en reſſentir les Paſſions, ſi elle eſt
„ ſpirituelle? ..... Il demande encore, ſi
„ les Animaux raiſonnent, penſent, par-
„ lent; qui peut décider ce que c'eſt
„ que le tems, l'eſpace, l'étendue, le
„ mouvement, l'unité, toutes choſes qui
„ nous environnent, & entierement in-
„ explicables; ce que c'eſt que Santé,
„ Maladie, Mort, Vie, Bien, Mal, Ju-
„ ſtice, Péché dont nous parlons à tou-
„ te heure? Si nous avons en nous des
„ principes de Vrai, & ſi ceux que nous
„ croyons, & qu'on appelle Axiomes,
„ ou Notions communes à tous les hom-
„ mes, ſont conformes à la Vérité eſ-
„ ſentielle? Puiſque nous ne ſçavons que
„ par la ſeule Foi, qu'un Etre tout bon
„ nous les a donnez véritables, en nous
„ créant pour connoître la Vérité; qui
„ ſçaura, ſans cette lumiere de la Foi,
„ ſi, étant formez à l'avanture, nos No-
„ tions ne ſont pas incertaines, ou ſi,
„ étant formez par un Etre faux &
„ méchant, il ne nous les a pas don-
„ nées fauſſes pour nous ſéduire? .....
„ Enfin *Montagne* examine profonde-
„ ment toutes les Sciences; la Géomé-
„ trie,

„ trie, dont il tache de montrer l'incer-
„ titude dans ſes Axiomes, & dans les
„ termes qu'elle ne définit point, com-
„ me d'*Etendue*, de *Mouvement*, *&c*; la
„ Phyſique & la Médecine, qu'il deprime
„ en une infinité de façons; l'Hiſtoire,
„ la Politique, la Morale, la Juriſpru-
„ dence & le reſte: de ſorte que ſans
„ la Revélation nous pourrions croire,
„ ſelon lui, que la Vie eſt un Songe,
„ dons nous ne nous éveillons qu'à la
„ mort, & pendant lequel nous avons
„ auſſi peu les principes du Vrai que
„ durant le ſommeil. C'eſt ainſi qu'il
„ gourmande ſi fortement & ſi cruelle-
„ ment la Raiſon denuée de la Foi,
„ que lui faiſant douter ſi elle eſt raiſon-
„ nable, & ſi les Animaux le ſont ou non,
„ ou plus ou moins que l'Homme, il la
„ fait deſcendre de l'excellence qu'elle
„ s'eſt attribuée, & la met par grace en
„ parallèle avec les Bêtes, ſans lui per-
„ mettre de ſortir de cet ordre, juſqu'à
„ ce qu'elle ſoit inſtruite par ſon Créa-
„ teur même, de ſon rang qu'elle igno-
„ re; la menaçant, ſi elle gronde, de
„ la mettre au deſſous de toutes..... On
„ ne peut voir ſans joye dans cet Au-
„ teur la ſuperbe Raiſon ſi invincible-
„ ment froiſſée par ſes propres armes,
„ ..... & on aimeroit de tout ſon cœur
„ le miniſtre d'une ſi grande vengeance,
„ ſi, en ſuivant les régles d'une bonne

„ Mo-

„ Morale, il portoit ces hommes, qu'il „ avoit ſi utilement humiliez, à ne pas „ irriter par de nouveaux crimes, „ celui qui peut ſeul les tirer de ceux „ qu'il les a convaincus de ne pouvoir „ pas ſeulement connoître. C'eſt ici le „ foible de *Montagne*. Voyons ſa MORALE.

„ De ce principe, que hors de la Foi „ tout eſt dans l'incertitude, & conſi„ derant combien il y a de tems qu'on „ cherche le Vrai & le Bien, ſans grands „ progrès vers la tranquillité, il conclut, „ qu'on doit en laiſſer le ſoin aux autres, „ demeurer cependant en repos, cou„ lant légerement ſur ces ſujets, de peur „ d'y enfoncer en appuyant, prendre „ le Vrai & le Bien ſur la première ap„ parence, ſans les preſſer, parce qu'ils „ ſont ſi peu ſolides, que quelque peu „ que l'on ſerre la main, ils s'échapent „ entre les doigts & la laiſſent vuide. „ Il fuit donc le rapport des Sens & les „ Notions communes, parce qu'il fau„ droit ſe faire violence pour les dé„ mentir, & qu'il ne ſçait s'il y gagne„ roit, ignorant où eſt le Vrai. Il fuit „ auſſi la Douleur & la Mort, parce que „ ſon Inſtinct l'y pouſſe, & qu'il n'y veut „ pas reſiſter par la même raiſon: mais „ il ne ſe fie pas trop à ces mouvemens „ de crainte, & n'oſeroit en conclure que

„ ce

„ ce ſoient de véritables maux; vû qu'on
„ ſent auſſi des mouvemens de plaiſir,
„ qu'on accuſe d'être mauvais, *quoique*
„ *la Nature*, dit-il, *parle au contraire.*
„ *Ainſi je n'ai rien d'extravagant dans ma*
„ *conduite*, pourſuit-il; *j'agis comme les*
„ *autres, & tout ce qu'ils font dans la ſot-*
„ *te penſée qu'ils ſuivent le vrai Bien, je le*
„ *fais par un autre principe, qui eſt que les*
„ *vrayſemblances étant pareilles de l'un &*
„ *de l'autre côté, l'exemple & la commodité*
„ *ſont les contrepoids qui m'entraînent.* Il
„ ſuit les mœurs de ſon païs, parce que
„ la Coûtume l'emporte..... Il ſe fait
„ même quelque violence pour éviter
„ certains vices; il garde la fidélité au
„ Mariage, à cauſe de la peine qui ſuit
„ les déſordres; la régle de ſes ac-
„ tions étant en tout la Commodi-
„ té & la Tranquillité. Il rejette donc
„ bien loin cette Vertu Stoïque, qu'on
„ peint avec une mine ſévère, un re-
„ gard farouche, des cheveux hériſſez,
„ le front ridé & en ſueur, dans une poſ-
„ ture pénible & tendue, loin des hom-
„ mes, dans un morne ſilence, & ſeule ſur
„ la pointe d'un rocher. Fantôme, dit
„ *Montagne*, capable d'effrayer les enfans,
„ & qui ne fait autre choſe avec un tra-
„ vail continuel, que de chercher un
„ repos où elle n'arrive jamais: au lieu
„ que ſa Science eſt naïve, familiere,

plai-

„ plaiſante, enjouée, & pour ainſi dire, „ folâtre : elle ſuit ce qui la charme, & ba- „ dine negligeamment des accidens bons „ & mauvais, couchée mollement dans „ le ſein de l'oiſiveté tranquille, d'où „ elle montre aux hommes qui cher- „ chent la félicité avec tant de peine, „ que c'eſt-là ſeulement où elle repoſe, „ & que l'ignorance & l'incurioſité ſont „ deux doux oreillers pour une tête „ bien faite, comme il le dit lui-même ". Venons à la *Comparaiſon d'Epictete & de Montagne.*

„ En liſant *Montagne*, dit Mr. *Paſcal*, „ & le comparant avec *Epictete*, on ne „ peut ſe diſſimuler qu'ils étoient aſſu- „ rément les deux plus grands défenſeurs „ des deux plus célèbres Sectes du mon- „ de infidèle, & qui ſont les ſeules en- „ tre celles des hommes deſtituez de la „ lumiere de la Religion, qui ſoient en „ quelque ſorte liées & conſequentes. „ En effet, que peut-on faire ſans la Re- „ vélation que de ſuivre l'un ou l'autre „ de ces deux ſyſtêmes ? Le *premier* : Il „ y a un Dieu, donc c'eſt lui qui a créé „ l'homme : il l'a fait pour lui-même ; il l'a „ créé tel qu'il doit être pour être juſte & „ devenir heureux : donc l'homme peut „ connoître la Vérité, & il eſt à por- „ tée de s'élever par la ſageſſe juſqu'à „ Dieu, qui eſt ſon ſouverain Bien. *Se-* „ *cond Syſtême.* L'Homme ne peut s'éle-

„ ver juſqu'à Dieu; ſes inclinations con-
„ tredifent la Loi; il eſt porté à chercher
„ ſon bonheur dans les biens viſibles, &
„ même en ce qu'il y a de plus honteux.
„ Tout paroît donc incertain, & le vrai
„ Bien l'eſt auſſi; ce qui ſemble nous
„ reduire à n'avoir ni régle fixe pour les
„ mœurs, ni certitude dans les ſcien-
„ ces.

„ Il y a un plaiſir extrême à remar-
„ quer dans ces divers Raiſonnemens, en
„ quoi les uns & les autres ont apperçu
„ quelque choſe de la Vérité qu'ils ont
„ eſſayé de connoître..... Il ſemble que
„ la ſource des Erreurs d'*Epictete* & des
„ *Stoïciens* d'une part, de *Montagne* & des
„ *Epicuriens* de l'autre, eſt de n'avoir pas ſçû
„ que l'état de l'homme à préſent diffé-
„ re de celui de ſa Création. Les uns,
„ remarquant quelques traces de ſa pre-
„ miére grandeur, & ignorant ſa cor-
„ ruption, ont traité la Nature comme
„ ſaine, & ſans beſoin de Reparateur,
„ ce qui les mene au comble de l'or-
„ gueil. Les autres, éprouvant ſa miſere
„ préſente, & ignorant ſa premiére di-
„ gnité, traitent la Nature comme né-
„ ceſſairement informe & irréparable;
„ ce qui les précipite dans le déſeſpoir
„ d'arriver à un véritable Bien, & de-là
„ dans une extrême lâcheté. Ces deux
„ Etats, qu'il falloit connoître enſemble
„ pour voir toute la Vérité, étant con-

„ nus

„ nus ſeparément, conduiſent néceſſai-
„ rement à l'un de ces deux vices, à
„ l'orgueil ou à la pareſſe.....

„ On s'imaginera peut-être, qu'en al-
„ liant ces deux Syſtêmes on pourroit
„ former une Morale parfaite; mais au
„ lieu de cette paix, il ne reſulteroit de
„ leur aſſemblage qu'une guerre & une
„ deſtruction générale: car les uns éta-
„ bliſſant la certitude, & les autres le
„ doute, les uns la grandeur de l'hom-
„ me, les autres ſa foibleſſe, ils ne ſçau-
„ roient ſe réunir & ſe concilier; ils ne
„ peuvent ni ſubſiſter ſeuls, à cauſe de
„ leurs defauts, ni s'unir, à cauſe de la
„ contrarieté de leurs opinions.

„ Il faut qu'ils ſe briſent & s'anéan-
„ tiſſent, pour faire place à la vérité de
„ la Revélation; c'eſt elle qui accorde
„ les contrarietez les plus formelles par
„ un art tout divin. Uniſſant tout ce qui
„ eſt de vrai, chaſſant tout ce qu'il y
„ a de faux, elle enſeigne avec une ſa-
„ geſſe véritablement céleſte, le point
„ où s'accordent les principes oppoſez,
„ qui paroiſſent incompatibles dans ces
„ doctrines purement humaines. En
„ voici la raiſon. Les Sages du monde
„ ont placé les contrarietez dans un mê-
„ me ſujet; l'un attribuoit la force à la
„ Nature, l'autre la foibleſſe à cette mê-
„ me Nature, ce qui ne peut ſubſiſter:
„ Au lieu que la Foi nous apprend à

„ les mettre en des ſujets différens : tou-
„ te l'infirmité apartient à la Nature ;
„ toute la Puiſſance au ſecours de Dieu.
„ Voilà l'union étonnante & nouvelle
„ que Dieu ſeul pouvoit enſeigner, que
„ lui ſeul pouvoit faire.

„ C'eſt ainſi que la Philoſophie con-
„ duit inſenſiblement à la Théologie ; &
„ il eſt difficile de n'y pas entrer, quel-
„ que vérité que l'on traite, parce qu'el-
„ le eſt le centre de toutes les véritez :
„ ce qui paroît ici parfaitement, puiſ-
„ qu'elle renferme ſi viſiblement ce
„ qu'il y a de vrai dans ces opinions
„ contraires. Auſſi ne voit-on pas com-
„ ment aucun d'eux pourroit refuſer de
„ la ſuivre. S'ils ſont pleins de la gran-
„ deur de l'homme, qu'en ont-ils imagi-
„ né qui ne cede aux promeſſes de l'E-
„ vangile ? Et s'ils ſe plaiſent à voir l'in-
„ firmité de la Nature, leur idée n'é-
„ gale point celle de la véritable foi-
„ bleſſe du péché. Chaque parti y trou-
„ ve plus qu'il ne déſire, &, ce qui eſt
„ admirable, y trouve une union ſolide,
„ eux qui ne pouvoient s'allier dans un
„ degré infiniment inférieur.

„ On s'imagine que les Chrétiens ont
„ peu de beſoin de ces Lectures Philo-
„ ſophiques : on a tort, ſur-tout dans un
„ ſiécle comme le nôtre. *Epictete* a un art
„ incomparable pour troubler le repos
„ de ceux qui le cherchent dans les

„ cho-

„ choſes extérieures, & pour les forcer
„ à connoître qu'ils ſont de véritables
„ Eſclaves, & de miſerables aveugles;
„ qu'il eſt impoſſible d'eviter l'erreur &
„ la douleur qu'ils fuyent, s'ils ne ſe
„ donnent ſans reſerve à Dieu ſeul.
„ *Montagne* eſt incomparable pour confon-
„ dre l'orgueil de ceux qui ſans la foi
„ ſe piquent d'une véritable Juſtice, pour
„ déſabuſer ceux qui s'attachent à leurs
„ opinions, & qui croyent, indépendam-
„ ment de l'Exiſtence & des Perfections
„ de Dieu, trouver dans les ſciences,
„ des véritez inébranlables; & pour
„ convaincre ſi bien la Raiſon de ſon
„ peu de lumiere & de ſes égaremens,
„ qu'il eſt difficile après cela d'être ten-
„ té de rejetter les Myſtères, parce
„ qu'on croit y trouver des repugnances.
„ Mais *Epictete*, en combattant la pareſſe,
„ mene à l'orgueil, & pourroit être
„ nuiſible à ceux qui ne ſont pas perſua-
„ dez de la corruption de toute juſtice
„ qui ne vient pas de la Foi. *Montagne*
„ paroît auſſi pernicieux de ſon côté, à
„ ceux qui ont quelque pente à l'impie-
„ té & aux vices. Ces Lectures doi-
„ vent être réglées avec beaucoup de
„ ſoin, de diſcrétion, & d'égard à la
„ condition & aux mœurs de ceux qui
„ s'y appliquent. Mais il ſemble qu'en
„ les joignant elles ne peuvent que réüſ-
„ ſir, parce que l'une s'oppoſe au mal

„ de l'autre. Il eſt vrai qu'elles ne peu-
„ vent donner la vertu, mais elles trou-
„ blent dans les vices, l'homme ſe trou-
„ vant combattu par les contraires, dont
„ l'un chaſſe l'orgueil, & l'autre la pa-
„ reſſe.

Dans l'Avis au Lecteur, qui eſt au devant de ce Supplément, on porte une eſpece de jugement, non ſur toute cette Piéce de *Paſcal*, mais ſur la Concluſion. „ Quant à la Concluſion où *Paſ-*
„ *cal* cenſure les Principes d'*Epictete* &
„ de *Montagne*, dit l'Auteur de l'Avis,
„ j'ai vû quelques ſçavans Anglois d'un
„ eſprit très-juſte & très-délicat, qui d'a-
„ bord frappez de la penétration, de la
„ netteté & de l'exactitude qui paroiſ-
„ ſent dans les Caractères que Paſcal a
„ faits d'*Epictete* & de *Montagne*, n'ont
„ pas jugé ſi avantageuſement de la ma-
„ niére dont il critique leur Doctrine.
„ Il bâtit cette Critique, dit d'abord un
„ de ces Meſſieurs, ſur des Principes
„ trop ſubtils, peu conformes à la Doc-
„ trine de l'Evangile deſtinée à l'inſtruc-
„ tion du ſimple peuple; Principes pu-
„ rement Métaphyſiques, qui mettent
„ la Religion fort au deſſus de la por-
„ tée du peuple, & la rendent par con-
„ ſequent inutile à la Societé. Beau
„ moyen de recrimination de la part
„ d'une Societé fort reſpectée, contre
„ Paſcal & les Janſeniſtes! Vous avez
„ rai-

„ raiſon, reprit un autre, & je m'éton-
„ ne que ce moyen-là n'ait pas été em-
„ ployé plus vivement par cette Societé
„ à laquelle ils font la guerre, & qui la
„ leur fait depuis ſi long-tems.

Je ne ſçais ſi ces Meſſieurs Anglois entendoient bien les Syſtêmes des Janſeniſtes & des Jéſuites; mais il me ſemble que la Concluſion de *Paſcal* ne pouvoit donner aucune priſe ſur lui aux Ennemis de ſon Parti: Il ne raiſonne que ſur des Principes qui ſont communs à tous les Chrétiens, l'innocence primitive de l'homme, ſa chute, & le beſoin qu'il a de la Grace pour ſe rétablir; & ce ſont-là des Principes que les Jéſuites n'ont jamais revoqué en doute, que je ſçache.

Au reſte, ſi quelqu'un s'aviſoit de revoquer en doute que la Piéce dont on vient de voir l'Extrait fût de Paſcal, je ne ſçais comment on l'en pourroit convaincre. Tout ce qu'il y a de certain, c'eſt que la Piéce eſt inſerée dans les *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du Port-Royal*, qu'elle y paroît en forme de *Converſation entre Mr. Paſcal & Mr. de Sacy*, & qu'on a retranché ici tout ce que Mr. *Fontaine* y fait dire à Mr. *de Sacy*. Mais d'où Mr. Fontaine a-t-il tiré cette Converſation? Eſt-ce Mr. de Sacy ou Mr. Paſcal qui l'a miſe par écrit? L'a-t-on publiée ſur le Manuſcrit de l'un ou de

l'autre de ces Meſſieurs ? C'eſt ce qu'il faudroit ſçavoir pour juger de l'autenticité de la Piéce ; & c'eſt ce que nous ignorons parfaitement.

ARTICLE VII.

D. Mich. MAITTAIRE *Epiſtola ad D.* Petr. DES MAIZEAUX, *de* Indice *in* Annales Typographicos.

MICHAEL MAITTAIRE

Clariſſimo Doctiſſimoque Viro

PETRO DES MAIZEAUX. R. S. S.
P. S. D.

DIU, Vir celeberrime, ex quo de fide datâ quidem, & (certè piget) non liberatâ, me amicè poſtulaſti. Tandem libero : & *Index*, quem deſiderabant *Annales Typographici*, & ſinè quo nihil aliud erant atque opus mancum ac mutilum, ſub prœlo jam ſudans ad finem brevi perducetur. Moras iſtas eò æquiore animo feres, eò minùs tu cum lectoribus meis candidioribus mihi indignaberis ; quòd haud ſpontè, ſed adverſâ fortunâ hactenùs coactus, id diſtulerim. Librarii plures à me ſollicitati, meas haſce nugas litterarias, hujus ætatis genio non ſatis accommodatas, neglexerunt, ne ſibi res detrimento foret ; in aliis operibus

bus edendis occupati, ex quibus plus lucri (cujus avidiores sunt plerique) facturos arbitrabantur. Nihil meæ unquàm magis indoli displicuit, quàm promissis non stare, aut esse in iisdem complendis cessatorem: nihil itaque quicquam magis placuit, quàm locum dari denique, ubi possit tibi & amicis hunc Indicem efflagitantibus satisfieri. Londini nunc huic imprimendo operam locant duo (ut citiùs in lucem prodeat) Typographeia. Porrò percommodè accidit, quod plus curæ in Indicem, quàm antea in Annales, impendere mihi liceat: quippe qui possim præsens recognoscendi officium, quod absens priùs nequibam præstare.

De hujus *Indicis* dispositione, non te morabor, cujus uberrima jam dudùm facta est mentio in mea ad Annalium Volumen ultimum [ann. 1733.] *Præfatione*, & in Epistola ad te data [*Histor. Litterat.* Num. X. Lond. M. DCC. XXXI. pag. 401.] ubi adjunctum est illius Dispositionis in CICERONE specimen. Frustrà (ni fallor) foret actum agere; tibique & Lectori tædium per repetitionem minùs necessariam facere.

Est autem, quod nolim Annalium Emptores nescire: quodque eosdem hîc monere visum est.

Volumen primum, cui titulus [*Annales Typographici &c. — Editio nova, auctior*

& emendatior Tomi primi Pars prior — posterior. Amstelodami. Apud Petrum Humbert. M. DCC. XXXIII.] fuit propriè non Volumen *Primum*, sed *Supplementum* ad Volumen *Primum*, quod *Hagæ-Comitum apud Isaacum Vaillant. M. DCC. XIX.* prodierat. : multaque in hoc *Supplemento* omissa sunt, quæ in *Primo* Volumine pleniùs declarata repetere supercedi. Necesse est igitur, *hoc* non minùs quàm *illud* comparari, ut opus integrum compleatur. Id verò dissimulare Humberto libuit.

Humbertus, dum apud ipsum illud Volumen imprimebatur, me rogaverat Indicem: qui sanè, priusquàm totum opus absolveretur, poterat nullo modo confici. Hunc opere absoluto concinnatum imprimendi optionem Humberto primùm dedi. Recusavit ille : & tantùm abest ut repulsam ægrè patiar, ut potiùs ingentes homini habeam gratias : per quem stetit, quominùs hic *Index*, me præsente, curetur.

Vale, Vir humanissime : mihique perge, uti consuevisti, benevelle.

Londini, ex Musæolo. M. DCC. XL. XV. Cal. Dec.

P. S. *Index* iste in duas distribuetur Partes : quarum cùm prioris, tùm posterioris, centum octoginta paginæ jam excusæ sunt.

A R-

ARTICLE VIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE DUBLIN.

IL paroît ici depuis peu un Volume de Sermons sur l'Exiſtence & les Perfections naturelles de Dieu ; où l'on prouve ce premier Principe de toute Religion par la conſideration de la conſtruction de ce Monde matériel, de la Vie animale & de la faculté de raiſonner, de l'Intelligence & de la Liberté humaine : & où l'on explique les Attributs de la Spiritualité, de l'Unité, de l'Eternité, de l'Immenſibilité, de la Toute-puiſſance, de la Toute-ſcience & de la Sageſſe infinie de Dieu. Par Mr. *Jean Abernetbey* Maître ès Arts. Chez *J. Smith*, & ſe trouve à Londres chez *J. Longman* dans *Paternoſter-Row*. Ce ſont ici des Traitez plutôt que des Sermons, qui ont été parfaitement bien reçus du Public. Il y a du nouveau, & l'on dit même qu'ils ne le cedent point du côté de la clarté, de la préciſion & de l'élégance du ſtile à aucun des Ouvrages de cette nature qui ont paru dans ce Païs.

DE LONDRES.

LES *Méthodiſtes* continuent à avoir des Societez religieuſes & des Aſſemblées publiques dans cette ville, quoiqu'ils paroiſſent

ſent perdre du terrein, ſur-tout depuis que leur Apôtre WHITEFIELD s'eſt aviſé de publier deux Lettres, dans leſquelles il attaque avec beaucoup de violence les Sermons du fameux *Tillotſon*, & la *Pratique des Vertus Chrétiennes* (*a*), ſoutenant que ces Livres ne renferment point les vrais principes du Chriſtianiſme, & que leurs Auteurs ne croyent pas plus à Jeſus-Chriſt que ne font les Mahometans. Cette inſulte faite à deux Ouvrages que le Public eſtime infiniment, & avec juſtice, a ſi fort irrité tout le monde contre les Méthodiſtes, que la populace même s'en eſt mêlée, & les a plus d'une fois extrêmement maltraitez. Plus d'un Auteur a pris la plume pour refuter leurs calomnies, & pour faire connoître l'eſprit de la Secte. Mr. *Bowman*, entre autres, le même qui publia il y a quelques années un Sermon qui fit beaucoup de bruit ſur les Traditions Humaines en matière de Religion, vient de faire imprimer une grande Brochure *in* 8°., ſous ce titre, *The Impoſture of Methodiſm diſplayed, &c.* C'eſt-à-dire: „ L'Impoſture du Méthodiſme devoilée, „ &c ". S'il faut l'en croire, ce n'eſt qu'un eſprit d'orgueil, de faction & d'avarice qui anime ceux qui ſont dans ce parti. D'un autre côté, Mr. *Seward*, fameux Proſelyte de Mr. *Whitefield* (*b*), a publié un Journal de ſon

(*a*) *The Whole Duty of Man.* Cet Ouvrage eſt entre les mains de tout le monde, ayant été réimprimé plus de vingt fois, tant en Anglois qu'en François.

(*b*) Il en eſt beaucoup parlé dans la *Lettre Paſtorale* de Mr. l'Evêque de Londres, dont nous avons rendu compte il n'y a pas long-tems. Voyez la I. P. du Tome XV. de cette Bibliothèque.

ſon Voyage en Amerique, dans le goût de ceux de ce prétendu Reformateur, c'eſt-à-dire tout auſſi fanatique. Il n'y parle que d'inſpirations & de miracles, & ſon Héros eſt un parfait Apôtre qui a reçu du Ciel une Miſſion immédiate, & qui la confirme par les converſions les plus miraculeuſes, par les plus grands prodiges, & par la vie la plus pure & la plus ſainte.

La diſpute qui s'eſt élevée au ſujet du Livre de Mr. l'Evêque de *Winchester* ſur le Sacrement de la Ste. Cène, a donné lieu au Projet ſuivant qu'on vient de publier.

„ Projet pour imprimer par voye de Souſ-„ cription une *Explication véritable & hiſtori-„ que du Sacrement de la Cène*; où l'on traite „ par occaſion pluſieurs autres matières impor-„ tantes; comme, 1. celle qui regarde les Di-„ mes, les premiers Fruits & les Offrandes ſous „ l'économie Judaïque, la maniére dont on les „ payoit dans les premiers ſiécles du Chriſtianiſ-„ me, & leur Inſtitution divine. 2. Diverſes „ ſortes de Formules dont on avoit accoûtumé „ de ſe ſervir en les offrant. 3. Les Collectes „ pour les Pauvres, que les premiers Chré-„ tiens faiſoient dans leurs repas de charité. „ 4. Les Hymnes & les Doxologies des Epîtres „ de St. *Ignace*, & en particulier l'Hymne qui „ prouve la genuinité de la ſeconde Epître de „ St. *Clement*, laquelle n'eſt pas généralement „ reçue. 5. Pluſieurs Décrets des Synodes „ & des Conciles contre les Hérétiques & les „ Héréſies. 6. *La Table des Diables*, ou Traité „ des Sacrifices des Payens, des Démons par-„ ticuliers auxquels ils étoient offerts, & de „ ce qu'ils avoient de commun avec les Sacrifi-

„ ces tant des Juifs que des Chrétiens. En un
„ mot, ce Livre renferme en quelque manière
„ un Syſtême complet de Théologie avec les
„ citations tirées des Auteurs les plus célèbres
„ dans preſque toutes les Langues, & appliquées
„ aux divers ſujets que l'on traite, &c. Par *George Adams*, Maître ès Arts, Prédicateur de l'Après-midi à la *Savoye*, & Miniſtre de *Sibſey* dans la Province de *Lincoln*.

Un Anonyme a publié depuis peu, *The Ruin and Recovery of Mankind : Or an Attempt to vindicate the ſcriptural Account of theſe great Events upon the plain Principles of Reaſon*, &c. C'eſt-à-dire : „ La Chute & le Rétabliſſement du Gen-
„ re humain : Ou Eſſai tendant à juſtifier par
„ les principes les plus clairs de la raiſon, l'i-
„ dée que l'Ecriture Ste. nous donne de ces
„ grands évenemens. Avec une Réponſe aux
„ principales difficultez ſur le Péché originel,
„ ſur la Dépravation générale de la nature &
„ ſur la Malédiction de la mort ; ſur les offres de
„ Grace faites à tous les hommes, ſur la Prédeſti-
„ nation infaillible de quelques-uns au ſalut,
„ & ſur le ſort des Payens & de ceux qui
„ meurent dans l'enfance. On y a ajouté trois
„ courtes Diſſertations qui ont pour objet la
„ Chute de l'homme prouvée par ſa miſere,
„ l'imputation du Péché & de la Juſtice, &
„ l'atrocité & la ſouillure du Péché. Chez
„ *R. Hett* & *J. Brackſtone*. Gros *in* 8°. C'eſt l'Ouvrage d'un Calviniſte zélé & raiſonnable, qui, perſuadé que le Syſtême qu'il a embraſſé eſt ſujet à bien des difficultez, tâche de les lever, en faiſant voir que ce ſyſtême ne renferme rien que de conforme aux plus pures lumières de la Raiſon. Mais c'eſt de quoi il

per-

persuadera difficilement les Théologiens Rationaux. Je ne sçais même si ceux de son parti lui sçauront bon gré de sa peine, puisque, selon eux, la Raison doit se taire dès que l'Ecriture parle, & que l'Ecriture enseigne très-clairement les dogmes dont il s'agit.

Rivington a imprimé & débite *Thirty six select Discourses Doctrinal and Practical upon the most important Points of the Christian Religion*, &c. C'est-à-dire : „ Trente-six Sermons choi„ sis sur les plus importans sujets de la Reli„ gion Chrétienne, soit de doctrine, soit de pra„ tique ; sçavoir, 1. les grands Intérêts d'une „ Vie à venir, après la dissolution de ce monde. „ 2. Les Avantages qui reviennent, par rap„ port à la pieté, de l'Observation des Fêtes „ & des Jeûnes de l'Eglise Anglicane. 3. Les „ vrais principes de l'obéïssance Chrétienne de„ veloppez sous les articles de la Foi, de la „ Crainte, de l'Espérance & de l'Amour ; com„ me aussi l'ordre & la liaison des Béatitudes „ dont il est parlé dans le Sermon de Jesus„ Christ sur la Montagne. 4. Le vrai Chemin „ de la Perfection Chrétienne ; où l'on fait voir „ la nécessité des progrès continuels dans la „ Foi & dans la Sainteté, les moyens qui peuvent „ nous les faciliter, & les motifs qui doivent nous „ y porter. Par *Samuel Johnson* Maître ès Arts, „ & Ministre de *Torrington* dans *Devonshire* „. 2. vol. *in* 8°. Ces Sermons sont fort estimez pour leur simplicité & leur clarté, de même que pour la précision & l'onction qui y régnent.

Voici un Ouvrage qui roule sur une matière très-curieuse ; mais nous ne le connoissons encore

core que par le titre: *A new and compendious Syſtem of Opticks*, &c. C'eſt-à-dire: „ Syſtême „ d'Optique, nouveau & abregé, en trois Par„ ties. I. La Catoptrique, ou la Doctrine de la „ Viſion par les rayons refléchis des Miroirs ou „ des ſurfaces polies. II. La Dioptrique, ou „ la Théorie de la Viſion par les rayons rompus „ au travers des Lentilles ou des Subſtances „ tranſparentes. III. Deſcription des Inſtru„ mens & des Machines les plus utiles en fait „ d'Optique; & Explication de leur conſtruc„ tion fondée ſur la théorie; comme l'œil, la „ chambre obſcure, les Microſcopes ſimples & „ doubles, les Téleſcopes à Refraction & à Re„ fléxion, les Lunettes d'approche, la Lan„ terne magique, &c. la manière d'ajuſter „ les Micrométres & les Téleſcopes à Refléxion. „ Le tout illuſtré par un très-grand nombre „ de figures de grandeur naturelle. Par *Ben„ jamin Martin* ". chez *J. Hogdes*, *in* 8°.

Mr. *Guillaume Hillary*, Médecin de *Bath*, vient de publier, *A Practical Eſſay on the ſmall „ Pox*, &c. „ Eſſai Pratique ſur la petite „ Verole; où l'on propoſe une nouvelle ma„ nière de préparer le Corps avant que la ma„ ladie ſe déclare tout-à-fait, & de détourner „ la matière de la petite verole des parties vi„ tales, vers les extrêmitez du Corps, pour „ en prévenir les fâcheuſes ſuites; comme auſſi „ une Méthode pour guérir la petite Verole par „ la réſolution des humeurs, ou en ôtant l'in„ flammation: Avec un Examen de l'Origine & „ des Progrès de cette Maladie. On y a joint „ un Journal des principales variations du tems „ & des Maladies épidemiques qui les ont ac„ com-

„ compagnées à *Rippon* & autres lieux voisins „ dans la Province d'*York*, depuis l'an 1726. „ jusqu'en 1734". Chez *Hitch in* 8°.

L'*Histoire Universelle* va toûjours son train : on a actuellement commencé à publier le sixième Volume ; & si cela continue avec la même diligence, nous en verrons bientôt la fin.

On publiera au premier jour en un volume *in* 4°. *Johannis Miltoni Paradisus Amissus, Latinè redditus. Interprete* JOSEPHO TRAPP. *S. T. P. Volumen primum, sex Libros priores complectens. Impensis Lawtoni Gilliver & Johannis Wood, Bibliopolarum Londinensium.*

La Societé pour l'Encouragement des Lettres vient de faire imprimer magnifiquement en Grec & en Latin ΜΑΞΙΜΟΥ ΤΥΡΙΟΥ ΛΟΓΟΙ, *Maximi Tyrii Dissertationes, ex recensione Johannis Davisii Coll. Regin. Cantab. Præsidis. Editio altera, ad duos Codices MSS. locis quamplurimis emendata, notisque locupletioribus aucta. Cui accesserunt Viri eruditissimi Jer. Marklandi, Coll. Div. Petri Cantabr. Socii, Annotationes.* Un vol. *in* 4°. chez *Strahan, Rivington* & autres Libraires de cette Societé.

Mr. *Perronet*, dont nous avons déja eu occasion plus d'une fois de parler dans ce Journal, a publié tout nouvellement un Ouvrage sous ce titre, *Some Enquiries chiefly relating to Spiritual Beings, &c.* C'est-à-dire : „ Recher- „ ches qui ont principalement pour objet les „ Etres Spirituels : Où l'on examine le senti- „ ment d'*Hobbes* sur la Sensation, la Substance „ immatérielle, & les Attributs de la Divinité ; „ comme aussi jusqu'où la supposition d'un Tes- „ tateur invisible peut se défendre en suivant

„ les principes de la droite raiſon. En quatre „ Dialogues " : *in* 8°. chez les *Knapton* & *Gyles*.

Mr. *Arthur Bedford* a fait imprimer ſes Sermons pour la Lecture de Madame *Moyer*, prononcez dans les années 1739. & 1740, au nombre de huit, ſous ce titre, *A Defence of the Doctrine of the Holy Trinity*, &c. C'eſt-à-dire : „ Défenſe de la Doctrine de la Ste. Trinité „ & de l'Incarnation du Fils de Dieu, fondée „ ſur le témoignage des plus anciens Juifs ". Ces Sermons ſont conſidérablement augmentez & accompagnez de notes & d'éclairciſſemens néceſſaires.

Guillaume Darrez, au coin du Marché au Foin à Londres, ſe propoſe d'imprimer ſes *Opuſcules de Plutarque en Grec & en Latin*, ſuivant l'Edition de *Henri Etienne*, ſous la direction de *Mr. Maittaire* : Et afin de faciliter l'acquiſition de cet Ouvrage à ceux qui ne ſont pas aſſez *pécunieux* pour acheter un gros Livre tout à la fois, il publiera celui-ci par Brochures, commençant par les *Apophthegmata Laconica*, qui ſont actuellement ſous preſſe.

Le Lecteur eſt prié de corriger les deux fautes ſuivantes dans le Tome XIV, p. 239 — Ligne 4. *Baker*, liſez *Barker*; — Ligne 9. *Sur le Mémoire* &c. effacez toute cette ligne & les ſept qui la ſuivent.

P. D.

PIERRE DE HONDT,

Libraire à la Haye, a Imprimé.

HORNII accuratiſſima Orbis Delineatio, ſive Geographia Vetus, Sacra & Prophana; exhibens quicquid Imperiorum, Regnorum, Principatuum, Rerumpublicarum, ab initio rerum ad præſentem uſque mundi ſtatum, fuit. Præmiſſa eſt Introductio ad Geographiam antiquam, quâ Orbis vetus, Gentium migrationes, Populorum Origines, & quicquid Hiſtorias illuſtrare poteſt, breviter refertur. Hagæ Com. 1740. cum LXII. Tabl. Geogr., Forma Atlantica; &c.

*Deſcription exacte de l'Univers, ou l'*ANCIENNE GEOGRAPHIE *Sacrée & Profane; à laquelle eſt jointe une Relation des Evenemens & des Changemens les plus intéreſſans, arrivez dans les Empires, les Royaumes, les Souverainetez & les Républiques, depuis leur établiſſement juſques au Siécle préſent. Cet Ouvrage eſt précedé d'une Introduction à la Géographie ancienne, où l'on rapporte en peu de mots tout ce qui concerne l'ancien Monde, les Tranſmigrations des Nations, les Origines des Peuples, & généralement tout ce qui peut ſervir à éclaircir l'Hiſtoire. Haye 1740. avec LXII. Cartes Géogr. Format d'Atlas.*

Le même Libraire a ſous preſſe, & publiera dans peu.

BOILÆANA, *ou Entretiens de Mr. de Monchesnay, avec Mr. Baileau Deſpreaux.* 12.

CATALOGUE

Les Commentaires Critiques & Philologiques de Mr. de BEAUSOBRE *ſur le Nouveau Teſtament* 4.

Le Maſque de Fer, ou les Avantures du Pere & du Fils, par Mr. le Chevalier de MOUHY. 4. *vol.* 12.

Médailles de grand & de moyen Bronze, du Cabinet de la REINE CHRISTINE; *frappées tant par ordre du Sénat, que par les Colonies Romaines, & par les Villes Grecques, gravées auſſi délicatement qu'exactement d'après les Originaux, par le célèbre Pietro-Santi-Bartolo; en LXIII. Planches, par Mr. S. Havercamp. fol. François & Latin.*

Nummophylacium REGINAE CHRISTINAE, quod comprehendit Numiſmata ærea Imperatorum Romanorum, Latina, Græca, atque in Coloniis cuſa, quondam à Petro Santi-Bartolo ſummo artificio ſummâque fide æri inciſa; nunc primùm prodeunt cum Commentario Sigeberti Haverçampi, cum LXIII. Tabulis Numiſmatum; Latinè & Gallicè.

On trouve chez le ſuſdit Libraire.

La Méthode pour dreſſer les Chevaux, par le Duc de Newcaſtle. Lond. 1737. *fol. fig.*

——— *le même ſur du papier Impérial.*

L'Hiſtoire des anciens Parlemens de France, par le Comte de Boulainvilliers. Lond. 1737. *fol.*

Etat de la France, par le même. Lond. 1727. 3 *vol. fol.*

Aſtronomie Phyſique, par Mr. de Gamaches. Paris 1740. *fig.* 4.

Amours de Mad. d'Elbeuf. Paris 1739. 8.

Arithmétique des Géometres. Paris 1740. 3 *vol.* 4.

Académie Galante. Paris 1740. 2 *vol.* 12.

Anec-

Anecdotes, ou Hiſtoire Secrete de la Maiſon Ottomane, Paris 1740 4 *vol.* 12.

Antiquitez de la Maiſon de France, & des Maiſons Merovingienne & Carlienne. Paris 1739. 4.

Arbitecture Moderne, & Diſtribution des Maiſons de Plaiſance. Paris 1738. 4 *vol. fig.* 4.

——— *Hydraulique, par Mr. de Belidor. Paris* 2 *vol. fig.* 4.

Calmet, Commentaire Litéral ſur la Bible, Diſſertations, Prolegomenes, Explication des Textes difficiles, Hiſtoire des Juifs & de l'Ancien Teſtament, Commentaire ſur la Régle de S. Benoît, Paris 37. *vol.* 4.

Calmet Commentaire ſur la Bible, 9 *vol. fol.*

——— *Dictionaire ſur la Bible*, 4 *vol. fol.*

Caloandre Fidele, traduit de l'Italien. Paris. 1740. 3 *vol.* 12.

Caprices de l'Imagination, Paris 1740. 12.

Deſcription Hiſtorique & Géographique de la Chine, par le P. du Halde, Paris 1735. 4 *vol. fol.*

Délices du Païs de Liége. fol. 1738. *fig.*

Dictionaire Botanique & Pharmaceutique, Par. 1738. 8.

——— *du Voyageur, Genev.* 1722. 8.

Deſcription de la Haute Normandie, Paris 1740. 2 *vol.* 4. *fig.*

Dictionaire Chronologique, Hiſtorique, Critique ſur l'Origine de l'Idolâtrie, Paris 1736. 4.

Doyen de Killerine, Paris 1736. 6 *Parties.* 12.

Dons de Comus, ou Délices de la Table, Paris 1739. 12.

Dictionaire de l'Académie Françoiſe, Paris 1740. 2. *vol. fol.*

Deſcription des Plantes qui naiſſent ou ſe renouvellent aux environs de Paris, par Mr. Fabregou, Paris 1740. 6 *vol.* 12.

Elemens de Philosophie par le Mond, Paris 1739. 12.

Examen & Refutation des Erreurs de la Philosophie de Newton le Mr. de Voltaire, par Mr. Rauchers, Paris 1739. fig. 8.

Explication de divers Monumens singuliers qui ont rapport à la Religion des plus anciens Peuples; avec un Traité sur l'Astronomie Judiciaire, Paris 1739. fig. 4.

Education Chrestienne des Filles, Paris 1740. 12.

Elemens d'Astronomie par Cassini, Paris de l'Imprimerie Royale 1740. 2 vol. fig. 4.

Les Femmes Militaires, Paris 1739. fig. 12.

Généalogies Historiques des Rois, Empereurs, Princes, &c. Paris 1736. 4. vol. 4.

——— les mêmes Tom. 3. 4. séparement.

Géographie Physique, ou Essai sur l'Histoire Naturelle de la Terre, Paris 1739. 4.

Histoire & Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, avec les nouveaux Mémoires, & les Machines approuvées par l'Académie. 65. Vol. 4.

——— de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres, 13 vol. fig. 4.

Histoire des Auteurs Sacrez & Ecclésiastiques, par Dom Cellier, Paris 1729 — 1740. 8 vol. 4.

——— de Jacques II. Roi de la Grande-Bretagne, Brux. 1740. 8.

——— de Mdlle. de Silins; par Madame ***, Paris 1740. 2 vol. 12.

——— d'Epaminondas, Paris 1739. 12

——— Historique Romaine de Catrou, Paris 20 vol. 4. compl. & divers volumes separez.

——— Générale & Particulière des Finances & de la Compagnie des Indes, Paris 1738 3 vol. 4.

——— de Philippe de Macedoine, par Mr. Olivier, Paris 1740. 2 vol. 12. His-

Hiſtoire des Ducs de Bretagne, Paris 1739. 5. vol. 12.

——— de Pyrrhus de Tarente, Paris 1735. 2 vol. 4.

——— des deux Spheres Celeſte & Terreſtre, par Griffon, Paris 1739. 4.

——— du Card. Ximenes, Paris 1739. 2 vol. 12.

——— de Jean de Brienne Roi de Jeruſalem, Paris 1727. 12.

——— de Louis Annibal, Roi d'Eſſonie en Afrique, Paris 1740. 2 vol. 8.

Lettres de Madame * * *, contenant deux Hiſtoires Françoiſes, Paris 1739. 12.

Mémoires de la Princeſſe de Piremont, Paris 1738. 3 vol. 12.

Manière de diſcerner les Médailles antiques de celles qui ſont contrefaites, Paris 1739. 4.

Mémoires de la Comteſſe de Linſka, Hiſtoire Polonoiſe, Paris 1739. 12.

Méthode des Fluxions, & des Suites Infinies, par Newton, Paris 1740. 4.

Le Maître à Danſer, par Mr. Rameau, Paris 1734. 8.

Mémoires d'Angleterre, contenant l'Hiſtoire des deux Roſes, Paris 1740. 12.

Mœurs & Uſages des Romains, Paris 1739. 12.

Mémorial Alphabétique des Matières des Eaux & Forêts, Pêches & Chaſſes, Paris 1737. 4.

Nouveau Cours de Mathematique à l'uſage du Genie & de l'Artillerie, par Mr. Belidor, Paris 1725. 4.

Nouveau Commiſſaire pour les Dames, Paris 1738. 2 vol. 12.

Nouvelle Méthode pour apprendre à deſſiner ſans maître, Paris 1740. avec 120 Planches. 4.

Obſervations importantes ſur le Manuel des Accouchemens, par van Deventer, Paris 1734. 2 vol. fig. 4.

——— Mathematiques, Aſtronomiques & Phyſiques, par Souciet, Paris 1729. 3 vol. 4.

Op-

Optique des Couleurs, par Caſtel, Paris 1740 *fig.* 12.
Oeuvres de Boileau Deſpreaux, avec des éclairciſſemens Hiſtoriques, & de belles Vignettes, Paris 1740. 2 *vol.* 4.
Parallèle du Cœur, de l'Eſprit & du Bon-ſens, Paris 1740. 8.
Paſtor Fido, nouvelle Traduction Françoiſe, avec l'Aminte du Taſſe, & l'Arcadie de Sannazar, Paris 1733. 3 *vol.* 12.
Parallèle des Romains & des François, Paris 1740. 2 *vol.* 12.
Principes de la Morale & du Goût, avec la Boucle des Cheveux, par Pope, Paris 1737. 12.
Principes de l'Hiſtoire pour la Jeuneſſe, par l'Abbé Lenglet, Paris 1736. 6 *vol.* 12.
Perſiles & Sigiſmonde, Hiſtoire Septentrionale, Paris 1738. 3 *vol.* 12.
Remarques de Vaugelas, Paris 1738. 3 *vol.* 12.
Recherches ſur un Ouvrage des Romains, nommé Briquetage de Marſal, Paris 1740. *fig.* 8.
Recueil Hiſtorique, Chronologique & Topographique des Archevêchez, Evêchez &c. Paris 1726. 2 *vol.* 4.
Romans, Lettres & Théâtre de Bourſault, Paris 1739. 10 *vol.* 12.
Statique des Vegetaux, & Analyſe de l'Air, par Hales, Paris 1735. *fig.* 4.
Science des Ingenieurs par Belidor, Paris 1729. *fig.* 4.
Supplément aux Eſſais de Montagne, Lond. 1740. 4.
Singularitez Hiſtoriques & Littéraires, Paris 1738. 4 *vol.* 12.
Science des Médailles, avec des Remarques Hiſtoriques & Critiques, Paris 1739. 2 *vol. fig.* 12.
Tranſactions Philoſophiques de la Societé de Londres, Paris 1738. 3 *vol.* 4.

Trai-

Traité des Finances & de la fauſſe Monnoye des Romains, *Paris* 1740. 12.

——— *de la petite Verole & de la manière de la guérir*, *Paris* 1740. 12.

——— *des Tribunaux de Judicature*, *par Mr. Roques*, *Baſle* 1740. 4.

——— *de la Culture des Auricules*, *Brux.* 1738. 8.

——— *des Bois ſervant à tout uſage*, *Paris* 1717. 2 *vol.* 8.

La Vérité triomphante de l'Erreur, *Paris* 1738. 12.

Vie de S. Paul Apôtre des Gentils, *Paris.* 1740. 3 *vol.* 12.

Libri Latini.

Biblia Sacra Vulgatæ Editionis, cum notis du Hamel. Lovan. 1740 fol. 2 vol.

Ciceronis Tuſculanæ Diſputationes, de Divinatione, de Oratore, & Academica. Cantabr. 4 vol. 8.

Gallia Chriſtiana, ſtudio Sammarthani, Pariſ. 1716. — 1738. 6 vol. fol.

——— Tomus ſextus, ſeparatim. fol.

Hofmanni Opera omnia Phyſico-Medica, Genev. 1740. 6 vol. fol.

Marckii Comment. in XII. Prophetas Minores. Tub. 1734. 2 vol. fol.

Michelotti de Separatione Fluidorum in corpore animali. Venet. 1721. 4.

Minucius Felix Daviſii. Cantabr. 1712. 8.

Origenis Opera omnia, Gr. Lat. Paris 1733. 3 vol. fol.

——— Tomus Tertius, ſeparatim. fol.

Reyheri Thuringia Sacra. Francof. 1737. fol. fig.

Seldeni Opera omnia, Lond. 1726. 3 vol. fol.

Sa-

Salustius, Julius Exsuperantius, Porcius Latro, & Fragmenta Historicorum veterum, cum notis Wasse, Cantabr. 1710. 4.

Terentii Comœdiæ, Phædri Fabulæ, Publii Syri Sententiæ, cum notis R. Bentleji. Cantabr. 1726. 4.

Werenfelsii Opuscula Theologica, Philosophica, & Philologica, Lausannæ 1739. 2 vol. 4.

Antoninus de Rebus suis, cum notis Dacherii, Gr. Lat, Lond. 1697. 4.

Arithmetica Universalis, sive de Compositione & Resolutione Arithmetica, Lond. 1722. 8.

Artimonium Initium Evangelii Johannis ex Antiquitate restitutum, 1726. 2 vol. 8.

Baconis Opus majus, ad Clementem Quartum, Lond. 1733. fol.

Baxter Glossarium Antiquitatum Britannicarum, Lond. 1733. 8.

Bulstrodi Tentamen de Transmigratione in Pythagoræ Defensionem, Lond. 1725. 8.

Buchanani Opera omnia, Edimb. 1715. 2 vol. fol.

Boerhius Anglo-Saxonicè redditus ab Alfredo Anglo-Saxonum Rege, Oxon. 1698. 8.

Braikenridge Exercitatio Geometrica de Descriptione Linearum Curvarum, Lond. 1733. 4.

Battely Antiquitates Rutupinæ, Oxon, 1711. fig. 8.

Burrow Meletemata Darringtoniana, Lond. 1725. 8.

Bedæ Historia Ecclesiastica Gentis Anglorum, Cantabr. 1722. fol.

Batrachomyomachia Græcè, ad Veterum Exemplarium fidem castigata, Lond. 1721. 8. Editio nitidissima Rubro-nigra.

Cave Scriptorum Ecclesiasticorum Historia Litteraria, Oxon. 1740. fol.

Concilia Magnæ Brittanniæ, Lond. 1737. 4. vol. fol.

J. Cajus de Canibus Britannicis, de Rariorum Animalium & Stirpium Historia; de Libris propriis, de Pronunciatione Græcæ & Latinæ Linguæ, cum scriptione nova, Lond. 1729. 8.

Dictionarium Anglo-Brittannicum, Lond. 1721. 8.

Dodwel de Veteribus Græcorum Romanorumque Cyclis; Acced. Annales Thucididei & Xenophontei, Oxon. 1701. 4.

——— de Parma Equestri Woodwarcliana, Oxon. 1713. 8.

Epicteti Manuale, Cebetis Tabula, Prodicii Hercules, Theophrasti Characteres; cum notis Simpsonis, Lond. 1740. 8.

Edmundi Episcopi Lodunensis, Epistola Pastoralis, Lond. 1731. 8.

Fieni Libri Chirurgici duodecim, de præcipuis Artis Chirurgicæ Controversiis, Lond. 1733. 4.

Freind Prælectiones Chymicæ, Lond. 1726. 8.

Grammatica Linguæ Græcæ, Edimb. 1738. 8.

Grabe Spicilegium SS. ut & Hæreticorum sæculi post Christum natum, Oxon. 1714. 2vol. 8.

Glandorpii Opera omnia, Lond. 1729. 4.

Hare Epistola Critica, in qua Horatii & aliquot Veterum Autorum Loca emendantur, Cant. 1723. 8.

Historia Typographorum aliquot Parisiensium, Lond. 1717. 8.

Hickesii Linguarum Veterum Septentrionalium Thesaurus, Oxon. 1705. 2 vol. fol.

Horatius cum emendat. Bentleji, Cuninghami &c. Lond. 1740. 12.

Hieronymi Vidæ Poemata, Lond. 1732. 2 vol. 12.

Justinus Martyr, cum notis St. Thirlbi, Lond. 1722. fol.

Julius Cæsar, cum notis Davisii, Cant. 1727. 4.

Justini ex Trogi Pompeji Historiis externis Libri XLIV. Lond. 1732.

Lloyd

Lloydii Dictionarium Hiſtoricum, Geographicum & Poeticum, Lond. 1686. fol.

Lambardi Dictionarium Angliæ Topographicum & Hiſtoricum, Lond. 1730. 4.

Lutleton Dictionarium Latino-Anglicum, Lond. 1735. 4.

Lyſiæ Athenienſis Orationes, Gr. Lat. Cant. 1740. 8.

Lelandi Commentarius de Scriptoribus Brittannicis, Oxon. 1739. 2 vol. 8.

Martinius de Similibus Animalibus & Animalium Calore, Lond. 1740. 8.

Mandey Synopſis Mathematica Univerſalis, Lond. 1729. fig. 8.

Mulierum Græcarum, quæ Oratione proſa uſæ ſunt, Fragmenta & Elogia, Gr. Lat. Lond. 1739. 4.

Newton de Mundi Syſtemate Liber. Lond. 1731. 4.

Puffendorf de Officio Hominis & Civis. Lond. 1737. 8.

Prælectiones Academicæ in Schola Hiſtorices Camdeniana, cum Appendice, Oxon. 1692. 8.

Parkers Diſputationes de Deo & Providentia Divina, Lond. 4.

Poetriarum Octo Fragmenta & Elogia, Gr. Lat. 1734. 4.

Pergæi Conicorum libri Octo; & de Sectione Cylindri & Coni, Oxon. 1710. fol.

——— de Sectione Rationis, Oxon. 1706. 8.

Plutarchi Vitæ parallelæ, cum ſingulis aliquot, Gr. Lat. Lond. 1729. 5 vol. 4.

Pharmacopœa Collegii Regii Medicorum Edimburgenſium, Lond. 1736. 12.

Propoſitiones Mechanicæ, Hydroſtaticæ, Hydraulicæ, Pneumaticæ, Opticæ, Aſtronomicæ, in Academia Cantabrigienſi. 4.

Pantheiſticon, ſive, Formula celebrandæ Sodalitatis Socraticæ; continens Pantheiſtarum ſive Sodalium

dalium Mores & Axiomata; Numen & Philoſophiam, Libertatem & non fallentem Legem neque fallendam, 1720. 8.

Quintilianus de Inſtitutione Oratoria, Lond. 1714. 8.

Ramazzini Opera omnia Medica, & Phyſiologica Genev. 1724. 4.

Simſonis de Re Medica Diſſertationes quatuor. Edimb. 1726. 8.

Sibbaldi Scotia Illuſtrata, Edimb. 1684. fol.

Sydenham Compendium Praxeos Medicæ, Lond. 1719. 12.

Spencerus de Legibus Hebræorum Ritualibus & earum rationibus, Cantab. 1727. 2. vol. fol.

Tyrii (Maximi) Diſſertationes, Gr. Lat. Cantabr. 1703. 8.

Tovey Anglia Judaica, Oxford. 1738. 4.

Triveti Annalium Continuatio; ut & Adami Murethenſis Chronicon, acc. J. Boſtoni Speculum Cœnobitarum, & Edm. Boltoni Hypercritica, Oxon. 1722. 8.

J. A. Thuani Hiſtoriæ ſui Temporis, Lond. 1733. 7 vol. fol.

Welkman XXXIX. Articuli Eccleſiæ Anglicanæ; cum notis, Oxon. 1738. 8.

Whitby Diſſertatio de Sacrarum Scripturarum Interpretatione, ſecundùm Patrum commentarios, Lond. 1714. 8.

Vitæ Selectorum aliquot Virorum, qui Doctrina, Dignitate, aut Pietate claruerunt, Lond. 1681. 4.

M. H. Vida, Scacchia Ludus: *or the Game of Cheſſ.* Lond. 1736. 8.

CATALOGUE

Engliſh Books.

Anderſon Roial Genealogies of Emperors, Kings, of Princes, from Adam to theſe Times, Lond. 1726. fol.

Leonis Alberti Architectura, English and Italian, Lond. 1739. 3 vol. fol. fig.

Blair Sermons, with a Preface of Waterland, Lond. 1740. 4. vol. 8.

Bunjan the Works, reviſed by Wilſon, Lond. 1737. 2 vol. fol. fig.

Bingham Works. Lond. 1726. 2 vol. fol.

British Merchant, Lond. 1721. 3 vol. 8.

Barnes Hiſtory of Edward III. Cambridge 1738. fol.

The Life of John Barwich, Lond. 1724. 8.

Bradley the Experimental Husbandman, Lond. 1726. fig. 4.

——— Dictionarium Botanicum, Lond. 1728. 2 vol. 8.

——— Complete Body of Husbandry, Lond. 1727. 8.

——— Survey of the ancient Husbandry, Lond. 1725. fig. 8.

——— Philoſophical Account of the Works of Nature, Lond. 1721. fig. 4.

——— New Improvements of Planting and Gardening, Lond. 1739. 8.

——— the Country Houſewife, and Lady's Director, Lond. 1736. 8.

——— Courſes upon the Materia Medica, Lond. 1730. 8.

——— Country Gentleman, Lond. 1736. 8.

Bre-

Breval Remarks on several Parts of Europe relating to the History, Antiquities, and Geography, Lond. 1726. 2 vol. fol. fig.

Bacon Historical and Political Discourse of the Laws and Gouvernment of England, Lond. 1739. fol.

——— Works, Lond. 1740. 4 vol. fol.

Bulstrode Reflexions upon the Reign of Charles the I. and Charles II. Lond. 1721. 8.

Brockwel Natural and Political History of Portugal, Lond. 1726. 8.

Birtright the lively Oracles in the custody and use of the Holy Scripture, Oxford. 1723. 8.

Betagh Voyage round the World, Lond. 1728. 8.

Bernard, Birch, and Lochman Universal Dictionary Historical and Critical, Lond. 1734. 9. vol. fol.

Browne Sermons, Lond. 1722. 8.

Baker History of the Inquisition, Lond. 1734. fig. 4.

Bishop Sermons, Lond. 1726. 8.

Baronetage of England, Lond. 1720. 2 vol. 8.

Beveridge Thesaurus Theologicus, Lond. 1711. 4 vol. 8.

Budgell Memoirs of the Lives and Characters of the illustrious Family of the Boyles, Lond. 1737. 8.

Bennet Several Discourses, Lond. 1730. 8.

Beaumont Treatise of Spirits, Lond. 1705. 8.

Bailey Dictionarium Domesticum, Lond. 1736. 8.

Boyle XII. Sermons, by Chichester, Lond. 1708. 8.

——— XVI. Sermons by Leng, Lond. 1730. 8.

Ben Pedahzur Religion, Ceremonies and Prayers of the Jews, Lond. 1738. 8.

Bates Works, Lond. 1723. fol.
Bedford Scripture Chronology, Lond. 1730. fol. fig.
Brittish Librarian. Lond. 1737. 8.
Blackprince Life and glorious Actions of Edward Prince of Wales. Lond. 1740. 8.
Collier Eccleſiaſtical Hiſtory of Great Britain. Lond. 1714. 2 vol. fol.
——— Several Diſcourſes. Lond. 1726. 8.
——— Eſſays upon ſeveral Subjects. Lond. 1732 8.
Caſes in Midwifry, by Mr. Giffard. Lond. 1734. 8.
Calamy Sermons, Lond. 1738. 8.
Clarendon Rebellion in Ireland. Lond. 1740. 8.
Croxal Scripture Politics. Lond. 1738. 8.
Campbel Hiſtory of the Old Teſtament. Lond. 1738. 2. vol. fig. fol.
——— Enquiry in to the original of moral Virtue. Lond. 1734. 8.
Chapmans tho Improvement of Midwifry. Lond. 1735. 8.
Cruden Concordance of the Holy Scriptures. Lond. 1738. 4.
Cudworts Intellectual Syſteme of the Univerſe. Lond. 1732. 2 vol. 8.
Clifton Hippocrates upon Air, Water, and Situation. Lond. 1734. 8.
——— Phyſick ancient and modern. Lond. 1732. 8.
Crawford Lives and Characters of the Officers of the Crown and State of Ireland. Lond. 1736. fol.
Carter practical Cook. Lond. 1730. 4. fig.
Chandler on the Prophecy of Joel. Lond. 1735. 4.
Cupids Metamorphoſes. Lond. 1728. 2 vol. 8.

Cole

Cole Memoirs, containing written by Sovereign Princes, State Miniſters, Admirals, and General Officers. Lond. 1735. fol.

Collection of Proceedings and Trials againſt State Priſoners. Lond. 1741. fol.

Clark Collection of the Promiſes of Scripture. Lond. 1738. 12.

Contemplations, Meditations and Divine Poems. Lond. 1739 12.

Collection of Loyal Songs, againſt the Rump Parliament. Lond. 1731. 2 vol. 12.

Dictionary Spaniſh and English, and English and Spaniſh. Lond. 1740. fol.

——— of Heraldry. Lond. 1739. 8.

Duncan Expoſition of the Epiſtle to the Hebrews. Lond. 1731. 8.

Dawkes the Midwife richtly inſtructed. Lond. 1736. 8.

Dale Hiſtory and Antiquities of Harwich and Dourcourt. Lond. 1730. fig. 4.

Dictionarium Polygraphicum. Lond. 1735. 2 vol. fig. 8.

Duke XV. Sermons. Oxford. 1730. 8.

Diſcourſe of the Grounds and Reaſons of the Chriſtian Religion. Lond. 1737. 8.

Dryden and Lee Works. Lond. 1733. 3 vol. 12.

Enquiry in to the Life and Writtings of Homer. Lond. 1735. fig. 8.

Erskine Collection of Sermons, with a Preface of Bradbury. Lond. 1738. 8.

——— Goſpel Sonnets. Lond. 1734. 12.

Evelyn Numismata, or Diſcourſe of Medals ancient and modern. Lond. fol.

Eſſay Hiſtorical and Critical on the XXXIX. Articles. Lond. 1724. 8.

Flawels Works. Lond. 1740. 2 vol. fol.
Fletſcher Political Works. Lond. 1737. 8.
Faith Sermons. Oxford. 1732. 8.
Folly of their teaching diſcover'd. Lond. 1738. 8.
Greaves Miſcellaneous Works. I. Pyramidographia. II. Diſcourſe of the Roman Foot and Denarius. III. Travels in Italy, Turky, and Egypt. IV. Reflections on the Pyramidographia. V. Diſſert. upon the ſacred Cubit of the Jews. Lond. 1737. 2 vol. fig. 8.
Green Principles of Natural Philoſophy. Cambr. 1712. 8.
Gordon Itinerarium Septentrionale. Lond. 1727. fol. fig.
Grobianus, or the compleat Booby. Lond. 1739. 8.
Enquiry in to the Natural Right of Mankind. Lond. 1737. 8.
Graſſineau Muſical Dictionary. Lond. 1740. 8.
Gordon Memoirs. Lond. 1733. 12.
Gentlemans Library. Lond. 1734. 12.
Guthrie Chriſtian's great Intereſt. Lond. 1733. 12.
Hiſtory of the Ottoman Empire, with notes of Sandys, Addiſon, &c. Lond. 1740. fig. fol.
Horaces Satyrs, Epiſtles, and Art of Poetry. Lond. 1739. 8.
Hole Practical Diſcourſes. Lond. 1714. 6 vol. 8.
Hebden Sermons. Lond. 1739. 8.
Harris English Dictionary of Arts and Sciences. Lond. 1736. 2 vol. fol.
Hatten New Treatiſe of Geography. Lond. 1732. 8.
Hiſtoria Literaria, or Exact and early Account of the moſt valuable Books. Lond. 4 vol.

Horſeman and Farriers Dictionary. Lond. 1726. 8

——— Lectures in Natural Philoſophy. Lond. 1739. 8.

Hiſtory and Antiquities of the Univerſity of Cambridge. Lond. 8.

Hope Vindication of the true Art of Self-defence. Edimb. 1724. 8.

Hiſtory of the Union of Great Britain. Edimb. 1709. fol.

——— of the moſt remarkable Tryals in Great-Britain and Ireland. Lond. 1725. 2 vol. 8.

Holder the Natural Grounds and Principles of Harmony. Lond. 1731. 8.

Henry Diſcourſe on Titus II. vſ. 6. Lond. 1735. 12.

——— Pleaſantneſs of a Religious Life. Lond. 1735. 12.

Hands Caſes of Polygamy, Concubinage, Adultery, Divorce, &c. Lond. 1732. 12.

Haywood Unfortunate Princeſs, or the Ambitious Stateman. Lond. 1741. 12.

Hiſtory of Popery, with ſuch Alterations. Lond. 1735. 2. vol. fig. 4.

James Voyage of the North-Weſt Paſſage in to the Southſea. Lond. 1740. 8.

Juvenals Satyres, with Notes. Lond. 1739. 8.

Journey trough the Auſtrian Nederlanders. Lond. 1732. 8.

Iliad of Homer, by Mr. Pope. Lond. 1715. 6 vol. fol.

Jones Antiquity of Great-Britain, vulgarly called Stone-heng. Lond. 1725. fig. fol.

Johnſon Lives and Avantures of the moſt famous Highwaymen, Murderers, Street-Robbers, &c. Lond. 1734. fig. fol.

——— Hiſtory of Adam and Eve. Lond. 1740. fig. fol.

Jones Secret Hiſtory of Whitehall. Lond. 1717. 2 vol. 8.

King Collection of Caſes written to recever Diſſenters to the Communion of the Church of England. Lond. 1718. 3 vol. 8.

Lewis the Hiſtory of Great-Britain, from the firſt inhabitants therof, til the Death of Cadwulader. Lond. 1729. fol.

Life of Robert Earl of Leiceſter. Lond. 1727. 8.

Langby Pomona, or the Fruit-garden illuſtraded. Lond. 1729. fol. fig.

Lobb Rational Method of Curing Fevers. Lond. 1734. 2 vol. 8.

Law and Lawyers laid open, in XII. Viſions. Lond. 1737. 12.

Littletons Dictionary Latin and English. Lond. 1735. 4.

Letter to Cleomenes King of Sparta. Lond. 8.

Lives of the moſt remarkable Criminels. Lond. 1735. 3 vol. 12.

—— and Characters of all the Claſſick Autors. Lond. 1740. 2 vol. 12.

La Motte Eſſai upon Poetry and Painting. Lond. 1730. 12.

Letters from a Perſian in England to his Freind to Iſpaham. Lond. 1735. 12.

Lives and memorable Actions of manny illuſtrious Perſons. Lond. 1739. 12.

Ledlard Naval Hiſtory of England in all its Branches. Lond. 1735. 2 vol. fol.

—— Hiſtory of the Ancient Germans. Lond. 1738. 2 vol. 4.

Lewis complete Hiſtory of the ſeveral Translations of the Bible. Lond. 1739. 8.

Mallet the Life of Franc. Bacon. Lond. 1740. 8.

Mont-

ictionary. Lond. 1726. 8
ıral Philoſophy. Lond.

s of the Univerſity of

true Art of Self-defen-

f Great Britain. Edimb.

arkable Tryals in Great-
Lond. 1725. 2 vol. 8.
rounds and Principles of
31. 8.
Titus II. vſ. 6. Lond.

a Religious Life. Lond.

amy, Concubinage, A-
&c. Lond. 1732. 12.
Princeſs, or the Ambi-
d. 1741. 12.
with ſuch Alterations.
fig. 4.
North-Weſt Paſſage in to
1740. 8.
h Notes. Lond. 1739. 8.
ıſtrian Nederlanders. Lond.

Mr. Pope. Lond. 1715. 6

reat-Britain, vulgarly cal-
nd. 1725. fig. fol.
ntures of the moſt famous
derers, Street-Robbers, &c.
ol.
Adam and Eve. Lond. 1740.

ſons of Quality of both Sexes, from the new Atalants. Lond. 1736. 4 vol. 12.

Nordens Preparative to his Speculum Britanniæ. Lond. 1723. 4.

Newton Chronology of ancient Kingdoms amended. Lond. 1728. 4.

——— Method of Fluxions and Infinite Series. Lond. 1737. 8.

New Account of the Eaſt-Indies. Lond. 1727. 2 vol. fig. 8.

Nunnery Tales, written by a young Nobleman. Lond. 1736. 12.

Needler Works, conſiſting of original Poems, Tranſlations, Eſſays, and Letters. Lond. 1735. 12.

Oldmixon the Hiſtory of England, during the Reigns of William, Mary, Anne, George I. Lond. 1735. fol.

Owen Works. Lond. 1721. fol.

——— Validity of the Diſſenting Miniſtry. Lond. 1716. 8.

Ophthalmographia, or a Treatiſe of the Eye. Lond. 1713. 8.

Ogle Gualterus and Griſilda, or the Clerk of Oxford's Tale, from Bocace, Petrarch, and Chancer. Lond. 1739. 4.

Plain Dealer being Seleƈt Eſſays on ſeveral Subjeƈts. Lond. 1734. 2 vol. 8.

Patoun complete Treatiſe of Practical Navigation. Lond. 1739. 8.

Poems by Allan Ramſay. Lond. 1731. 2 vol. 8.

Parkers Hiſtory of his own Time. Lond. 1727. 8.

Palmer Hiſtory of Printing, from the firſt Invention of it in the Citty of Mentz. Lond. 1733. 4.

Pyle Paraphraſe on the Books of the Old Teſtament. Lond. 1738. 4 vol. 8.

Poem Excurſion. Lond. 1728. 8.

Patrick XV. Sermons upon contentement and reſignation to the wil of God. Lond. 1719. 8.

Platonic Lowers. Lond. 1732. 12.

Pilgrim, or the Stranger in his own Country. Lond. 1738. 12.

Quaker and Methodiſt compared. Lond. 1740. 8.

Quinteſſence of English Poetry, or a Collection of al the beautiful Paſſages in our Poems and Plays. Lond. 1740. 3 vol. 12.

Reynolds View of Death, or the Sools departure from the World. Lond. 1735. 8.

Railton Army's Regulator, or the British Monitor. Lond. 1738. 8.

Rooke Xenophon's Epheſian Hiſtory. Lond. 1727. 8.

Ruin and Recovery of Mankind. Lond. 1740. 8.

Rocheſter, Roſcomon, and Dorſet Works. Lond. 1739. 2 vol. 8.

Redeemer and the Sanctifier of the Sacrifice of Chriſt, and the Operations of the Spirit vindicaded. Lond. 1737. 12.

Robertſon Menſuration in all its Branches. Lond. 1738. 12.

Ramſay Collections of Sects Sangs. Lond. 1733. 12.

Royer Arithmetick in all its Parts, vulgar and decimal; Compendium of Algebra, by Gordon. Lond. 1728. 8.

Strype Eccleſiaſtical Memorials Relating to Religion and the Reformation. Lond. 1733. 3 vol. fol.

———Annales of the Reformation. Lond. 1725. 2 vol. fol.

Stel-

Stellingfleet Miſcellaneous Diſcourſes. Lond. 1735. 8.

Sermons on the principal Heads of the Chriſtian Religion; by J. Watts. Lond. 1739. 2 vol. 8.

Spratt Hiſtory of the Royal Society of London. Lond. 1734. 4.

Slamon the Hiſtory of Hertfordshire. Lond. 1728. fol.

Spelman the English Works. Lond. 1727. fol.

Sidney's Arcadia moderniz'd, by Mr. Stanley. Lond. 1725. fol.

Sibbald Hiſtorical Inquiries concerning the Roman Monuments and Antiquities in the North Parts of Britain. Edimburg. 1727. fol.

Survey and Antiquy of the Towns of Stamford. Lond. 1717. 8.

Sermons preached before and after the celebration of the Lords Supper. Lond. 1739. 8.

Symons the Books of Job and Pſalme paraphraſed. Lond. 1729. 3 vol. 8.

Sheffield Works. Lond. 1740. 2 vol. 8.

Sale, Koran communly called the Alcoran of Mahomed. Lond. 1734. 4. fig.

Salmon Antiquities of Surrey. Lond. 1736. 8.

Slare Experiments and Obſervations upon Oriental and other Bezoar-ſtones. Lond. 1715. 8.

Scott Chriſtian Life. Lond. 1729. fol.

Sparrow English Dictionary. Lond. 1739. 12.

Stonecaſtle Univerſal Spectator. Lond. 1736. 2 vol. 12.

Steele State of the Roman Catholick Religion. Lond. 1716. 12.

Shelton Works. Lond. 1736. 12.

Treatiſe concerning the uſe and abuſe of the Marriage Bed. Lond. 1727. 8.

Thom-

Thomſon Anatomy of the Human Bones. Lond. 1734. 8.

Thomſons Works. Lond. 1736. 2 vol. fig. 4.

Tovey Anglia Judaica, or the Hiſtory and Antiquities of the Jews in England. Oxford. 1738. 4.

Tombs Antiquities of the Abbey-Church of Weſtminſter. Lond. 1722. 2 vol. fig. 8.

Treatiſe concerning the Doctrine, Diſcipline, and Worſhip of the Mahometans. London. 1712. 8.

Turnbull Treatiſe of ancient Painting, containing Obſervations on the Riſe, Progres, and Decline of that Art, amongſt the Greeks and Romans. Lond. 1740. fol. fig.

Turning Account of the Mineral Waters. Lond. 1733. 8.

Vernon New Hiſtory of Jamaica. Lond. 1740. 8.

Vindication of the Doctrine of the Divine Perſon and Eternal Sonſhip of Chriſt. Lond. 1735.

Vineyard, or the Nature of Planting and Cultivating of Vines in foreign Parts. Lond. 1732. 8.

Whitby Diſcourſe. Lond. 1735. 8.

Winter Evening Entertainments, or curious Amuſements. Lond. 1741. fig. 8.

Wright Practical Arithmetic. Lond. 1740. 12.

——— Travels in France, Italy, &c. Lond. 1730. fig. 4.

World Compaſſionate Adres. Lond. 1740. 12.

Welſter Arithmetick in Epitome. Lond. 1735. 2 vol. fig. 12.

Ware, the Plans and Elevations of Houghton in Norfolc, the Seat of Sr. Robert Walpole. 1735. fig. fol.

Whar-

Wharton Memoirs of the Life and Writtings. Lond. 1731. 2 vol. 8.
Wilſon compleate Courſe of Chymiſtry. Lond. 1736. 8.
Woodward Naturall Hiſtory of the Foſſils of England. Lond. 1729. 8.
Wagſtaffe Miſcellaneous Works. Lond. 1726. 8.
Windwood Memorials of Affairs of State. Lond. 1725. 3 vol. fol.
Whitelock Memorials of the English Affairs. Lond. 1732. fol.
Wood Athenæ Oxonienſes. Lond. 1721 2 vol. fol.
Wilſon Life, Writtings, and Amours by William Congreve. Lond. 1730. 8.
——— Hiſtory of the ſeveral Dominions trough the known World. Lond. 1738. fol.
Wall Critical Notes of the Old Teſtament. Lond. 1734. 2 vol. 8.

FINIS.

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SÇAVANS DE LA

GRANDE-BRETAGNE:

Pour les Mois de

JANVIER, FEVRIER ET MARS

M D C C XLI.

TOME SEIZIEME,

SECONDE PARTIE.

A LA HATE,

Chez PIERRE DE HONDT.

M. DCC XLI.

TABLE DES ARTICLES.

ART. I. L'ANTI-MACHIAVEL, *ou Examen du* Prince de Machiavel. pag. 211

II. Mr. JAQUES BLAIR; *ſes Diſcours ſur le Sermon de Jeſus-Chriſt ſur la Montagne.* 262

III. Mr. GUILLAUME STUKELEY; Stonehenge, *Temple reſtitué aux Druïdes de la Grande-Bretagne.* 281

IV. *Apologie de la Vie de* Mr. CIBBER, *avec des Refléxions ſur l'Hiſtoire du Théâtre Anglois.* 314

V. *Apologie du* Philoſophe honnête-Homme, *contre une Brochure intitulée* la Malhonnêteté du Philoſophe honnête-Homme. 326

VI. *Lettre au* Philoſophe honnête-Homme, *ou Défenſe de la Brochure qui a pour titre* la Malhonnê-

teté du Philoſophe honnête-Homme. 330
VII. Mr. BENJAMIN ANDRÉ ATKINSON; *ſes Remarques ſur le Livre du* Philoſophe honnête-Homme. 374
VIII. *Le* Docteur POCOCK; *ſes Oeuvres Théologiques; avec l'Hiſtoire de ſa Vie par* Mr. LEONARD TWELLS. 381
IX. *Nouvelles Littéraires.* 413.

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SAVANS DE LA

GRANDE-BRETAGNE.

POUR LES MOIS DE JANVIER, FEVRIER ET MARS. MDCCXLI.

ARTICLE PREMIER.

L'ANTI-MACHIAVEL, *ou Examen du* PRINCE *de Machiavel, avec des Notes hiſtoriques & politiques. A Londres, chez Guillaume Meyer, Libraire dans le Strand.* MDCCXLI. *In Octavo. pp.* 340. *ſans compter l'Avant-Propos de l'Auteur, la Préface du Prince de Machiavel par Amelot de la Houſſaye, la*

Dédicace de Machiavel, à Laurent de Médicis, & la Table des Chapitres.

LA VOIX publique a d'abord attribué ce Livre à Mr. de Voltaire; & bientôt après, au Roi de Pruſſe, à qui elle continue de l'attribuer. En voilà plus qu'il n'en faut pour le mettre au nombre de ces Ouvrages que tous les Lecteurs qui entendent le François, ſouhaiteront de connoître par leurs propres yeux; & dont il eſt, par conſequent, aſſez ſuperflu de leur donner un de ces Extraits détaillez & complets qui tiennent lieu du Livre même. D'ailleurs, nous croyons leur rendre ſervice ſi nous nous bornons à en parler d'une maniere générale, & à leur en préſenter quelques échantillons, qui en redoublant la curioſité, déja excitée par des noms illuſtres, & l'irritant (pour ainſi dire) ſans la ſatisfaire, obligeront les plus pareſſeux, de ne s'en pas tenir pour cette fois à ce qu'ils auront trouvé dans un Journal.

„ Le *Prince* de Machiavel eſt en fait „ de Morale ce qu'eſt l'Ouvrage de Spi„ noſa en matiere de Foi. Spinoſa ſapoit „ les fondemens de la Foi, & ne tendoit pas moins qu'à renverſer l'édifice „ de la Religion; Machiavel corrompit „ la Politique, & entreprit de détruire „ les préceptes de la ſaine Morale. Les

„ er-

„ erreurs de l'un n'étoient que des er-
„ reurs de spéculation ; celles de l'autre
„ regardoient la pratique. Cependant
„ il s'est trouvé que les Théologiens ont
„ sonné le tocsin & crié aux armes con-
„ tre Spinosa, qu'on a refuté son Ouvra-
„ ge en forme, & qu'on a constaté la
„ Divinité contre ses attaques ; tandis
„ que Machiavel n'a été que harcelé par
„ quelques Moralistes, & qu'il s'est sou-
„ tenu, malgré eux & malgré sa perni-
„ cieuse Morale, sur la chaire de la Po-
„ litique, jusqu'à nos jours.

C'est ainsi que l'Auteur de l'Ouvrage annoncé s'explique lui-même en général sur le Prince de Machiavel, dans son *Avant-propos*. Ecoutons-le encore lui-même sur son propre Ouvrage, & sur les motifs qui paroissent le lui avoir fait écrire.

„ J'ose prendre la défense de l'humanité
„ contre ce Monstre qui veut la détruire ;
„ j'ose opposer la raison & la justice au
„ sophisme & au crime ; & j'ai hazardé
„ mes Reflexions sur le Prince de Machia-
„ vel Chapitre à Chapitre, afin que l'anti-
„ dote se trouve immédiatement auprès
„ du poison. —— J'ai toûjours regardé
„ le *Prince* de Machiavel comme un des
„ Ouvrages les plus dangereux qui se
„ soient répandus dans le monde ; c'est
„ un Livre qui doit tomber naturellement

„ entre les mains des Princes, & de „ ceux qui ſe ſentent du goût pour la „ Politique. Il n'eſt que trop facile qu'un „ Jeune-homme ambitieux, dont le cœur „ & le jugement ne ſont pas aſſez formez „ pour diſtinguer ſûrement le bon du „ mauvais, ſoit corrompu par des ma- „ ximes qui flatent ſes paſſions. —— Mais „ s'il eſt mauvais de ſéduire l'innocence „ d'un Particulier qui n'influe que légere- „ ment ſur les affaires du monde, il „ l'eſt d'autant plus de pervertir des Prin- „ ces qui doivent gouverner des peuples, „ adminiſtrer la Juſtice, & en donner „ l'exemple à leurs ſujets, être par leur „ bonté, par leur magnanimité & leur „ miſericorde les Images vivantes de la „ Divinité. —— Les inondations qui ra- „ vagent des contrées, le feu du ton- „ nerre qui reduit des villes en cendres, „ le poiſon de la peſte qui deſole des „ Provinces, ne ſont pas auſſi funeſtes „ au monde que la dangereuſe Morale, „ & les paſſions effrenées des Rois. Les „ fléaux céleſtes ne durent qu'un tems, „ ils ne ravagent que quelques contrées, „ & ces pertes, quoique douloureuſes, „ ſe reparent; mais les crimes des Rois „ font ſouffrir bien long-tems des peuples „ entiers. —— Ainſi que les Rois ont „ le pouvoir de faire du bien lorſqu'ils „ en ont la volonté, de même dépend-

„ il

„ il d'eux de faire du mal lorſqu'ils l'ont
„ réſolu; & combien n'eſt point déplo-
„ rable la ſituation des peuples, lorſqu'ils
„ ont tout à craindre de l'abus du Sou-
„ verain, lorſque leurs biens ſont en proye
„ à l'avarice du Prince, leur liberté à
„ ſes caprices, leur repos à ſon ambi-
„ tion, leur ſûreté à ſa perfidie, & leur
„ vie à ſes cruautez? C'eſt-là le tableau
„ tragique d'un Etat, où régneroit un Prin-
„ ce comme Machiavel prétend le for-
„ mer. —— Je ne dois pas finir cet
„ Avant-propos, ſans dire un mot à des
„ perſonnes qui croyent que Machiavel
„ écrivoit plutôt ce que les Princes font,
„ que ce qu'ils doivent faire; cette pen-
„ ſée a plû à beaucoup de monde, par-
„ ce qu'elle eſt ſatyrique. —— Ceux
„ qui ont prononcé cet arrêt déciſif con-
„ tre les Souverains, ont été ſéduits ſans
„ doute par les exemples de quel-
„ ques mauvais Princes contempo-
„ rains de Machiavel, citez par l'Au-
„ teur, & par la vie de quelques Tyrans
„ qui ont été l'opprobre de l'humanité.
„ Je prie ces Cenſeurs de penſer que, com-
„ me la ſéduction du trône eſt très-puiſ-
„ ſante, il faut plus qu'une vertu com-
„ mune pour y réſiſter; & qu'ainſi il
„ n'eſt point étonnant que dans un Or-
„ dre auſſi nombreux que celui des Prin-
„ ces, il s'en trouve de mauvais parmi
„ les bons. Parmi les Empereurs Ro-

„ mains, où l'on compte des Nérons, „ des Caligulas, des Tibères, l'Univers „ ſe reſſouvient avec joye des noms con- „ ſacrez par les vertus des Titus, des „ Trajans & des Antonins . . . . . .

Le Texte de Machiavel (traduit par Amelot de la Houſſaye) ſe trouve imprimé ici à côté des Réflexions qu'il a fait naître : de ſorte que l'ordre des Réflexions eſt entiérement rélatif à celui des Chapitres de Machiavel. Cette Méthode, qui eſt au fond la plus convenable dans un Ouvrage de Politique, eſt encore la plus agréable & la plus intéreſſante pour le plus grand nombre des Lecteurs. On aime à ſuivre un Critique qui ſuit ſon Auteur pied-à-pied ; qui le prend ſur le fait à meſure qu'il le voit broncher ; qui cenſure ou qui approuve ſes penſées ; qui les limite ou qui les étend, à meſure qu'elles ſe préſentent d'elles-mêmes dans le Diſcours qu'il examine. Mais pour donner ici une idée générale des diverſes Reflexions qui compoſent cet Ouvrage, conſideré préciſement comme un Examen critique de celui de l'Auteur Italien, on pourroit avoir recours à un ordre un peu plus didactique, & les ranger ſous trois titres principaux.

I. Machiavel autoriſe, tantôt par ſes diſcours, tantôt par un ſilence très-ſuſpect, les ſentimens de cette ambition qui fait les Conquérans, les Uſurpateurs, & ces

Prin-

Princes qui s'imaginent, que les Rois ne sont pas faits pour les Peuples, mais les Peuples pour les Rois. L'innocence, la beauté, ou même la nécessité supposée de ces sentimens ambitieux, paroît être la base de tout le système de Machiavel. Il intitule son Livre, *Le Prince*: Il auroit pû l'intituler *L'Usurpateur ou le Tyran*. Il fait en grand, ce que feroit en petit un Casuiste, qui, dans un Traité exprès, enseigneroit aux Fripons la matière la plus sûre, la plus profitable & la plus glorieuse d'exercer leur métier; & qui, pour déguiser les odieux principes nécessairement supposez dans l'idée d'un pareil Ouvrage, au lieu de l'intituler nettement *Le Fripon*, l'intituleroit (par exemple) *Le Négociant*, ou *L'Homme d'affaires*, ou *Le Procureur*. „ Si Machiavel avoit composé un Recueil de fourberies à l'usage des Voleurs, il n'auroit pas fait un Ouvrage plus blâmable „ que celui-ci " †. Découvrir les pernicieux principes du Système de Machiavel dans les endroits où ils sont artificieusement confondus avec des principes honnêtes, à la faveur desquels ils pourroient s'insinuer; relever l'impudence avec laquelle ils se montrent quelquefois assez à découvert; les réfuter, & leur opposer les vrais principes de

† Anti-Machiavel, sur le Chap. XIX.

de la Politique d'un Prince, à juſte titre ainſi nommée : voilà à quoi ſe rapporte une bonne partie des Reflexions de l'Anti-Machiavel : & telles ſont en particulier celles par où il débute. Le plus ſimple bon-ſens demande que, pour apprendre aux Souverains quels ſont leurs devoirs, ou en quoi ils doivent faire conſiſter leur perfection en qualité de Souverains, on commence par fixer leurs idées touchant l'origine ou l'établiſſement de la Souveraineté, touchant la fin ou la deſtination de cet établiſſement. On ne peut juger de la perfection des choſes inſtituées que par le but de leur inſtitution. Quel eſt le but de l'inſtitution des Princes ? C'eſt-là la première queſtion qu'examinera ici un Philoſophe qui chercheroit de bonne-foi la vérité. Machiavel élude la queſtion. Son premier Chapitre traite en peu de mots des différentes eſpeces de Principautez ; Il diſtingue celles qui ſont héréditaires, & celles qui ſont acquiſes, ſoit par les armes d'autrui, ou par des armes propres, ſoit par le bonheur ou par la vertu : c'eſt-à-dire (quand on entend bien ſon ſtile) par un heureux hazard, ou par la force & par la ruſe. „ Les Italiens appellent la Muſique, la „ Peinture, la Géométrie, *la Virtù* ; mais „ la *Virtù* chez Machiavel, c'eſt la Per„ fidie " *. Les différentes Principautez ainſi

* Anti-Machiavel, vers la fin des Reflexions ſur le Chap. VI.

ainſi diſtinguées, ſans rien dire de la légitimité des unes ni des autres, il entre en matière ; & ſe bornant preſque à remarquer, touchant les Principautez héréditaires, qu'elles ne demandent qu'un Prince médiocrement habile, ou *di ordinaria induſtria*, il paſſe ſans façon aux difficultez qui ſe rencontrent dans la conſervation des Principautez nouvelles, ou des conquêtes, & aux moyens de ſurmonter ces difficultez, comme s'il n'y avoit aucune difficulté préalable à digérer la ſuppoſition vague des conquêtes, qui ne ſont ſouvent qu'une vraye uſurpation. Or voici là-deſſus quelles ſont les premières Refléxions de ſon illuſtre Antagoniſte.

„ Avant de marquer les différences „ des Gouvernemens, Machiavel auroit „ dû, ce me ſemble, examiner leur ori„ gine, & diſcuter les raiſons qui ont pû „ engager des hommes libres à ſe don„ ner des Maîtres. —— Peut-être qu'il „ n'auroit pas convenu dans un Livre „ où l'on ſe propoſoit de dogmatiſer le „ crime & la tyrannie, de mettre au „ jour ce qui devoit la détruire. Il y au„ roit eu mauvaiſe grâce à Machiavel de „ dire, que les Peuples ont trouvé néceſſaire à leur repos & à leur conſer„ vation d'avoir des Juges, pour régler „ leurs différens ; des Protecteurs, pour „ les maintenir contre leurs ennemis

„ dans la poſſeſſion de leurs biens ; des „ Souverains, pour réunir tous leur différens intérêts en un ſeul intérêt commun ; qu'ils ont d'abord choiſi ceux „ d'entr'eux qu'ils ont cru les plus ſages, „ les plus équitables, les plus déſintéreſſez, les plus humains, les plus vaillans, pour les gouverner. —— C'eſt „ donc la Juſtice qui doit faire le principal objet d'un Prince ; c'eſt donc „ le bien des Peuples qu'il gouverne, „ qu'il doit préférer à tout autre intérêt. Le Souverain, bien loin d'être le „ Maître abſolu des peuples qui ſont „ ſous ſa domination, n'en eſt que le „ Magiſtrat. ——— Cette origine des „ Souverains rend l'action des Uſurpateurs plus atroce encore, qu'elle ne le „ ſeroit en ne conſiderant ſimplement „ que leur violence. Ils foulent aux pieds „ cette premiére Loi des hommes qui „ les réunit ſous un Gouvernement pour „ en être protegez ; & c'eſt contre les „ Uſurpateurs que cette Loi eſt établie. „ ——— Il n'y a que trois manières légitimes pour devenir maître d'un Païs, „ ou par Succeſſion, ou par l'Election des „ peuples qui en ont le pouvoir, ou lorſque, par une guerre juſtement entrepriſe, on fait la Conquête de quelques „ Provinces ſur l'Ennemi. Voilà le pivot „ ſur lequel rouleront mes Réflexions „ dans le cours des recherches ſuivantes.

„ Les

„ Les hommes ont un certain reſpect
„ pour tout ce qui eſt ancien, qui va
„ juſqu'à la ſuperſtition; & quand le droit
„ d'Héritage ſe joint à ce pouvoir que
„ l'Antiquité a ſur les hommes, il n'y a
„ point de joug plus fort, & qu'on por-
„ te plus aiſement. Ainſi, je ſuis loin de
„ conteſter à Machiavel ce que tout le
„ monde lui accordera, que les Royau-
„ me héréditaires ſont les plus aiſez à
„ gouverner. . . . . Mais ce n'eſt
„ pas aſſez que le Prince ſoit, comme
„ dit Machiavel, *di ordinaria induſtria*;
„ je voudrois encore qu'il ſongeât à ren-
„ dre ſon Peuple heureux. Un Peuple
„ content ne ſongera pas à ſe revolter,
„ un Peuple heureux craint plus de per-
„ dre ſon Prince qui eſt en même tems
„ ſon bienfaiteur, que ce Souverain mê-
„ me ne peut appréhender pour la di-
„ minution de ſa puiſſance. Les Hollan-
„ dois ne ſe ſeroient jamais révoltez con-
„ tre les Eſpagnols, ſi la tyrannie des
„ Eſpagnols n'étoit parvenuë à un excès
„ ſi énorme, que les Hollandois ne pou-
„ voient devenir plus malheureux. . . .
„ Le Royaume de Naples & celui de
„ Sicile ont paſſé plus d'une fois des
„ mains des Eſpagnols à celles de l'Em-
„ pereur, & de l'Empereur aux Eſpa-
„ gnols; la conquête en a toûjours été
„ très-facile, puiſque l'une & l'autre do-
„ mination leur ſembloit rigoureuſe, &

„ qu

„ que ces peuples eſpéroient toûjours „ trouver des libérateurs dans leurs „ nouveaux Maîtres. —— Quelle diffé„ rence de ces Napolitains aux Lorrains! „ Lorſqu'ils ont été obligez de changer „ de domination, toute la Lorraine étoit „ en pleurs. Ils regrettoient de perdre „ les Rejettons de ces Ducs, qui de„ puis tant de Siécles furent en poſſeſſion „ de ce Païs, & parmi leſquels on en „ compte de ſi eſtimables par leur bon„ té, qu'ils mériteroient d'être l'exemple „ des Rois. La mémoire du Duc Léo„ pold étoit encore ſi chere aux Lorrains, „ que quand ſa Veuve fut obligée de „ quitter Luneville, tout le Peuple ſe „ jetta à genoux au-devant du caroſſe, „ & on arrêta les chevaux à pluſieurs „ repriſes. On n'entendoit que des cris, „ & on ne voyoit que des larmes.

„ Le quinziéme Siécle, où vivoit Ma„ chiavel, tenoit encore à la barbarie. „ Alors on préféroit la funeſte gloire des „ Conquérans, & de ces actions frap„ pantes qui impoſent un certain reſpect „ par leur grandeur, à la douceur, à l'é„ quité, à la clémence, & à toutes les „ vertus. A préſent, je vois qu'on pre„ fère l'humanité à toutes les qualitez „ d'un Conquérant, & l'on n'a plus gue„ res la démence d'encourager par des „ louanges, des paſſions cruelles qui cau„ ſent le bouleverſement du Monde.

„ —— Je

„ —— Je demande ce qui peut porter „ un homme à s'aggrandir ? En vertu de „ quoi il peut former le deſſein d'élever „ ſa puiſſance ſur la miſere & ſur la deſ„ truction d'autres hommes ? Et comment „ il peut croire qu'il ſe rendra illuſtre, „ en ne faiſant que des malheureux ? „ Les nouvelles conquêtes d'un Souverain „ ne rendent pas les Etats qu'il poſſe„ doit déja plus opulens ; ſes peuples „ n'en profitent point, & il s'abuſe s'il „ s'imagine qu'il deviendra plus heureux. „ Combien de Princes ont fait par leurs „ Généraux conquérir des Provinces „ qu'ils ne voyent jamais ? Ce ſont „ alors des conquêtes en quelque façon „ imaginaires, c'eſt rendre bien des gens „ malheureux, pour contenter la fantai„ ſie d'un ſeul homme, qui ſouvent ne „ mériteroit pas d'être connu. —— Mais „ ſuppoſons que ce Conquérant ſoûmet„ te tout le monde à ſa domination ; ce „ monde bien ſoûmis, pourra-t-il le gou„ verner ? Quelque grand Prince qu'il „ ſoit, il n'eſt qu'un Etre très-borné ; à „ peine pourra-t-il retenir le nom de ſes „ Provinces, & ſa grandeur ne ſervira „ qu'à mettre en évidence ſa véritable „ petiteſſe. —— Ce n'eſt point la gran„ deur du Païs que le Prince gouverne, „ qui lui donne de la gloire ; ce ne ſe„ ront pas quelques lieuës de plus de ter„ rein qui le rendront illuſtre ; ſans

„ quoi

„ quoi, ceux qui poſſedent le plus d'ar-
„ pens, devroient être les plus eſti-
„ mez.

Voilà un échantillon des Reflexions qui regardent proprement les principes fondamentaux du Syſtême de Machiavel, ou qui font crouler cette eſpece d'édifice, en le ſapant par ſes fondemens.

II. Il y en a pluſieurs autres qui attaquent plus directement l'édifice même, ou qui détruiſent en détail les diverſes maximes dont l'aſſemblage forme le Syſtême de Machiavel, entant que ce Syſtême eſt oppoſé à celui d'une ſaine Politique. Les Reflexions de cette ſeconde eſpece font voir, que les Maximes en queſtion péchent, ſoit contre la vérité, étant prouvées par de faux argumens, & illuſtrées par des exemples mal choiſis; ſoit contre le devoir, étant contraires aux ſentimens de la conſcience, de l'humanité, de la probité, de l'honneur, de la vertu; ſoit contre la prudence, étant incompatibles avec l'intérêt même bien entendu d'un Prince qui ne ſongeroit qu'à ſa propre grandeur & à ſa propre ſureté, qu'à ſon avantage perſonnel. Les paroles qui ſuivent immédiatement, les dernieres que nous avons tranſcrites, pourront faire juger de ce que nous diſons.

„ L'erreur de Machiavel ſur la gloire
„ des Conquérans pouvoit être générale

„ de

„ de ſon tems ; mais ſa méchanceté ne
„ l'étoit aſſurément pas. Il n'y a rien de
„ plus affreux que certains moyens qu'il
„ propoſe pour conſerver des conquêtes ;
„ à les bien examiner, il n'y en aura pas
„ un qui ſoit raiſonnable ou juſte. *On*
„ *doit*, dit-il, *éteindre la race des Princes*
„ *qui régnoient avant votre conquête.* Peut-
„ on lire de pareils préceptes ſans frémir
„ d'horreur ? C'eſt fouler aux pieds tout
„ ce qu'il y a de ſacré dans le monde,
„ c'eſt ouvrir à l'intérêt le chemin de
„ tous les crimes. Quoi ! ſi un Ambi-
„ tieux s'eſt emparé violemment des Etats
„ d'un Prince, il aura le droit de le faire
„ aſſaſſiner, empoiſonner ! Mais ce même
„ Conquérant, en agiſſant ainſi, intro-
„ duit une pratique dans le monde qui
„ ne peut tourner qu'à ſa ruine. Un
„ autre plus ambitieux & plus habile que
„ lui, le punira du Talion, envahira ſes
„ Etats, & le fera périr avec la même
„ cruauté qu'il fit périr ſon prédeceſſeur.
„ Le ſiécle de Machiavel n'en fournit
„ que trop d'exemples. Ne voit-on pas
„ le Pape Alexandre VI. prêt d'être dé-
„ poſé pour ſes crimes ; ſon abominable
„ Bâtard, Céſar Borgia, dépouillé de tout
„ ce qu'il avoit envahi, & mourant mi-
„ ſerablement ; Galéas Sforce, aſſaſſiné
„ au milieu de l'Egliſe de Milan ; Louis
„ Sforce, Uſurpateur, mort en France
„ dans une cage de fer ; les Princes

„ d'York

„ d'York & de Lancaſtre, ſe détruiſant „ tour-à-tour ; les Empereurs de Gréce, „ aſſaſſinez les uns par les autres, juſ„ qu'à ce qu'enfin les Turcs profiterent „ de leurs crimes, & exterminerent „ leur foible puiſſance ? Si aujour„ d'hui, parmi les Chrétiens, il y „ a moins de révolutions, c'eſt que „ les principes de la ſaine Morale com„ mencent à être plus répandus : les „ hommes ont plus cultivé leur eſprit, „ ils en ſont moins féroces ; & peut-être „ eſt-ce une obligation qu'on a aux gens „ de Lettres qui ont poli l'Europe.

„ La ſeconde Maxime de Machiavel „ eſt, que le Conquérant doit établir ſa „ réſidence dans ſes nouveaux Etats. „ Ceci n'eſt point cruel, & paroît mê„ me aſſez bon à quelques égards ; mais „ l'on doit conſiderer que la plûpart des „ Etats des grands Princes ſont ſituez de „ manière qu'ils ne peuvent pas trop „ bien en abandonner le centre, ſans que „ tout l'Etat s'en reſſente " ... [A quoi l'on peut rapporter une Reflexion générale qui vient à propos d'autre choſe dans le Chapitre XIII. en ces termes :] „ Machiavel n'écrivoit que pour de pe„ tits Princes, & j'avoue que je ne vois „ gueres que de petites idées dans lui ; „ il n'a rien de grand ni de vrai, parce „ qu'il n'eſt pas honnête homme.

„ La troiſiéme Maxime de Politique eſt, „ qu'il

„ qu'il faut envoyer des Colonies, pour „ les établir dans les nouvelles conquêtes, „ qui ſerviront à en aſſurer la fidéli- „ té. L'Auteur s'appuye ſur la pratique „ des Romains ; mais il ne ſonge pas „ que ſi les Romains, en établiſſant „ des Colonies, n'avoient pas auſſi „ envoyé des Légions, ils auroient bien- „ tôt perdu leurs conquêtes ; il ne ſonge „ pas qu'outre ces Colonies & ces Lé- „ gions, les Romains ſçavoient encore „ ſe faire des Alliez. Les Romains, dans „ l'heureux tems de la République, étoient „ les plus ſages Brigands qui ayent jamais „ déſolé la terre. Ils conſervoient avec „ prudence ce qu'ils acquirent avec in- „ juſtice : mais enfin il arriva à ce peu- „ ple ce qui arrive à tout Uſurpateur ; „ il fut opprimé à ſon tour. Exami- „ nons à préſent ſi ces Colonies, pour „ l'établiſſement deſquelles Machiavel „ fait commettre tant d'injuſtices à ſon „ Prince, ſi ces Colonies ſont auſſi uti- „ les que l'Auteur le dit. Ou vous „ envoyez dans le Païs nouvellement con- „ quis, de puiſſantes Colonies, ou vous „ y en envoyez de foibles. Si ces Co- „ lonies ſont fortes, vous dépeuplez „ votre Etat conſiderablement, ce qui „ affoiblit vos forces ; ſi vous envoyez „ des Colonies foibles dans ce Païs con- „ quis, elles vous en garantiront mal la „ poſſeſſion : ainſi vous aurez rendu

„ malheureux ceux que vous chassez, „ sans y profiter beaucoup. On fait „ donc bien mieux d'envoyer des trou- „ pes dans les Pais que l'on vient de se „ soumettre, lesquelles, moyennant la „ discipline & le bon ordre, ne pourront „ point fouler les peuples, ni être à char- „ ge aux villes où on les met en gar- „ nison. Cette politique est meilleure; „ mais elle ne pouvoit être connue du „ tems de Machiavel. Les Souverains „ n'entretenoient point de grandes ar- „ mées, les troupes n'étoient pour la „ plupart qu'un amas de Bandits, qui „ pour l'ordinaire ne vivoient que de vio- „ lences & de rapines. On ne connois- „ soit point alors ce que c'étoit que des „ troupes continuellement sous le dra- „ peau en tems de paix, des étapes; „ des casernes, & mille autres réglemens „ qui assurent un Etat pendant la paix, „ & contre ses voisins, & même contre „ les soldats payez pour le défendre.

„ Un Prince doit attirer à lui, & pro- „ teger les petits Princes ses voisins; „ semant la division parmi eux, afin „ d'élever ou d'abaisser ceux qu'il veut. „ C'est la quatrième Maxime de Machia- „ vel; & c'est ainsi qu'en usa Clovis; il „ a été imité par quelques Princes bien „ moins cruels. Mais quelle différence „ entre ces Tyrans & un honnête hom- „ me, qui seroit le Médiateur de ces pe-

„ tits

„ tits Princes, qui termineroit leurs „ différens à l'amiable, qui gagneroit „ leur confiance par ſa probité & par „ les marques d'une impartialité entiere „ dans leurs démêlez, & d'un déſintéreſ„ ſement parfait pour ſa perſonne ! Sa „ prudence le rendroit le Pere de ſes „ voiſins, au lieu de leur Oppreſſeur, „ & ſa grandeur les protegeroit, au lieu „ de les abîmer. Il eſt vrai d'ailleurs, „ que des Princes qui ont voulu élever „ d'autrez Princes avec violence, ſe ſont „ abîmez eux-mêmes; notre ſiécle en a „ fourni des exemples.

A ces Reflexions, tirées du Chapitre III, nous en ajouterons quelques autres que nous prendrons preſque au hazard dans les Chapitres ſuivans.

„ Il ſe trouve des Peintres ſinguliers, „ qui n'ont peint que des Monſtres & „ des Diables; Machiavel eſt un Pein„ tre de ce genre. Il repréſente l'U„ nivers comme un Enfer, & tous les „ hommes comme des Démons. . . . . „ Machiavel avance, qu'il n'eſt pas poſſi„ ble d'être tout-à-fait bon dans un mon„ de auſſi ſcelérat & auſſi corrompu, „ ſans qu'on périſſe. Et moi, je dis que „ pour ne pas périr, il faut être bon & „ prudent; alors les ſcelérats vous crain„ dront & vous reſpecteront. Les hom„ mes, & les Rois comme les autres,

„ ne ſont d'ordinaire ni tout-à-fait bons, „ ni tout-à-fait méchans; mais, & mé- „ chans, & bons, & médiocres s'accor- „ deront tous à menager un Prince puiſ- „ ſant, juſte & habile. J'aimerois mieux „ faire la guerre à un Tyran qu'à un bon „ Roi, à un Louis XI. qu'à un Louis „ XII., à un Domitien qu'à un Trajan; „ car le bon Roi ſera bien ſervi, & les „ ſujets du Tyran ſe joindront à mes „ troupes. Que j'aille en Italie avec dix- „ mille hommes contre un Alexandre „ VI., la moitié de l'Italie ſera pour moi; „ que j'y entre avec quarante-mille hom- „ mes contre un Innocent II., toute l'I- „ talie ſe ſoulevera pour me faire pé- „ rir. Jamais Roi bon & ſage n'a été „ détrôné en Angleterre par de grandes „ armées, & tous leurs mauvais Rois „ ont ſuccombé ſous des Compétiteurs „ qui n'avoient pas commencé la guerre „ avec quatre-mille hommes de troupes „ réglées. . . . . *Ch.* XV.

„ Machiavel . . . préfère la cruauté à la „ clémence, il conſeille à ceux qui ſont „ nouvellement élevez à la Souveraine- „ té, de mépriſer, plus que les autres, „ la réputation d'être cruels. Ce ſont „ des Bourreaux qui placent les Héros „ de Machiavel ſur le Trône, & qui les „ y maintiennent. Céſar Borgia eſt le „ refuge de ce Politique, lorſqu'il cher-

„ che

„ che des exemples de cruauté. Machia-
„ vel cite encore quelques vers que Vir-
„ gile met dans la bouche de Didon :

[*Res dura, & regni novitas, me talia cogunt*
Moliri, & latè fines cuſtode tueri.]

„ mais cette citation eſt entierement
„ déplacée ; car Virgile fait parler Didon,
„ comme un Auteur moderne fait parler
„ Jocaſte dans Oedipe. Le Poëte fait te-
„ nir à ces perſonnages un langage qui
„ convient à leur caractère ; ce n'eſt
„ donc point l'autorité de Didon, ce
„ n'eſt donc point l'autorité de Jocaſte
„ qu'on doit emprunter dans un Traité
„ de Politique ; il faut l'exemple des hom-
„ mes habiles & vertueux.

„ Le Politique recommande ſur-tout la
„ rigueur envers les troupes. Il oppoſe
„ l'indulgence de Scipion à la ſévérité
„ d'Hannibal, il préfère le Carthaginois
„ au Romain, & conclut tout de ſuite,
„ que la cruauté eſt le mobile de l'or-
„ dre, de la diſcipline, & par conſe-
„ quent des triomphes d'une armée.
„ Machiavel n'en agit pas de bonne-foi ;
„ car il choiſit Scipion, le plus mou de
„ tous les Généraux quant à la diſci-
„ pline, pour l'oppoſer à Hannibal, &
„ pour favoriſer la cruauté. J'avoue
„ que l'ordre dans une armée ne peut

„ ſubſiſter ſans ſévérité : car comment
„ contenir dans leur devoir des Liber-
„ tins, des Débauchez, des Scelérats,
„ des Poltrons, des Teméraires, des
„ Animaux groſſiers & méchaniques,
„ ſi la peur des châtimens ne les arrête
„ en partie ? Tout ce que je demande à
„ Machiavel ſur ce ſujet, c'eſt de la
„ modération. Si la clémence d'un hon-
„ nête homme le porte à la bonté, ſa ſa-
„ geſſe ne le force pas moins à la ri-
„ gueur ; mais il en eſt de lui comme
„ d'un habile Pilote, on ne lui voit cou-
„ per les mâts ni les cordages de ſon
„ Vaiſſeau, que lorſqu'il y eſt forcé
„ par l'orage. Il y a des occaſions où il
„ faut être ſévère, mais jamais cruel ;
„ & j'aimerois mieux un jour de batail-
„ le être aimé, que craint de mes ſol-
„ dats.

„ . . . . . Il dit qu'un Prince trouve
„ mieux ſon compte en ſe faiſant crain-
„ dre qu'en ſe faiſant aimer, puiſque la
„ plupart du monde eſt porté à l'ingrati-
„ tude, au changement, &c. Je ne
„ nie point qu'il y ait des Ingrats : je ne
„ nie point que la crainte ne ſoit dans
„ quelques momens très-puiſſante : mais
„ j'avance que tout Roi, dont la Politi-
„ que n'aura pour but que de ſe faire
„ craindre, régnera ſur de vils eſcla-
„ ves ; qu'il ne pourra point s'attendre
„ à de grandes actions de ſes ſujets ; que

„ tout

„ tout ce qui s'eſt fait par crainte, en a „ toûjours porté le caractère ; qu'un „ Prince qui aura le don de ſe faire ai„ mer, régnera ſur les cœurs, puiſque „ ſes ſujets trouvent leur propre in„ térêt à l'avoir pour maître, & qu'il y „ a un grand nombre d'exemples dans „ l'Hiſtoire, de grandes & de belles ac„ tions qui ſe ſont faites par amour & „ par fidélité : Je dis encore, que la mo„ de des revolutions paroît être entiere„ ment finie de nos jours. On ne voit „ aucun Royaume, excepté l'Angleterre, „ où le Roi ait le moindre ſujet de crain„ dre ſes peuples, & encore en Angle„ terre le Roi n'a rien à craindre, ſi ce „ n'eſt lui qui ſouleve la tempête. Je „ conclus donc, qu'un Prince cruel s'ex„ poſe plutôt à être trahi qu'un Prince „ débonnaire, puiſque la cruauté eſt in„ ſupportable, qu'on eſt bientôt las de „ craindre, que la bonté eſt toûjours ai„ mable, & qu'on ne ſe laſſe point de „ l'aimer. Il ſeroit donc à ſouhaiter pour „ le bonheur du monde, que les Princes „ fûſſent bons, ſans être trop indulgens, „ afin que la bonté fût en eux toûjours „ une vertu, & jamais une foibleſſe. *Ch.* XVII.

„ Le Précepteur des Tyrans oſe aſſu„ rer [dans le Ch. XVIII.] que les „ Princes peuvent abuſer le monde par „ leur diſſimulation ; c'eſt par où je dois

„ commencer à le confondre [dans les „ Reflexions ſur ce Chapitre.] On ſçait „ juſqu'à quel point le Public eſt curieux, „ c'eſt un animal qui voit tout, „ qui entend tout, & qui divulgue „ tout. Si la curioſité de ce Public „ examine la conduite des Particuliers, „ c'eſt pour divertir ſon oiſiveté; mais „ lorſqu'il juge du caractère des Princes, „ c'eſt pour ſon propre intérêt : auſſi „ les Princes ſont-ils expoſez, plus que „ tous les autres hommes, aux jugemens „ du monde; ils ſont comme les Aſtres „ que les Aſtronomes obſervent. La „ Cour fait chaque jour ſes remarques; „ *un coup d'œil, un regard, un geſte les tra-* „ *hit*, & les peuples ſe rapprochent d'eux „ par des conjectures. En un mot, auſſi „ peu que le Soleil peut couvrir ſes ta- „ ches, auſſi peu les grands Princes peu- „ vent-ils cacher leurs vices. Quand „ même le maſque de la diſſimulation „ couvriroit pour un tems la difformité „ naturelle d'un Prince, il ne peut gar- „ der ce maſque que continuellement. Il „ le leve quelquefois, ne fût-ce que pour „ reſpirer, & une occaſion ſeule ſuffit „ pour contenter les Curieux. L'ar- „ tifice habitera donc envain ſur les „ lévres de ce Prince. On ne juge pas „ les hommes ſur leurs paroles, mais „ on compare leurs actions enſemble, „ puis leurs actions & leurs diſcours; &

„ c'eſt

„ c'eſt contre quoi la fauſſeté & la diſſi-
„ mulation ne pourront jamais rien. On
„ ne joue bien que ſon propre perſonna-
„ ge, & il faut avoir effectivement le
„ caractère que l'on veut que le monde
„ vous ſuppoſe. Sixte-Quint, Philippe
„ II., Cromvel paſſerent dans le monde
„ pour des hommes entreprenans, mais
„ jamais pour vertueux. . . . .

„ . . . . Machiavel [dans le même
„ Chapitre] dit qu'un Prince doit avoir
„ les qualitez du Lion & du Renard, &
„ il conclut, *ce qui fait voir qu'un Prin-*
„ *ce n'eſt pas obligé de garder ſa parole.*
„ Voilà une étrange concluſion. Il y
„ a des renards & des loups dans les
„ forêts, donc il faut qu'un Prince ſoit
„ fourbe . . . . . .

„ *Parce que tous les hommes*, dit-il, *ſont*
„ *des ſcelérats, & qu'ils vous manquent à tout*
„ *moment de parole, vous n'êtes point obligé*
„ *non plus de leur garder la vôtre.* Voici
„ premièrement une contradiction; car
„ l'Auteur dit un moment après, que les
„ hommes diſſimulez trouveront toûjours
„ des hommes aſſez ſimples pour les abu-
„ ſer. . . . . Il eſt encore très-faux,
„ que le monde ne ſoit compoſé que de
„ Scelérats. Il faut être bien Miſantro-
„ pe pour ne point voir que dans toute
„ Societé il y a beaucoup d'honnêtes gens,
„ & que le grand nombre n'eſt ni bon
„ ni mauvais. Mais ſi Machiavel n'avoit

„ pas ſuppoſé le monde ſcelérat, ſur „ quoi auroit-il fondé ſon abominable „ maxime ? Quand même nous ſuppo„ ſerions les hommes auſſi méchans que „ le veut Machiavel, il ne s'enſuivroit „ pourtant point que nous dûſſions les „ imiter. Que Cartouche vole, pille, „ aſſaſſine, j'en conclus que Cartouche „ eſt un malheureux qu'on doit punir, „ & non pas que je dois régler ma con„ duite ſur la ſienne. . . . .

„ Après que l'Auteur a prouvé la né„ ceſſité du crime, il veut encourager „ ſes Diſciples par la facilité de le com„ mettre. *Ceux qui entendent bien l'art de* „ *diſſimuler*, dit-il, *trouveront toûjours dés* „ *hommes aſſez ſimples pour être dupez*; ce „ qui ſe réduit à ceci : Votre Voiſin eſt „ un Sot, & vous avez de l'eſprit ; „ donc il faut que vous le dupiez, parce „ qu'il eſt un Sot. Ce ſont des Syllogiſ„ mes, pour leſquels des Ecoliers de „ Machiavel ont été pendus & rouez en „ Gréve.

„ Le Politique, non content d'avoir „ démontré, ſelon ſa façon de raiſon„ ner, la facilité du crime, réleve enſui„ te le bonheur de la perfidie ; mais ce „ qu'il y a de fâcheux, c'eſt que Céſar „ Borgia, . . . le Héros de Machiavel, „ a été très-malheureux. Il ſe garde „ bien de parler de lui à cette occa„ ſion. . . . Il aſſure qu'Alexandre VI.,

„ l'hom-

„ l'homme le plus faux, le plus impie
„ de ſon tems, réuſſit toûjours dans ſes
„ fourberies, puiſqu'il connoiſſoit par-
„ faitement la foibleſſe des hommes ſur
„ la crédulité. J'oſe aſſurer que ce n'é-
„ toit pas tant la crédulité des hommes,
„ que de certains évenemens, & de
„ certaines circonſtances, qui firent réuſſir
„ quelquefois les deſſeins de ce Pape;
„ ce fut le contraſte de l'ambition Fran-
„ çoiſe & Eſpagnole, ce fut la déſunion
„ & la haine des Familles d'Italie, & la
„ foibleſſe de Louis XII. La fourberie
„ eſt même un défaut en ſtile de Poli-
„ tique, lorſqu'on la pouſſe trop loin.
„ Je cite l'autorité d'un grand Miniſtre,
„ c'eſt Don Louis de Haro, qui diſoit
„ du Cardinal Mazarin, qu'il avoit un
„ grand défaut en Politique; c'eſt qu'il
„ étoit toûjours fourbe. Ce même Ma-
„ zarin, voulant employer Monſieur de
„ Faber à une négociation ſcabreuſe, le
„ Maréchal de Faber lui dit: *Souffrez*,
„ *Monſeigneur, que je refuſe de tromper le Duc*
„ *de Savoye, d'autant plus qu'il n'y va que*
„ *d'une bagatelle; on ſçait dans le monde que*
„ *je ſuis honnête homme, reſervez donc ma*
„ *probité pour une autre occaſion où il s'agi-*
„ *ra du ſalut de la France.* . . . . J'avoue
„ d'ailleurs qu'il y a des néceſſitez fâcheu-
„ ſes, où un Prince ne ſçauroit s'empê-
„ cher de rompre ſes Traitez & ſes Al-
„ liances; mais il doit s'en ſeparer en
„ hon-

„ honnête homme, en avertiſſant ſes „ Alliez à tems, & ſur-tout n'en venir „ jamais à ces extrêmitez, ſans que le „ ſalut de ſes peuples & une grande né„ ceſſité l'y obligent.

„ Je finirai ce Chapitre par une ſeule „ Reflexion : Qu'on remarque la fécon„ dité dont les vices ſe propagent entre „ les mains de Machiavel. Il veut qu'un „ Roi incrédule couronne ſon incrédu„ lité de l'hypocriſie ; il penſe que les „ peuples ſeront plus touchez de la dé„ votion d'un Prince, que revoltez des „ mauvais traitemens qu'ils ſouffriront „ de lui. Il y a des perſonnes qui ſont „ de ſon ſentiment ; pour moi, il me ſem„ ble . . . . que les peuples aimeront plus „ un Prince Sceptique, mais honnê„ te homme, & qui fait leur bonheur, „ qu'un Orthodoxe ſcelérat & mal-fai„ ſant. . . . . .

III. Nous ne rangerons pas dans une Claſſe à part certaines Reflexions où Machiavel eſt combattu par ſes propres armes, & où l'on obſerve comment il lui échape des véritez incompatibles avec les maximes choquantes qui dominent dans ſon ſyſtème, & qui le caractériſent. Les Reflexions de cette eſpece, (& dont on trouvera quelques exemples dans le Chapitre XIX) apartiennent proprement au même titre que celles qu'on vient de lire. Mais il y en a d'autres qu'on pourroit

roit mieux rapporter à un troiſième titre général. Ce ſont celles où Machiavel eſt plutôt commenté que réfuté ; dans leſquelles, du moins, la Critique ne va pas juſqu'à la cenſure ; ou qui intéreſſent Machiavel & la Politique, ſans intéreſſer le Machiavéliſme : Et celles-ci encore pourroient ſe rapporter à certains titres particuliers.

Tantôt ce ſont des Refléxions où l'on apprécie quelques Maximes de Machiavel qui ſont bonnes, mais qui ne le ſont, ou que métaphyſiquement, ou que rélativement à ſon Siécle, ou qu'à la faveur de certaines reſtrictions qu'il n'y met pas.

Tantôt il s'agit de Maximes ſolides, qui ſont applaudies, expliquées & défendues par ſon équitable Cenſeur.

Quelquefois enfin ce ſont des Refléxions que nous pouvons appeller occaſionnelles. Donnons quelque exemple de chaque ſorte.

[1.] Le Chapitre IX eſt un des plus édifians. „ Machiavel donne en ce Cha„ pitre de bonnes maximes de Politique „ à ceux qui s'élevent à la Puiſſance ſu„ prême, par le conſentement libre des „ Chefs d'une République. Voilà preſ„ que le ſeul cas où il permette d'être „ honnête homme ; mais malheureuſe„ ment ce cas n'arrive jamais. L'Eſprit „ Républicain, jaloux à l'excès de la „ liber-

„ liberté, prend ombrage de tout ce qui „ peut lui donner des entraves ; & se „ révolte contre la seule idée d'un Maî- „ tre. On connoît dans l'Europe des „ Peuples qui ont secoué le joug de leurs „ Tyrans pour jouïr de l'indépendance ; „ mais on n'en connoit point qui, de li- „ bres qu'ils étoient, se soient assujettis „ à un esclavage volontaire. Plusieurs „ Républiques sont retombées par la sui- „ te des tems sous le Despotisme ; il pa- „ roît même que ce soit un malheur iné- „ vitable qui les attend toutes : car com- „ ment une République résisteroit-elle „ éternellement à toutes les causes qui „ minent sa liberté ? Comment pourroit- „ elle contenir toûjours l'ambition des „ Grands qu'elle nourrit dans son sein ? „ Comment à la longue veiller sur les „ séductions, les sourdes pratiques de ses „ voisins, & sur la corruption de ses „ Membres, tant que l'intérêt sera tout- „ puissant chez les hommes ? Comment „ peut-elle espérer de sortir toûjours „ heureusement des guerres qu'elle aura „ à soutenir ? Comment prévenir ces „ conjonctures fâcheuses pour la li- „ berté, ces momens critiques, ces ha- „ zards qui favorisent les corrompus & „ les audacieux ? Si ses troupes sont „ commandées par des Chefs lâches & „ timides, elle deviendra la proye de ses „ ennemis ; & si elles ont à leur tête des

„ hom-

„ hommes vaillans & hardis, ils ſeront
„ dangereux dans la paix, après avoir
„ ſervi dans la guerre. Les Républiques
„ ſe ſont preſque toutes élevées de l'a-
„ bîme de la ſervitude au comble de la
„ liberté, & elles ſont preſque tou-
„ tes retombées de cette liberté dans
„ l'eſclavage. Ces mêmes Athéniens,
„ qui du tems de Démoſthéne outra-
„ geoient Philippe de Macédoine, ram-
„ perent devant Alexandre; ces mêmes
„ Romains qui abhorroient la Royauté
„ après l'expulſion des Rois, ſouffrirent
„ patiemment, après la révolution de
„ quelques Siécles, toutes les cruautez
„ de leurs Empereurs; & ces mêmes
„ Anglois, qui mirent à mort Charles I.
„ parce qu'il avoit uſurpé quelques foi-
„ bles droits, plierent la roideur de leur
„ courage ſous la tyrannie fiére & adroi-
„ te de leur Protecteur. Ce ne ſont
„ donc point ces Républiques qui ſe ſont
„ donné des Maîtres par leur choix; ce
„ ſont des hommes entreprenans qui,
„ aidez de quelques conjonctures favo-
„ rables, les ont ſoûmiſes contre leur
„ volonté. . . On ne perſuadera jamais
„ à des Républicains, vraiment libres,
„ de ſe donner un Maître; je dis le meil-
„ leur Maître: car il vous diront toû-
„ jours, *Il vaut mieux dépendre des Loix*
„ *que du caprice d'un ſeul homme. Les Loix*
„ *ſont*

„ *ſont juſtes, & l'homme eſt né injuſte; elles* „ *ſont le remede à nos maux, & ce remede* „ *peut trop aiſément ſe tourner en poiſon* „ *mortel entre les mains de celui qui n'a qu'à* „ *vouloir, &c.*

Machiavel dit bien des choſes qui pouvoient être judicieuſes rélativement à ſon Siécle, mais qui ne ſont point à l'uſage du nôtre. On en peut juger par ſes raiſonnemens ſur les forces d'un Etat, dans le Chapitre X. „ Depuis que Ma- „ chiavel écrivit ſon *Prince Politique*, le „ monde eſt ſi changé, qu'il n'eſt preſ- „ que plus reconnoiſſable. Si quelque „ habile Capitaine de Louis XII. repa- „ roiſſoit de nos jours, il ſeroit entiere- „ ment déſorienté. Il verroit qu'on fait „ la guerre avec des troupes innombra- „ bles, entretenues en paix comme en „ guerre; au lieu que de ſon tems, pour „ frapper les grands coups, & pour exé- „ cuter les grandes entrepriſes, une poi- „ gnée de monde ſuffiſoit, & les trou- „ pes étoient congediées après la guer- „ re finie. Au lieu de ces vêtemens de „ fer, de ces lances, de ces arquebuſes „ à rouet, il trouveroit des habits d'or- „ donnance, des fuſils avec des bayon- „ nettes, des méthodes nouvelles pour „ camper, pour aſſiéger, pour donner „ bataille, & ſur-tout l'art de faire ſub- „ ſiſter des troupes, auſſi néceſſaire que

„ ce-

„ celui de battre l'ennemi. Mais que ne
„ diroit pas Machiavel lui-même, s'il
„ pouvoit voir la nouvelle forme du
„ Corps politique de l'Europe; tant de
„ grands Princes qui figurent à préſent
„ dans le monde, qui n'y étoient pour
„ rien alors; la puiſſance des Rois ſoli-
„ dement établie; la manière de négo-
„ cier des Souverains, & cette balance
„ qu'établit en Europe l'alliance de quel-
„ ques Princes conſiderables pour s'op-
„ poſer aux Ambitieux, & qui n'a pour
„ but que le repos du monde? Tou-
„ tes ces choſes ont produit un change-
„ ment ſi général & ſi univerſel, qu'el-
„ les rendent la plupart des Maximes de
„ Machiavel inapplicables à notre Poli-
„ tique moderne" . . . . . Nous en al-
léguerons pour exemple ce qu'il dit des Villes Impériales, & des petits Princes, ou comme parle ſon Examinateur, de ces *Principini*, de ces *Souverains en miniature*, qui ne ſçauroient mettre une Armée en campagne. „ L'Auteur appuye beau-
„ coup ſur ce qu'ils doivent fortifier leur
„ Capitale, afin de s'y renfermer avec
„ leurs troupes en tems de guerre. Les
„ Princes dont parle Machiavel, ne ſont
„ proprement que des Hermaphrodites
„ de Souverain & de Particulier; ils ne
„ jouent le rôle de Souverain que ſur
„ un petit théâtre. S'ils ne ſont entou-
„ rez que de Princes auſſi foibles qu'eux,

„ ils ont raiſon de fortifier leurs petites
„ places ; deux baſtions & deux-cens
„ ſoldats ſont pour eux & pour leurs
„ voiſins, ce que ſont de vrayes forteref-
„ ſes, & cent-mille hommes, pour des
„ grands Rois. Mais ſi ces Seigneurs
„ ſont dans la ſituation où étoient les
„ Barons de France ou d'Angleterre,
„ ſi ce ſont des Seigneurs de l'Empire,
„ je crois que des troupes & des forte-
„ reſſes peuvent les ruiner, & ne peu-
„ vent les agrandir. Le faſte de la Sou-
„ veraineté eſt dangereux, quand le pou-
„ voir de la Souveraineté manque : on
„ ruine ſouvent ſa maiſon, pour en ſou-
„ tenir trop la grandeur ; plus d'un Prin-
„ ce appanagé en a fait la triſte expé-
„ rience. Avoir une eſpece d'armée
„ quand on ne doit avoir qu'une foible
„ garde, entretenir une garde quand on
„ doit s'en tenir à des domeſtiques ; ce
„ n'eſt point-là de l'ambition, ce n'eſt
„ que de la vanité, & cette vanité con-
„ duit bientôt à l'indigence. Pourquoi
„ auroient-ils des places ? Ils ne ſont
„ pas dans le cas de pouvoir être aſſié-
„ gez par leurs ſemblables, puiſque des
„ voiſins, plus puiſſans qu'eux, ſe mê-
„ lent d'abord de leurs démêlez, & leur
„ offrent une Médiation qu'il ne dé-
„ pend pas d'eux de refuſer ; ainſi, au
„ lieu de ſang répandu, deux coups de
„ plume terminent leurs petites que-
„ rel-

„ relles. A quoi leur ſerviroient leurs „ fortereſſes? Quand même elles ſeroient „ en état de ſoutenir un Siége de la lon„ gueur de celui de Troye, contre leurs „ petits ennemis, elles n'en ſoutiendroient „ pas un comme celui de Jérico, devant „ les armées d'un Monarque puiſſant. Si „ d'ailleurs de grandes guerres ſe font „ dans le voiſinage, il ne dépend point „ d'eux de reſter neutres; ou ils ſont „ totalement ruinez. Et s'ils embraſſent „ le parti d'une des Puiſſances belligé„ rantes, leur Capitale devient la place „ de guerre de ce Prince. —— L'idée „ que Machiavel nous donne des Villes „ Impériales d'Allemagne, eſt toute dif„ férente de ce qu'elles ſont à préſent. „ Un pétard ſuffiroit, & au défaut de „ cela un Mandement de l'Empereur, „ pour le rendre maître de ces Villes. „ Elles ſont toutes mal fortifiées, la plu„ part avec d'anciennes murailles, flan„ quées en quelques endroits par de groſ„ ſes tours, & entourées de foſſez, que „ des terres écroulées ont preſque en„ tierement refermez. Elles ont peu de „ troupes, & celles qu'elles entretien„ nent, ſont mal diſciplinées; leurs Of„ ficiers ſont pour la plupart des vieil„ lards hors d'état de ſervir. Quelques„ unes de ces Villes Impériales ont une „ aſſez bonne Artillerie; mais cela ne „ ſuffiroit point pour s'oppoſer à l'Em-

„ pereur, qui a coûtume de leur faire „ ſentir aſſez ſouvent leur foibleſſe. „ En un mot, faire la guerre, livrer des „ batailles, attaquer ou défendre des „ fortereſſes, eſt uniquement l'affaire des „ grands Princes; & ceux qui veulent „ les imiter ſans en avoir la puiſſance, „ reſſemblent à celui qui contrefaiſoit le „ bruit du tonnerre, & ſe croyoit Ju„ piter.

Ce que Machiavel dit de la Galanterie des Princes dans le Chapitre XIX, eſt bon dans un certain ſens. Mais il le propoſe d'une manière qui y met quelque choſe d'outré & de faux. „ Machiavel pré„ tend, que ce qui rend un Prince odieux, „ c'eſt lorſqu'il s'empare injuſtement du „ bien de ſes Sujets, & qu'il attente à „ la pudicité de leurs femmes. Il eſt „ ſûr qu'un Prince intéreſſé, injuſte, „ violent, cruel, ſera déteſté; il n'en „ eſt pas toutefois de même de la ga„ lanterie. Jules Céſar... Louis XIV... „ Auguſte I, Roi de Pologne... ne fu„ rent point haïs à cauſe de leurs amours. „ Si Céſar fut aſſaſſiné, ſi la liberté Ro„ maine enfonça tant de poignards dans „ ſon flanc, ce fut parce que Céſar étoit „ Uſurpateur, & non pas à cauſe que „ Céſar étoit galant... Ce n'eſt pas „ l'amour du jeune Tarquin pour Lu„ crèce, mais la manière violente de „ faire cet amour, qui donna lieu au „ ſou-

„ ſoulevement de Rome ... Je ne dis „ point ceci pour excuſer la galanterie „ des Princes ... je ne me ſuis attaché à „ autre choſe qu'à montrer qu'elle ne „ rendoit point odieux les Souverains. „ On regarde l'amour dans les bons „ Princes comme une foibleſſe pardon- „ nable, pourvû qu'elle ne ſoit point „ accompagnée d'injuſtices. On peut „ faire l'amour ... mais il ne faut, ni „ violer Lucrèce, ni tuer Poppée, ni „ faire perir Urie ".

[2] Le Chapitre XII nous fournira un exemple de l'approbation que le Cenſeur vraiment Royal de Machiavel lui accorde lorſqu'il le mérite. „ Quant „ à la manière dont un grand Prince „ doit faire la guerre, je me range entie- „ rement du ſentiment de Machiavel. Ef- „ fectivement, un grand Prince doit pren- „ dre ſur lui la conduite de ſes troupes. „ Son armée eſt ſa réſidence; ſon intê- „ rêt, ſon devoir, ſa gloire, tout l'y „ engage. Comme il eſt Chef de la „ Juſtice diſtributive, il eſt également „ défenſeur de ſes peuples; c'eſt un des „ objets les plus importans de ſon mi- „ niſtère; il ne doit par cette raiſon la „ confier qu'à lui-même. Sa préſence „ met fin d'ailleurs à la méſintelligence „ des Généraux, ſi funeſte aux armées, „ ſi préjudiciable aux intérêts du Mai- „ tre; elle met plus d'ordre pour ce qui

„ regarde les magazins, les munitions „ & les proviſions de guerre, ſans leſ- „ quelles un Céſar, à la tête de cent- „ mille combattans, ne fera jamais rien. „ Comme c'eſt le Prince qui fait livrer „ les batailles, il ſemble que ce ſeroit „ auſſi à lui d'en diriger l'exécution, & de „ communiquer par ſa préſence l'eſprit „ de valeur & d'aſſurance à ſes troupes; „ il n'eſt à leur tête que pour donner „ l'exemple. Mais, dira-t-on, tout le „ monde n'eſt pas né ſoldat, & beaucoup „ de Princes n'ont ni l'eſprit, ni l'expé- „ rience, ni le courage néceſſaire pour „ commander une armée. Cela eſt vrai, „ je l'avoue; mais ne ſe trouve-t-il pas „ toûjours des Généraux entendus dans „ une armée? Le Prince n'a qu'à ſuivre „ leurs conſeils, la guerre s'en fera toû- „ jours mieux que lorſque le Général eſt „ ſous la tutelle du Miniſtère, qui, n'é- „ tant point à l'armée, eſt hors de por- „ tée de juger des choſes, & qui met „ ſouvent le plus habile Général hors „ d'état de donner des marques de ſa „ capacité.

[3] Nous avons dit enfin, qu'il ſe trouve dans cet Ouvrage des Reflexions qu'on peut nommer occaſionnelles; non qu'elles n'y entrent très-naturellement, & ne puiſſent même être regardées comme des dépendances preſque néceſſaires de l'Examen du Prince de Machiavel, mais parce

parce qu'elles ſemblent tenir un peu de la nature de ce qu'on appelle ou Digreſſion, ou Supplément : ce qui enrichit l'Ouvrage, le rend d'autant plus inſtructif, y répand une varieté plus attachante, & lui donne cet air d'abondance, cet embonpoint (ſi j'oſe ainſi dire) qui ne manque jamais de plaire. Les Refléxions du dernier Chapitre, ſur les Négociations, & ſur les cauſes légitimes de la guerre, peuvent pour la plupart être cenſées de ce nombre. En voici quelques-unes.

„ Toutes les guerres qui n'auront pour „ but que de repouſſer les Uſurpateurs, „ de maintenir des droits légitimes, de „ garantir la liberté de l'Univers, ſeront „ conformes à la Juſtice. Les Souve- „ rains qui en entreprennent de pareil- „ les, n'ont point à ſe reprocher le ſang „ répandu; la néceſſité les fait agir, & „ dans de pareilles circonſtances la guer- „ re eſt un moindre malheur que la paix". Cette Refléxion n'eſt pas ſimplement occaſionnelle: Mais à l'occaſion de celle-là, qui ne ſeroit charmé de trouver celles qui ſuivent ?

„ Autrefois quelques Princes, ſans ſon- „ ger à ſe faire des Alliez, ne penſoient „ qu'à vendre leurs ſoldats, & à trafi- „ quer du ſang de leurs ſujets. L'inſti- „ tution du Soldat eſt pour la défenſe „ de la Patrie; les louer à d'autres, com- „ me on vend des dogues & des taureaux

„ pour le combat, c'eſt, ce me ſemble, „ pervertir à la fois le but du négoce & „ de la guerre. On dit qu'il n'eſt pas „ permis de vendre les choſes ſaintes, „ eh ! qu'y a-t-il de plus ſacré que le „ ſang des hommes ?

„ Pour les guerres de Religion, ſi ce „ ſont des guerres civiles, elles ſont „ preſque toûjours la ſuite de l'impru- „ dence du Souverain, qui a mal-à-pro- „ pos favoriſé une Secte aux dépens d'u- „ ne autre ; qui a trop reſſerré ou trop „ étendu l'exercice public de certaines „ Religions ; qui ſur-tout a donné du „ poids à des querelles de Parti, leſ- „ quelles ne ſont que des étincelles paſſa- „ geres quand le Souverain ne s'en mêle „ pas, & qui deviennent des embraſe- „ mens quand il les fomente.

Si cette derniere reflexion déplaît, ce ne peut être qu'aux Zélateurs outrez, ſoit du Parti *Eccléſiaſtique*, ſoit du Parti *Déiſte*. Chaque Parti a ſes Bigots, ſes Fanatiques, ſes Dupes & ſes Fripons. Mais les bons Eſprits, de quelque Parti qu'ils ſoient, reconnoîtront ſans peine, & que les Gens d'Egliſe ont fait beaucoup de mal par leurs controverſes, & que les Laïques (Princes, Magiſtrats, ou autres Membres conſiderables de l'Etat) y ont beaucoup contribué. Les Eccléſiaſtiques, au reſte, doivent ſe féliciter de voir qu'un pareil aveu, qui les dé-

décharge d'une bonne partie de l'iniquité, vienne d'un Prince, & d'un Prince qui a véritablement de la Religion, mais qui eſt trop philoſophe pour pouvoir être ſoupçonné de donner dans cette Bigotterie, à laquelle on reproche de favoriſer l'Egliſe aux dépens de la vérité. Sa Religion paroît dans l'Ouvrage même dont nous venons de faire l'Extrait: mais elle s'y montre ſans la moindre affectation, & avec cet air de Sageſſe & de Candeur qui n'apartient ni à la Superſtition ni à l'Hypocriſie.

P. S.

Les Avertiſſemens de la Gazette d'Amſterdam ont annoncé au Public que *J. van Duren*, Libraire à la Haye, avoit imprimé & débitoit l'*Anti-Machiavel, ou Examen du Prince de Machiavel, Edition magnifique, faite ſur celle de Londres, & ſur le Manuſcrit original, corrigée avec ſoin, & augmentée de l'Epître dédicatoire d'Amelot de la Houſſaye au Grand-Duc de Toſcane; grand Octavo*: 1741. Nous ne ſçavons pas trop ce que c'eſt que cette Edition, faite à la fois & ſur celle de Londres, & ſur le Manuſcrit original. Nous ne l'avons point vûe. Mais nous en avons vû une troiſième, dont un des Journaliſtes vient de recevoir un exemplaire, & que nous croyons devoir faire connoître.

Elle porte pour Titre : *Anti-Machiavel, ou Eſſai de Critique ſur le Prince de Machiavel, publié par Mr. de Voltaire. A la Haye, aux dépens de l'Editeur.* MDCC XL. Et après le titre vient une *Préface de l'Editeur*, dont nous pourrions faire un Extrait, mais qu'il vaudra mieux donner toute entiere.

„ Je crois rendre ſervice aux hommes „ en publiant l'*Eſſai de Critique ſur Ma-„ chiavel.* L'illuſtre Auteur de cette ré-„ futation eſt une de ces grandes ames que „ le Ciel forme rarement pour ramener le „ genre humain à la vertu par leurs exem-„ ples. Il mit par écrit ces penſées, il „ y a quelques années, dans le ſeul deſ-„ ſein d'écrire des véritez que ſon cœur „ lui dictoit. Il étoit encore très-jeu-„ ne, il vouloit ſeulement ſe former à „ la ſageſſe, à la vertu ; il comptoit ne „ donner des leçons qu'à ſoi-même, mais „ ces leçons qu'il s'eſt données, méritent „ d'être celles de tous les Rois, & peu-„ vent être la ſource du bonheur des „ hommes. Il me fit l'honneur de m'en-„ voyer ſon Manuſcrit, je crus qu'il étoit „ de mon devoir de lui demander la „ permiſſion de le publier. Le poiſon „ de Machiavel eſt trop public, il falloit „ que l'Antidote le fût auſſi. On s'ar-„ rachoit à l'envi les copies manuſcrites, „ il en couroit déja de très-fautives, & „ l'Ouvrage alloit paroître défiguré, ſi

„ je

„ je n'avois eu le ſoin de fourvir cette
„ copie exacte, à laquelle j'eſpére que
„ les Libraires à qui j'en ai fait préſent
„ ſe conformeront. On ſera ſans doute
„ étonné quand j'apprendrai aux Lecteurs,
„ que celui qui écrit en François d'un
„ ſtile ſi noble, ſi énergique, & ſouvent
„ ſi pur, eſt un jeune Etranger, qui n'é-
„ toit jamais venu en France. On trou-
„ vera même qu'il s'exprime beaucoup
„ mieux qu'Amelot de la Houſſaye, que
„ je fais imprimer à côté de la réfutation.
„ C'eſt une choſe inouïe, je l'avoue;
„ mais c'eſt ainſi que celui dont je pu-
„ blie l'Ouvrage, a réuſſi dans toutes
„ les choſes auxquelles il s'eſt appliqué.
„ Qu'il ſoit Anglois, Eſpagnol ou Ita-
„ lien, il n'importe; ce n'eſt pas de ſa
„ patrie, mais de ſon Livre dont il s'a-
„ git ici. Je le crois mieux fait & mieux
„ écrit que celui de Machiavel, & c'eſt
„ un bonheur pour le genre humain qu'en-
„ fin la vertu ait été mieux ornée que
„ le vice. ——— Maître de ce précieux
„ dépôt, j'ai laiſſé exprès quelques ex-
„ preſſions qui ne ſont pas Françoiſes,
„ mais qui méritent de l'être, & j'oſe
„ dire que ce Livre peut à la fois per-
„ fectionner notre Langue & nos mœurs.
„ Au reſte, j'avertis que tous les Cha-
„ pitres ne ſont pas autant de réfutations
„ de Machiavel, parce que cet Italien
„ ne prêche pas le crime dans tout ſon
„ Livre.

„ Livre. Il y a quelques endroits de „ l'Ouvrage que je préſente, qui ſont „ plutôt des Reflexions ſur Machiavel que „ contre Machiavel; voilà pourquoi j'ai „ donné au Livre le titre d'*Eſſai de Cri-* „ *tique ſur Machiavel.* —— L'illuſtre Au- „ teur ayant pleinement répondu à Ma- „ chiavel, mon partage ſera ici de ré- „ pondre en peu de mots à la Préface „ d'Amelot de la Houſſaye. —— Ce „ Traducteur a voulu ſe donner pour un „ Politique; mais je puis aſſurer que „ celui qui combat ici Machiavel, eſt „ véritablement ce qu'Amelot veut pa- „ roître. —— Ce qu'on peut dire peut- „ être de plus favorable pour Amelot, „ c'eſt qu'il traduiſit le Prince de Ma- „ chiavel, & en ſoutint les Maximes, plu- „ tôt dans l'intention de débiter ſon Livre „ que dans celle de perſuader. Il parle „ beaucoup de *raiſon d'Etat* dans ſon Epî- „ tre dédicatoire; mais un homme, qui, „ ayant été Secretaire d'Ambaſſade, n'a „ pas eu le ſecret de ſe tirer de la miſe- „ re, entend mal, à mon gré, la raiſon „ d'Etat. —— Il veut juſtifier ſon Au- „ teur par le témoignage de Juſte-Lipſe, „ qui avoit, dit-il, autant de pieté & de „ Religion que de ſçavoir & de politique. „ Sur quoi je remarquerai 1. que Juſte- „ Lipſe & tous les Sçavans dépoſeroient „ envain en faveur d'une doctrine fu- „ neſte au genre humain; 2. que la *Pieté*

„ &

„ & la Religion, dont on ſe pare ici très
„ mal à propos, enſeignent tout le con-
„ traire; 3. que Juſte-Lipſe, né Catho-
„ lique, devenu Luthérien, puis Calvi-
„ niſte, & enfin redevenu Catholique,
„ ne paſſa jamais pour un homme reli-
„ gieux, malgré ſes très-mauvais vers
„ pour la Ste. Vierge; 4. que ſon gros
„ Livre de Politique eſt le plus mépriſé
„ de ſes Ouvrages, tout dédié qu'il eſt
„ aux Empereurs, Rois & Princes; 5.
„ qu'il dit préciſément le contraire de
„ ce qu'Amelot lui fait dire. *Plût à Dieu*,
„ dit Juſte-Lipſe, page 9. de l'Edition de
„ Plantin, *que Machiavel eût conduit ſon*
„ *Prince au Temple de la Vertu & de l'Hon-*
„ *neur! mais en ne ſuivant que l'utile, il*
„ *s'eſt trop écarté du chemin royal de l'honnê-*
„ *te*, UTINAM PRINCIPEM SUUM RECTA
„ DUXISSET AD TEMPLUM VIRTUTIS ET
„ HONORIS, *&c.* Amelot a ſupprimé
„ exprès ces paroles. La mode de ſon
„ tems étoit encore de citer mal à pro-
„ pos; mais altérer un paſſage auſſi
„ eſſentiel, ce n'eſt pas être pédant, ce
„ n'eſt pas ſe tromper, c'eſt calom-
„ nier. Le grand homme dont je ſuis
„ l'Editeur, ne cite point; mais je me
„ trompe fort, ou il ſera cité à jamais
„ par tous ceux qui aimeront la raiſon &
„ la juſtice. —— Amelot s'efforce de
„ prouver que Machiavel n'eſt point im-
„ pie; il s'agit bien ici de pieté! Un
„ hom-

„ homme donne au monde des leçons
„ d'aſſaſſinat & d'empoiſonnement, & ſon
„ Traducteur oſe nous parler de ſa dé-
„ votion ! —— Les Lecteurs ne pren-
„ nent point ainſi le change. Amelot a
„ beau dire que ſon Auteur a beaucoup
„ loué les Cordeliers & les Jacobins, il
„ n'eſt point ici queſtion de Moines, mais
„ de Souverains, à qui l'Auteur veut
„ enſeigner l'art d'être méchans, qu'on
„ ne ſçavoit que trop ſans lui. —— D'ail-
„ leurs croiroit-on bien juſtifier Miri-
„ vits, Cartouche, Jaques Clément ou
„ Ravaillac, en diſant qu'ils avoient de
„ très-bons ſentimens ſur la Religion?
„ Et ſe ſervira-t-on toûjours de ce voile
„ ſacré pour couvrir ce que le crime a
„ de plus monſtrueux ? Céſar Borgia,
„ dit encore le Traducteur, *eſt un bon*
„ *modèle pour les Princes nouveaux*, c'eſt-à-
„ dire pour les Uſurpateurs; mais pre-
„ mièrement tout Prince nouveau n'eſt
„ point Uſurpateur. Les Medicis étoient
„ nouvellement Princes, & on ne pou-
„ voit leur reprocher d'uſurpation. Se-
„ condement l'exemple de ce Bâtard
„ d'Alexandre VI. toûjours déteſté &
„ ſouvent malheureux, eſt un très-mé-
„ chant modèle pour tout Prince. En-
„ fin, la Houſſaye prétend que Machia-
„ vel haïſſoit la tyrannie ; ſans doute
„ tout homme la déteſte, mais il eſt bien
„ lâche & bien affreux de la déteſter &
„ de-

„ de l'enſeigner. —— Je n'en dirai pas
„ davantage, il faut écouter le vertueux
„ Auteur, dont je ne ferois qu'affoiblir
„ les ſentimens & les expreſſions. ——
„ NB. Je ſouſſigné ai dépoſé le Ma-
„ nuſcrit Original entre les mains de
„ Monſieur *Cirille le Petit*, Deſſervant de
„ l'Egliſe Françoiſe à la Haye, lequel
„ Manuſcrit Original eſt conforme en
„ tout au Livre intitulé *Eſſai de Critique*
„ *ſur Machiavel*; toute autre Edition étant
„ défectueuſe, & les Libraires devant
„ ſuivre en tout la préſente Copie.

F. DE VOLTAIRE.

A la Haye, ce 12.
Octobre 1740.

A la fin du Livre ſe trouve un *Avis de l'Editeur* en ces termes. „ Dans le
„ tems qu'on finiſſoit cette Edition, il
„ en a paru deux autres : l'une eſt in-
„ titulée de Londres, chez *Jean Mayer*;
„ l'autre à la Haye, chez *van Duren*. El-
„ les ſont très-différentes du Manuſcrit
„ original ; ce qu'il eſt aiſé de recon-
„ noître aux indications ſuivantes. ——
„ 1. Dans ces Editions le Titre eſt, ANTI-
„ MACHIAVEL, OU EXAMEN DU PRINCE
„ &c ; & celle-ci eſt intitulée, ANTI-
„ MACHIAVEL OU ESSAI DE CRITIQUE
„ SUR LE PRINCE DE MACHIAVEL. ——
„ 2. Le premier Chapitre dans ces Edi-

„ tions

„ tions a pour titre, *Combien il y a de* „ *ſortes de Principautez* &c. & ici le titre „ eſt, *Des différens Gouvernemens.* Le ſe- „ cond Chapitre de ces Editions eſt, „ *Des Principautez héréditaires*; & ici *Des* „ *Etats héréditaires.* —— Il y a d'ail- „ leurs des omiſſions conſiderables, des „ interpolations, des fautes en très- „ grand nombre dans ces Editions „ que j'indique. Ainſi, lorſque les Li- „ braires qui les ont faites, voudront „ réimprimer ce Livre, je les prie de „ ſuivre en tout la préſente copie.

Notez que dans les paſſages que nous avons citez de l'Anti-Machiavel, nous avons eu ſoin de nous conformer ſur l'Edition de Mr. de Voltaire.

Nous finirons en rapportant hiſtoriquement, que nous avons vû un Exemplaire de cette Edition, où quelqu'un avoit écrit, ſur le papier blanc d'entre le Livre même & la couverture, quelques refléxions détachées & quelques vers, que nous nous contenterons de tranſcrire.

„ C'eſt une belle réfutation de Ma- „ chiavel que le Livre du Roi de Pruſ- „ ſe. Mais on en pourra voir quelque „ jour une réfutation encore plus belle. „ Ce ſera l'hiſtoire de la Vie de ce Prin- „ ce. Etre ſon Hiſtoriographe, ſera un „ emploi auſſi agréable que glorieux.

„ J'aime un Livre dont la lecture me „ laiſſe une idée grande & aimable du „ caractère, des ſentimens, des mœurs „ de

„ de celui qui l'a composé. — J'aime un
„ Ouvrage sérieux qui ne soit point écrit
„ trop sérieusement. Le sérieux de ce-
„ lui-ci n'a rien de triste, rien d'aus-
„ tère, rien de guindé. C'est le sérieux
„ d'un Philosophe qui a la maturité d'un
„ homme de cinquante ans avec la fleur
„ de la jeunesse; & qui joint à un esprit
„ orné, à un jugement solide, à un discer-
„ nement peu commun, une imagina-
„ tion féconde & agréable, une sérénité
„ riante (si j'ose ainsi dire) & quel-
„ quefois même enjouée, qui est peut-
„ être un des caractères essentiels d'une
„ belle ame; sur-tout dans un âge comme
„ celui de vingt ans à trente ans, & dans
„ un de ces hommes nez pour le Trône,
„ que la *Séduction du Trône* ne porte sou-
„ vent que trop à étouffer un enjoûment
„ qui, au gré de l'orgueil, marque trop
„ d'humanité.

„ On pourroit appliquer à ce Livre
„ ce qu'a dit *La Bruyere*, p. m. 85, dans
„ le Chapitre *des Ouvrages d'Esprit*. Voi-
„ ci ses paroles : *Quand une lecture vous*
„ *élève l'esprit, & qu'elle vous inspire des*
„ *sentimens nobles & courageux, ne cherchez*
„ *pas une autre régle pour juger de l'Ouvra-*
„ *ge : il est bon, & fait de main d'Ouvrier.*
„ La Critique après cela peut s'exercer
„ sur les petites choses, relever quelques
„ expressions, corriger des phrases, par-
„ ler de Syntaxe, épiloguer sur certai-

„ nes penſées incidentes, & décider que „ l'Auteur pouvoit dire encore telle ou „ telle choſe, & que telle ou telle autre „ pouvoit être dite en autres termes.

„ Il y a tel Prince qui a écrit, mais „ moins en Prince qu'en Pédant: de ſa- „ çon qu'on y reconnoît moins un Auteur „ qui eſt Prince, qu'un Prince qui eſt Au- „ teur. Celui qui a fait l'ANTI-MACHIA- „ VEL, écrit véritablement en homme de „ qualité; & cela, ſans qu'on puiſſe lui „ reprocher de ſe donner certains pe- „ tits airs de qualité, qui ne ſont au fond „ qu'une nouvelle eſpece de Pédante- „ rie, plus choquante peut-être, ou plus „ viſible que celle de l'Ecole ou du Cloî- „ tre. Je me ſouviens d'un endroit où „ il inſinue quelque choſe touchant ſon „ illuſtre naiſſance: Mais il le fait d'une „ manière qui n'a rien que de très-aima- „ ble, & qui ne ſente parfaitement ſon „ galant homme. Liſez ce qu'il dit aux „ pages 128, 129. *Un homme élevé à „ l'Empire par ſon courage, n'a plus de pa- „ rens; on ſonge à ſon pouvoir, & non à ſon „ extraction. Puppien étoit fils d'un Ma- „ réchal de village, Probus d'un Jardinier, „ Diocletien d'un Eſclave, Valentinien d'un „ Cordier; ils furent tous reſpectez. Le Sforce „ qui conquit Milan, étoit un Païſan; Crom- „ wel qui aſſujettit l'Angleterre & fit trem- „ bler l'Europe, étoit un ſimple Citoyen; le „ grand Mahomet, Fondateur de l'Empire le*

„ *plus*

„ *plus florissant de l'Univers, avoit été un* „ *Garçon Marchand; Samori premier Roi* „ *d'Esclavonie, étoit un Marchand François;* „ *le fameux Piast, dont le nom est si revéré en* „ *Pologne, fut élu Roi, ayant encore aux* „ *pieds ses sabots, & il vécut respecté jusqu'à* „ *cent ans. Que de Généraux d'armée, que* „ *de Ministres & de Chanceliers roturiers!* „ *L'Europe en est pleine, & n'en est que plus* „ *heureuse; car ces places sont données au mé-* „ *rite.* JE NE DIS PAS CELA POUR MÉ- „ PRISER LE SANG DES WITIKINDS, DES „ CHARLEMAGNES, & DES OTTOMANS; „ JE DOIS AU CONTRAIRE PAR PLUS „ D'UNE RAISON AIMER LE SANG DES „ HÉROS, MAIS J'AIME ENCORE PLUS „ LE MÉRITE. Il n'y a gueres qu'un des „ premiers Gentilshommes du monde „ qui puisse parler sur ce ton-là.

„ IMPROMPTU

„ *Sur l'Anti-Machiavel du Roi de Prusse, publié par Mr. de Voltaire.*

„ Des Auteurs peu considerables
„ Ont eu d'illustres Editeurs:
„ Et les plus illustres Auteurs,
„ Des Editeurs très-miserables.
„ L'Editeur & l'Auteur sont aussi quel-
„ quefois
„ Deux Sots obscurs qu'unit leur goût
„ pour des sornètes:

„ Mais ici nous voyons le Prince des
„ Poëtes
„ Editeur du Prince des Rois.

In Anti-Machiavellum
nuperrimè typis mandatum,

Auctore

CAROLO FRIDERICO.

BORUSSORUM REGE;

Editore

FRANCISCO VOLTARIO.

Editor eſt celebris, ſed enim celeberrimus Auctor,
Regibus & Populis dignus uterque legi:
Hicce Poetarum, Regum ille, facillimè Princeps,
Eſt ſocio illuſtri dignus uterque ſuo.

ARTICLE II.

Our SAVIOUR's Divine Sermon on the Mount, contained in the Vth, VIth, and VIIth Chapters of St. MATTHEW's Goſpel, explained: and the Practice of it recommended in divers Sermons and Diſcourſes. In four Volumes. To which is prefixed a Paraphraſe on the whole Sermon on the

the Mount; and two copious Indexes annexed; one of the Scriptures explained, the other of the particular Heads treated of in the Work. By JAMES BLAIR, M. A. Commiſſary of Virginia, Preſident of WILLIAM and MARY College, and Rector of Williamsburgh in that Colony. The ſecond Edition. With a recommendatory Preface by the Reverend Dr. WATERLAND. C'eſt à dire :

Le Sermon de notre Sauveur *ſur la Montagne, expliqué dans pluſieurs Sermons & Diſcours, où l'on preſſe auſſi la Pratique des Devoirs qui nous y ſont préſcrits : le tout précedé d'une Paraphraſe de ce Sermon, & ſuivi de deux amples Indices, l'un des paſſages expliquez par occaſion, & l'autre des Matières qu'on traite dans ces Diſcours. Par Mr.* Jaques Blair, *Maître ès Arts, Commiſſaire * de la Virginie, Préſident du College de Guillaume & Marie, & Recteur de Williamsbourg dans cette Colonie : Seconde Edition, accompa-*

* On verra dans l'Extrait en quoi conſiſte cette Charge.

pagnée d'une Préface du Docteur WATERLAND, *deſtinée à recommander la Lecture de ces Sermons.* En quatre Volumes 8. A Londres, chez J. Brotherton, dans Cornhill, 1740.

QUoique ce ſoit ici une ſeconde Edition, nous ſommes perſuadez que ces Sermons ſont très-peu connus de delà la Mer; ils méritent pourtant de l'être, tant parce qu'ils ſont remplis de bon ſens, & très-propres à donner une juſte idée de la morale Chrétienne, que parce qu'ils contiennent une Critique judicieuſe, & des Explications ſouvent très-heureuſes de pluſieurs paſſages difficiles.

Comme Mr. Blair, s'il vit encore, eſt en Amerique, & ne pouvoit pas par conſequent prendre ſoin de cette Edition, Mr. le Docteur Waterland a bien voulu s'en charger, non ſeulement à cauſe de la grande eſtime qu'il a pour l'Auteur, mais auſſi parce qu'il eſt perſuadé de l'utilité de ces Sermons. Il commence la Préface qu'il y a miſe, par nous apprendre tout ce qu'il a pû découvrir ſur la perſonne de l'Auteur.

Mr. Jaques Blair eſt né en Ecoſſe, & y a fait ſes Etudes. Après y avoir reçu les Ordres ſacrez, il fut pourvû d'un Bénéfice dans l'Egliſe Epiſcopale de ce Païs-là. Mais découragé par les troubles qu'il

qu'il y avoit en Ecoſſe, & ayant quelque eſpérance d'exercer ailleurs ſes fonctions Paſtorales avec plus de fruit, il quitta ſon Bénéfice, & vint en Angleterre ſur la fin du Régne de Charles II. Son mérite le fit bientôt connoître du Docteur Compton, alors Evêque de Londres, qui vers l'an 1685. le perſuada d'aller à la Virginie en qualité de Miſſionaire. Sa vie exemplaire, & ſes travaux infatigables dans les fonctions de ſon Miniſtère, produiſirent beaucoup de fruit dans cette Colonie, & lui acquirent l'eſtime de tout le monde. L'Evêque Compton connoiſſant ſon grand mérite, le choiſit environ l'an 1689. pour ſon Commiſſaire, ou Grand-Vicaire à la Virginie. Comme toutes les Colonies de l'Amerique dépendent du Diocèſe de Londres, l'Evêque de cette Ville nomme des *Commiſſaires* dans ces Colonies, pour y exercer en ſon nom la Juriſdiction Eccléſiaſtique. Ce poſte eſt très-honorable, mais en même tems très-pénible; cependant il n'empêcha pas Mr. Blair de s'acquitter des fonctions paſtorales avec autant de ſoin & de zèle qu'il avoit fait auparavant.

Pendant qu'il étoit tout occupé à travailler au bien de l'Egliſe de cette Colonie, il s'apperçut avec chagrin qu'il y avoit un obſtacle qui empêcheroit toûjours le ſuccès de ſes travaux. C'étoit le manque d'Ecoles & de Séminaires, où

l'on pût enſeigner à la jeuneſſe les Sciences & la Religion. Il forma donc le deſſein de fonder un College à Williamsbourg Capitale de la Virginie. Pour cet effet il engagea un bon nombre de perſonnes à faire une ſouſcription, qui montoit à une ſomme aſſez conſiderable : non content de cela, il fit un voyage en Angleterre en 1693. pour ſolliciter cette affaire à la Cour. La Reine Marie approuva ſi fort ſon projet, qu'elle y entra avec zèle. Le Roi Guillaume en comprit auſſi l'utilité ; de ſorte qu'il donna des Lettres patentes pour fonder & renter un College à Williamsbourg, qui fut appellé le College de Guillaume & de Marie, du nom de ſes illuſtres Fondateurs *. Mr. Blair, qui avoit eu la principale part à l'établiſſement de ce College, en fut fait Principal. Voilà tout ce que Mr. Waterland nous apprend ſur l'Auteur des Sermons dont il a procuré une nouvelle Edition. Il ajoute ſeulement, que, ſi l'Auteur eſt encore en vie, il doit avoir environ 58 ans de Miniſtère ; il a été 54. ans Miſſionaire, 50 ans Commiſſaire de l'Evêque ; & environ 46 ans Préſident du College.

Venons à ſes Sermons. Ils ont été compoſez, dit Mr. Waterland, dans un âge

* *Voyez* Burnet Hiſt. of his own Time Vol. II. *pag.* 119.

âge mûr, après de longues études, après que l'Auteur eût acquis beaucoup d'expérience dans les fonctions du Miniſtère, après qu'il eût fait beaucoup d'obſervations ſur les mœurs & la conduite des hommes, & qu'il eût perfectionné ſes connoiſſances dans l'Ecole de Jeſus-Chriſt. Ces Sermons ont été imprimez pour la première fois en 1722, à la ſollicitation de pluſieurs Prélats, & particulierement de l'Archevêque Wake, & du Docteur Robinſon, alors Evêque de Londres.

Lorſque cette Edition fut toute vendue, les Exécuteurs Teſtamentaires du Dr. Bray, à qui Mr. Blair avoit cedé ſon droit de Copie, réſolurent d'en publier une nouvelle Edition, & firent ſçavoir leur deſſein à l'Auteur; qui, pour rendre cette édition meilleure que la premiére, revit ſon Ouvrage en 1732, en corrigea les fautes d'impreſſion, y ajouta deux Indices, & y mit une nouvelle Dédicace, addreſſée au préſent Evêque § de Londres. On ne ſçait pourquoi on a tant tardé à publier cette ſeconde Edition. Quoi qu'il en ſoit, on doit être bien-aiſe de la voir paroître enfin. „ Ces Sermons, „ dit Mr. Waterland, contiennent une „ ſaine Doctrine, & un Corps complet „ de

§ Mr. Edmund Gibſon fut fait Evêque de Lincoln en 1716, & transféré de cet Evêché à celui de Londres en 1723.

„ de *Théologie Pratique* : Et qu'on ne s'i-
„ magine point, qu'en employant ce ter-
„ me de *pratique* je veuille les dépriſer,
„ je prétens au contraire en rélever le
„ mérite : Dire qu'un Ouvrage tend à
„ la pratique, c'eſt en faire le plus grand
„ éloge qui ſe puiſſe, ſoit qu'on conſidé-
„ re le mérite intrinſeque & l'utilité de
„ l'Ouvrage, ou la difficulté qu'il y a,
„ & les talens qui ſont néceſſaires pour
„ écrire ſur la Morale avec quelque
„ exactitude & quelque préciſion. Un
„ homme élevé dans les Ecoles, ou qui
„ n'a jamais converſé qu'avec ſes Livres,
„ pourra être capable de compoſer un
„ Syſtême, ou de diſcuter quelques points
„ dogmatiques avec méthode & avec
„ clarté. Mais il faut quelque choſe de
„ plus pour faire un bon guide en fait
„ de Morale, & pour rendre un homme
„ capable de mettre les véritez les
„ plus importantes à la portée du peu-
„ ple ; d'avoir toûjours égard au tems,
„ aux perſonnes, aux circonſtances ; de
„ précautionner ſes Auditeurs contre les
„ préjugez ſecrets, & les ſubterfuges
„ cachez du cœur humain ; enfin de
„ preſſer les Devoirs que l'on prêche,
„ avec toute l'ardeur néceſſaire, &
„ d'employer toute l'adreſſe que la pru-
„ dence permet, pour les inſinuer dans les
„ eſprits & dans les cœurs. Pour réuſſir
„ en cela, il faut, outre les connoiſſan-

„ ces

„ ces qu'on puiſe dans les Livres, avoir „ acquis encore la connoiſſance des „ hommes ; il faut avoir une certaine „ ſagacité pratique (que la grace de Dieu, „ jointe à la reflexion & à de ſages ob- „ ſervations, peut ſeule donner) pour re- „ préſenter au vif les véritez Chrétien- „ nes, ou du moins pour les propoſer „ d'une manière qui ſoit utile.

Le ſujet que Mr. Blair a choiſi ne pouvoit pas être plus intéreſſant, puiſque c'eſt le Sermon de Jeſus-Chriſt ſur la Montagne. Il l'a expliqué d'une manière judicieuſe, & a preſſé avec force la pratique des Devoirs qu'il renferme. Son ſtile eſt clair, aiſé, naturel, & avec cela mâle & nerveux; il eſt proportionné à la portée du commun des Chrétiens, & propre en même tems à plaire à ceux qui ont l'eſprit plus cultivé, & de plus grandes connoiſſances. C'eſt le jugement qu'en porte Mr. Waterland.

Il ajoute, que l'Auteur a trouvé heureuſement une Clef, à laquelle les Commentateurs n'avoient pas penſé avant lui, & qui lui ſert à expliquer l'occaſion, les différentes vûës, les ſens cachez, & la liaiſon de tout le Sermon de Jeſus-Chriſt, ſur la Montagne. Ce n'eſt pas qu'on n'ait bien ſçu avant lui, que les Juifs attendoient un Royaume temporel, que le Meſſie devoit établir, ſelon eux. Mais l'ap-

l'application de ce fait au Sermon sur la Montagne, l'usage qu'on en peut faire pour expliquer les endroits les plus obscurs de ce Discours de Jesus-Christ, & pour montrer la liaison des différentes parties qui le composent; c'est ce qu'il y a ici de nouveau, dit Mr. Waterland, c'est ce qui paroît être d'un très-grand usage, particulierement dans l'explication des dix Béatitudes, pour faire voir qu'elles renferment chacune un Devoir particulier, dont la pratique est accompagnée, même en ce monde, d'une recompense qui lui est propre.

Pour bien comprendre le sentiment de notre Auteur, il faut considerer d'abord les principes qu'il pose dès le commencement de son Exposition du Sermon sur la Montagne. Il fait voir premièrement *, que la Multitude qui suivit Jesus-Christ, croyoit, ou soupçonnoit au moins, qu'il étoit le Messie; mais qu'ils avoient de très-fausses idées du Messie, croyant qu'il devoit être un Roi temporel, & qu'ils espéroient que Jesus-Christ prendroit dans peu la qualité de Roi, & travailleroit à établir son Empire. Comme il étoit nécessaire de désabuser le peuple de ces idées grossieres & charnelles, Mr. Blair prouve, en second lieu, que le Sermon sur la Montagne, & particulierement ce qui

* Serm. I. *Tom.* I. *pag.* 54. *& suiv.*

qui y eſt dit des Béatitudes, eſt deſtiné à donner au peuple de juſtes idées du Régne du Meſſie. „ Quel eſt le but de ces „ Béatitudes ? dit notre Auteur ; ſi ce „ n'eſt de faire connoître qui étoient „ ceux qui étoient propres à devenir les „ ſujets du Meſſie, & d'en donner une „ deſcription directement contraire aux „ mauvaiſes diſpoſitions de l'eſprit & du „ cœur dans leſquelles ſe trouvoient ceux „ qui écoutoient Jeſus-Chriſt, & qui „ étoient cauſées par les idées charnelles „ qu'ils avoient du Meſſie. Qu'y avoit-„ il de plus oppoſé à l'avarice & à l'ambi-„ tion, que l'*Eſprit de Pauvreté* * que Jeſus-„ Chriſt recommande ? Quoi de plus in-„ compatible avec une vie ſenſuelle & „ luxurieuſe, que l'humiliation, la repen-„ tance & les *pleurs* † ? Quoi de plus „ contraire à l'emportement, à la colere, „ à la vengeance, que la *debonnaireté* § ? „ Quoi de moins propre à favoriſer d'in-„ juſtes conquêtes, que l'amour de la „ *juſtice* ** ? Y avoit-il rien qui pût moins „ compatir avec un eſprit de cruauté „ que la *miſericorde* ††, ou avec la con-„ cupiſcence, que la *pureté de cœur* ‡ ? „ Pouvoit-on mieux combattre tout eſ-„ prit de contention & de revolte, qu'en „ inſiſtant ſur le bonheur de ceux qui

„ pro-

* Matth. V. 3. † *Verſ.* 4.
§ *Verſ.* 5. ** *Verſ.* 6.
†† *Verſ.* 7. ‡ *Verſ.* 8.

„ *procurent la paix* * ? Et pouvoit-on „ mieux munir les hommes contre l'eſprit „ de perſécution, qu'en les exhortant à „ la patience & au Martyre † ?

L'Auteur prouve enſuite, que le Sermon de Jeſus-Chriſt ſur la Montagne s'addreſſe, non pas ſimplement aux Apôtres entant que tels, mais à tous les Diſciples de Jeſus-Chriſt en général, & à tous ceux qui vouloient le devenir ; de ſorte que les Devoirs qui y ſont preſcrits obligent tous les Chrétiens. Ce ſujet eſt traité dans le ſecond & dans le troiſième Sermon ; qui ſont ſuivis d'un Appendix, où l'on refute l'opinion d'un ſçavant & illuſtre Théologien, qui dans un des Sermons qui ont été imprimez après ſa mort, ſoutient qu'il y a dans le Diſcours de Jeſus-Chriſt ſur la Montagne pluſieurs préceptes qu'on ne ſçauroit appliquer à tous les Chrétiens, mais qui ne regardoient que les Apôtres. Tel eſt entre autres ce paſſage du VIe. de S. Matth. verſet 25. *Ne ſoyez point en ſouci pour votre vie, de ce que vous mangerez & de ce que vous boirez ; ni pour votre corps, de quoi vous ſerez vêtus.* On prétend que, puiſque ce précepte interdit toute eſpece de ſouci pour les choſes de cette vie, il eſt abſurde de l'appliquer à tous les Chrétiens en général;

* *Verſ.* 9.
† *Verſ.* 10.

neral; mais qu'il convient parfaitement aux Apôtres, qui étant obligez d'aller de lieu en lieu pour établir l'Evangile, n'avoient ni le tems ni les moyens de pourvoir aux néceſſitez de la vie, & devoient par conſequent s'abandonner entierement à la Providence divine.

Mr. Blair rejette cette explication; il remarque que la Verſion Angloiſe peut avoir trompé ceux qui l'admettent. Il y a dans l'Anglois, *take no thought for your life. N'ayez aucune penſée*, ou *ne prenez aucun ſoin pour votre vie.* Le terme de l'Original eſt μὴ μεριμνᾶτε, qui ſignifie, *ne ſoyez point en peine*, ou *inquiets*, ou, comme il y a dans notre Verſion, *en ſouci*; de ſorte que, ſuivant notre Auteur, Jeſus-Chriſt condamne ici l'inquiétude, les ſoucis rongeans au ſujet de l'avenir. C'eſt le même précepte que St. Paul donne à tous les Chrétiens en général dans ſon Epître aux Philippiens *, où l'on trouve préciſement le même mot; μηδὲν μεριμνᾶτε, *ne vous inquiétez de rien.* On fait voir les raiſons par leſquelles Jeſus-Chriſt appuye le précepte qu'il donne, prouvant qu'il condamne, non les ſoins moderez que l'on prend pour pourvoir aux néceſſitez de la vie, mais les ſoucis rongeans, les ſoins inquiets & chagrins; & qu'il n'y a aucune de ces raiſons qui ſoit em-

* *Chap. IV. Verſ. 6.*

empruntée de quelque chose qui regarde les Apôtres en particulier, & entant que tels; mais que ce sont toutes des raisons générales, qui regardent tous les Chrétiens.

On explique les Béatitudes dans les seize Sermons suivans. Il seroit trop long d'en donner ici l'Extrait; mais pour faire connoître au moins les sentimens de notre Auteur, nous traduirons cette partie de sa Paraphrase du Sermon de Jesus-Christ, qui regarde les Béatitudes.

„ Vous me suivez, il est vrai (fait-il dire à Jesus-Christ,) mais c'est sur de fausses espérances. Vous vous flattez que sous le Régne du Messie vous posséderez des richesses & des honneurs; que vous ferez de grandes conquêtes, & que vous vous vengerez de vos ennemis; vous comptez qu'après les avoir vaincus, vous vivrez dans l'abondance, dans le luxe, & que vous pourrez satisfaire tous vos désirs, & vous livrer à toutes vos passions. Mais votre attente sera bien trompée; le Régne du Messie n'est point ce que vous pensez: je vais vous apprendre quel doit être le Caractère de ceux qui veulent devenir les sujets du Messie; & dans quelle disposition d'esprit & de cœur il faut qu'ils soient.

„ * Ceux qui aspirent aux honneurs,

„ aux

* Matth. V. 3.

„ aux dignitez, aux richeſſes ne ſont pas
„ des ſujets propres pour le Royaume
„ du Meſſie. Ceux-là ſeuls ſeront aſſez
„ heureux pour y avoir entrée, dont
„ l'eſprit & le cœur eſt détaché de ce
„ monde; qui, s'ils ſont pauvres, ſont
„ contens de leur ſort, & qui, s'ils ſont
„ riches, ne mettent point leur affection
„ aux richeſſes, mais ſçavent en faire un
„ bon uſage, ſans chercher rien de fort
„ ſolide en ce monde.

„ * Ceux qui aiment les vains plai-
„ ſirs du ſiécle, ne ſont pas non plus des
„ gens propres à devenir les ſujets du
„ Meſſie. Il lui faut des gens graves,
„ ſérieux, bien propres à porter la Croix,
„ & qui ſoient touchez d'un vrai repen-
„ tir de leurs péchez. Des gens de ce
„ caractère trouveront ſous la diſcipline
„ du Meſſie des conſolations plus dou-
„ ces, & un contentement plus ſolide
„ que toute la joye frivole, & tous les
„ vains plaiſirs que le monde peut pro-
„ curer.

„ † Ce ne ſont pas des gens féroces
„ ou guerriers qui ſont propres à faire
„ des conquêtes dans le Royaume du
„ Meſſie. Il faut un caractère tout op-
„ poſé; il faut un eſprit de douceur &
„ d'humilité, pour devenir ſujets du
„ Meſſie.

* *Verſ.* 4.
† *Verſ.* 5.

„ Messie. Cét esprit les rendra plus ca-
„ pables de jouir avec contentement des
„ biens temporels, dont l'Evangile per-
„ met l'usage, que le courage le plus mar-
„ tial, & les passions les plus turbulentes.
„ * Ne vous imaginez pas que le Mes-
„ sie & ses Sectateurs entreprennent de
„ saisir les Etats ni les biens d'autrui,
„ par voye de conquêtes, ou par le pré-
„ tendu Droit de la Guerre. Bien loin de-
„ là, ils abhorrent toute injustice; ils ne
„ feront tort à personne, car ils sont
„ penétrez d'un grand amour pour la justi-
„ ce & pour l'équité. Leur probité
„ leur fera trouver suffisamment de quoi
„ vivre mille fois plus heureux & con-
„ tens que les plus grands Conquérans
„ du monde.

„ † Il ne faudra pas déſoler ni rava-
„ ger les païs, ni tuer & massacrer tout
„ ce qu'on rencontrera devant soi. Le
„ Messie abhorre toute cruauté; une des
„ qualitez les plus nécessaires pour être
„ du nombre de ses sujets, c'est la mise-
„ ricorde, la pitié, la compassion pour
„ les malheureux. Ceux en qui se trou-
„ vera cette disposition, seront assurez
„ aussi de trouver misericorde à leur tour
„ & de la part de Dieu, & de la part
„ des hommes.

„ * Pre-

* *Vers.* 6.
† *Vers.* 7.

„ * Prenez garde auſſi à ne pas vous „ former une idée ſi charnelle du Régne „ du Meſſie, comme ſi vous deviez trou„ ver par l'établiſſement de ſon Empire „ de quoi ſatisfaire toutes vos convoiti„ ſes, & tous vos déſirs impurs, ainſi „ qu'il n'arrive que trop ſouvent dans les „ conquêtes que l'on fait à la pointe de „ l'épée. Bien loin de-là, les ſujets du „ Meſſie ne s'abſtiendront pas ſeulement „ de toute impureté actuelle, ils tra„ vailleront auſſi à ſe conſerver le cœur „ pur : ce qui les rendra capables de „ faire de grands progrès dans la connoiſ„ ſance & dans l'amour de Dieu ; de ſor„ te qu'étant devenus, pour ainſi dire, „ familiers avec lui, ils ſeront infiniment „ heureux lorſqu'ils ſeront admis en ſa „ préſence.

„ † Vous ne devez pas penſer non plus, „ qu'à l'exemple des Princes de ce monde, „ le Meſſie ait beſoin d'une armée de „ vaillans ſoldats pour établir ſon Em„ pire. Au lieu d'allumer la guerre, il „ veut procurer la paix : au lieu de ſol„ dats pour combattre, il demande des „ ſujets qui ſoient eux-mêmes pacifiques, „ & qui travaillent à établir la paix „ parmi les autres. Ce ſont-là ceux qui „ reſſemblent le plus à la Divinité ; & „ au

* *Verſ.* 8.
† *Verſ.* 9.

„ au grand jour, auquel chacun ſera obli-
„ gé de rendre compte de ſes actions ,
„ Dieu diſtinguera les Pacifiques d'une
„ manière glorieuſe , en les avouant
„ hautement pour ſes enfans.

„ * Enfin , je dois vous apprendre ,
„ que le Meſſie & ſes Sectateurs ne fe-
„ ront aucune conquête temporelle : leur
„ Religion eſt la Religion de la Croix : la
„ pratique de leur devoir les expoſera à
„ de grandes & de cruelles perſécutions
„ de la part du monde. Ces perſécutions
„ produiront de très-heureux effets ſur
„ eux ; elles les détacheront de la terre,
„ & leur apprendront la patience, la
„ ſoûmiſſion, la reſignation à la volonté
„ divine. Ce qui les fera devenir de
„ grands exemples de ſainteté ici bas ,
„ & les rendra capables de jouïr d'u-
„ ne parfaite félicité dans le Ciel.
„ C'eſt par des Confeſſeurs & par des
„ Martyrs, & non pas par des ſoldats &
„ des Conquérans que le Régne du Meſſie
„ s'établira.

On voit deux choſes par cette Paraphraſe. Premièrement, que chacune des Béatitudes dont Jeſus-Chriſt parle, a un rapport immédiat avec quelqu'un des préjugez des Juifs touchant le Régne du Meſſie, & les avantages dont ils ſe flattoient de jouïr ſous ce Régne. En ſecond lieu,

* *Verſ.* 10.

lieu, il paroît que la recompense attachée à chaque Béatitude est une suite naturelle de l'heureuse disposition qui y est décrite. Cela paroît plus évidemment encore par le détail où l'Auteur entre dans ses Sermons sur les Béatitudes. Mais nous ne sçaurions le suivre dans ce détail sans tomber dans une longueur excessive.

La même raison nous empêche de donner l'Extrait des autres Sermons : nous nous contenterons d'en rapporter deux ou trois passages ; & pour éviter l'embarras du choix, nous donnerons ceux que Mr. Waterland à transcrits dans sa Préface. Voici ce que dit Mr. Blair sur le prix des bonnes Oeuvres. „ * Je crains „ que, par nos imprudentes Refutations „ des erreurs de Rome sur le mérite des „ Oeuvres & sur les Oeuvres de surérogations, nous n'ayons trop diminué le „ prix des bonnes Oeuvres elles-mêmes : „ au lieu qu'il est certain qu'on doit les „ estimer infiniment, tant parce qu'elles „ sont les signes & les fruits naturels d'une „ Foi vive, que parce qu'elles sont des „ *conditions nécessaires* pour obtenir le salut, & non seulement pour obtenir le „ salut, mais pour croître en grace, & „ pour arriver à un plus haut degré de „ gloire.

* *Tom.* I. *Serm.* XXI, *pag.* 374, *sur Matth.* V. 12.

„ gloire." Le Sermon d'où ce paſſage eſt tiré, eſt deſtiné à prouver qu'il y aura différens degrez de gloire dans le Ciel, ſelon que les hommes auront eu une vertu plus ou moins éminente.

Sur les faux Prophetes ou faux Docteurs Mr. Blair s'exprime de cette maniére: „ Je ne ſçaurois croire que ceux „ qui ſont infectez de quelque doctrine „ hérétique & dangereuſe, ſoient tous „ des ſcelérats dont le cœur eſt entierement corrompu & la vie deréglée. „ Cette expreſſion, *Ceux qui viennent en „ habit de Brebis* *, peut ſignifier quelque „ choſe de plus que cette apparence extérieure de vertu, que les Hypocrites affectent: on peut entendre par-„ là, même les bonnes diſpoſitions du „ cœur, & une vie réguliere, qui donnant du poids aux erreurs que ces faux „ Docteurs enſeignent, les rendent par-„ là même plus dangereux † . . . . . „ Il y a un moyen bien facile de diſtinguer les faux Docteurs des véritables, „ & un moyen proportionné à la capacité des plus ſimples d'entre les Chrétiens; c'eſt de conſiderer les fruits & „ les conſequences de chaque Dogme „ qu'on enſeigne, d'examiner ce qu'il „ devroit naturellement produire dans „ ceux

* Matth. VII. 15.

† *Tom.* IV. Serm. XVI. *pag.* 249.

„ ceux qui le recevroient, & de juger juſ-
„ ques où ces fruits ou ces conſequences
„ & ces effets s'accordent avec la doctrine
„ & avec l'eſprit du Chriſtianiſme *.

Nous remarquerons en finiſſant, que les Sermons de Mr. Blair ſont fort courts: ces quatre Volumes, qui ſont imprimez en aſſez gros caractères, contiennent, l'un portant l'autre, environ 450 pages chacun, & il y a dans le premier Volume 31 Sermons, 32 dans le Second, 30 dans le troiſième, & 24 dans le quatrième.

ARTICLE III.

STONEHENGE, A Temple reſtored to the British Druids. By WILLIAM STUKELEY, M. D. Rector of All-Saints in Stamford. &c.

C'EST-A-DIRE:

STONEHENGE, *Temple reſtitué aux Druides de la* Grande-Bretagne. *Par* GUILLAUME STUKELEY, *Docteur en Médecine, & Recteur de l'Egliſe de Tous les Saints à* Stamford. *A* Londres, *chez les Innys & Manby, proche de* St.

* *Là-même Serm.* XVIII. *pag.* 274.

St. Paul. MDCCXL. *in fol.* pp. 66. ſans l'Epître dédicatoire au Duc d'*Ancaſter*, Grand-Chambellan d'Angleterre, la Préface, une Table des Matières qui eſt à la fin, & 35 Planches qui ſervent à repréſenter ce Monument.

L'Auteur nous apprend dans ſa Préface, que pendant quelques années il a employé une partie de la belle ſaiſon à viſiter, à meſurer & à examiner avec attention les Ouvrages des anciens Druïdes, répandus dans la Grande-Bretagne; & que ſes recherches ont enfin produit un vaſte Recueil d'obſervations & de deſſeins, auquel il pourroit donner le titre de CHRISTIANISME DES PATRIARCHES, ou d'*Hiſtoire Chronologique de l'Origine & des Progrès de la véritable Religion & de l'Idolâtrie.* Ce Recueil, dit-il, eſt compoſé de ſept Parties, dont voici les titres:

I. CANON MOSAICÆ CHRONOLOGIÆ, ou Chronologie de l'Hiſtoire de Moïſe, fixée par un Syſtême nouveau & complet, qui comprend tout le tems qui s'eſt écoulé depuis la Création du Monde juſqu'à la Sortie des Enfans d'Iſraël hors d'Egypte. Le tout illuſtré par les dates particulieres des évenemens les plus

plus remarquables, qui ſont autant de preuves de la vérité de ce Syſtème, & entremêlé d'un grand nombre d'Obſervations Aſtronomiques & Hiſtoriques, qui ſervent à confirmer la vérité de l'Hiſtoire Sainte, & en particulier des Généalogies de *Sanchoniaton*, & des Dynaſties de *Manethon*, &c

II. MELCHISEDEC, ou Deſcription de la *Religion des Patriarches*, la première de toutes, tirée de l'Hiſtoire Sainte & Profane. On fait voir dans ce Traité, que cette Religion n'étoit que le Chriſtianiſme, & que tous les hommes ont eu, pendant qu'elle a ſubſiſté, quelque connoiſſance de la pluralité des Perſonnes dans la Divinité.

III. DES MYSTÈRES DES ANCIENS, une des premières voyes par leſquelles ils ſe ſont éloignez de la vraye Religion pour tomber dans l'Idolâtrie; ce que l'on fait voir ſur-tout par l'explication particuliere que l'on donne de la fameuſe Table *d'Iſis*, publiée par *Pignorius Kircher*, &c.

IV. DISSERTATION SUR LES HIEROGLYPHES DES ANCIENS, ET SUR L'ORIGINE DE L'ALPHABET, dans laquelle on explique un grand nombre de Monumens hiéroglyphiques des Egyptiens, ſur-tout ceux qui ont rapport aux idées qu'ils ſe faiſoient des Perſonnes dans la Divinité; on fixe, par le moyen d'une nouvelle hy-

pothèſe, l'origine des Lettres ; on fait voir que les caractères Hébreux que nous avons à préſent, ſont les premiers qui ayent été inventez & d'où tous les autres dérivent ; on montre d'où l'on a tiré la première idée des Lettres, & enfin on donne l'explication de toutes les anciennes Monnoyes des Hébreux ſur leſquelles ſont gravez des caractères Samaritains.

V. L'HISTOIRE DES PATRIARCHES, ET SUR-TOUT D'ABRAHAM, developpée; d'où l'on tire des raiſons de croire, qu'environ ſon tems, ou bientôt après, une Colonie de Phéniciens vint s'établir dans la Grande-Bretagne. C'eſt à cette Epoque qu'on rapporte l'Origine des Druïdes, de leur Religion & de leur Ecriture ; l'on fait voir qu'ils apporterent avec eux la Religion des Patriarches, & quelque connoiſſance des Symboles ou Hiéroglyphes ſemblables à ceux des anciens Egyptiens, qu'ils attendoient le Meſſie, & qu'ils avoient quelque idée du tems dans lequel il devoit naître, de ſon Miniſtère & de ſa mort.

VI. DES TEMPLES DES DRUIDES DANS LA GRANDE-BRETAGNE, de leurs cérémonies religieuſes, de leurs différens ordres, de leurs ſacrifices, de leurs bois ſacrez, de leurs tombeaux, & de leurs lieux d'exercices. Où l'on donne en particulier une ample & exacte deſcription de leur fameux Temple à *Abury* dans le Nord

Nord de *Wiltshire*, dont on voit encore aujourd'hui les restes surprenans, & que l'on peut regarder comme le Monument le plus auguste qui existe sur la face de la terre; comme aussi de leur manière d'enterrer les morts, de leurs tombeaux, & de ce que l'Auteur y a trouvé de remarquable.

VII. DU CÉLÈBRE STONEHENGE, autre Temple des Druïdes, des sépulcres qui sont aux environs, & de ce qu'on y a trouvé, de la connoissance que ces Prêtres avoient de la Bousole, & du tems où ces Ouvrages ont été faits, que l'on suppose de beaucoup anterieur à l'arrivée de César dans la Grande-Bretagne.

C'est à ce dernier Article que Mr. *Stukeley* se borne dans la Dissertation dont nous avons donné le titre, renvoyant la publication des autres à un autre tems, & comme il s'exprime *à un âge plus mûr*: Cela est d'un homme judicieux. Il avoue lui-même qu'il a été forcé de donner beaucoup à la conjecture, & qu'il ne prétend pas que ce qu'il publie soit demontré, quoiqu'à prendre le tout ensemble, il renferme un aussi grand degré d'évidence que le sujet en est susceptible. Il dit, que son but a été de conserver la mémoire de ces Monumens extraordinaires qui font tant d'honneur à sa Patrie, & qui, par les injures des tems ou la curiosité indiscrete des hommes, sont en danger de tomber tout-à-fait

en

en ruine. Il a de plus voulu convaincre nos Déïſtes modernes, en remontant par l'Hiſtoire juſqu'aux ſiécles les plus reculez & les plus obſcurs, que la véritable Religion a été la même dans tous les tems, & fondée ſur des Revélations preſque auſſi anciennes que le monde. Enfin il a été charmé de trouver une occaſion naturelle d'éclaircir l'hiſtoire des Druïdes, de leur doctrine, de leurs mœurs, de leurs coûtumes &c. dont les Ecrivains modernes n'ont donné que des idées très-confuſes, tirées de quelques morceaux détachez des Auteurs Claſſiques, & dont pourtant toute l'Antiquité a parlé avec admiration, les mettant au rang des *Mages* de Perſe, des *Gymnoſophiſtes* des Indiens, des *Hiérophantes* d'Egypte, & des Prêtres du tems des Patriarches antérieurs à l'Idolâtrie, de qui les Philoſophes Pythagoriciens, Platoniciens & Grecs ont tiré leurs plus belles lumieres.

Cet Ouvrage eſt diviſé en douze Chapitres. Comme il n'y a pas tout l'ordre & toute la préciſion qu'il ſeroit à ſouhaiter, ce dont l'Auteur s'excuſe dans ſa Préface, nous nous croyons diſpenſez de le ſuivre pas à pas. Nous nous bornerons à ce qu'il dit de plus eſſentiel ou de plus ſingulier ſur la matière qu'il s'eſt propoſé de traiter, & nous le rangerons dans l'ordre le plus naturel que nous pourrons.

La Plaine de Salisbury dans *Wiltshire* eſt

eſt ſans contredit un des plus beaux & des plus agréables cantons de la Grande-Bretagne. Preſque au milieu de cette Plaine eſt *Stonehenge* par où l'Auteur commence, pour aller du moins au plus; car ce n'eſt ni le plus conſiderable, ni le plus ancien Monument d'antiquité qu'on y trouve. *Stonehenge* en Saxon ſignifie *une Potence de pierre*, & ſans doute ce nom lui a été donné à cauſe que les pierres qui le compoſent ſont diſpoſées en forme de Potence. Les anciens Bretons ou Gallois l'appellent *Choir gaur*, c'eſt-à-dire, ſelon quelques-uns, *Chorea gigantum*, la dance des Géans, mais ſelon notre Auteur; *Chorus magnus*, le grand Chœur, ou le grand Temple. C'eſt un aſſemblage ſurprenant de pierres d'une groſſeur énorme, poſées d'eſpace en eſpace, les unes en cercle, les autres en ovale ſur un terrein d'environ cent pieds de diamêtre. Il y en a quatre rangs; celles du premier rang, & qui forment le plus grand cercle, ont un peu plus de quinze pieds de haut, ſept de large, & trois & demi d'épais, & péſent plus de 40 tonnes chacune; de ſorte qu'il faudroit 140 Bœufs, au moins, pour en tirer une ſeule. Leur dureté eſt telle, qu'on a bien de la peine à en enlever la moindre petite partie à grands coups de marteau. Sur deux de ces pierres, plantées en terre debout & perpendiculairement,

ment, à la distance de trois pieds & demi l'une de l'autre, est une troisième de même longueur, mais la moitié moins large, posée en travers, & liée aux deux extrémitez avec elles par le moyen de mortaises & de tenons très-bien faits & très-polis. Les perpendiculaires ont cinq à six pieds de profondeur dans la terre, & vont en diminuant vers le haut, de manière que les traversieres qui les couvrent, & dont la largeur est égale d'un bout à l'autre, débordent considerablement de chaque côté, excepté en dehors vers les extrémitez, qu'on a arrondies, pour mieux donner à tout l'ouvrage une figure circulaire.

Ces pierres sont au nombre de soixante en tout ; trente perpendiculaires & trente traversieres, chaque perpendiculaire servant d'appui à deux traversieres par l'un de leurs bouts, lesquelles formoient ainsi originairement un cercle continu. Il y en a encore dix-&-sept des premières & six des dernieres sur pied & dans leur première position, par où l'on peut juger de tout l'ouvrage ; les autres sont par terre entieres ou brisées, ou ont été emportées pour servir à un autre usage. Quoiqu'au premier abord elles paroissent brutes, on voit, en les examinant de près, qu'elles ont été travaillées avec le ciseau : On n'en sçauroit douter quand on compare la base qui est

en

en terre, & qui visiblement n'a pas été touchée, avec le reste de la pierre. C'est, suivant l'Auteur, qui dit les avoir regardées attentivement avec un Microscope, un mêlange de cristaux de différente couleur & de petits cailloux que la nature a cimentez ensemble & durcis au-delà de l'imagination. Le Docteur *Halley*, qui a été autrefois sur les lieux, & qui a comparé la dureté de ces pierres avec le dommage qu'elles ont souffert par l'injure des tems, juge que cet ouvrage doit avoir deux ou trois mille ans d'antiquité. Nous verrons bientôt ce que Mr. *Stukeley* lui-même en pense; mais il ne peut s'empêcher de remarquer à cette occasion, que l'injure des tems ne leur a pas autant fait de mal que les mains sacrilèges des hommes qui ont renversé ce superbe Monument, ou qui, par une sotte curiosité, en ont enlevé de petites piéces à grands coups de marteau; s'imaginant que ce pouvoit être une composition artificielle, & non une production de la nature; ou même ont fait pis, en creusant tout autour de ces pierres & les déchaussant en quelque manière, dans l'espérance folle d'y trouver quelque trésor caché. Si l'on en juge par leur poids & par leur couleur, elles n'ont été tirées d'aucune carriere que l'on connoisse, mais de la plaine de *Marlborough*, à seize milles de-là, auprès d'*A-*

d'*Abury*, où eſt cet autre fameux Monument de même nature que celui dont il s'agit dans cet Ouvrage: Car on y trouve en quantité des pierres de la même eſpece, de toute grandeur, détachées les unes des autres, & qui probablement ſont-là depuis le commencement du monde. Toute la difficulté eſt de ſçavoir, comment on a pû tranſporter de ſi loin des maſſes ſi énormes; & c'eſt ce qui a fait croire à la plupart des gens, que ce n'étoit qu'une compoſition artificielle. Mais l'Auteur dit, que ſi l'on y penſe bien, l'on trouvera qu'il eſt encore plus difficile de faire une pareille compoſition que de tranſporter des pierres de cette groſſeur, & même, ſelon lui, abſolument impoſſible. Il a fallu ſans doute, pour en venir à bout, un art & des forces prodigieuſes; mais cela n'a rien de contradictoire, ni qui puiſſe détruire l'obſervation qu'on vient de faire.

A la diſtance d'un peu plus de huit pieds de ce premier cercle de pierres énormes, intérieurement, eſt un ſecond cercle de pierres beaucoup moins grandes, c'eſt-à-dire, que leur dimenſion eſt à-peu-près en tout ſens la moitié de celle des extérieures. Elles ſont au nombre de quarante, toutes perpendiculaires, ſans traverſieres, & placées à ſept pieds de diſtance les unes des autres, vis-à-vis des intervales que forment les gran-

grandes pierres. Il n'en reſte que dix-neuf, dont onze ſont encore ſur pied, & ſuffiſent pour faire juger du tout. Ces deux cercles forment enſemble une eſpece de Parvis de trois-cens pieds de tour. Au dedans de ce ſecond cercle on voit de diſtance en diſtance d'autres pierres plus grandes encore que celles du premier, mais diſpoſées de la même maniere; c'eſt-à-dire élevées perpendiculairement deux à deux, & une troiſième deſſus en travers, avec des mortaiſes & des tenons pour les lier. Ces pierres décrivent, non un cercle comme les précedentes, mais un ovale qui a plus de cent pieds de circonférence. Il y en a 15 en tout, c'eſt-à-dire cinq *trilithones*, comme l'Auteur les appelle, ou aſſemblages de trois pierres, deux de chaque côté, & un dans le fond, vis-à-vis de l'entrée ou de l'eſpace vuide qui ſemble avoir été laiſſé à deſſein de ſervir d'entrée dans tout cet Edifice, ſi on peut lui donner ce nom. Ces *trilithones* ne ſont pas d'une égale hauteur; mais ils vont en s'élevant vers le fond; enſorte que celui qui fait face à l'ouverture eſt le plus haut de tous, ayant plus de vingt-cinq pieds de haut; tandis que le premier de ceux des côtez n'en a que vingt-deux. On voit par-là que ces pierres ſont conſiderablement plus groſſes que celles du cercle extérieur, & forment, pour ainſi

dire, le dôme de cet Edifice : elles vont auſſi beaucoup plus en diminuant vers le haut, & laiſſent par conſequent entre elles un beaucoup plus grand jour. Leurs traverſieres ont les mêmes dimenſions que les précedentes, à cela près qu'elles ne vont pas en diminuant ; de ſorte que celle du plus haut *trilithone* a près de trente pieds de long, ſept à huit de large, & trois à quatre d'épais ; maſſe énorme que tout l'art humain ne ſçauroit élever aujourd'hui à une pareille hauteur. Les pierres de ce *trilithone* ſont les plus belles & les mieux travaillées de toutes, & indiquent quelque choſe de remarquable dans cet endroit, comme nous le verrons bientôt. Cet Ovale en contient un ſecond à la diſtance d'environ trois pieds & demi, ſur lequel ſont poſées d'eſpace en eſpace, dix-neuf pierres d'environ huit pieds de hauteur, deux & demi de largeur, & un & demi d'épaiſſeur. Ce ſont des eſpeces de colomnes ou d'obeliſques, ſans traverſieres, qui vont en diminuant vers le haut, & en s'élevant à meſure qu'elles s'éloignent de l'entrée de l'Ovale, préciſément dans la même proportion que les précedentes, auxquelles elles répondent. Les unes & les autres ſubſiſtent encore, ou debout, ou par terre entieres ou briſées, & il ne paroît pas qu'on en ait rien emporté. Mais il eſt tems d'expoſer le ſentiment

de

de notre Auteur ſur l'uſage de l'antiquité de ce Monument, qui, comme on vient de le voir, eſt compoſé de deux cercles ſur deux ovales, & élevé avec beaucoup d'art & de ſimmetrie.

Selon lui, c'eſt un ancien Temple des Druïdes, fondé environ 460 ans avant Jeſus-Chriſt. Pour le prouver, autant qu'une choſe de cette nature peut être prouvée, il remarque d'abord, & il s'étend à faire voir, que ce n'eſt ni un Ouvrage des Romains, comme l'a cru *Inigo Jones*, fameux Architecte du ſiécle paſſé, ni un monument des Danois, comme l'a ſoutenu depuis le Docteur *Charlton*; & par conſequent qu'il doit être antérieur aux uns & aux autres. Il allegue l'autorité de *Cambden*, qui, parlant de *Stonehenge* dans ſa *Britannia depicta*, dit, qu'il eſt extrêmement fâché de ne pouvoir par toutes ſes recherches découvrir qui ont été les fondateurs de ce ſuperbe Monument; & par conſequent il ne croyoit pas que ni les Romains, ni les Saxons, ni les Danois y euſſent eu aucune part. A cette autorité il joint celle du Traducteur & Commentateur de *Cambden*, le Docteur *Gibſon*, à préſent Evêque de Londres, qui, dans une Note ſur cet endroit, remarque, qu'il n'eſt pas ſûr de ſuivre le ſentiment d'*Inigo Jones*.

Pour mieux établir ſon opinion, l'Auteur obſerve enſuite, qu'il y a dans pluſieurs

ſieurs endroits, où les Romains ne furent jamais, des monumens ſemblables à celui-ci, ſituez de la même manière, formez ſur le même modèle, & viſiblement pour le même uſage; de ſorte qu'ils ne ſont pas plus les fondateurs de l'un que des autres. On en trouve juſques dans la partie la plus ſeptentrionale de l'Ecoſſe, dans la plupart des petites Iſles qui ſont autour de la Grande-Bretagne, & principalement en Irlande, où s'eſt même conſervée juſqu'aujourd'hui la tradition que les Druïdes ont érigé ces monumens, & où les peuples qui demeurent aux environs de ces lieux-là, les croyent ſi bien ſacrez, qu'ils y enterrent leurs morts. On cite ici à cette occaſion un paſſage de *Toland* dans ſon Hiſtoire des Druïdes, * où il dit; „ que ſur le mont de „ *Gealcoſſa*, dans la Comté de *Dunegal*, „ vivoit autrefois une Druïde de ce „ nom, qui ſignifie *Jambe-blanche*, ſuivant „ la coûtume du tems d'Homére. On „ voit-là ſon tombeau & ſon Temple, qui „ eſt une eſpece de petit *Stonehenge*, & que „ les Irlandois originaires du Païs même, „ n'oſent en aucune manière profaner.

Mr *Stukeley* tire de la meſure dont, ſelon lui, les Fondateurs de *Stonehenge* ſe ſont ſervis, une autre préſomption en faveur de ſon hypothèſe. Un homme qui forme le plan d'un Edifice public & ſomp-

* Pag. 23.

fomptueux, & qui n'eſt point gené par le peu d'étenduë ou l'inégalité du terrein, doit naturellement le faire ſur une meſure uſitée dans le païs où il veut bâtir, & en prenant des meſures entieres, & non des fractions. Par exemple, quand en meſurant le portail du fameux *Panthéon* à Rome qui eſt fait d'une ſeule pierre, on trouve qu'il a 19 $\frac{4}{100}$ pieds d'Angleterre de tour, ne doit-on pas en conclure, que l'Architecte n'a pas ſuivi dans ſes proportions le pied d'Angleterre? Et quand d'un autre côté on trouve que ce portail a préciſément 20 pieds Romains, & qu'on conſidere qu'il eſt à Rome, peut-on douter que le plan n'en ait été formé ſur le pied Romain? Ainſi en meſurant *Stonehenge* par le pied Anglois, François, Romain, ou Grec, toutes les meſures s'en trouvent fractionnées; d'où il eſt naturel de conclure, que ni les Anglois, ni les François, ni les Romains, ni les Grecs, ne l'ont érigé: Au lieu que ſi on le meſure par la coudée dont il eſt parlé dans l'Ecriture Sainte & dans les plus anciens Auteurs profanes, tout eſt plein, & il n'y a point de fraction; de ſorte qu'on ne peut gueres s'empêcher de croire, que c'eſt un Ouvrage des Druïdes, deſcendus des anciennes Colonies de Phéniciens qui s'établirent en Angleterre dès le tems d'Abraham, ou du moins bientôt après. L'Auteur en-

tre là-dessus dans un détail où nous ne sçaurions le suivre, & qui paroîtra peut-être ennuyeux à bien des gens; il donne même une Table, où l'on voit la mesure de l'ancienne coudée comparée avec le pied Anglois, jusqu'à mille coudées. Il prétend d'après *Cumberland* & le Docteur *Arbuthnot*, que la coudée des Hébreux, des Egyptiens & des Phéniciens est exactement la même, & la première mesure dont les hommes se soient servis; & en chemin faisant il refute l'opinion d'*Inigo Jones*, & fait voir que, pour la soutenir, il a mal mesuré, & plus mal décrit encore cet ancien Monument. Il prouve très-bien par la manière dont *Stonehenge* a été bâti, que les Romains n'en sçauroient être les Auteurs; on n'y voit pas la moindre trace de leur Architecture, & en particulier les mortaises & les tenons, qui lient ensemble les pierres, leur étoient absolument inconnus: Mais il est un peu surprenant qu'il n'ait pas pris le même soin de refuter le sentiment du Docteur *Charlton*, qui attribue cet Ouvrage aux Danois; d'autant plus que c'est aujourd'hui l'opinion la plus reçuë. Tout ce qu'il en dit, c'est que *Webb*, gendre d'*Inigo Jones*, & qui a publié son Livre, a solidement combattu cette opinion dans sa Réponse à ce Docteur, & qu'*Olaus Wormius*, dont on allegue un passage pour la soutenir, n'a point découvert

vert de pareils monumens parmi les *Goths*? Cependant s'il avoit vû une petite Piéce qui nous eſt tombée entre les mains, il y auroit trouvé de quoi la refuter pleinement, & il nous paroît étrange qu'il n'en parle point. Qu'il nous ſoit permis de ſuppléer à ce défaut, en donnant le précis de ce que l'Auteur de cette Piéce avance là-deſſus.

Elle eſt intitulée *A Diſſertation in vindication of the Antiquity of* STONE HENGE; *In Anſwer to a Treatiſe written by Dr. Charlton, &c.* C'eſt-à-dire: „ Diſſertation ſur l'Antiquité de *Stonehenge*; En „ réponſe au Traité du Dr. *Charlton* qui „ a pour titre *Choræa Gigantum, ou Stone-henge reſtitué aux Danois*: Par un Ecclésiaſtique demeurant au voiſinage de „ ce fameux Monument. A Salisbury; „ chez *Eaſton* & *Collins*; & à Londres „ chez les *Knapton* & autres. 1734. *in* 8°. „ pp. 31 ". La première raiſon que l'Auteur de cette Diſſertation allegue pour faire voir que les Danois ne ſont pas les Fondateurs de *Stonehenge*, eſt tirée du ſilence des Hiſtoriens contemporains. Ce fut en 871 que ces Peuples entrerent pour la première fois dans la Comté de *Wilt*, & s'en emparerent après avoir défait le Roi *Alfred*. Or ſi l'on conſulte tous les Auteurs de ce tems-là, ou même des ſiécles ſuivans, qui ont parlé de cette révolution, on n'en trouvera pas

un ſeul qui leur attribue l'erection de ce Monument, ou qui diſe la moindre choſe qui tende à cela. Ils décrivent au long les ravages qu'ils commirent, les cruautez qu'ils exercerent, les combats qu'ils livrerent dans ce païs, mais ils gardent un profond ſilence ſur cet article. Sous le régne d'*Alfred* floriſſoit, entre autres, le fameux Chronologiſte *Aſſer*, ſçavant Breton, que ce Prince fit Evêque de *Saliſbury*, & qui vécut juſqu'à l'an 909, c'eſt-à-dire près de quarante ans depuis l'invaſion des Danois. Tous les Auteurs qui l'ont ſuivi le regardent comme un Hiſtorien très-exact & très-fidèle, & cependant il ne dit pas un ſeul mot de cette prétendue origine de *Stonehenge*. Choſe étrange qu'un Auteur de cet ordre eût omis un fait ſi remarquable & qui devoit s'être paſſé ſous ſes yeux, *Salisbury* n'étant qu'à 5 milles de-là ! *Alfred* lui-même compoſa pluſieurs Livres, en particulier une Chronologie & une Traduction de l'Hiſtoire de *Bede* *. Eſt-il croyable que ſi les Danois euſſent élevé cet Ouvrage de ſon tems, il n'en eût point parlé ? Enfin il n'en eſt fait aucune mention, ni dans les Regiſtres de *Wilton*, ni dans ceux d'*Hyde*, d'*Abſy* & autres qui ſubſiſtent encore, & dans leſquels

* Voyez la Vie de ce Prince, par *Spelman*.

quels on devroit naturellement s'attendre à trouver ce fait, s'il étoit vrai. Et qu'on ne diſe point qu'un ſi profond ſilence prouve plutôt que ce Monument ne ſubſiſtoit pas encore, qu'il ne prouve qu'il eſt antérieur aux Danois. Car ſi les Hiſtoriens d'alors n'en ont pas parlé, c'eſt parce qu'ils n'ont pas eu occaſion de le faire, & que d'ailleurs ce Monument étoit aſſez connu. Ainſi l'on n'en ſçauroit rien conclure ; non plus qu'on ne peut conclure du ſilence des Ecrivains des ſiécles poſtérieurs, qu'il n'exiſtoit pas de leur tems.

En ſecond lieu, les Danois, après leur première invaſion dans la Province de *Wilt*, ne s'y maintinrent pas long-tems : Ils en furent entierement chaſſez par *Alfred* lui-même, au bout de quelques années. C'étoient des troupes de Pirates qui ſe ſuccedoient les unes aux autres, qui cherchoient à faire du butin autant qu'à s'établir, & qui, par cette raiſon, étoient toûjours en mouvement. Eſt-il croyable que dans une telle ſituation ils ayent ſeulement penſé à élever un monument qui demandoit un nombre prodigieux d'ouvriers, & pluſieurs années de travail & de peines ? D'ailleurs, à quel propos un Ouvrage de cette nature ? C'etoit, dit-on, pour ſervir à l'élection de leurs Rois. Mais qui ne ſçait qu'ils n'eurent aucune occaſion d'en élire pendant plus d'un

siécle? Outre leurs Rois naturels dans leur propre Païs, les Chefs de leurs différentes expéditions leur tenoient lieu de Rois & gouvernoient les Provinces qu'ils avoient conquiſes, ſans dépendre les uns des autres. [Cette derniere reflexion en fournit naturellement une autre qui ne va pas moins au fait, quoique l'Auteur de cette Piéce n'en diſe rien ; c'eſt qu'il n'eſt nullement probable que les Danois ayent érigé un Edifice à cet uſage dans le Royaume de *Weſſex*, dont ils ne furent paiſibles poſſeſſeurs que fort tard, pendant qu'il ne reſte pas la moindre trace d'un pareil monument dans celui de *Mercie*, par exemple, où ils s'établirent de bonne-heure.]

En troiſième lieu, ſi l'on dit que *Stonehenge* a été bâti ſous le régne de *Canut*, premier Roi Danois de toute l'Angleterre; ce qui en effet eſt beaucoup plus vraiſemblable ; il paroît ſurprenant que *Jeoffroy de Monmouth*, qui eſt l'Hiſtorien le plus voiſin de ce tems-là qui nous reſte *, loin d'en faire mention, attribue formellement cet Ouvrage à *Aurelius Ambroſius*, le dernier des Rois Bretons. *Giraldus Cambrenſis* étoit ſon contemporain, & quoiqu'il ne s'accorde pas avec lui ſur l'uſage particulier

* Il vivoit environ un ſiécle après *Canut*.

lier de ce Monument, il convient pourtant qu'il a été érigé en l'honneur de ce Prince ; & il ne lui reproche point, d'avoir pris pour un Edifice de plus de 600 ans d'antiquité, un Ouvrage tout moderne des Danois, que ſon grand-pere pouvoit avoir vû bâtir. Aucun des Auteurs qui ſont venus enſuite ne l'ont accuſé d'ignorance ou de partialité à cet égard. Le Docteur *Charlton* eſt le premier qui ſe ſoit aviſé, il n'y a pas encore un ſiécle, d'attribuer aux Danois la fondation de *Stonehenge*. Mais ſon opinion n'eſt appuyée que ſur un paſſage de *Suaningius*, cité dans les *Monumenta Danica* d'*Olaus Wormius*, par lequel il paroît, qu'anciennement les Danois avoient accoûtumé, lorſqu'ils vouloient élire un Roi, de tranſporter en raſe campagne des pierres d'une groſſeur énorme, afin que ceux qui avoient le droit d'élection montaſſent deſſus, & donnaſſent de-là avec plus de ſolemnité leurs ſuffrages, en préſence de tout le peuple aſſemblé pour ce ſujet *. On trou-

* Voici ce paſſage mot à mot : *Locum publicæ Regiæ Electionis poſtquàm Incolis convenientem, ad quem nullâ obſtante itineris difficultate, omnes qui erant vocati venire poſſent, elegiſſent, ſaxa grandia ſingulari operâ atque ſtudio conquiri, atque in eundem locum quem Electioni*

Re-

trouve encore aujourd'hui en Danemarc un grand nombre de ces pierres ; d'où le Docteur *Charlton*, & ceux qui l'ont ſuivi, concluent, que les Danois doivent avoir fait la même choſe en Angleterre, & par conſequent que *Stonehenge* eſt leur ouvrage.

Cette concluſion auroit quelque apparence de ſolidité, s'il y avoit la moindre reſſemblance entre ces amas de groſſes pierres qu'on voit en Danemarc & *Stonehenge* ; mais il n'y en a aucune, ni pour la grandeur des pierres, ni pour le travail ; ni pour l'Architecture. Peut-on, ſans ridicule, comparer un Edifice auſſi extraordinaire & auſſi régulier en tout ſens, que celui que nous avons décrit, avec un certain nombre de pierres d'une grandeur peu commune, mais brutes & placées de diſtance en diſtance, ſans liaiſon, ſans art & ſans autre deſſein que celui de ſervir d'élevations, & pour ainſi dire de tribunes, aux Electeurs des Rois ? D'ailleurs, par cette manière de raiſon-

Regiæ deſtinarant, comportari curarunt. Neque enim tum, quemadmodum hodie, deſtinata Electioni Regum certa erant loca, ſed pro arbitrio ſententiaque eorum, qui autoritate & potentiâ alios antecellebant, eligebantur. Huc comportata Saxa conſcendentes bi, quibus eligendi jus commendatum erat, circumſtante populo, ſuffragia ex iis ferebant.

fonner on pourroit, avec beaucoup plus de fondement, conclure de ce qu'on trouve en Ecoſſe & en Irlande des Monumens aſſez ſemblables à celui de *Stonehenge*, que les Ecoſſois ou les Irlandois l'ont bâti; ou bien que les Danois ont auſſi érigé ceux d'Ecoſſe & d'Irlande, où ils ne penétrerent pourtant jamais.

Mais en voilà aſſez ſur ce ſujet. Revenons à Mr. *Stukeley*. Après avoir fait voir que *Stonehenge* n'eſt pas l'ouvrage des Romains, il s'étend à prouver que c'eſt un ancien Temple des Druïdes. En en donnant la deſcription, il réleve avec ſoin tout ce qui peut ſervir à ce deſſein. Selon lui, les anciens Temples ou *Kiblas* des Orientaux étoient tout ouverts, comme *Stonehenge*, ſans toit & ſans portes, pour marquer que la Divinité ne pouvoit être renfermée dans aucun lieu; & le Tabernacle de Moïſe eſt le premier qui ait été fait ſur un autre modèle, probablement en oppoſition à la coûtume des Peuples voiſins. Les fameuſes ruines de *Perſepolis*, qu'on prend communement pour le Palais des anciens Rois de Perſe, qu'Alexandre le Grand reduiſit en cendres, ſont proprement les ruines d'un Temple tout ouvert, bâti de grandes pierres poſées les unes ſur les autres en travers, & fort ſemblables à *Stonehenge*. Le cercle étoit, parmi les anciens Philoſophes, un emblême de la Divi-

Divinité, & l'œuf un emblême du Monde. Voilà pourquoi l'Ovale eſt ici renfermé avec tant d'art dans le Cercle. On voit par la diſpoſition des pierres qui compoſent ce Monument, qu'il avoit été fait pour laiſſer une entrée libre & ſpacieuſe du côté du Nord, non ſeulement dans les Cercles, mais dans l'Ovale le plus intérieur, qui étoit comme le Saint des ſaints, & au fond duquel on voit devant le plus haut *trilithone* une pierre un peu creuſe, faite différemment des autres, & beaucoup plus belle que les autres, qui ſervoit ſans doute d'autel pour les victimes. A quelque diſtance de l'entrée, ſur le chemin qui y conduit, ſont deux autres pierres, l'une à droite, & l'autre à gauche, leſquelles, autant qu'on en peut juger, tenoient lieu de vaſes pour les libations. Cet Edifice eſt ſitué ſur le haut d'une colline, dont la pente du côté de l'avenuë eſt inſenſible, & qui offre à la vûë une très-belle perſpective dans un païs tout ouvert. A l'Orient & au Midi de cette colline coulent deux petites rivieres ou ruiſſeaux, qui l'environnent à moitié; & l'on ſçait que les anciens Druïdes recherchoient cette ſituation. [Il y manque ſeulement une choſe dont l'Auteur ne prend aucune connoiſſance, c'eſt que ces Prêtres avoient leurs Temples auprès des bocages, qui les couvroient en quel-

quelque façon ; & il n'y a point d'arbres dans toute cette campagne, il ne paroît pas même qu'il y en ait jamais eu.] On a trouvé, en creusant aux environs ou dans l'intérieur de ce Monument, des têtes de bœufs, de bêtes fauves & d'autres animaux, une grande quantité de cendres de bois, tous restes d'anciens sacrifices. *Webb* dit aussi y avoir trouvé le couvercle d'un encensoir ; ce qui confirme encore l'opinion que c'étoit un Temple. L'entrée en est au Nord-Est, où le Soleil se leve dans les plus longs jours de l'année ; & la coûtume des Anciens étoit, de faire le frontispice de leurs Temples du côté du Soleil levant. L'avenue en est magnifique, & toute semblable à celle des anciens Temples parmi les Egyptiens & les Grecs, ayant plus d'un mille de long, & près de 40 pieds de large, sur un terrein élevé de beau gazon, & par lequel on monte insensiblement à cet Edifice. Enfin, à un demi-mille du côté du Nord, au travers de la colline sur laquelle il est bâti, on voit encore distinctement les traces d'un Hippodrome, ou Cirque, pour la célébration des Jeux qui se faisoit anciennement dans les fêtes solemnelles de la Religion, & conſequemment auprès des Temples. Ce Cirque a deux milles de long ; & est borné à l'Est & à l'Oueſt

l'Oueſt par un foſſé de 350 pieds, qui en fait la largeur, & le terrein qui eſt élevé dans cet endroit, paroît manifeſtement avoir été accommodé pour ſervir à cet uſage.

Après avoir ainſi tâché de faire voir que *Stonehenge* eſt un Temple, Mr. *Stukeley* en recherche l'antiquité. Quelque tems avant l'arrivée des Romains dans la Bretagne, les *Belges*, Colonie puiſſante venue des Gaules, s'étoient établis dans le païs où ce Monument eſt ſitué. On trouve dans cette étendue de païs quatre grands foſſez l'un ſur l'autre, appellez *Wanſdike*, qui, en vieux Breton ou Celtique, ſignifie *foſſé de ſéparation*, ſans doute parce qu'ils ſervoient à ſéparer les Bretons des Belges, qui, à meſure qu'ils gagnoient du terrein, les avoient conſtruits pour leur ſervir comme de retranchemens contre les efforts des naturels du Païs. Or comme le lieu d'où l'on a dit que les pierres de *Stonehenge* ont été tirées, eſt beaucoup au-delà du dernier de ces retranchemens, il faut de néceſſité que cet Edifice ait été bâti avant le tems des Belges; car ces peuples n'auroient ni voulu ni pû en aller chercher les matériaux en païs ennemi, ſur-tout s'agiſſant de matériaux ſi difficiles à tranſporter; & les Bretons auroient encore moins voulu & pû l'ériger

dans

dans un païs qu'ils avoient été forcez de leur ceder.

En second lieu, ce que les plus anciens Historiens Anglois disent de ce Monument, ne sert qu'à en prouver la grande antiquité. Ils l'attribuent à *Aurelius Ambrosius*, Roi Chrétien des Bretons, qui l'érigea en l'honneur de la Noblesse du Païs, que le grand *Hengist* fit perfidement massacrer à *Ambresbury*. Mais, d'un côté, ils se contredisent visiblement, les uns disant, que ce massacre se fit *ad pagum Ambri*, les autres *ad Cœnobium Ambri*, & d'autres *ad montem Ambrii*; les uns rapportant l'origine de ce nom à *Ambrosius*, les autres à l'Abbé *Ambrius*, &c. D'un autre côté, ils ajoutent, que *Merlin* apporta ces pierres monstrueuses d'Irlande, où elles avoient été transportées d'Afrique, & qu'il les éleva par art magique; qu'elles avoient une vertu médicinale, &c. [C'est de-là sans doute, pour le dire passant, qu'est venuë l'opinion du Vulgaire, qui croit encore aujourd'hui, que le Diable a eu bonne part à l'érection de ce Monument, & qu'on ne sçauroit compter les pierres qui le composent. Mr. *Stukeley* les a très-bien comptées, comme on l'avû, & elles sont, ou elles étoient en tout, suivant lui (car il met en ligne de compte celles qu'il juge qu'on a emportées) au nombre de 140. Quoi qu'il en soit, ces contradictions & ces récits fabuleux des Histo-

riens au ſujet de *Stonehenge*, font aſſez voir qu'ils en ignoroient parfaitement l'origine, tant elle étoit ancienne. Car *Jeoffroy de Monmouth*, qui eſt le premier qui en parle, vivoit dans le douzième ſiécle, & nous a laiſſé en Latin l'Hiſtoire de la Bretagne depuis *Brutus* le premier Roi Breton, ſondant, comme il le dit lui-même, ce qu'il a écrit de ces tems reculez, ſur un ancien Manuſcrit en langue Bretonne, qui lui fut communiqué par *Gautier Mappæus*, Archidiacre d'Oxford, qui l'avoit apporté de l'*Armorique*; & ce Manuſcrit, ajoute-t-il, portoit d'un bout à l'autre des caractères inconteſtables de la plus grande antiquité. Cependant il n'y trouva rien touchant *Stonehenge* que de fabuleux, ou qui ne ſentit une ancienne tradition defigurée, antérieure aux Bretons mêmes] *.

En troiſiéme lieu, ce n'eſt que la reſſemblance des noms qui a fait attribuer à *Ambroſius* l'érection de ce Monument: Car, ſelon notre Auteur, *Stonehenge* s'appelloit anciennement *Ambres*, ou *Ambroſii* (*lapides*); & c'eſt de-là que le Village voiſin d'*Ambresbury* a tiré ſon nom. Il y a dans *Cornouaille* des pierres fort ſemblables, qu'on appelle encore aujourd'hui *the*

* Ce dernier article eſt tiré de la petite Piéce anonyme dont nous avons parlé ci-deſſus.

the main Ambres, ou *les Grands Ambres*. On en trouve en Ecoſſe & en Irlande auxquelles on donne le même nom. Or ce nom fournit à Mr. *Stukeley* une nouvelle preuve de la grande antiquité de ces Monumens. *L'Ambroſie*, dit-il, ſignifie proprement & originairement de *l'Huile de roſe*, & là-deſſus il cite Homere, Virgile, Pline le Naturaliſte, &c. Or cette Huile ayant été employée de bonne-heure dans les cérémonies de la Religion, l'on a donné l'épithète d'*Ambroſius* à tout ce qui étoit conſacré à un uſage religieux. Ainſi *Ambres*, ou *Petræ Ambroſiæ*, ſignifie la même choſe que des Pierres conſacrées ou ointes d'une ſainte Huile, & dans un ſens général, un Temple, un Autel, &c. Cette coûtume d'oindre d'huile les pierres d'un Temple ou d'un *Kibla*, vient des Patriarches mêmes; car nous liſons que Jacob ayant eu pendant la nuit en raſe campagne une viſion céleſte, prit le lendemain matin la pierre qui lui avoit ſervi de chévet, en fit un monument, verſa deſſus de l'huile, & appella ce lieu *Bethel*, c'eſt-à-dire *Maiſon de Dieu*. Il fit en même tems vœu, que ſi l'Eternel le faiſoit proſperer dans ſon voyage & le ramenoit heureuſement dans ſon païs, il lui conſacreroit ce lieu-là, & lui donneroit la dîme de tout ſon bien; ce qu'il exécuta dans la

ſuite *. Le Temple de *Stonehenge*, en admettant ce que l'on a dit au ſujet de ſon premier nom d'*Ambres*, doit donc avoir été érigé conformement à cette ancienne coûtume, ſuivant la Religion des Patriarches, & par des deſcendans des Patriarches, ſçavoir les Druïdes, ſi l'on en croit notre Auteur. Les Lecteurs ne ſeront peut-être pas fâchez de voir comment il établit cette généalogie.

Les Druïdes étoient des Prêtres & des Philoſophes chez les Orientaux, & en particulier chez les Phéniciens. Ils paſſerent dans la Bretagne avec les Colonies de Phéniciens qui y vinrent de bonne-heure, ſoit pour s'y établir, ſoit pour y trafiquer. Il paroît par un paſſage de *Pline le Naturaliſte* †, qu'*Hercule le Tyrien*, que *Bochard*, entre autres, prétend avoir vécu avant la Sortie des Enfans d'Iſraël hors d'Egypte, eſt le premier qui apporta des Iſles *Caſſiterides*, c'eſt-à-dire apartenant à la Grande-Bretagne, de l'étain en Gréce §. Depuis ce tems-là les Phéniciens firent toûjours eux ſeuls ce commerce, qu'ils tinrent ſi ſecret, par le profit qu'ils en retiroient, qu'*Hérodote* même declare, ne ſçavoir pas d'où vient l'é-

* Geneſ. XXVIII. & XXXV.
† Hiſt. VII. 56.
§ Dans ſa Préface ſur *Canaan*.

l'étain. Ainſi ils eurent le tems de s'établir dans la Bretagne, à laquelle ils donnerent ce nom, & c'eſt d'eux que ſont deſcendus les anciens Bretons; car dans les Auteurs profanes *Bryges*, *Phryges*, *Phrixi*, *Briſones*, *Brigantes*, *Britones*, ſont des noms ſynonimes en différentes dialectes. Voilà donc les Bretons venus de Phénicie, & leurs Druïdes auſſi. Or les Phéniciens deſcendent d'*Apher*, fils ou petit-fils d'Abraham par *Keturah*, lequel accompagna *Hercule* dans ſes expéditions, & donna ſon nom à la Phrygie & à l'Afrique *, *Apher*, *Aphricus* & *Phrixus* étant la même perſonne.

Telle étant l'origine des Druïdes & l'antiquité de leur établiſſement dans la Bretagne, Mr. *Stukeley* auroit bien pû, ſans crainte d'être contredit, fixer la fondation de *Stonehenge* au tems des Patriarches mêmes, ou tout au moins de Moïſe & de Joſué; mais il eſt plus modeſte, & par un calcul dont peut-être perſonne que lui ne ſe ſeroit aviſé, il la fixe à environ 460. ans avant Jeſus-Chriſt: Voici de quelle manière il s'y prend. Il a obſervé, dit-il, que *Stonehenge*, & tous les Ouvrages de même nature varient

* Voyez les *Antiq. de Joſephe*, & le *Canaan* de Bochart.

rient entre eux par rapport à leur poſition ; que la façade des uns eſt tournée plus ou moins au Nord-Eſt, & celle des autres, plus ou moins au Nord-Oueſt; que cependant ils ſont tous conſtruits avec beaucoup d'art & de régularité, & que les Druïdes étoient trop bons Aſtronomes & trop bons Mathématiciens, pour qu'il puiſſe ſe réſoudre à attribuer cette variation à ignorance, à negligence ou au pur hazard. D'où il conclut, qu'elle procede de la variation même de la Bouſſole dont ils ſe ſont ſervis en jettant les fondemens de ces Temples. Il fait un grand étalage d'érudition, pour prouver que les Phéniciens avoient l'uſage de cet Inſtrument. Cela poſé, il donne une table des variations de la Bouſſole pendant les derniers 180 ans, laquelle eſt fondée ſur les obſervations faites en différens tems, & par laquelle il paroît que, durant cet eſpace, l'aiguille a decliné onze degrez & demi vers l'Eſt, & autant vers l'Oueſt. Le Dr. *Halley* croit, qu'elle parcourt tout le periode de ſa variation dans l'eſpace de 700 ans. Suivant cette ſuppoſition, trois revolutions entieres, à remonter depuis l'an 1620 où le point de variation étoit préciſément le même que lorſque *Stonehenge* a été bâti, nous ameneront à l'an 280 de la fondation de Rome, 460 ans avant Jeſus-

Jesus-Christ, & 420 avant l'arrivée de César dans la Grande-Bretagne. Mais on pourroit demander à Mr. *Stukeley*, pourquoi trois revolutions ? Une seule ne suffisoit-elle pas ? Et alors l'érection de *Stonehenge* seroit fixée à l'an 920 de Jesus-Christ. Ou puisqu'il étoit en train de les multiplier, pourquoi n'en pas mettre six ou sept ? Le Monument en auroit été plus antique & plus venérable.

Au reste, nous n'avons rien dit d'un Chapitre tout entier qui roule sur les Sépulcres qui sont en assez grande quantité aux environs de *Stonehenge*, parce que nous n'y avons pas trouvé ce que naturellement on s'attendroit d'y voir ; je veux dire une refutation du sentiment de ceux qui prétendent, non sans quelque apparence de raison, que c'est un Monument sépulcral : car les Anciens n'avoient point coûtume d'enterrer leurs morts auprès des Temples, comme il faut le supposer dans l'hypothèse de notre Auteur. Il parle au long de la figure de ces Sépulcres, de leur construction, de leur nombre, & des diverses choses que l'on a trouvées dans ceux que l'on a ouverts. Mais il n'y a rien de fort curieux en tout cela.

ARTICLE IV.

An Apology for the Life of Mr. *Colley* CIBBER, Comedian: with an Hiſtorical View of the Stage during his own time. C'eſt-à-dire : *Apologie de la Vie de Mr.* CIBBER, *Comédien ; avec quelques Refléxions ſur l'Hiſtoire du Théâtre Anglois de ſon tems, écrite par lui-même, in Octavo pag.* 488. A Londres. Imprimé pour l'Auteur. 1740.

LA Vie d'un Comédien ne prépare pas le Lecteur à y trouver des choſes fort intéreſſantes. Mais Mr. *Cibber* eſt plus que Comédien, & que Comédien excellent. Il eſt Auteur de pluſieurs Piéces de Théâtre, dont * la plupart ont encore la vogue, & qu'on repréſente pluſieurs

* Ces Comédies ſont, *The Careleſs Huſband*, Le Mari ſans ſouci. *The Double Gallant*, Le Galand doublé, tiré d'une Comédie de Thomas Corneille qui a le même titre. *Love's laſt Shift*, Le dernier Effort de l'Amour. *The provok'd Huſband*, Le Mari pouſſé à bout, Comédie excellente que le Chevalier *van Brugh* avoit commencée, & à laquelle Mr. *Cibber* a mis la derniere main, &c.

ſieurs fois tous les ans. D'ailleurs il eſt ce qu'on appelle en Angleterre *Poet Laureat*, c'eſt-à-dire Poëte du Roi, charge qui lui rapporte cent livres Sterling par an, pour leſquels il n'eſt obligé qu'à faire tous les ans deux Odes, ſçavoir le jour de la Naiſſance du Roi, & le premier de l'An. Ces Odes paroiſſent dans les Gazettes, & elles n'ont pas d'ordinaire le bonheur d'être honorées de l'applaudiſſement du Public : On a ceſſé même de leur faire l'honneur de les critiquer *. Enfin il a eu pendant pluſieurs années la Direction du Théâtre de *Drury-lane*, conjointement avec deux autres, par Lettres Patentes du Roi. Un homme orné de tant de beaux titres, a ſans doute raiſon de communiquer au Public les Mémoires de ſa Vie.

L'Auteur nâquit à Londres l'an 1671. Son Pere, natif de Holſtein, vint en Angleterre peu de tems avant la Reſtauration exercer ſa profeſſion, qui étoit la Sculp-

* L'Auteur entend fort bien raillerie là-deſſus. Car un jour, voyant la Critique d'une de ſes Odes, dans laquelle on s'étoit ſervi de cette expreſſion, qu'il n'étoit pas poſſible d'en faire une plus mauvaiſe, Mr. *Cibber* dit : » Je ferai » voir que l'Auteur de cette critique ſe trompe » groſſiérement. Je ferai la prochaine fois une » Ode bien plus mauvaiſe encore.

Sculpture. C'eſt lui qui a fait le bas-relief du Piédeſtal du Monument érigé en mémoire du grand Incendie de Londres, auſſi-bien que les figures de deux Lunatiques qui ſe trouvent à la grand' porte de l'Hôpital de Bedlam, & dont l'une repréſente un Furieux, & l'autre un Mélancolique. Ces deux Ouvrages ſont eſtimez des Connoiſſeurs. Sa mere étoit de très-bonne naiſſance, puiſqu'elle étoit de la famille des *Colley's*, qui ont été les uns *Sherifs*, & les autres Membres de Parlement pour la Comté de Rutland, depuis le Régne de Henri VII. juſqu'à la fin de celui de Charles I., pour le ſervice duquel le patrimoine du Chevalier *Antoine Colley*, grand-pere de la mere de Mr. *Cibber*, de trois-mille livres Sterling qu'il avoit été, fut reduit à trois-cens Piéces par an; comme il paroît par *l'Hiſtoire de la Comté de Rutland* de Mr. *Wright*.

Nous ne rapporterons que quelques traits de la Vie de Mr. *Cibber*. Ceux qui ſeront curieux d'en ſçavoir davantage, ſeront bien de recourir à l'Ouvrage même.

En parlant des tours de ſa première jeuneſſe, il raconte une avanture, qui, quoique peu intéreſſante, avoit fait de grandes impreſſions ſur ſon eſprit, & lui avoit donné lieu de faire bien des reflé-xions. Un jour ayant reçu au jeu une in-

injure d'un Garçon plus grand que lui de toute la tête, il eut l'étourderie de lui donner un soufflet. Mais il eut sujet de s'en repentir, puisque l'autre, étant le plus fort, n'eut pas de la peine à le jetter par terre, & se mit à le gourmer. Dans cet état il apperçut un de ses compagnons qu'il aimoit, & dont il se croyoit aimé. Cette vûë lui donna d'abord de la joye, parce qu'il s'imaginoit qu'il venoit à son secours. Mais quelle fut sa surprise & sa douleur, lorsque son prétendu ami cria à son adversaire, Rossez-le, rossez-le comme il faut. Notre jeune homme, étourdi de ce coup encore plus que des gourmades de son ennemi, répandit des larmes en abondance. S'étant relevé, il demanda à son ami les raisons d'un procedé si dur, & qu'il n'avoit pas mérité, l'aimant comme il faisoit. L'autre lui répondit: C'est que vous me raillez toûjours, & que vous aimez à me tourner en ridicule. Mr. *Cibber* fait au sujet de cette avanture enfantine, des reflexions à perte de vûë sur la raillerie, & sur ses mauvais effets, qui ne sert qu'à s'attirer des ennemis, quelque innocente qu'elle puisse être.

Il parle ensuite d'une autre avanture d'école dont il se souvient encore avec plaisir. Un jour de fête qu'on célébroit le Couronnement du Roi, les Ecoliers demanderent au Maître la permis-

miſſion d'aller jouer. Le Maître la leur accorda, à condition qu'un d'eux pût lui produire une Ode Angloiſe ſur la circonſtance du jour. Notre jeune Ecolier s'en chargea, & apporta ſon Ode qu'il avoit faite dans une demi-heure de tems. Mr. *Cibber* dans cet endroit de ſa narration s'interrompt, & s'addreſſe ainſi à ſon Lecteur: Ce mot d'Ode vous fait ſans doute ſoûrire. Les Lecteurs peuvent ſe rappeller ce que nous avons dit du ſuccès des Odes de Mr. *Cibber*.

Le premier rôle qu'il joua ſur le Théâtre, fut celui du *Chapelain*, dans l'*Orpheline* de Mr. *Otway*. Il fut extrêmement applaudi dans la repréſentation de ce perſonnage, où il y entre une plaiſanterie décente, & un certain bon-ſens que l'Acteur ne ſçauroit exprimer s'il n'a de l'eſprit, à ce que dit Mr. *Cibber*. Ce ſuccès le remplit d'une joye plus grande qu'il ne juge à propos de dire. Cependant, ajoute-t-il tout de ſuite, ce ne fut rien en comparaiſon de celle qu'il eut lorſqu'il entendit dire à un excellent Comédien: Si ce jeune homme ne devient un jour un grand Acteur, que je ſois ——. Il en pleura de joye. Riez-en tant qu'il vous plaira, dit Mr. *Cibber*. Quoique ma vanité vous paroiſſe auſſi ridicule qu'incroyable, je doute qu'*Alexandre* lui-même, ou le fameux *Charles XII.* Roi de Suede, ayent jamais, à la tête de

de leur Armée victorieuſe, reſſenti les mêmes tranſports de joye que je reſſentis alors.

Mr. *Cibber* égaye de tems en tems ſa narration de quelque conte. Nous n'en rapporterons qu'un ſeul, que l'Auteur tient d'un jeune-homme qui avoit la voix belle, & qui devoit chanter ſa partie dans un Concert chez la fameuſe Comédienne *Gwin*, Maîtreſſe de *Charles* II. Le Roi, le Duc d'York & deux autres s'y trouverent. Le Concert fini, le Roi témoigna être extrêmement ſatisfait, & fit l'éloge de la Muſique. La *Gwin*, qui ne ſe contraignoit point en préſence du Roi, lui dit librement: Pour faire voir que vous ne parlez pas en Courtiſan, faites quelque préſent aux Muſiciens. Le Roi dit, qu'il n'avoit point d'argent ſur lui, & demanda à ſon frere s'il en avoit. Le Duc répondit, qu'il n'avoit qu'une Guinée ou deux. Sur cela la Comédienne fit un grand éclat de rire, & dit en ſe ſervant d'un juron qui étoit ordinaire au Roi: — *Dans quelle compagnie faut-il que je me trouve*!

On a pû voir dans le Titre, que Mr. *Cibber* promet quelques refléxions ſur l'Hiſtoire du Théâtre Anglois. On peut dire que c'eſt l'endroit le plus intéreſſant de tout le Livre. Nous en tranſcrirons quelques morceaux. L'Auteur parle des plus fameux Acteurs qu'il y avoit

avoit en Angleterre du tems de ſa jeuneſſe, & commence par *Betterton*.

„ *Betterton* étoit, en qualité d'Acteur, ce „ que *Shakeſpear* étoit en celle d'Auteur, „ c'eſt-à-dire dans un degré d'excellen„ ce qu'il ne paroît pas poſſible d'atteindre. Ils ſembloient formez l'un pour „ l'autre. Tous ceux qui ont du goût admirent *Shakeſpear*; mais quel ne ſeroit „ pas leur raviſſement en liſant ſes Tragédies, s'ils pouvoient concevoir avec „ quelle grace, & avec quelle force *Betterton* ſçavoit les réciter. Ils ſçauroient „ alors, que l'un paroiſſoit né pour pro„ noncer ce que l'autre étoit ſeul capable „ d'écrire: & quel dommage que les beau„ tez momentanées d'une Elocution har„ monieuſe ne puiſſent pas ſe conſerver „ comme celles de la Poëſie!

„ Si la manière dont *Betterton* parloit, „ pouvoit auſſi facilement ſe connoître „ que les choſes qu'il diſoit, vous verriez „ alors la Muſe de *Shakeſpear* dans ſon „ plus grand triomphe, avec tous ſes a„ grémens & toute ſa magnificence. Mais „ puiſqu'il eſt impoſſible d'en faire la „ deſcription, comment vous ferai-je con„ noître *Betterton*? Si je vous dis que „ les Acteurs qui depuis ont joué ſes rôles, „ n'en ont aucunement approché, je ne „ vous donne qu'une idée imparfaite de „ l'excellence de cet Acteur. Tâchons

„ donc

„ donc par quelque comparaiſon de vous
„ en donner quelques traits.
„ Vous avez vû peut-être un Acteur,
„ qui faiſoit le rôle de *Hamlet*, à la vûë
„ de l'ombre de ſon Pere donner dans
„ une déclamation qui exprimoit la rage
„ & la fureur, & qui attiroit l'applau-
„ diſſement des Spectateurs, quoiqu'il
„ méritât d'en être ſiffié. Je vous don-
„ ne plus volontiers cet exemple, que
„ c'eſt feu Mr. *Addiſſon* qui me l'a four-
„ ni. Un jour étant aſſis à côté de lui
„ à la Comédie, lorſqu'on repréſentoit
„ cette Scène, il me demanda, en faiſant
„ paroître quelque ſurpriſe, ſi je croyois
„ que *Hamlet* dût être ſi irrité contre
„ l'ombre de ſon Pere, qui pouvoit à la
„ vérité lui cauſer de l'émotion, mais
„ qui ne devoit pas exciter la colere?
„ Car ſi vous le remarquez, dans ce beau
„ diſcours de *Hamlet* ſa paſſion ne va pas
„ au-delà d'une grande ſurpriſe, qu'il ex-
„ prime comme s'il étoit tout hors de lui-
„ même, ou une impatience reſpectueu-
„ ſe de s'enquérir de l'injure qui l'a fait
„ ſortir de ſon tranquille tombeau, & un
„ déſir de ſçavoir ce que cette ombre plain-
„ tive exige de ſon triſte fils. C'étoit-là
„ le jour que *Betterton* donna à cette Scène,
„ qu'il ouvrit d'abord par une pauſe &
„ par une ſurpriſe muette; & enſuite éle-
„ vant par degrez une voix grave & trem-
„ blante, il rendit l'Apparition auſſi ter-
„ rible

„ rible au Spectateur qu'à lui-même. „ L'art de *Betterton* consistoit à tenir „ l'Assemblée attentive, plutôt par une „ vivacité bien menagée que par une „ véhémence excessive; & c'est-là le „ Chef-d'œuvre d'un Acteur.

„ Un autre talent de *Betterton*, c'est „ qu'il sçavoit plier son génie aux différens „ rôles qu'il jouoit. Ces saillies impé- „ tueuses & cette fiére vivacité qu'il „ avoit en représentant * *Hotspur*, il sça- „ voit les quitter lorsqu'il faisoit le rôle „ de *Brutus*. Cependant j'ai vû des „ *Brutus* aussi emportez que *Hotspur*. „ Mais quand *Betterton* représentoit *Bru-* „ *tus* dans sa dispute avec *Cassius*, sa „ colere paroissoit seulement dans ses „ yeux, & ses regards assurez & rem- „ plis d'indignation exprimoient assez la „ terreur, sans qu'il eût besoin de l'exci- „ ter par la véhémence de sa voix.

„ Avec quelle force de génie qu'un „ Poëte vous trace le portrait d'un Phi- „ losophe & d'un Héros, cependant l'i- „ mage de l'excellence de l'Auteur qui „ les représente sera toûjours imparfaite „ à votre égard, à moins que l'art de „ l'exprimer sur le papier ne sçût donner „ de la couleur aux paroles pour en pein-

„ dre

* Personnage de la Tragédie de *Henri IV. de Shakespear.*

„ dre la voix. Mais exiger de peindre
„ le ſon, c'eſt exiger une impoſſibilité.
„ Tout ce qu'un *van Dyk* peut faire dans
„ la perfection de ſon art, c'eſt de pein-
„ dre les grands hommes d'une telle ma-
„ nière qu'ils vous paroiſſent penſer. Un
„ *Shakeſpear* va plus loin. Il vous dit ce
„ que ſes portraits penſent. Mais un
„ *Betterton* les paſſe tous deux. Il rap-
„ pelle ſes perſonnages du ſépulcre, il
„ les fait reſpirer de nouveau, & être
„ encore eux-mêmes dans leurs traits,
„ dans leurs diſcours & dans leurs
„ mouvemens. C'eſt ainſi qu'un ha-
„ bile Acteur ſçait charmer en même
„ tems vos yeux, vos oreilles & votre
„ entendement. Pour concevoir le plai-
„ ſir qu'on retire d'une ſi agréable harmo-
„ nie, il faut y avoir été préſent; & ce
„ n'eſt pas une choſe dont on puiſſe vous
„ rendre compte.

Pour faire voir que *Betterton* avoit une juſte idée d'un applaudiſſement véritable ou faux, Mr. *Cibber* allegue ce qu'il lui a entendu dire; ſçavoir, qu'il croyoit qu'un ſilence attentif étoit la marque la plus ſûre d'un véritable applaudiſſement: qu'il y avoit pluſieurs manières de ſéduire le Théâtre, & de le faire éclater; mais qu'un profond ſilence marquoit ſeul un applaudiſſement dont on puiſſe ſe féliciter. C'eſt en quoi *Betterton* excelloit: Auſſi par ſes grands talens poſſedoit-il telle-

ment l'eſtime des Spectateurs, que dès qu'il paroiſſoit ſur la Scéne, il attiroit ſur lui les yeux & l'attention des plus inattentifs. Un homme qui auroit parlé ou tourné les yeux d'un autre côté, auroit été regardé comme un homme inſenſible ou ignorant. Dans tous ſes Soliloques de quelque importance, il entroit avec tant de force dans le caractère qu'il repréſentoit, par ſon attitude & par ſes regards, qu'on le regardoit fixement & avec empreſſement; de ſorte qu'on étoit inſtruit par les yeux, avant que de l'être par les oreilles.

Mr. *Cibber* remarque, que, comme ceux qui compoſent en Muſique ne ſçavent pas toûjours chanter, il y a auſſi de grands Auteurs qui ne ſçavent pas lire, & encore que, ſans une oreille délicate, perſonne ne ſçauroit entendre les nombres Poëtiques, cependant la meilleure oreille du monde ne ſuffit pas pour qu'on recite avec grace. Le fameux *Dryden* en eſt un exemple. Mr. *Cibber* lui entendit lire ſon *Amphytrion*, & quoiqu'il exprimât aſſez bien le ſens de chaque periode, il le récita avec tant de froideur & d'inſipidité, que la Piéce parut mauvaiſe.

Au contraire * *Lée*, qui lui étoit ſi inférieur,

* Mr. *Lée*, Auteur de pluſieurs Tragédies, entre leſquelles il y a *Alexandre le Grand*, ou *les Rei-*

rieur, récitoit si pathétiquement, qu'en lisant le rôle que *Mohun*, excellent Acteur, devoit représenter, celui-ci, dans l'ardeur de son admiration, jetta son rôle par terre en s'écriant : *A moins que de le jouer aussi-bien que vous, qu'ai-je affaire de l'entreprendre ?* Et cependant cet Auteur, lorsqu'il entreprit d'être Acteur, quitta de bonne-heure le Théâtre, dans le désespoir d'y jamais réussir. Mr. *Cibber* en conclut, que quelque juste que soit l'idée qu'on a de ce que l'on doit réciter, quelque oreille qu'on ait ; cependant, quand il s'agit de le prononcer devant une grande Assemblée, il faut qu'une liberté naturelle & une certaine grace qu'il est plus aisé de concevoir que de décrire, accompagne constamment l'Acteur ; car sans ce je ne sçais quoi, il lui sera impossible de plaire & de contenter.

Pour le prouver, l'Auteur cite l'exemple du Comédien *Estcourt* : Il possédoit au souverain degré l'art de contrefaire, & il n'y avoit homme ni femme, depuis la Coquette jusqu'au Conseiller d'Etat, dont il ne pût, dès qu'il les voyoit, transporter la voix, les regards, les grimaces & les démarches dans une autre compagnie. „ Je lui ai entendu fai-

„ re

Reines Rivales, *Sophonisbe*, *Neron* & *Constantin le Grand*.

„ re de longues harangues, en imitant „ ſi bien la manière de parler & de pro„ noncer de quelque fameux Avocat, qu'on „ l'auroit pris pour l'Original qu'il imi„ toit. Bien plus. J'ai vû à la marge „ d'un rôle de * *Falſtaf*, qu'il devoit repré„ ſenter, pluſieurs notes, & obſervations, „ qui décrivoient le véritable eſprit, les „ différens tons, l'air & les geſtes avec „ leſquels il falloit les reciter. Cepen„ dant, lorſqu'il en vint à l'exécution ſur „ le Théâtre, il ſembloit que tout d'un „ coup il eût perdu toutes les idées, tant „ il récita froidement & ſans grace, un „ rôle qu'il entendoit ſi bien dans la ſpé„ culation.

ARTICLE V.

A DEFENCE *of the Moral Philoſopher, againſt a Pamphlet entitled, The Immorality of the Moral Philoſopher. By the Author.*

C'eſt-à-dire :

APOLOGIE *pour le Philoſophe honnête-homme, faite par lui-même, contre une Brochure intitulée, La Malhonnêteté du Phi-*

* Perſonnage de la Tragédie de *Henri IV*.

Philoſophe honnête-homme. A Londres MDCCXXXVII. *In octavo. Pag.* 40. *Imprimé pour Jean Roberts, aux Armes d'Oxford, dans Warwick-Lane.*

ON A CRU remarquer quelque moderation dans la Piéce qui a donné lieu à celle-ci. Il faut, ou que le *Philoſophe honnête-homme* en ait jugé autrement, ou que le dépit de ſe voir confondu par un *Théologien* qui ſe poſſede, ait étrangement dérangé ſa Philoſophie & ſon humeur. Son Apologie regorge d'injures: Et comme s'il avoit appréhendé qu'on ne le ſoupçonnât de conſerver le moindre reſte de menagement, il a voulu les rendre auſſi directes qu'elles le pouvoient être. Il les a addreſſées en forme de Lettre à ſon Antagoniſte lui-même. Les Lecteurs nous diſpenſeront volontiers d'inſiſter là-deſſus. Nous nous contenterons de rapporter ce que le *Philoſophe* a eu ſoin de dire vers la fin de ſa Lettre, pour en juſtifier la virulence. „ Il faut à préſent, Mon„ ſieur, que je prenne congé de vous „ pour cette fois. Vous vous étiez mis „ entre mes mains, vous m'aviez choiſi „ pour votre Médecin, je n'ai pû me „ diſpenſer de remplir mon devoir. J'ai „ vû que votre maladie demandoit une „ ſaignée; que cela ſeul pouvoit vous

„ faire du bien; & que ſi cela ne ſe faiſoit promptement, vous riſquiez de devenir fou tout de bon, fou dans toutes „ les formes, fou à lier : *You might run „ quite, ſtark, raving Mad* ".

Un *Médecin* qui croit qu'il n'y a que la ſaignée qui puiſſe faire du bien à ſon malade, doit naturellement s'en tenir à la ſaignée. Un *Philoſophe* qui croit qu'il n'y a que des injures qui puiſſent réduire un Antagoniſte, doit naturellement s'en tenir aux injures. Mais notre *Philoſophe Médecin* a ſuivi l'uſage, qui veut que le remede ſeul-capable de faire du bien, ne ſoit pourtant pas ordonné ſeul. Il a joint à ſa ſaignée quelqu'autre choſe; il a mêlé à ſes injures des raiſons, & des raiſons qui ont eu véritablement le ſort ordinaire des drogues acceſſoires. Elles ont ſervi d'accompagnement inutile à un remede principal qui n'a point guéri le malade. Sçavoir ſi c'eſt la faute du malade, ou celle du Médecin, c'eſt de quoi il faut mettre les Lecteurs en état de juger, par la comparaiſon de la *Lettre du Philoſophe*, avec la *Réponſe ou Replique du Théologien*, publiée bientôt après. Mais afin que cette comparaiſon ſe faſſe plus facilement, nous réunirons dans un même Extrait le précis de la premiere Piéce de celui de la ſeconde. C'eſt à quoi nous deſtinons l'Article ſuivant, où nous rapporterons, à l'occaſion de la ſeconde,

tout

tout ce que nous trouverons d'essentiel dans la première, sur les XLVII chefs mentionnez dans l'Article précedent. Ce détail, sans aller aussi loin qu'on pourroit se l'imaginer, paroîtra peut-être encore un peu ennuyeux à ces Lecteurs qui ne cherchent absolument, dans l'histoire d'une Dispute, qu'un précis de ce qui sert directement à perfectionner l'intelligence des matières. Mais ceux qui, ayant des vûës moins bornées, aiment à étudier l'esprit humain, & à refléchir sur les défauts que la foiblesse ou la malice de cet esprit fait régner dans les disputes des hommes, ne seront pas fâchez que nous conservions ces traits, qui ne serviront peut-être à l'intelligence des matières qu'autant qu'ils pourront servir à faire juger, par le caractère des Disputans & par l'état actuel de la Dispute, à quoi l'on doit s'attendre, soit de la part d'autrui, ou de sa propre part, lorsqu'on est engagé de soi-même dans quelque dispute semblable.

ARTICLE VI.

A LETTER *to the Moral Philosopher: Being a Vindication of a Pamphlet entitled, The Immorality of the Moral Philosopher.*

C'eſt-à-dire:

LETTRE *au Philoſophe honnête-homme: ou Défenſe de la Brochure intitulée, Le Malhonnêteté du Philoſophe honnête-homme. A Londres, pour Jean Noon, MDCCXXXVII. In octavo. Pages* 38.

L'AUTEUR débute par ces paroles: „ Monſieur, comme les diſputes „ perſonnelles ne ſont d'aucune utilité „ au Public, je m'attacherai aux matiè„ res importantes ſur leſquelles nous ne „ ſommes pas d'accord, & mépriſerai „ les refléxions qui ne tombent que ſur „ moi ". Il ne laiſſe pourtant pas de dire encore quelque choſe des injures de ſon Antagoniſte, il en parle dans le dernier Paragraphe de ſa Replique: mais il le fait en quatre mots, & ſans rendre injures pour injures. Tout le reſte de la Piéce roule uniquement ſur les Raiſons par leſquelles le *Philoſophe* a prétendu refuter les Remarques du *Théologien*.

§. I.

La *première queſtion* entre ces deux Meſſieurs eſt, de ſçavoir, *Si David, lorſqu'il danſa devant l'Arche, étoit vêtu ou non?* Le *Théologien* avoit ſoutenu l'affirmative, mais

mais à pure perte, si nous en croyons le *Philosophe*, qui lui répond avec beaucoup d'assurance, qu'il falloit bien que David fût couvert, puisque sans cela il n'auroit pas pû se découvrir. Le *Théologien* replique par les termes du Texte: *David sautoit de toute sa forte devant l'Eternel, & étoit ceint d'un Ephod de lin.*

Le *Théologien* avoit soutenu, que si David se *découvrit*, comme Mical le lui reproche, il ne se découvrit au moins que dans un sens figuré. Le *Philosophe* a répondu, que se découvrir dans un sens figuré, n'auroit rien eu qui dût rendre David plus mépriſable aux yeux des femmes qu'à ceux des hommes; & que cependant la jalouse Mical ne lui parle que des femmes devant qui il s'étoit découvert. Cela est vrai, replique le *Théologien*; mais de quelles femmes lui parle-t-elle? *Des Servantes de ses Serviteurs.* Il est évident, selon le *Théologien*, que tout ce que Mical veut dire par-là, c'est que David s'est rendu mépriſable aux yeux même des moindres de ses sujets.

Le *Philosophe* observe, que David *ne put pas nier* ce que Mical lui reprochoit. Cela même prouve, dit le *Théologien*, que David ne concevoit pas qu'elle lui reprochât autre chose, que de s'être découvert dans le sens figuré. S'il l'avoit entendu dans le sens propre, il n'auroit pas pû ne le pas nier. Bien loin de s'en défendre,

il s'en glorifie : Il répond à Mical, que ce qu'il a fait, il l'a fait en préſence de l'Eternel, qu'il eſt prêt à le faire de nouveau, qu'il ſe rendra plus mépriſable encore &c. Le *Philoſophe* conclura-t-il delà, que David mettoit hautement ſa gloire à faire, en l'honneur de l'Eternel, quelque choſe de pis que de danſer tout nud devant des femmes ?

§. II.

La *ſeconde queſtion* eſt, de ſçavoir, *Si la Loi des Juifs leur préſcrivoit d'étendre leurs conquêtes auſſi loin qu'ils le pourroient ?* On a vû les raiſons du *Théologien* pour la négative. Le *Philoſophe* a fait ſemblant d'y répondre ; mais comme ce qu'il a répondu ſe reduit préciſément à rien par l'analyſe, on me diſpenſera d'en donner l'extrait. Je me contente de rapporter une nouvelle difficulté qu'il a propoſée à ſon Antagoniſte en ces termes : „ Di-
„ tes-moi, je vous prie, ſi David tranſ-
„ greſſa la Loi de Moïſe . . . . lorſ-
„ qu'en moins de douze ans il con-
„ quit la Phénicie, l'Arabie & la Syrie,
„ depuis la Mediterranée juſqu'à l'Euphra-
„ te ? Ou s'il n'eſt pas vrai que David
„ extermina tous les mâles d'Edom . . ?
„ 1 *Rois XI.* 15, 16. Nierez-vous ce fait,
„ ſous prétexte que Moïſe avoit com-
„ mandé aux Juifs de n'avoir point en

„ abo-

„ abomination les Iduméens, de les re-
„ garder comme freres, & de les traiter
„ comme tels ? *Deut. XXIII.* 7 ". A tout cela le *Théologien* répond, qu'il ne s'agiſſoit point de ce que tel ou tel Chef des Juifs a fait en tel ou tel tems, mais de ce qu'il pouvoit ou devoit faire en vertu de la Loi : Et „ pour ce qui eſt
„ des conquêtes de David en particulier,
„ il eſt aiſé de voir, que s'il les eût fai-
„ tes dans l'unique vûë d'étendre ſes
„ conquêtes auſſi loin qu'il le pourroit,
„ ſur des Nations dont il n'auroit reçu
„ aucune inſulte, & différentes de celles
„ qui étoient données en héritage aux
„ Iſraëlites, ſa conduite n'auroit pû ſe
„ juſtifier par aucun Texte de la Loi...
„ & que ſes conquêtes, au contraire,
„ étoient parfaitement conformes à la
„ Loi, lorſqu'elles ne s'étendoient que
„ ſur des Nations qui avoient *commencé*
„ *la querelle*.....

§. III.

La *troiſième queſtion* regarde *l'Euchariſtie*. Le *Théologien* prétend, qu'elle a été inſtituée pour être célébrée dans les Aſſemblées religieuſes des Chrétiens, & que cela eſt clairement ſuppoſé dans les inſtructions de St. Paul, 1 *Cor.* XI. Le *Philoſophe* répond, que tout ce qu'on en peut conclure, c'eſt que St. Paul n'a pas défendu

fendu la célébration publique de l'Euchariſtie. Le *Théologien* replique, que les inſtructions de l'Apôtre ſont équivalentes à un commandement de la célébrer dans l'Egliſe. Les deux derniers verſets du Chapitre cité devroient, ſelon lui, ſe paraphraſer de la ſorte: „ Quand vous vous „ rendez dans un lieu deſtiné à vos Aſ„ ſemblées religieuſes pour y prendre la „ Sainte Cène, attendez-vous les uns „ les autres. Que celui qui a faim, & „ qui ne cherche qu'à ſe raſſaſier, le faſ„ ſe dans un repas domeſtique; qu'il „ prenne chez lui ſon propre ſouper: & „ que, pour prendre le Souper du Sei„ gneur, il attende les Fidèles qui doi„ vent le prendre en commun ou en „ ſocieté dans l'*Egliſe*". Conférez les *verſets* 20. & 22.

§. IV.

Le *quatrième point* de controverſe regarde la Doctrine des *Sacrifices*. Pour prouver qu'ils étoient véritablement cenſez lever une autre peine du péché que celle qui conſiſtoit dans l'obligation même de les offrir, le *Théologien* avoit cité en premier lieu le ſuccès du Sacrifice d'Aaron, *Nomb. XVI.* 44. &c. Le *Philoſophe* prétend, que cet exemple ne prouve rien, parce que, ſi dans cet exemple la peine eſt levée par le Sacrifice, ce n'eſt pas en vertu de la Loi; c'eſt uniquement

en

en vertu du bon plaisir de Dieu, qui est au dessus de la Loi. Je ne sçais si cette remarque a échapé à l'attention du *Théologien*, ou si elle lui a paru ne pas mériter son attention. Peut-être aussi lui a-t-elle paru sans replique. Quoi qu'il en soit, il la passe sous silence.

Il avoit observé, en second lieu, que les Lévites en général étoient établis pour délivrer les Israëlites de toute playe &c. *Levit. VIII.* 19. Le *Philosophe* ne nie pas le fait, mais il l'explique par l'ancienneté de la Charlatanerie des Prêtres, ou de la friponerie Sacerdotale : [*Priestcraft* :] Et là-dessus encore le *Théologien* ne dit mot.

Il avoit observé, en troisième lieu, que dans le cas d'un bien injustement possedé, la confession & la restitution ne sauvoit le coupable que moyennant l'intervention d'un Sacrifice. Le *Philosophe* avoue ce fait, sur le même pied que le précedent. Le Sacrifice même, selon lui, étoit ici l'unique peine infligée au coupable : Quelle est donc l'autre peine, demande-t-il, qui étoit levée par le Sacrifice ? Et là-dessus il reproche vivement au *Théologien*, d'avoir oublié, dans la chaleur & dans la précipitation de son zèle, que c'étoit-là la question à laquelle il falloit répondre. Le *Théologien* lui replique, sur l'aveu du fait, que cet aveu lui suffit, vû que l'intervention du Sacrifice n'auroit

pas

pas été requiſe, ſi le Sacrifice n'eût été cenſé néceſſaire pour obtenir le pardon du crime, & par cela même la rémiſſion de la peine. Quant à la queſtion, ſçavoir quelle étoit la peine ainſi remiſe par le Sacrifice ? Le *Théologien* ſe diſpenſe d'y répondre. C'eſt qu'il y avoit répondu d'avance, & aſſez au long, par pluſieurs paſſages ; ce qui eſt très-vrai, malgré toute la hardieſſe avec laquelle le *Philoſophe honnête-homme* lui reproche de n'y avoir pas répondu.

§. V.

L'eſſentiel de la diſpute dans le *cinquième article* eſt, de ſçavoir, *Si la Loi du Lévitique encourageoit les Juifs à vouer à Dieu des Sacrifices humains ; & ſi c'eſt dans la ſuppoſition d'un pareil Sacrifice actuellement voué, qu'elle exigeoit l'exécution du Vœu ?* Le *Théologien* a prétendu prouver, comme on l'a vû, que le terme de *Chérem*, employé dans le Texte en queſtion, ſignifie la punition des Idolâtres, ennemis du vrai Dieu, & non pas un Sacrifice proprement ainſi nommé. Le *Philoſophe* lui accorde [*pag.* 13] ſon explication du terme de *Chérem* ; il ſemble même en vouloir tirer avantage contre lui : mais en quoi il fait conſiſter cet avantage, c'eſt ce qu'il m'eſt impoſſible de deviner. Auſſi le *Théologien* paroît-il un peu ſurpris de cette

cette conceſſion, & à ſon tour il s'en prévaut. [*pag.* 15.] Cela ne termine pourtant pas la diſpute.

Le *Philoſophe* avoit cité l'exemple du Vœu de Jephté : Il y revient ; & cela pour dire (ſi j'ai bien compris) que l'immolation de la Fille de Jephté ne pouvant pas être conſiderée comme une punition de ſon Idolâtrie, il faut donc y reconnoître un de ces Sacrifices auxquels la Loi en queſtion approuvoit que l'on s'engageât par un vœu libre, qu'elle rendoit dès-lors irrévocable. Mais à cela le *Théologien* répond, que l'immolation de la Fille de Jephté ne pouvant effectivement pas être conſiderée comme une punition de ſon Idolâtrie, il ne faut donc y reconnoître aucun rapport avec une Loi qui n'autoriſe que les vœux pour la punition de l'Idolâtrie, & qui laiſſe ſubſiſter dans toute leur force les Loix générales contre le Meurtre, par leſquelles la conduite de Jephté eſt condamnée.

Le *Philoſophe* inſiſte. Mais pour faire entendre ſa penſée, je ſuis obligé de remarquer, qu'il paroît avoir en vûë, non pas le ſeul verſet cité du Chapitre *XXVII. du Lévitique*, mais avec ce verſet-là le précedent, auquel le *Théologien* n'a pas fait aſſez d'attention, & où la Loi dit : „ Or „ nul interdit que quelqu'un aura dédié à „ l'Eternel par interdit, de tout ce qui „ eſt SIEN, ſoit HOMME ou BETE, ou „ CHAMP de ſa poſſeſſion, ne ſe ven-

„ dra,

„ dra, ni ne se rachetera. Tout interdit „ sera TRES-SAINT *à l'Eternel*„. Cela posé, nous pourrons comprendre ce que le *Philosophe* veut dire, lorsqu'il avance d'une part, que la Fille de Jephté est un exemple de cet interdit, par lequel une personne, aussi-bien qu'une bête, devenoit *sainte au Seigneur*; & de l'autre, que, selon la Loi, tout ce qui étoit [particulierement] *saint au Seigneur*, dans quelque Sacrifice ou Victime que ce fût, devoit être entierement détruit, & par-là tellement consacré à Dieu, que ce fût une chose absolument perdue pour l'usage de l'Homme: *utterly destroy'd from the use of Man*; c'est-à-dire, en un mot, un vrai Sacrifice. Il faut que le *Théologien* n'ait pas saisi la pensée du *Philosophe*, car il n'en dit rien; & l'on verra cependant bientôt, qu'il avoit dans l'esprit une distinction (sur les différentes manières d'être *saint au Seigneur*) laquelle pouvoit lui fournir une replique assez spécieuse. La vérité est, qu'en bien des endroits, & particulierement dans tout ce qui concerne ce cinquième article, les discours du *Philosophe* sont fort entortillez, & en même tems fort elliptiques.

§. VI.

Le *sixième sujet de dispute*, c'est le *Sacrifice d'Abraham*. Si cet exemple, à le [illegible]dre seul, ne prouve pas que *du tems d'A-*

d'*Abraham* il y avoit une opinion générale en faveur des Sacrifices humains; le *Philoſophe* ſoutient, que cet exemple le prouve, au moins quand il eſt pris, comme il doit l'être ſelon lui, conjointement avec les exemples ſuppoſez dans le Texte du Lévitique dont il avoit parlé auparavant, & avec l'exemple de Jephté dont il venoit auſſi de parler. Le *Théologien* lui répond, que le Lévitique eſt poſtérieur de quatre-cens ans ou environ au Sacrifice d'Abraham, & que le Vœu de Jephté l'eſt de plus de ſept-cens ans.

Le *Philoſophe*, après cela, gourmande le *Théologien*, ſur ce qu'il n'a pas oſé toucher, dit-il, aux raiſons alleguées pour faire voir l'abſurdité du ſens littéral de l'hiſtoire de ce Sacrifice; & il conclut en lui diſant: „ Allez, un adverſaire „ comme vous mérite la berne, ou qu'on „ ne lui réponde qu'à bons coups de gour„ din ". Les expreſſions Angloiſes ſont encore plus heureuſes: *But ſuch an Adverſary ought to be answered in a Blanket or with an Oaken Towel, inſtead of Argument.* Le *Théologien* là-deſſus ſe contente de lui indiquer les pages dans leſquelles il a fait voir que le ſens littéral de l'Hiſtoire en queſtion ne renferme aucune abſurdité.

§. VII.

Le point capital du *ſeptième-paragra-*

phe eſt, de ſçavoir *en quel ſens les Premiers-nez des Iſraëlites étoient* [particulierement] ſaints au Seigneur; *Si c'étoit en qualité de* Sacrifices, *ou en qualité de* Sacrificateurs *& de Miniſtres du Tabernacle?* Le *Philoſophe* continue à ſoutenir, que c'étoit en qualité de Sacrifices. „ La Loi [dit-il] met „ à part comme ſaints au Seigneur les „ Premiers-nez des Bêtes, auſſi-bien que „ ceux des Hommes, ſans inſinuer le „ moins du monde que les uns & les autres ne ſoient pas ſaints au Seigneur „ préciſément dans le même ſens. Or „ que les Premiers-nez des Bêtes pures „ fûſſent ſaints au Seigneur en qualité „ de Sacrifices, c'eſt ce que vous ne „ ſçauriez nier. Cette obſervation [répond le *Théologien*] fait contre vous. „ Elle démontre que l'expreſſion de „ *ſaint au Seigneur* n'emporte pas toûjours une idée de *Sacrifice*. Les Premiers-nez des Bêtes *impures*, non moins „ que ceux des Bêtes *pures*, étoient *ſaints* „ *au Seigneur*. Cela paroît bien clairement par le Texte dont il s'agit. Or „ les Premiers-nez des Bêtes *impures* n'étoient certainement pas ſaints au Seigneur en qualité de Sacrifices; & les „ Premiers-nez des Hommes ne l'étoient „ certainement pas non plus en cette „ qualité ". Voyez *Exode XIII*, 12, 13, 15. Il y eſt parlé des Premiers-nez des *Bêtes* que l'on ſuppoſe qui pouvoient être

fa-

sacrifiées, ce sont les Bêtes pures. Il y est parlé des Premiers-nez d'une Anesse, Bête impure, qui ne pouvoit pas être sacrifiée. Il y est parlé enfin des Premiers-nez de l'espece humaine. Voilà trois sortes de Premiers-nez qui, par cette Loi, sont également *au Seigneur*, ou, ce qui revient au même, *saints au Seigneur*. Mais dans quel sens? Si l'on dit que c'est dans un sens précis qui emporte une idée de Sacrifice, il s'ensuivra que les Premiers-nez d'une Anesse, Animaux impurs, sont censez propres à être offerts en Sacrifice: consequence déja rejettée. Et si l'on convient que ces différens Premiers-nez peuvent être appellez saints au Seigneur dans un sens moins déterminé, qui emporte simplement que Dieu se les réserve pour en disposer conformement à son bon-plaisir: comme il ne s'ensuivra pas alors que la Loi confonde les Animaux impurs avec ceux qui pouvoient être sacrifiez; il ne s'ensuivra pas non plus, qu'elle confonde les Premiers-nez de l'espece humaine avec ceux des Bêtes, soit pures ou impures. Il s'ensuivra au contraire, que tous ces Premiers-nez, selon leurs différentes especes, pourront être saints au Seigneur dans des sens différens. Or qu'ils le soient tous actuellement dans des sens différens, & que ceux de l'espece humaine en particulier ne le soient pas dans le même

ſens que ceux des Bêtes qui pouvoient être ſacrifiées, c'eſt ce qui eſt indiqué aſſez nettement dans le Texte même que nous examinons. On y diſtingue ſans peine, 1°. des Premiers-nez qui ſont au Seigneur de manière à ne devoir point être rachetez : ce qui s'entend naturellement de ceux des Bêtes pures, deſtinez à mourir ſur l'Autel : 2°. Des Premiers-nez qui doivent ou être rachetez, ou avoir le col rompu *; ce ſont ceux d'une Bête immonde, leſquels ne pouvoient point être employez comme Victimes : 3°. Enfin des Premiers-nez qui doivent être rachetez abſolument ; ce ſont ceux de l'eſpece humaine. Le *Philoſophe* a beau dire, qu'ils ne pouvoient pas être tous rachetez par les Mâles de la Tribu de Lévi, dont le nombre n'égaloit pas celui des Premiers-nez de toutes les autres Tribus. La Loi régle, que tout Premier-né qui ne pourra pas être racheté par l'échange d'un Lévite, le ſera par une ſomme d'argent : *Nomb. III*, 39, 43, &c. Les ſeuls qui ne ſont point rachetez, ce ſont les Premiers-nez des Lévites. Ils demeurent par conſequent ſaints au Seigneur ſans reſtriction, en vertu de la Loi générale qui lui conſa-

* Je ſuis la Verſion Angloiſe. Celle de Geneve porte *décollé*.

ſacre tous les Premiers-nez indifféremment : *Exode XIII*, 2. Mais cela même fournit une nouvelle preuve contre le *Philoſophe*. Car ſi les Premiers-nez des Lévites demeurent juſqu'à la fin ſaints au Seigneur, leur conſécration ſortira néceſſairement ſon plein & entier effet ; par où le vrai but de leur conſécration paroîtra dans tout ſon jour. Or cet effet juſqu'où va-t-il ? Il faudroit, pour accommoder le *Philoſophe*, qu'ils fûſſent tous égorgez ſur l'Autel : & il ſe trouve au contraire, que leur conſécration, bien loin d'en faire autant de Victimes, en fait autant de Miniſtres du Tabernacle. On peut ainſi juger par le fait, ce qu'étoit de droit la conſécration dont les Premiers-nez des autres Tribus ſe rachetoient, ou ce qu'ils ſeroient devenus en vertu de cette conſécration, ſuppoſé même qu'ils n'euſſent pas pû en être rachetez.

Fallût-il renoncer, après cela, à la preuve que notre *Théologien* avoit déja alleguée dans ſa première Brochure, le mal ne ſeroit pas grand. Mais il n'y a du reſte nulle néceſſité à y renoncer. Tout ce que je puis tirer de ſpécieux des refléxions du *Philoſophe* pour invalider cette preuve, c'eſt que la conſécration générale des Premiers-nez y eſt ſuppoſée antérieure à celle des Lévites ; ſuppoſition très-fauſſe, ſelon lui, parce que les Lévites, dit-il, avoient été conſacrez

dès le commencement de la publication de la Loi. Or ce qui eſt très-faux ſelon lui, eſt très-vrai ſelon le *Théologien*, & ſelon Moïſe, & ſelon Dieu lui-même, qui a dit : *Tout Premier-né m'appartient ; car du jour où je frappai tous les Premiers-nez au Païs d'Égypte, je me ſuis ſanctifié tous les Premiers-nez en Iſraël.* Voyez *Nomb. III*, 6, 13.

§. VIII.

Le *paragraphe huitième*, où il s'agit de l'*Oracle des Juifs*, a fourni matière à des reflexions que je rapporterai dans les propres termes de nos deux Auteurs. Ecoutons d'abord le *Philoſophe*. „ Je n'ai point „ dit que Dieu ne pût quelquefois parler „ [aux hommes] d'une manière immé„ diate, comme [il a parlé] à Moïſe „ fréquemment, & après cela aux Pro„ phetes * ; mais ce n'étoit pas-là conſul„ ter l'Oracle, ou recevoir des répon„ ſes par *Urim & Thummim* ; car cela ne „ pouvoit ſe faire ſans le Prêtre, ſelon les „ formes autoriſées. Or vous n'avez pas „ dit un mot pour invalider ceci ; mais „ chaque exemple que vous alleguez, & „ tous les paſſages que vous citez, prou„ vent

* Notez pour la ſuite, que ce qui eſt entre des Crochets, ne ſe trouve point dans l'Original.

„ vent le contraire, [ſçavoir] que quand
„ Dieu parloit immédiatement, & ſans
„ l'intervention ou le moyen du Grand-
„ Prêtre, l'Oracle d'*Urim & Thummim*
„ n'étoit point conſulté. Que dis-je?
„ Vous citez un paſſage, 1 *Sam. XXX*,
„ 7, 8, où vous dites, que le Grand-Prê-
„ tre, avec l'*Urim & Thummim*, ne fut
„ pas conſulté, mais que la réponſe fut
„ donnée immédiatement du *Schékinah*;
„ deux choſes évidemment fauſſes & con-
„ traires au Texte. Voici le cas en peu
„ de mots. Saül ayant fait mourir tous
„ les Prêtres de la Maiſon d'*Eli*, excep-
„ té *Abiathar*, il s'échapa & s'enfuit au-
„ près de *David*. Son pere avoit été ac-
„ cuſé de ſecourir David & ſes gens,
„ & d'encourager la rebellion. David le
„ prit ſous ſa protection, & le fit Grand-
„ Prêtre à la place de ſon pere, & il
„ conſerva cet office pendant tout le ré-
„ gne de *David*; mais il fut dans la ſui-
„ te dépoſé par *Salomon*, pour avoir été
„ du parti d'*Adonijah*. Cet Abiathar, qui
„ avoit échapé au carnage & s'étoit en-
„ fui auprès de David, étoit le fils d'*A-
„ himelec*, le fils d'*Ahitub*, 1 *Sam. XXII*,
„ 20, & par cette raiſon, il parvint à la
„ dignité de Grand-Prêtre, comme le ſeul
„ héritier ſurvivant de la Maiſon d'*Eli*;
„ & il ne reſtoit alors aucun autre Prê-
„ tre portant l'Ephod, car quatre-vingt-
„ cinq Prêtres avoient été tuez en un

„ jour; & *Nob*, la Ville des Prêtres, a-
„ voit été passée au fil de l'épée. Ce-
„ pendant vous dites, avec une *assuran-*
„ *ce* étonnante, que cet Abiathar, qui é-
„ toit alors avec David, n'étoit pas le
„ Grand-Prêtre de ce nom, mais le fils
„ d'*Abimelec* de *Nob*. . . . . Quand Da-
„ vid consulta l'Oracle sacerdotal dans
„ cette occasion [dont il est parlé 1 *Sam.*
„ *XXX*, 7, 8,] il étoit dans le Païs des
„ Philistins, assez loin du Tabernacle ou
„ de la Maison du Seigneur, & ne pou-
„ voit pas par conséquent recevoir une
„ réponse immédiate du *Schékinah*, quoi-
„ que vous supposiez & affirmiez ceci a-
„ vec autant d'assurance que si vous en
„ aviez une démonstration ". Ecoutons à présent le *Théologien*.

„ Vous m'assurez que *vous ne dites pas*,
„ *que Dieu ne pût quelquefois parler d'une*
„ *manière* IMMEDIATE, *comme à Moïse*
„ *fréquemment, & aux Prophetes dans la*
„ *suite, pag.* 15. de votre Apologie.
„ Mais dans votre *Philosophe honnête-hom-*
„ *me, pag.* 272, vous soutenez, qu'en cas
„ *d'appel* à l'Oracle d'Urim & Thummim,
„ la décision *en dernier ressort* se faisoit
„ par le Grand-Prêtre, comme par un
„ Oracle *vivant*. Quand je compare ces
„ deux passages, je ne puis m'empêcher
„ de faire une question: S'il est bien *réel*
„ que Dieu ait quelquefois parlé *immé-*
„ *diatement*, pourquoi faudra-t-il que l'O-

„ ra-

„ racle d'Urim & Thummim ait *toûjours*
„ été une *badinerie* & une *impoſture* ? Si
„ vous voulez vous accorder avec vous-
„ même, il faut, ou que vous nous paſ-
„ ſiez comme *réels* l'un & l'autre Oracle
„ (celui du *Schékinah*, où Dieu eſt cenſé
„ avoir parlé immédiatement, & celui
„ d'*Urim & Thummim*) ou que vous les
„ traitiez également tous deux de *badi-*
„ *nerie* & *d'impoſture*. Ce dernier parti
„ eſt celui que je crois le plus conforme
„ à vos ſentimens. Car quoique vous
„ me diſiez, que vous *ne dites pas* que
„ Dieu ne puiſſe quelquefois parler im-
„ médiatement, c'eſt une choſe remar-
„ quable cependant, que vous ne dites
„ pas non plus qu'il l'a actuellement fait.
„ Et preuve que vous ne le croyez pas,
„ c'eſt que vous dites, dans votre Phi-
„ loſophe honnête-homme, pag. 51, *qu'il*
„ *étoit impoſſible que la Loi fût d'inſtitution*
„ *divine*, comme il faut bien néanmoins
„ qu'elle l'ait été, s'il eſt de fait que Dieu
„ ait parlé immédiatement à Moïſe. Vous
„ dites encore, *pag.* 251, que ſi nous re-
„ cevons l'Hiſtoire de l'Exode dans le
„ ſens littéral, il faudra *prendre l'Hiſto-*
„ *rien pour* un Ecrivain *fabuleux* & *ro-*
„ *maneſque*. C'eſt donc une *Fable* & un
„ *Roman*, ſelon vous, que tout ce qu'il
„ nous dit des paroles que Dieu lui ad-
„ dreſſoit du *Schékinah*. . . . Je n'ai pas
„ été maître, après cela, de ne pas croi-

„ re que vous en vouliez à tous les Ora-
„ cles des Juifs indifféremment, lorſque
„ vous nous les repréſentiez comme des
„ inventions de Prêtre. Mais ſi vous
„ voulez dire nettement que l'Oracle é-
„ toit quelquefois *réel*, & que Dieu a
„ *réellement* parlé lui-même d'une manié-
„ re *immédiate* à *Moïſe & aux Prophetes*,
„ & faire voir en même tems que cela
„ s'accorde avec les propoſitions que je
„ viens d'extraire de vos autres diſcours,
„ je vous promets de confeſſer que j'ai
„ mal pris votre penſée, & de vous en
„ demander pardon de tout mon cœur.

„ Pour vous prouver que vous vous
„ trompiez en attribuant au Grand-Prê-
„ tre toutes les réponſes de l'Oracle d'*U-*
„ *rim & Thummim*, j'avois obſervé, *pag.* 17,
„ que David avoit reçu des réponſes,
„ non pas du Grand-Prêtre, mais immé-
„ diatement de l'Oracle, 1. *Sam. XXX*,
„ 7, 8. C'eſt-là ce que j'avois dit; au
„ lieu de quoi vous me faites dire, *que*
„ *le Grand-Prêtre, avec l'Urim & Thum-*
„ *mim, ne fut pas conſulté, mais que*
„ *la réponſe fut donnée immédiatement du*
„ *Schékinah*. Les Lecteurs doivent ſentir
„ la différence. Je n'ai pas dit un mot
„ du *Schékinah* dans cet endroit: J'ai ſim-
„ plement nommé l'*Oracle*; ce qui ne
„ peut s'entendre, conformement au
„ Texte, que de l'Oracle d'*Urim & Thum-*
„ *mim*. Cet Oracle fut conſulté, le Grand-

„ Prê-

„ Prêtre ne le fut pas dans l'occaſion „ dont il s'agit. Les paroles du Texte „ ſont, que *David dit à Abiathar le Sa-* „ *crificateur, fils d'Ahimelec: Je te prie, ap-* „ *porte-moi ici l'Ephod* [de l'Urim & „ Thummim] : *Et Abiathar apporta-là* „ *l'Ephod à David. Et David interrogea le* „ *Seigneur . . . Et il lui répondit* †. On ne „ voit point-là qu'Abiathar mette l'Ephod. „ On y voit ſeulement qu'il l'apporte à „ David. C'eſt David lui-même qui in- „ terroge le Seigneur ; & ce n'eſt point „ le Prêtre, c'eſt le Seigneur qui lui ré- „ pond.

„ Vous ſemblez avoir trouvé étrange „ ce que j'ai dit, que cet *Abiathar* n'eſt „ pas le Grand-Prêtre du même nom. „ Mais j'avois preuve en main. Je me „ contenterai cependant, pour épargner „ ma peine, de vous renvoyer là-deſſus „ à un excellent Diſcours de Mr. Whiſton, „ que vous trouverez à la fin de ſon „ Eſſai ſur l'Apocalypſe ; *Eſſay on the Re-* „ *velation, pag.* 285, &c.

§. IX.

Le *neuvième paragraphe* roule ſur les *Batailles où l'Oracle engagea onze Tribus contre la Tribu de Benjamin*, pour la pu-

† Je traduis ce paſſage d'après la Traduction Angloiſe.

punir de *n'avoir pas voulu* faire attention aux plaintes portées dans toutes les Villes par des Envoyez des autres Tribus, au ſujet des violences commiſes par des *Scelérats* de *Gibeah* à l'égard d'un Lévite & de ſa Concubine. Le *Philoſophe* repète ou amplifie ce qu'on a déja vû qu'il avoit dit de ſon chef, & en depit de l'Hiſtoire, pour juſtifier ce déni de juſtice. Et le *Théologien* a la complaiſance de faire en détail une critique ſérieuſe de ce petit jeu d'eſprit, dans laquelle nous pouvons nous diſpenſer de le ſuivre. Contentons-nous d'en extraire deux Remarques générales. L'une, que ſi l'on peut ſi bien juſtifier les Benjamites aujourd'hui, c'eſt une choſe étrange qu'ils n'ayent pas ſongé dans le tems à ſe juſtifier eux-mêmes par les mêmes moyens : l'autre, que ſi l'Hiſtoire eſt véritable, il faut s'en rapporter à elle ; & que ſi l'on veut la regarder comme un Roman, il y a plutôt de la petiteſſe d'eſprit que de l'habileté à tirer des conſequences de quelques expreſſions particulieres, pendant que l'on contredit le reſte.

§. X.

Dans le *paragraphe dixième* il s'agit de cette thèſe du *Philoſophe* : *Que les Prophetes Juifs ne déſignoient nettement ni les tems, ni les lieux, ni les perſonnes* &c : s'il eſt vrai tou-

toutefois qu'il ait avancé cette thèse, car il s'en défend. „ Ce que j'avance [dit-„ il] dans l'endroit cité, c'eſt que *les* „ *Prophetes ne déſignoient pas les tems, les* „ *lieux, les perſonnes &c*, BIEN *nettement &* „ *d'une façon* BIEN *circonſtanciée*; que GÉ-„ NÉRALEMENT ils exprimoient leurs „ préſages en termes fort obſcurs; & „ que ce ne ſont POUR LA PLUPART „ que des Songes & des Viſions noctur-„ nes, dont l'interprétation eſt très-dif-„ ficile, & qui peuvent s'appliquer à mille „ évenemens différens, *&c.* . . : que lorſ-„ qu'ils avoient prédit des maux qui ar-„ rivoient effectivement, ils étoient haïs „ & perſécutez pour cela, quoique les „ choſes qu'ils prédiſoient fûſſent immi-„ nentes & inévitables. . . . Mais vous „ voudriez me faire dire, que *jamais* ils „ ne déſignent nettement les choſes . . „ & que *toûjours* leurs Propheties ſont „ obſcures & inintelligibles . . . C'eſt „ ainſi que vous me faites dire que *ja-*„ *mais* * ils ne prédiſoient rien qui ne „ fût imminent, & humainement parlant „ inévitable, parce que j'avois dit qu'ils „ é-

* Comme la diſpute roule ici ſur l'omiſſion d'un petit mot, & que celui de *jamais* ne ſe trouve point dans la Traduction que j'ai donnée ci-deſſus du paſſage en queſtion, je ſuis doublement obligé de remarque, qu'il ne ſe trouve pas non plus dans l'Original.

„ étoient haïs & perſécutez lorſqu'il *arrivoit* que c'étoit-là le cas [*when this* „ HAPPENED *to be the caſe*] ; comme dans „ l'exemple de Jerémie, qui avoit déclaré que les Babyloniens ſe rendroient „ maîtres des Juifs, pendant que les Babyloniens avoient actuellement aſſiégé „ Jeruſalem .... Je n'ai jamais nié que „ des évenemens futurs ne pûſſent être „ connus d'avance, ni que les Prophetes „ ne déſignaſſent quelquefois les choſes „ aſſez en détail .... Mais pour ce qui eſt „ des LXX ans de Jerémie, ils ne regardoient point la durée de la Captivité „ de Babylone, encore que vous vous „ l'imaginiez ; en quoi vous faites paroître une grande ignorance de l'Hiſtoire & de la Chronologie. Ces LXX „ ans ſe rapportent à la durée entiere de „ l'Empire *Babylonien* après la deſtruction „ de Ninive, & la fin de la Monarchie „ *Aſſyrienne*, durant lequel tems les „ Juifs devoient être ſujets des Babyloniens, comme ils l'avoient été auparavant des Aſſyriens. Mais la Captivité „ n'arriva que ſept ou huit ans après". A tout cela le *Théologien* répond.

„ .... Soit ma faute, ou celle de l'Imprimeur, le mot de BIEN a été omis „ dans ma citation de vos paroles. Mais „ il eſt manifeſte que c'eſt un pur accident, puiſque dans toute la ſuite de „ mes remarques ſur vos paroles, je con-

„ ſer-

„ ſerve ce mot comme faiſant partie de
„ la citation . . . Les exemples que j'ai
„ alleguez contre vous, prouvent que les
„ Prophetes prédiſoient, & *nettement*, &
„ BIEN NETTEMENT . . . . Je vous avois
„ accuſé de ſoutenir, que les Prophetes
„ ne prédiſent rien qui ne fût prêt à ar-
„ river, & qui ne dût être prévû comme
„ inévitable par quiconque avoit des yeux
„ dans la tête . . . Que le Lecteur ſoit
„ Juge. Voici au long vos propres ter-
„ mes . . . TOUTES LES FOIS, dites-
„ vous, *qu'ils prédiſoient du Mal, & que*
„ *la choſe* ARRIVOIT, *ils étoient haïs & per-*
„ *ſécutez pour cela, bien qu'on puiſſe dire*
„ *qu'ils ne prédiſoient rien qui ne fût imminent,*
„ *& que tout homme avec des yeux dans ſa*
„ *tête n'eût dû prévoir comme inévitable.* Vos
„ expreſſions ici ſont bien claires : il n'y
„ manque rien : TOUTES LES FOIS *qu'ils*
„ *prédiſoient du mal, & que la choſe* ARRI-
„ VOIT, *ils ne prédiſoient rien qui ne fût*
„ *imminent.* Ils étoient donc conſtam-
„ ment des Impoſteurs, ſelon vous, *tou-*
„ *tes les fois* qu'ils prédiſoient du mal qui
„ *arrivoit.* Et je ſuis bien ſûr, que s'ils
„ avoient prédit du mal qui *ne fût pas*
„ *arrivé*, ſans qu'on pût dire que la re-
„ pentance du Peuple l'avoit prévenu,
„ ils auroient été des Impoſteurs enco-
„ re. Ils l'étoient, à votre avis, tou-
„ tes les fois qu'ils prédiſoient du *Mal* :
„ Eh ! qu'étoient-ils, je vous prie, lorſ-
„ qu'ils

„ qu'ils prédiſoient du *Bien* ? Direz-vous „ qu'ils étoient plus habiles à prédire le „ Bien que le Mal ? S'ils étoient des trom- „ peurs *toutes les fois* qu'ils prédiſoient du „ *Mal*, ne ſerez-vous pas obligé de ſou- „ tenir, pour vous mettre d'accord avec „ vous-même, qu'ils étoient également „ des trompeurs *toutes les fois* qu'ils prédi- „ ſoient du Bien ? toutes les fois qu'ils pré- „ diſoient *quoi que ce fût* ? Il n'y a perſon- „ ne qui ne voye que c'eſt-là votre pen- „ ſée : Et j'en appelle particulierement „ à tous les Incrédules qui ont lû votre „ Livre.... Mais pour mettre la cho- „ ſe hors de doute, citons-en quelques „ autres paſſages, où il n'y aura point „ de lieu aux ſubterfuges.

„ Page 265. *Les Prophetes n'étoient point* „ *infaillibles, & ils ne crurent jamais eux-mê-* „ *mes qu'ils le fûſſent.* Ce ſont vos termes.

„ Page 284. *Le* COMMUN *Peuple regar-* „ *doit la Connoiſſance des Prophetes comme en-* „ *tierement* MIRACULEUSE *&* SURNATU- „ RELLE, *& croyoit qu'ils avoient un Com-* „ *merce* IMMÉDIAT *& libre avec Dieu —* „ *La* POPULACE *eſtimoit, qu'ils connoiſſoient* „ *même les cœurs des hommes. — Cette* IMA- „ GINATION POPULAIRE *expoſa ces anciens* „ *Sages à de grands embarras* ....

„ Page 266. Théophane, dans votre „ Dialogue, vous dit : *Ce que vous avez* „ *à prouver, c'eſt que les Prophetes ont toûjours* „ *été, ou des* SOTS, *ou des* FRIPONS : Et à

„ cela

„ cela vous répondez : *Il ne ſeroit pas*
„ *impoſſible que vous vous trompaſſiez ; car*
„ *il y a certainement un* MILIEU *entre la*
„ SOTTISE *&* *la* FRIPONERIE ; *& ce mi-*
„ *lieu-là, c'eſt la* PRUDENCE HUMAINE.
„ — *Je ne déſeſpère pas de vous* DONNER
„ *bientôt l'*ESPRIT PROPHÉTIQUE.

„ Pages 288 ; 289. Théophane dit :
„ *Vous m'accorderez, j'eſpère, que, dans quel-*
„ *ques cas au moins, la connoiſſance des choſes*
„ *futures a été communiquée aux Prophetes*
„ *par une voye ſurnaturelle.* Et voici votre
„ réponſe : *Il ne faut pas douter que des*
„ *gens comme eux, qui ne s'engageoient point*
„ *dans les affaires du monde, & qui obſer-*
„ *voient finement la conduite de la Providen-*
„ *ce, les changemens & les révolutions des*
„ *Etats & des Royaumes, ne puſſent* EN
„ SÇAVOIR PLUS *que les autres, &* VOIR
„ PLUS LOIN. — *Ceci pouvoit les mettre en*
„ *état d'établir, ſur des principes* RATIONAUX
„ *& ſur les voyes ordinaires de la Providence,*
„ *des* CONJECTURES *touchant l'avenir qui*
„ *fuſſent fort approchantes de la vérité.*

„ . . . . . Il eſt donc évident, que je
„ n'ai pas le moins du monde repréſenté
„ infidèlement votre penſée. Mais pour
„ couper court à tous les faux-fuyans,
„ je remarquerai de plus, que les exem-
„ ples de Propheties que j'avois alleguez
„ contre vous, renverſent votre Thèſe, à
„ la prendre même avec toutes ſes li-
„ mitations. Elie prédiſoit du MAL,

„ quand il prédiſoit que les Chiens lécheroient le ſang d'Achab ſur la même „ place où ils avoient léché le ſang de „ Naboth : *La choſe* ARRIVA comme il „ l'avoit prédite ; & cependant, *tout „ homme avec des yeux dans ſa tête* NE POU„ VOIT PAS *avoir prévû cela comme inévita„ ble.* Eliſée prédiſoit du MAL, lorſqu'il „ prédiſoit la Mort de ce Capitaine Sa„ maritain, ſur la main duquel le Roi „ s'appuyoit : *La choſe* ARRIVA ; & ce„ pendant, *tout homme avec des yeux dans „ ſa tête* NE POUVOIT PAS *avoir prévû cela „ comme inévitable* . . . . Jerémie prédiſoit „ du MAL, lorſqu'il prédiſoit la Captivité de LXX ans : *La choſe* ARRIVA ; & „ cependant *tout homme avec des yeux dans „ ſa tête* NE POUVOIT PAS *avoir prévû „ cela comme inévitable* . . . J'oſe encore, „ Monſieur, l'appeller LA CAPTIVITÉ DE „ SOIXANTE-ET-DIX ANS, nonobſtant le „ reproche que vous me faites de montrer par-là une grande ignorance . . . „ Si j'étois dans l'erreur ſur ce point ; „ j'y ſerois en bonne compagnie . . . „ Mais la vérité eſt, que c'eſt votre pro„ pre ignorance que vous décelez ; puiſ„ que Dieu lui-même a dit expreſſément : „ *Après que les ſeptante ans ſeront accomplis „ à Babylone, je vous viſiterai* . . . . *Jer. „ XXIX.* 10. Car ſi *ſeptante* ans furent „ *accomplis à Babylone*, je ſuis aſſuré que „ la *Captivité* dura *ſeptante* ans : au lieu

„ que,

„ une, selon vous, la Captivité des Juifs
„ n'aura commencé que quelques années
„ après qu'ils auront été captifs à *Babylone*.

§. XI.

Onzièmement, le *Théologien* avoit soutenu, qu'il étoit faux que Samuël eût usurpé le souverain Pontificat. Le *Philosophe* répond, qu'*il dit encore* que le fait est vrai: Et le *Théologien* lui replique, que son *Je le dis* n'est pas une preuve.

§. XII.

Le *douzième Article* est expedié de la même manière, à-peu-près, que le précedent.

§. XIII.

Dans le *treizième*, il s'agit de sçavoir, *Si les* vingt-quatre Anciens *de l'Apocalypse sont des Anges Médiateurs, qui présentent à Dieu nos prieres?* Aux raisons pour la négative, alleguées par le *Théologien*, le *Philosophe* oppose cette reflexion: Que si les Anciens sont des *Saints*, & non des *Anges*, on en pourra conclure, si l'on veut, que ce n'est pas la médiation des Anges, mais celle des Saints, qui est établie dans cet endroit. A quoi il ajoute, qu'il a toutefois plus de penchant que jamais à les croire des Anges, & non des Saints, parce que le dogme de la médiation des Saints est de plus fraîche date que l'Apocalypse. Ceux qui disent ceci, & qui

ſe ſouviennent d'avoir lû ci-deſſus, que le *Philoſophe* étoit accuſé d'avoir voulu trouver dans cette même Apocalypſe *l'Invocation des Saints* *, ſeroient aſſez excuſables s'ils ſoupçonnoient dans l'un des deux endroits quelque mépriſe de ma part. Je m'en ſuis ſoupçonné moi-même, quand j'ai vû qu'une contradiction ſi frappante n'étoit point rélevée par le *Théologien*. Ainſi je crois devoir declarer, que la contradiction ne doit point du tout être miſe ſur mon compte. Il eſt de fait, que la *Philoſophe*, après avoir rangé l'Invocation des Saints au nombre des erreurs prétendues de l'Apocalypſe, la regarde aujourd'hui comme une erreur plus moderne que l'Apocalypſe: moyennant quoi, il a la ſatisfaction de continuer à ſoutenir, que l'Apocalypſe, dans la Viſion des vingt-quatre Anciens, nous donne des Anges pour Médiateurs, plutôt que des Saints; pourvû qu'on lui accorde d'autre part, que les vingt-quatre Anciens ſont véritablement repréſentez comme offrant à Dieu *dans le Ciel*, les prieres des Saints qui ſont *ſur la Terre*. Mais c'eſt de quoi le *Théologien* ne conviendra pas. Il a nié que les Anciens fûſſent des Anges: il niera avec la même facilité que ce ſoient des *Médiateurs*, des Médiz-

* Voyez l'Extrait de *la Malhonnêteté du Philoſophe honnête-homme*, §. XV.

diateurs *célestes*, & des Médiateurs entre Dieu & les Saints qui sont *sur la Terre*. „ La pure vérité est [dit-il] que les *Saints* „ dont les prieres sont offertes par les „ vingt-quatre Anciens & par les quatre „ Animaux, sont les prieres de ceux-là „ même qui les offrent. Et quand ce se„ roient des prieres offertes pour d'autres, „ tout ce qu'on en pourroit conclure, c'est „ que ces Anciens doivent être censez „ faire ici dans la troupe des Saints, ce „ que fait un *Ministre*, lorsqu'au milieu „ d'une Assemblée Chrétienne qui le voit „ & qui l'entend, il offre à Dieu les „ prieres de cette Assemblée.

§. XIV.

Sur le *quatorzième article* le *Philosophe* ne dit rien à quoi le *Théologien* n'ait répondu d'avance dans cet article même.

§. XV.

Le *quinzième* est celui où il s'agit de déterminer, *Si l'Invocation des Saints est enseignée dans l'Apocalypse*? Le *Philosophe* fait semblant de défendre sa thèse. Mais il ne défend réellement que cette proposition incidente: Que nous pouvons prier pour les ames des Saints décedez. Le *Théologien* ne le nie pas. Nous pouvons sans doute prier Dieu, dit-il, de leur accorder les bénédictions qu'ils ont encore à recevoir: Mais cela n'aboutit à rien, quand il est

queſtion de prouver que nous devons les invoquer eux-mêmes. *Voyez ci-deſſus §. XIII.*

§. XVI.

Ce que le *Philoſophe* dit ſur le *paragraphe ſeizième* eſt une pure & ſimple repétition de ſon Paradoxe, accompagnée d'un défi de le refuter, & d'une lamentation ſur le malheur qu'il a d'avoir à faire avec un Enragé, de la bouche duquel il ne ſort que de l'écume : *with a Man who can do nothing but rage and foam.*

§. XVII.

Sur le *paragraphe dix-ſeptième*, le *Philoſophe* ne dit abſolument rien : Et le *Théologien*, par conſequent, n'a pas le mot à lui repliquer.

§. XVIII & XIX.

Le *Philoſophe* refute les *paragraphes dix-huit & dix-neuvième* de la même manière que le précedent : à cela près, qu'il en appelle en termes généraux au jugement des Lecteurs ſur ſon Syſtême de la Contrarieté entre Moïſe & St. Paul.

§. XX.

Il repète, à l'occaſion du *paragraphe ving-*

vingtième, une question à laquelle le *Théologien* avoit déja répondu dans le §. IV: sçavoir, Quelle étoit la peine remise, ou *commuée*, en vertu des Sacrifices Lévitiques? Je dis *commuée*, parce que c'est le terme dont il se sert, & dont il affecte de se servir. Il semble qu'il y ait quelque finesse là-dessous; mais je ne devine point en quoi elle pourroit consister.

§. XXI.

Sur le *paragraphe vingt-unième*, le *Philosophe* dit, qu'il n'a point été refuté: Et le *Théologien* le laisse dire.

§. XXII.

Le *paragraphe suivant* roule sur la prétendue Contrarieté entre Moïse & St. Paul, touchant les revenus des Ministres de la Religion. Le *Philosophe* commence sa réponse par le Texte de St. Paul que le *Théologien* avoit allégué: *Ceux qui servent à l'Autel participent à l'Autel: De même aussi le Seigneur a ordonné, que ceux qui prêchent l'Evangile vivent de l'Evangile*„. Je ne vois rien „ [dit-il] qui puisse être plus divertissant „ que ceci. Vous êtes-vous imaginé que „ selon moi, St. Paul veuille faire mourir de faim les Ministres de l'Evangile, ou empêcher qu'on ne les entretienne par des contributions libres, & „ cha-

„ charitables, quand ils en ont beſoin &
„ qu'ils n'ont point d'autre reſſource?...
„ Pour ce qui eſt des Médecins, des
„ Avocats, & du Clergé établi par les
„ Loix du Païs, ils peuvent ſans doute,
„ comme tous ceux qui exercent quel-
„ que profeſſion civile & autoriſée par
„ les Loix, demander ce qui leur eſt dû
„ raiſonnablement, & en cas de refus
„ ſe faire payer. Mais ce n'eſt pas ſur
„ ce pied-là que le Miniſtère Evangeli-
„ que fut laiſſé par Jeſus-Chriſt & par
„ les Apôtres. St. Paul travailloit de ſes
„ mains pour s'entretenir... Il porta
„ plus d'une fois à Jeruſalem les contri-
„ butions charitables des Egliſes étrange-
„ res pour les *pauvres Saints* de Jeruſalem,
„ où l'on voit bien que les Apôtres &
„ les Docteurs étoient auſſi pauvres que
„ les autres. Et lorſque les *Douze* & les
„ *Septante* furent envoyez par Jeſus-
„ Chriſt lui-même pour prêcher l'Evan-
„ gile, ils devoient prendre ce qu'on
„ leur donneroit, mais ne rien exiger....
„ Je vous avouerai, ſi vous voulez, qu'il
„ faut que le peuple vous entretienne:
„ C'eſt ainſi qu'à ſon defaut, la Paroiſſe
„ ſera obligée de vous entretenir, pour-
„ vû que vous ſoyez hors d'état de vous
„ entretenir vous-même. Mais ce que
„ le peuple vous doit, à combien ſe mon-
„ te-t-il? Qui en ſera Juge?... Vous
„ ſçavez que ſous l'économie Moſaïque,

„ la

„ la Loi mettoit en droit de demander
„ tant ou tant : les revenus de la Prêtri-
„ se étoient fixez par une autorité divi-
„ ne : & c'eſt bien dommage, ce me
„ ſemble, que vous ne puiſſiez pas re-
„ clamer encore cette même autorité.
„ Il paroît que vous en avez aſſez bon-
„ ne envie, mais que vous ne ſçavez pas
„ trop comment vous y prendre. Ainſi
„ je puis toûjours hazarder de vous dire
„ à bon compte, que l'avantage d'être
„ entretenu par le peuple, eſt autant de
„ droit divin pour les pauvres de la Pa-
„ roiſſe que pour vous . . . . " *Il falloit ajouter*, POUR LES MÉDECINS ET POUR LES ROIS, replique le Théologien : *la raillerie alors auroit été complete. La pure vérité eſt, Que les Pauvres ont un droit divin d'être entretenus comme* PAUVRES : *Que les Miniſtres ont un droit divin d'être entretenus comme* MINISTRES : *Et que les Rois ont un droit divin d'être entretenus comme* ROIS. Si le Lecteur, au reſte, apperçoit ici des vuides conſiderables, ſoit dans la réponſe du *Philoſophe*, ſoit dans la replique du *Théologien*, ce n'eſt pas ma faute.

§. XXIII.

Si j'ai bien ſaiſi le ſens de la Réponſe du *Philoſophe* au *paragraphe XXIII*, elle ſe reduit à dire, que les paſſages où St.

Paul parle avantageuſement de la Loi des Juifs, doivent s'entendre uniquement de leur Loi morale; & que c'étoit uniquement de leur Loi cérémonielle qu'il s'agiſſoit: De ſorte que, pour repliquer juſte, il falloit faire voir que ces paſſages regardent la Loi cérémonielle elle-même, ou la Loi en général, y compris la Loi cérémonielle. Comme la replique du *Théologien* roule ſur autre choſe, je ne m'y arrêterai pas.

§. XXIV.

Le ſilence du *Philoſophe* ſur le *paragraphe XXIV*, a diſpenſé le *Théologien* d'y revenir.

§. XXV. & XXVI.

Sur les *deux paragraphes ſuivans* le *Philoſophe* dit, que le *Théologien* ne l'a point refuté: Et le *Théologien* à ſon tour dit, que le *Philoſophe* n'a point répondu à ſa Refutation.

§. XXVII. & XXVIII.

Sur les *paragraphes vingt-ſept & vingt-huitième*, profond ſilence de part & d'autre.

§. XXIX.

Sur le *ſuivant*, où il s'agit des *Miracles*,

cles, le *Philoſophe* ſe contente d'aſſurer, qu'on y a prudemment évité de toucher à ſes preuves: Et le *Théologien* ſe contente de lui faire tout doucement, à cette occaſion, une petite leçon de candeur.

§. XXX.

Pour donner quelque idée de la néceſſité du Sacrifice de Jeſus-Chriſt, dans le *paragraphe XXX*, le *Théologien* avoit fait valoir celle d'un Accord, d'un Conſeil ou d'un Traité antécedent entre Jeſus-Chriſt & ſon Pere, dans lequel Traité la Mort de Jeſus-Chriſt étoit exigée, *afin de démontrer que Dieu, quelle que ſoit ſa miſericorde, hait au dernier point tout ce qui eſt Péché.*

Le *Philoſophe* objecte, qu'il n'a jamais trouvé dans l'Ecriture la fable théologique d'un Traité de Rédemption; & qu'il n'entend rien au *jargon* de ceux qui prétendent, que Dieu démontre ſa haine pour le Péché par une conduite qui conſiſte à punir un innocent pour des coupables, & à épargner les coupables parce qu'un innocent a ſouffert ce qu'autrement il auroit fallu qu'ils ſouffriſſent eux-mêmes. *Sçavoir*, dit-il, *comment cela fait dans votre Syſtême une Démonſtration, c'eſt un grand Myſtère, & qui n'a pas été revélé juſqu'à préſent.*

„ Je ne devine pas [dit là-deſſus le

„ *Théo-*

„ *Théologien*] ce qu'eſt Jeſus-Chriſt *dans* „ *votre Syſtéme* . . . . Mais dans le mien, „ quoique ſon Corps fût comme celui „ de *Paul* ou d'*Adam*, ſon AME étoit „ d'un ordre SUPÉRIEUR *, & exiſ- „ toit AVANT que les Mondes fuſſent „ faits. *C'eſt par lui que Dieu les a faits.* „ Dans ce Syſtême il n'y a nulle difficul- „ té à ſuppoſer, que Dieu peut avoir eu „ à choiſir entre les deux manières ſui- „ vantes de ſauver le genre humain: „ l'une, qui ſeroit telle que Jeſus-Chriſt „ auroit reçu le pouvoir de ſauver les „ Hommes, ſans que ſon Incarnation & „ ſa Mort fûſſent requiſes comme condi- „ tion néceſſaire de ce pouvoir: l'autre, „ qui ne lui conféreroit ce pouvoir que „ ſous cette même condition. Cette ſecon- „ de manière eſt de fait celle que Dieu „ a choiſie. Or cette ſeconde manière „ n'eſt-elle pas celle qui marque LE „ PLUS de *reluctance* (ſi j'oſe ainſi dire) „ LE PLUS de *difficulté* à pardonner aux „ Pécheurs, ou LE PLUS *d'objections* à „ réſoudre pour en venir-là? Si Dieu ne „ haïſſoit ſouverainement le Péché, n'au- „ roit-il pas choiſi une manière PLUS „ *aiſée* de pardonner aux Pécheurs? Met- „ tons la choſe dans un nouveau jour, „ Dieu

* *Thoug his body was like their's, yet his Soul was of a higher Order.* Je rends les expreſſions de mon Auteur. Je ne les garantis pas.

„ Dieu a résolu de donner à son Fils l'au-
„ torité de pardonner aux Pécheurs re-
„ pentans. Il ne s'agit plus que de dé-
„ terminer, si Jesus-Christ recevra cette
„ autorité sous quelque condition à rem-
„ plir de sa part, ou sans aucune con-
„ dition de cette espece ? Or il est évi-
„ dent que ce dernier parti ne suppose
„ pas en Dieu, comme l'autre, cette A-
„ version pour le Péché, qui va jusques
„ à avoir de l'éloignement pour une ré-
„ conciliation avec les Pécheurs. Croyez
„ seulement, ainsi que je la crois,
„ la Préexistence de l'Ame de Jesus-
„ Christ, & vous verrez que tout le
„ reste du Système est de plein-pied.
„ Vous serez obligé dès lors de recon-
„ noître au moins, que Jesus-Christ, en
„ prenant *le Corps* que Dieu lui avoit *pré-*
„ *paré* [*Héb. X*, 5.] & en s'acquittant de
„ la fonction de *Prophete*, a rempli des
„ *conditions*, sans lesquelles il n'auroit ja-
„ mais reçu le pouvoir de pardonner à
„ ceux qui voudroient se repentir &
„ croire. Vous ne prétendriez apparem-
„ ment pas, ni qu'il eût reçu le pouvoir
„ de faire cela avant que de venir au
„ Monde, ni qu'il eût reçu toute auto-
„ rité dans le Ciel & sur la Terre avant
„ sa Mort & sa Résurrection. Ce seroit
„ nier ce qui est de fait. Or s'il est de
„ fait, qu'il n'a reçu cette autorité qu'a-
„ près son Incarnation & sa Mort, &
„ que

„que cette autorité lui fut donnée com-
„me une récompense de sa mort, quel
„obstacle encore trouveriez-vous à con-
„venir, que sa MORT étoit la CONDI-
„TION sous laquelle il devoit être
„revêtu de cette autorité? . . . . Mais,
„dites-vous, comment Dieu démontre-
„t-il sa Sainteté, s'il punit l'innocent
„pour le coupable? J'ai répondu d'avan-
„ce, lorsque j'ai posé que Jesus-Christ,
„en consentant à souffrir des maux qu'*il*
„*ne méritoit pas*, avoit consenti *librement*.
„[Une Mort soufferte en vertu d'un
„consentement libre, n'est point une pu-
„nition; & ne sçauroit être par conse-
„quent une punition injuste.] . . . . Mais,
„dites-vous encore, ce Traité de Rédemp-
„tion dont parlent les Théologiens, ne
„se trouve pas dans l'Ecriture. Je vous
„prie donc de faire attention à ce que
„dit St. Paul . . . *Heb. X*, 5 — 12 . . .
„*&c.*" Ceux qui sont au fait de la matière, n'ont pas besoin qu'on leur dise comment le *Théologien* fait voir dans ce Texte, qu'il y a eu entre Dieu & le Fils de Dieu, avant l'Incarnation du Fils, un accord, en vertu duquel il a pris *un Corps*, a souffert en son corps, & a mérité par-là la gloire d'être le Sauveur du genre humain.

§. XXXI. & XXXII.

Le *Philosophe* ne dit rien en faveur de

la saillie refutée dans le *paragraphe XXXI.* Mais il attaque cette proposition du *XXXII : Que si Jesus-Christ n'avoit pas consenti librement à mourir, son Pere ne lui en auroit nullement fait un devoir.* Il soutient que cela est faux, parce que *le Consentement*, dit-il, *étoit fondé sur l'Obligation, & non pas l'Obligation sur le Consentement.* Le *Théologien* répond, que ni l'un ni l'autre n'est fondé sur l'un des deux ; mais que l'un & l'autre sont fondez également sur la *raison & convenance des choses.* Le Fils de Dieu étant incarné, & voyant les approches de la mort, il pria son Pere que cette Coupe passât arriere de lui : Le refus le mit dans l'obligation de la boire, & le consentement ne vint qu'en consequence de cette obligation : Cela est vrai. Mais il ne l'est pas moins, que Jesus-Christ avoit déja consenti avant son Incarnation à boire cette même Coupe, s'il étoit impossible qu'elle passât arriere de lui. En prenant *le Corps* que Dieu lui avoit *préparé*, il s'étoit irrévocablement engagé à *faire la volonté de Dieu* ; cette volonté dût-elle exiger jusqu'à la fin l'*oblation de son Corps.* Et Dieu certainement ne l'auroit jamais mis dans l'obligation actuelle de faire ce Sacrifice, si son consentement actuel n'eût été préalablement supposé & *préconnu.*

§. XXXIII.

§. XXXIII.

Le *Philoſophe* veut abſolument, que la Priere de Jeſus-Chriſt, expliquée dans le *paragraphe XXXIII.*, ſoit incompatible avec l'idée que l'on prétend qu'il avoit de la néceſſité de ſa Mort pour le ſalut des hommes; à moins qu'on ne lui prête en même tems un défaut de zèle pour leur ſalut, & de reſpect pour la volonté de Dieu. On répond à cela de plus d'une manière. Notre *Théologien* a la ſienne. Jeſus-Chriſt ſçavoit, dit-il, que ſa mort étoit la condition actuellement ſtipulée, & il étoit prêt à la remplir, ainſi qu'il s'y étoit engagé : Mais il pouvoit ſçavoir quelle étoit la condition actuellement ſtipulée, & ne ſçavoir pas ſi c'étoit la *ſeule poſſible*, la *ſeule* que Dieu *pût* accepter.

§. XXXIV — XLI.

Des *huit paragraphes ſuivans*, il n'y en a qu'un dont le *Philoſophe* diſe quelque choſe. C'eſt le *XXXV*, dans lequel il s'agit des *Sacremens*. Il accorde que ſi Dieu les a inſtituez comme apartenant à la Religion, il faut avec reſpect les admettre comme tels : Mais qui peut croire, ajoute-t-il, qu'un Dieu tout ſage ait ordonné, en fait de Religion, des choſes qui ne ſçauroient, de votre propre aveu,

ni

ni purifier, ni ſanctifier nos ames ? Le *Théologien* répond, que tout ce qu'il a avoué, c'eſt que nos ames ne ſçauroient être purifiées ni ſanctifiées *méchaniquement*, ou par l'influence purement phyſique de la *partie élémentaire* des Sacremens.

Le *Philoſophe* lui demande, ſur le *Bâtême* particulierement, *Si perſonne ne peut être Chrétien ſans l'avoir reçu ?* Le *Théologien* lui cite là-deſſus la déciſion de Jeſus-Chriſt, *Jean III*, 5, ſans prétendre pourtant qu'elle doive exclure de l'Egliſe les Chrétiens ſinceres qui croyent, ou que Jeſus-Chriſt n'a jamais établi le Bâtême d'Eau, ou qu'il ne l'a établi que pour un tems qui n'eſt plus.

§. XLII.

Le *Théologien* avoit fait voir dans le *paragraphe XLII*, que la raiſon pourquoi les Iſraëlites n'avoient pû réduire les Cananéens du plat païs, c'étoit leur incrédule puſillanimité à la vûë des Chariots de fer de l'ennemi. Le *Philoſophe* répond, qu'il y a là deux raiſons : La Peur des Iſraëlites, & le ſujet de cette peur, ſçavoir les Chariots de fer ; & que cette ſeconde raiſon eſt la ſeule véritable. Mais tout ce qu'il allegue pour le prouver, c'eſt que les Hiſtoriens Hébreux, à prendre leurs Hiſtoires d'un bout à l'autre, attribuent à des miracles & à une inter-

vention immédiate de la Divinité, des évenemens qui avoient des cauſes plus naturelles : ce qu'il prétend rendre ſenſible par l'exemple des victoires de *Féroboam II*, qui, ſelon lui, ne peuvent être attribuées que ridiculement à l'aſſiſtance particuliere de Dieu, vû que ce Prince eſt un de ceux qui, par leur Idolâtrie, furent le plus indignes d'une pareille aſſiſtance. Le *Théologien* replique, qu'il eſt plus facile de dire tout cela que de le prouver; & que l'exemple de *Féroboam* eſt au moins très-mal choiſi : que le Texte attribue clairement à la fidélité gratuite de Dieu, à ſa compaſſion pour les miſeres de ſon Peuple, & à l'ordre de certains décrets de ſa Providence, ce que le *Philoſophe* ſuppoſe fauſſement être attribué à l'amitié de Dieu pour un Prince idolâtre. *Voyez 2 Rois XIV*, 25, 27.

§. XLIII—XLVII.

Le *Philoſophe* ſaute ici par-deſſus quatre paragraphes, & ſe trouve ainſi au *dernier* de tous, qui roule ſur l'*uſage des Miracles*. *Croyez-vous*, demande-t-il, *que tous les Miracles de Jeſus-Chriſt & des Apôtres euſſent pû prouver leur Miſſion divine, ſi leurs enſeignemens ne ſe fuſſent prouvez d'eux-mêmes, par leur propre convenance morale, & par leur bonté intrinſeque?* „ Non „ [répond le *Théologien* ;] & la raiſon en

„ eſt

„ eſt claire : c'eſt que votre ſuppoſition „ eſt *impoſſible*. Car s'il n'y avoit eu au- „ cune convenance morale, aucune bon- „ té intrinſeque dans tout ce qu'ils ont „ enſeigné ou commandé & inſtitué ; „ c'eſt-à-dire, s'ils n'avoient pas effecti- „ vement reçu eux-mêmes toutes leurs „ inſtructions d'un Dieu infiniment *ſage* „ & *véritable*, ils n'auroient pas reçu non „ plus le pouvoir d'operer des Miracles, „ tels que ceux qu'ils ont operez. Mais „ parmi leurs diverſes inſtructions il y en „ a, dont notre vûë trop courte n'auroit „ jamais découvert la bonté *intrinſeque*, „ s'il eût fallu qu'elle la découvrît d'elle- „ même .... Or que des inſtructions „ de cette eſpece puiſſent être prouvées „ divines par des Miracles, & ne puiſ- „ ſent pas l'être autrement, c'eſt ce que „ j'ai déja fait voir, *&c.*

LA DISPUTE n'a pas été pouſſée plus loin. Quand le *Philoſophe* aura jugé à propos de dupliquer, nous nous ferons un plaiſir de rendre compte de ſes nouvelles raiſons.

ARTICLE VII.

THE DECAY *of Practical Religion* . . . *With an Appendix, containing a few Remarks on a Book lately publiſhed,*

intitled, The Moral Philoſopher. By BENJAMIN ANDREW ATKINSON &c.

C'eſt-à-dire:

LA DECADENCE *de la Piété . . . . Avec un Appendix, contenant quelques Remarques ſur un Livre nouveau qui a pour titre, Le Philoſophe honnête-homme. Par* BENJAMIN ANDRÉ ATKINSON, *Miniſtre. A Londres, MDCCXXXVII. Imprimé pour* David Farmer, *aux Armes du Roi, proche l'Egliſe de St. Paul. In octavo. Pages* 115.

NOUS avons donné ailleurs un Extrait aſſez détaillé des Diſcours de Mr. *Atkinſon* ſur la *Décadence de la Piété* *. Il ne s'agit ici que de l'APPENDIX de cet Ouvrage, ou des Remarques de l'Auteur ſur le *Philoſophe honnête-homme.* Encore n'en dirons-nous que peu de choſe. Leur plus grand mérite conſiſte dans l'extrême modération qui y régne, & que nous avons auſſi déja fait connoître †. En général les Remarques critiques de Mr. *Atkinſon* ſont un

* Voyez le *Tome* X. de la Bibliothèque Britannique : *Article II*, de la *Première Partie.*

† Voyez le premier Extrait du *Philoſophe honnête-homme.*

un peu trop ſuperficielles ; & l'on y voit même aſſez clairement, qu'il n'a pas toûjours bien compris l'Auteur qu'il prétend refuter. Nous nous bornerons à indiquer ce qu'elles renferment de plus utile ou de plus ſpécieux, autant que cela ſe pourra, ſans repéter des obſervations déja faites dans les Articles précedens.

I. On a vû que le *Philoſophe* rejette le ſens littéral de l'hiſtoire des *Miracles operez pour la Sortie d'Egypte, & pour la Conquête du Païs de Canaan* . . . . Mr. *Atkinſon* lui oppoſe là-deſſus une reflexion qui revient à ceci : Que ſi la grande ſimplicité qui caractériſe les récits les plus merveilleux de l'Hiſtoire Sainte, ne doit pas les faire regarder comme des récits hiſtoriques qu'il faut prendre à la lettre, il n'y aura aucune Hiſtoire ſur le ſens littéral de laquelle nous puiſſions compter.

II. Après cela viennent quelques reflexions ſur les *Sacrifices expiatoires des Juifs*, & ſur le rapport de ces Sacrifices avec la mort de Jeſus-Chriſt. *Comment les Théologiens ont-ils pû s'imaginer, comme ils le font, que ſous la Loi, la vie d'une Bête ait jamais été priſe & acceptée à la place de celle d'un Pécheur ?* C'eſt une queſtion du *Philoſophe*, *pag.* 127. Mr. *Atkinſon* le renvoye au *Lévitique*, *Ch. VI*, 11, 16, 21 : & il demande à ſon tour, Ce que c'étoit que les Sacrifices piaculaires des Romains, auxquels d'habiles Commentateurs ont cru

que St. Paul faiſoit alluſion dans le fameux paſſage de *Rom. IX*, 3? — Le *Philoſophe* s'eſt donné bien de la peine pour prouver, ce que tant d'autres ont ſoutenu avant lui, que lorſque St. Paul, parlant du Sacrifice de Jeſus-Chriſt, paroît adopter les idées des Juifs touchant l'expiation du péché par le ſang d'une victime, c'eſt uniquement par condeſcendance pour les préjugez dominans de ſa Nation. Mr. *Atkinſon* lui repréſente là-deſſus, que St. Paul à cet égard parle avec les Gentils le même langage qu'avec les Juifs: *pp.* 98, & 112, 113.

III. Le troiſième objet des Remarques de notre Auteur, ce ſont les Paradoxes du *Philoſophe* touchant le *Bâtême* & la *Sainte-Cène*. Il lui allegue les verſets 11, 12, du *Ch. II.* de l'Epître aux *Coloſſiens*, pour prouver que le Bâtême Chrétien a été ſubſtitué, non pas au Bâtême uſité parmi les Juifs, mais à leur Circonciſion. Et pour ce qui eſt de la Sainte-Cène, après avoir montré, par la comparaiſon de certains paſſages, que les premiers Chrétiens la célébroient non ſeulement dans leurs maiſons, mais auſſi dans leurs Aſſemblées religieuſes *; il obſerve que, ſelon l'Ecriture, la mort de Jeſus-Chriſt doit être célébrée *juſqu'à ce qu'il*

* Conférez *Act. II*, 42, avec 46, *XX*, 7. & 1 *Cor. XI*, 33, 34.

qu'il vienne, & que les bonnes raiſons qui déterminoient les premiers Chrétiens à la célébrer dans leurs Aſſemblées, ſubſiſtent dans toute leur force par rapport à nous.

IV. Mr. *Atkinſon* finit par des reflexions en faveur de quelques grands hommes de l'Hiſtoire Sainte, dont le *Philoſophe honnête-homme* a affecté de nous donner une idée déſavantageuſe.

Le *Philoſophe* poſe en fait, que SAMUEL uſurpa le ſouverain Sacerdoce; que Samuël trama un complot contre Saül; & qu'en conſequence il introduiſit David dans la famille de ce malheureux Prince *. Mr. *Atkinſon* avoue que Samuël, en certaines occaſions, fit la fonction de Sacrificateur: mais il ſoutient que ce fut, comme Elie, en vertu d'une commiſſion extraordinaire: ce qui n'a rien de commun avec une uſurpation. Il prouve, par les paſſages citez à la marge †, que Samuël eſt repréſenté comme un homme très-affectionné à Saül, & d'une intégrité hautement reconnue. Il obſerve enfin, que ce fut un des domeſtiques de Saül, & non pas Samuël, qui introduiſit David dans la maiſon de ce Prince, que David y fut introduit en conſideration de ſon talent pour charmer la mélancolie de Saül: & que

ſi

* *Pages* 294, 295, 297, 299.
† 1 *Sam. XV*, 11, 35, *XVI*, 1, & *XII*, 6.

ſi David épouſa la fille de ſon Roi, cet honneur ne fût que le juſte prix de la défaite de Goliath.

Le *Philoſophe honnête-homme* fait de DAVID, à l'égard de Saül, un traître & un rebelle. Mr. *Atkinſon* oppoſe à cela les Textes de 1 *Sam. XXIV*, 17 & *ſuiv:* & *XXVI*, 21. David eſt un monſtre dans le portrait que nous en donne le *Philoſophe*. Il eſt, dans celui qu'en fait Mr. *Atkinſon*, & qui paroit plus hiſtorique, un homme de bien, & un grand homme, mais qui a eu le malheur de commettre quelques grands crimes; & dont l'exemple ſemble avoir été deſtiné, ſoit à inſpirer aux plus gens de bien une humble vigilance, ſoit à prévenir leur déſeſpoir, lorſque, malgré tous leurs ſoins, ils ont quelque grand crime à ſe reprocher.

Le Prophete ELISÉE eſt un de ceux dont le *Philoſophe* parle avec le moins de menagement, (*pag.* 306 — 308.) à l'occaſion de l'hiſtoire rapportée dans le deuxième Livre des *Rois*, *VIII*, 7 — 16. Benhadad, Roi de Syrie, étant dangereuſement malade, envoye Hazaël à Eliſée pour ſçavoir s'il rélevera de ſa maladie. Eliſée répond, que ſa guériſon n'eſt pas impoſſible: Mais *toutefois*, ajoute-t-il, *l'Eternel m'a montré que pour certain il en mourra*; & enſuite: *L'Eternel m'a montré que tu ſeras Roi de Syrie.* C'étoit-là, ſelon le *Philoſophe*, inſinuer clairement à Hazaël,

zaël, qu'il feroit fort bien de ſe défaire de ſon Roi, pour uſurper ſa couronne. Et ſi vous demandez au *Philoſophe*, pourquoi ce déteſtable conſeil ? Il vous répondra que c'étoit, moitié pour aſſurer aux Iſraëlites un Roi de Syrie qui leur fût favorable, moitié pour témoigner à Hazaël une vive reconnoiſſance des riches préſens qu'il avoit apportez au Prophete, & *qui euſſent ſuffi pour ſuborner le plus puiſſant Monarque de ce tems-là*; puiſqu'il s'agiſſoit de quarante Chameaux chargez *des biens & des tréſors les plus précieux de la Syrie.* Mr. *Atkinſon* remarque, que les termes de l'original indiquent ſeulement un préſent de fruits du produit de Damas: qu'Eliſée avoit aſſez fait voir dans une autre rencontre (2 *Rois V*, 17, 27,) qu'il n'étoit point homme à accepter de gros préſens: & que la piété du Prophete doit ôter tout crédit aux conjectures odieuſes du *Philoſophe honnête-homme.*

On a vû ailleurs, que ST. PAUL eſt ſon Héros: Mais quel Héros ? Un homme qui, de peur d'être lapidé par les Juifs, fait ſemblant d'adopter leurs idées chimériques touchant les Sacrifices expiatoires: *p.* 163. Mr. *Atkinſon* oppoſe à cela ces belles paroles de l'Apôtre: *Nous renonçons aux choſes que la honte fait cacher, & loin d'agir avec artifice, & d'altérer la parole de Dieu, c'eſt au contraire par la manifeſtation de la vérité, en la préſence de* DIEU, *que*

nous nous rendons recommandables à la conſcience de tous les hommes. 2 *Cor. IV*, 2.

Notez au reſte, que l'Ouvrage de Mr. *Atkinſon* a paru avant la *Replique du Théologien* anonyme dont nous avons donné l'Extrait dans l'Article précedent; mais après la Réponſe du *Philoſophe* dont nous avons auſſi donné l'Extrait dans le même Article. La Préface de Mr. *Atkinſon* eſt datée du 19 de Juillet MDCCXXXVII.

ARTICLE VIII.

The Theological Works of the Learned Dr. Pocock, ſome time Profeſſor of the Hebrew and Arabick Tongues in the Univerſity of Oxford, and Canon of Chriſt Church: Containing his *Porta Moſis*, and English Commentaries on Hoſea, Joel, Micah, and Malachi. To which is prefixed an Account of his LIFE and Writings, never before printed. With the Addition of a new General Index to the Commentaries. By LEONARD TWELLS, M. A. Rector of the united Parishes of St. Matthew's Friday-ſtreet and St. Peters Cheap, and Prebendary of St. Paul's, London.

C'eſt-

C'eſt-à-dire:

Les Oeuvres Théologiques du ſçavant Docteur POCOCK, *autrefois Profeſſeur en Hébreu & en Arabe dans l'Univerſité d'Oxford, & Chanoine de l'Egliſe de Chriſt : Contenant ſa* Porta Moſis, *& ſes Commentaires Anglois ſur Oſée, Joël, Michée & Malachie. On a mis au devant ſa* VIE, *qui n'avoit point encore été publiée, & à la fin une Table générale des Matières pour les Commentaires. Par* LEONARD TWELLS, *Maître ès Arts, Recteur des Paroiſſes réünies de* St. Matthieu Friday-ſtreet *& de* St. Pierre Cheap, *& Prébendier de l'Egliſe de* St. Paul. A Londres, *pour l'Editeur, & ſe vend chez* Goſling *à la* Mitre Couronnée *dans* Fleet-ſtreet. MDCCXL. deux Volumes *in folio.*

DAns une Préface d'environ quatre pages, Mr. *Twells* rend d'abord compte de cette Edition des Oeuvres Théologiques du célèbre *Pocock*, & de tout ce qui y a quelque rapport. Il nous apprend, que feu Mr. *Smith*, Vicaire de Townſtoll & de St. Sauveur à Dartmouth, avoit commencé, il y a quarante ans, à écrire la

la Vie de cet Auteur ſur des Mémoires qu'il tenoit de ſon fils aîné, alors Recteur de Minall dans la Comté de Wilts, & Prébendier de Salisbury. Il ne negligea rien de ſon côté pour rendre cette Vie auſſi complette qu'il ſe pourroit. Il s'addreſſa à tous les Sçavans du païs qui avoient été en liaiſon avec lui, & il en obtint quelques lumieres. Mais c'étoit peu de choſe, & il eut le déplaiſir de trouver, après toutes ſes recherches; que la plus grande partie des Lettres que Mr. *Pocock* avoit écrites ou reçues pendant l'eſpace de plus de ſoixante ans, & qui lui auroient fourni bien des matériaux, étoient entierement perduës. Cependant il ſe mît à travailler ſur le peu qu'il put recouvrer, & pouſſa ſon Hiſtoire juſqu'à la Reſtauration; mais il s'arrêta-là, ſoit faute de ſecours, ou faute de ſanté; & probablement de l'un & de l'autre. Mr. *Twells*, auſſi prévenu en faveur de cet Auteur qu'il l'eſt peu en faveur de lui-même, avoit d'abord penſé à faire imprimer ſon Manuſcrit tel qu'on le trouva après ſa mort, ſe reſervant ſeulement à mettre des Notes au bas des pages, pour corriger, ajouter, ou éclaircir ce qui ſeroit néceſſaire; mais voyant que ces Notes ſe multiplioient à l'infini, & que cela feroit un très-mauvais effet dans un Ouvrage de cette nature, il s'eſt enfin déterminé à refondre le tout, & à donner une

une nouvelle Vie de *Pocock*. Il a pû d'autant mieux le faire, que les Lettres de ce ſçavant Profeſſeur que Mr. *Smith* avoit cru perdues, ſe ſont enfin trouvées parmi les papiers du feu Docteur *Charlett*, Maître du College de l'Univerſité à Oxford, à qui elles avoient été remiſes après la mort de *Pocock*; mais qui, au bout de quelques années, les avoit ſi bien égarées, qu'il ne ſçavoit ce qu'elles étoient devenues. Mr. *Jean Pocock*, petit-fils de ce Sçavant, & Miniſtre de Minall comme ſon Pere, les ayant euës de l'Exécuteur Teſtamentaire du Docteur *Charlett*, les communiqua auſſi-tôt à Mr. *Twells* ſon ami, le priant d'achever ce que Mr. *Smith* avoit laiſſé imparfait; & voilà comment cet habile homme s'eſt trouvé chargé de cet Ouvrage.

Mais comme il y a rapporté quelques faits ſur la ſimple bonne-foi de Mr. *Smith*, qui les avoit inſerez dans ſon Manuſcrit, & qui du reſte étoit très à portée de s'en inſtruire, il a cru devoir donner en peu de mots le caractère de cet Auteur, afin que ceux qui ne le connoiſſent point, puiſſent juger de ſa véracité. Il paroît par ce qu'il en dit, que c'étoit un homme de bonne famille que ſon mérite avoit élevé à des poſtes conſiderables dans l'Egliſe, qui poſſedoit à fond la Théologie & les ſciences qui s'y rapportent, qui avoit plus d'une fois pris la défenſe de l'Egliſe Anglicane contre les Nonconformiſtes,

miſtes, & qui s'étoit toûjours diſtingué par une vie exemplaire, & en particulier par une candeur à toute épreuve. Le témoignage d'une perſonne de ce caractère ne ſçauroit être raiſonnablement revoqué en doute.

Pour ce qui eſt des Oeuvres Théologiques de *Pocock*, Mr. *Twells* s'eſt déterminé à les publier de nouveau toutes enſemble, ce qui n'avoit point encore été fait, ſur la repréſentation d'une perſonne également diſtinguée par ſon ſçavoir & par ſes dignitez, qu'il ne nomme point, & dont les conſeils, dit-il, ſeront toûjours pour lui des ordres. Il s'eſt donné pour cela des peines infinies; car trouvant que les Exemplaires imprimez, & ſur-tout les Commentaires, fourmilloient de fautes, il a fallu avoir recours aux Manuſcrits originaux, qui heureuſement ſe ſont conſervez en bonne partie, & collationner ſans ceſſe l'un avec l'autre. Il aſſure qu'il a corrigé plus de mille fautes, principalement dans les Notes; & Mr. *Hunt*, Profeſſeur en Arabe à Oxford, qui a bien voulu ſe charger du ſoin de la reviſion, en a corrigé plus du double dans le Texte. La Societé pour l'encouragement des Lettres a fourni les caractères Arabes, & l'on n'a rien negligé pour rendre cette Edition auſſi belle & auſſi correcte qu'il ſe pouvoit. Il eſt étonnant qu'on n'ait pas penſé plutôt à imprimer enſemble ces

divers

divers Ouvrages, qui étoient devenus fort rares, & par-là même fort chers. A la vérité Mr. *Twells* remarque, que *Sebaſtien Petzoldus*, Bibliothécaire extraordinaire de l'Electeur de Brandebourg, en avoit formé le projet, qui fut annoncé dans l'*Hiſtoire des Ouvrages des Sçavans* pour le mois de Février de l'an 1700.; mais ce projet n'eut aucune ſuite, & ſi l'on a réimprimé quelques-uns de ces Ouvrages, ç'a toûjours été ſeparément. L'année après la mort de l'Auteur on publia à Oxford une ſeconde Edition de ſes Commentaires ſur Michée & Malachie; & en 1695 on imprima à Leipſic une Verſion Latine de ſon Commentaire ſur Joël, à la tête de laquelle on mit la Préface de celui de Michée.

Ces Oeuvres Théologiques ſont ſi connues des Etrangers, que nous nous croyons diſpenſez d'en parler ici; nous nous bornerons à ce qu'il y a de plus curieux dans cette Edition; je veux dire la Vie de l'Auteur.

EDWARD POCOCK nâquit à Oxford au mois de Novembre de l'année 1604. ſon Pere étoit Bachelier en Théologie & Vicaire de Chievely dans la Comté de Berks. Après avoir fait ſes premières études avec beaucoup de ſuccès, il fut immatriculé dès l'âge de quatorze ans dans cette Univerſité, & enſuite fait Membre du College du Corps de Chriſt. Il s'y diſtingua bientôt par ſon application

tion à l'étude & par un genie ſupérieur, & au bout de quatre ans, ſelon la coûtume, il prit le degré de Bachelier ès Arts. Dès lors il ſe mit à étudier les Langues Orientales, & y fit en peu de tems de fort grands progrès ſous le fameux *Paſor*, que les troubles du Palatinat avoient obligé de ſe refugier en Angleterre. Ce Profeſſeur ayant été très-bien reçu à Oxford, y fit pendant un tems des Leçons publiques d'Arabe, auxquelles notre jeune *Pocock* aſſiſta régulierement ; de ſorte que c'eſt à lui qu'il fut premièrement redevable de la connoiſſance des Langues Orientales, comme il le reconnut depuis dans toutes les occaſions, faiſant paroître beaucoup de reſpect pour ſa mémoire, & beaucoup d'eſtime pour ſon ſçavoir & pour ſa probité.

Mais non content des progrès qu'il avoit faits ſous un ſi habile Maître, Mr. *Pocock* voulut penétrer plus avant dans ce genre de Littérature, & après avoir pris le degré de Maître ès Arts en 1626, il quitta l'Univerſité, & ſe rendit auprès de Mr. *Guillaume Bedwell*, Vicaire de Tottenham High-Croſs, au voiſinage de Londres, lequel mérite peut-être mieux d'être regardé comme le premier qui a travaillé avec ſuccès à l'avancement de l'étude de la Langue Arabe en Europe, que *Thomas Erpenius*, à qui l'on donne communement cet honneur : car il eſt cer-

certain qu'il avoit fait de grands progrès dans cette étude avant que celui-ci eût acquis aucune reputation à cet égard; & il n'eſt pas moins certain, que ce dernier étant venu environ l'an 1606 en Angleterre, où il demeura quelque tems, il y reçut du premier des directions & des lumieres conſiderables. Outre pluſieurs Livres que Mr. *Bedwell* publia ſur ce ſujet, il travailla pendant pluſieurs années à un Lexicon Arabe en trois Volumes, & fut même exprès en Hollande pour conſulter les Manuſcrits de Joſeph Scaliger, qui avoit fait, comme il le dit lui-même *, un Recueil de vingt mille mots Arabes. Mais ne ſe preſſant pas de mettre au jour ſon Ouvrage †, ſans doute pour le rendre plus parfait, celui de Golius, de la même nature, parut, & rendit la publication du ſien inutile.

En 1628. Mr. *Pocock* fut fait Membre aggregé ou Bourſier de ſon College; & comme les ſtatuts de ce College exigeoient qu'il prît inceſſamment les Ordres, il s'appliqua, plus qu'il n'avoit fait encore, à l'étude de la Théologie. Mais, pour ne pas negliger celle des Langues Orientales, qui avoit fait juſques-là ſa prin-

* Epiſt. ad Steph. Ubertum, inter Joſ. Scaligeri Opuſcula p. 458.

† Iſ. Caſauboni Epiſtolæ. No. 575.

principale occupation, il forma le deſſein d'imprimer une Verſion Syriaque des Livres du Nouveau Teſtament qui n'avoient pas encore été publiez dans cette Langue. On ſçait que dans le ſeizième ſiécle *Ignace*, Patriarche Jacobite d'Antioche, avoit envoyé *Moïſe Meridinæus*, Prêtre de Meſopotamie, en Europe, pour y faire imprimer la Verſion Syriaque du Nouveau Teſtament, à l'uſage de ſes Egliſes, & que ce projet fut très-bien exécuté à Vienne en 1555. par les ſoins de *Widmanſtadius*. Mais dans le Manuſcrit apporté d'Orient, qu'on ſuivit dans cette Impreſſion, il manquoit la ſeconde Epître de St. Pierre, la ſeconde & la troiſième de St. Jean, celle de St. Jude, & l'Apocalypſe; ſans doute parce que ces Livres n'avoient pas encore été admis dans le Canon des Ecritures par les Egliſes des Jacobites, quoiqu'ils fûſſent entre leurs mains, comme le conjecture *Louis de Dieu* qui en 1627. fit imprimer l'Apocalypſe en Syriaque, avec le ſecours de *Heinſius*, ſur un Manuſcrit de l'Univerſité de Leyde. Ainſi il reſtoit encore à publier dans cette Langue les quatre Epîtres dont on vient de parler; & c'eſt ce que Mr. *Pocock* entreprit de faire ſur un très-beau Manuſcrit qu'il trouva dans la Bibliothèque Bodleïenne, & qui contenoit ces Epîtres avec quelques autres Livres du Nouveau Teſtament.

ment. Non content de les publier en caractères Syriaques, il y ajouta les caractères Hébreux, avec les points, placez, non pas comme de coûtume, mais selon les régles Syriaques, telles que les ont données deux sçavans Maronites, *Amira* & *Sionita*. Il y joignit encore une nouvelle Version Latine, comparée avec celle d'*Etzelius*, & le Texte Grec; le tout accompagné d'un grand nombre de Notes sçavantes & utiles.

Mr. *Pocock* n'avoit que vingt-quatre ans lorsqu'il finit cet Ouvrage, & quelque honneur qu'il dût naturellement lui faire dans le monde, sa modestie étoit si grande & il se défioit si fort de lui-même, qu'il ne put se résoudre à le publier qu'une année après, & encore à la sollicitation d'un des meilleurs Juges. C'étoit *Gerard Jean Vossius*, Professeur de Leyde, qui étant venu en Angleterre pour prendre possession d'une Prébende que Charles I. lui avoit donnée dans la Cathédrale de Cantorberi, eut occasion de voir Mr. *Pocock* & son Manuscrit; & pour l'engager à le mettre au jour, il lui promit de le faire imprimer en Hollande sous ses yeux. Aussi-tôt l'Auteur y ajouta une Préface & une Epître dédicatoire à Vossius lui-même, qui, de retour à Leyde, pria *Louis de Dieu* de se charger du soin de cette Impression. Celui-ci l'accepta avec plaisir, & fit même un petit

nombre de corrections ou de changemens dans l'Ouvrage, mais du conſentement de l'Auteur, à qui il écrivit quelques lettres à ce ſujet, le félicitant en même tems d'avoir ſi bien réüſſi dans une entrepriſe ſi difficile. Depuis ce tems-là *Voſſius*, quoiqu'il fût une eſpece de Dictateur dans la République des Lettres, & plus âgé que notre jeune *Pocock* de trente ans, le traita toûjours avec tous les égards poſſibles, & comme un Ami particulier. Il entretint avec lui toute ſa vie un commerce de Lettres, dont quelques-unes ſont imprimées: il lui fit préſent de tous ſes Ouvrages, & dans toutes les occaſions il parla de lui comme d'un Sçavant du premier ordre qu'il eſtimoit infiniment.

L'année ſuivante Mr. *Pocock* fut nommé Chapelain de la Factorie Angloiſe à Alep, où il arriva vers la fin de 1630. Comme c'étoit un homme extrêmement modeſte, d'une humeur fort tranquille, & qui aimoit la retraite & l'étude par deſſus toutes choſes, il avoit peu d'inclination pour voyager, & ſans doute qu'il n'auroit pas accepté ce poſte, s'il eût pû le refuſer avec bienſéance. On en peut juger par une Lettre qu'il écrivit deux mois après ſon arrivée à Mr. *Greaves*, qui étoit alors Membre du College du Corps de Chriſt, & qui ſe rendit depuis ſi célèbre dans la République des

des Lettres. „ Le ſouvenir de mes amis; „ lui dit-il, & du bonheur dont je jouiſ- „ ſois au milieu d'eux, fait aujourd'hui ma „ plus grande conſolation. Que vous êtes „ heureux de vivre dans un lieu où je me „ ſouhaite auſſi ſouvent que je vois les bar- „ bares habitans de ce Païs! Je crois qu'un „ homme qui peut revoir l'Angleterre, a- „ près en avoir été abſent pendant quel- „ que tems, ne ſe laiſſera pas aiſement „ perſuader de la quitter de nouveau. „ Il n'y a rien, à mon avis, qui puiſſe „ faire envier le ſort d'un Voyageur ". Cependant ſon antipathie naturelle pour ce nouveau genre de vie ne l'empêcha pas de s'acquitter avec zèle des fonctions de ſon Miniſtère, & malgré même les plus grands dangers; car la peſte, qui fit de grands ravages à Alep en 1634, ayant obligé une partie des Marchands Anglois de ſe retirer ſur les montagnes voiſines, il ne laiſſa pas d'avoir ſoin de ceux qui reſterent en Ville, & d'y faire ſa charge comme auparavant: & ce qu'il y eut de remarquable, c'eſt que la Providence leur fut ſi favorable aux uns & aux autres, qu'il n'en mourut pas un ſeul, quoique la contagion fut plus violente & dura plus long-tems qu'on ne l'avoit encore vû dans cette Ville.

Mr. *Pocock* profita auſſi du ſéjour qu'il y fit pour s'inſtruire de pluſieurs particularitez touchant l'Hiſtoire Naturelle, ſur-

tout de celles qui pouvoient contribuer à l'intelligence ou à l'éclairciſſement de quelques paſſages difficiles de l'Ecriture ſainte. Dans une lettre qu'il écrivoit à ſon ami Mr. *Greaves*, il lui envoya une deſcription du *Cameleon*, qui, quoique courte, ne le cede gueres en exactitude à celle des Anatomiſtes de Paris *. Il y marque avec la derniere préciſion tous les changemens ou diverſitez de couleurs de cet Animal, & refute par ſa propre expérience, l'opinion de ceux qui ont cru qu'il ne prend aucune nourriture, & que l'air ſeul lui tient lieu d'alimens, quoiqu'il eut éprouvé qu'il peut vivre pluſieurs mois ſans manger ni boire; ce qui a ſans doute donné lieu à l'opinion dont on vient de parler. Les *Dragons* dont il eſt fait mention dans le Vieux Teſtament, ont beaucoup exercé les Interprêtes, ſur-tout à cauſe que les Auteurs ſacrez leur ſuppoſent des qualitez qui ne ſçauroient convenir à ceux dont les anciens Hiſtoriens & Naturaliſtes parlent. Michée, entre autres, leur attribue des hurlemens & des plaintes †, cependant tous les Auteurs profanes diſent qu'ils ne font que ſiffler. Le ſçavant *Bochart* a cru lever la difficulté, en

* Voyez *Deſcription Anatomique du Cameleon, &c.* à Paris. 1669.

† Chap. I. 8.

en disant, d'après quelques anciens Juifs, que le mouvement que font ces animaux en levant la tête & en ouvrant la gueule, est une espece de lamentation ou de plainte qu'ils font à Dieu de ce qu'ils sont reduits à cet état. Mais les observations que Mr. *Pocock* eut occasion de faire sur les *Jakales*, ou *Chacales*, suivant la prononciation Turque, comparées avec la Version Syriaque & l'Arabe du Rabin *Saadias*, le convainquirent bientôt, que c'est de ces Animaux & non des Dragons qu'il s'agit dans cet endroit & dans quelques autres de l'Ecriture Ste. Il dit, que c'est une espece de Chiens sauvages entre le Renard & le Loup, qui hurlent la nuit d'une manière si pitoyable, que ceux qui les entendent pour la première fois, croiroient aisément que c'est une troupe de femmes & d'enfans qui sont à se lamenter. Notre Auteur acheva de se confirmer dans ce sentiment, en lisant quelques Notes manuscrites du Rabin *Tanchum* de Jerusalem, qui a écrit sur tout le Vieux Testament, & qui remarque, que les Interprêtes se sont trompez en traduisant ici & ailleurs le mot de l'Original *Tannin* par *Dragons*, au lieu de le rendre par celui de *Jakales*. Il ajoute, que leur erreur est venue de ce que ce mot, qui, au pluriel, signifie *des Jakales*, signifie au singulier *un Dragon*. Ainsi, pour ne pas y tomber, Mr. *Pocock* pose pour régle constante, que par-

tout où l'on rencontre *Tannim*, *Tannin*, ou *Tannoth*, comme étant au pluriel, il s'agit des *Jakales*; mais que, lorſque ce mot eſt au ſingulier, ou qu'il y a le pluriel *Tanninim*, il faut traduire des *Dragons* ou Serpens, ou des Monſtres marins, ou des Baleines, ſuivant qu'il eſt queſtion d'animaux terreſtres ou aquatiques. Au reſte, ces *Jakales* ſont ſi carnaciers, qu'ils devorent les corps morts, & même qu'ils les déterrent, s'ils ne ſont pas bien enterrez. C'eſt pourquoi notre Auteur croit qu'il s'agit d'eux, non ſeulement au *Pſeaume XLIV.* 19. où il y a *Tannin*, qu'on a traduit univerſellement des *Dragons*, mais encore au *Pſeaume LXIII.* 10. où on lit *Shualim*, qu'on a traduit des *Renards*. Car, ſelon lui, le mot *Jakale* ou *Chacale* vient du Perſan *Shegal*, qui eſt derivé de l'Hébreu *Shual*.

Mais Mr. *Pocock* s'appliqua principalement pendant ſon ſéjour à Alep à ſe perfectionner dans les Langues Orientales, & ſur-tout dans l'Arabe. Pour y mieux réuſſir, il prit à ſon ſervice un Valet Arabe, & il ſe donna pour Maître un *Scheich*, ou Docteur, nommé *Phatallah*. Il lut avec ſoin & en critique l'Alcoran, qui, pour le ſtile, eſt eſtimé un chef-d'œuvre *. Il traduiſit pluſieurs Livres Arabes, & entre autres un Recueil d'environ ſix-mille Proverbes,

* *Dr. Prideaux Life of Mahomet.*

verbes, contenant la sageſſe des Arabes, & faiſant alluſion aux évenemens les plus remarquables de leur Hiſtoire. Il mit ce dernier Ouvrage en Latin, & y ajouta quelques Notes, dans le deſſein, comme il paroît par une Lettre à *Voſſius* *, de publier ſa Traduction dès qu'il ſeroit de retour en Angleterre. Enfin, à force d'application, il vint à bout non ſeulement d'entendre, mais même de parler l'Arabe auſſi correctement que ſa Langue maternelle, ou, comme ſon Maître lui en fit le compliment, auſſi-bien que le Muphti d'Alep. Non content d'acquerir une parfaite connoiſſance des Langues Orientales, il acheta pour ſon propre compte, & à grands fraix, tout ce qu'il put ramaſſer de Manuſcrits curieux dans ces diverſes langues, quoiqu'il eût le déſavantage de venir après le fameux *Golius*, qui, dans ſes voyages d'Aſie, en avoit fait une bonne proviſion. Il eut auſſi commiſſion de *Laud*, alors Evêque de Londres, de lui acheter non ſeulement des Manuſcrits rares, mais encore toutes les anciennes Médailles & Monnoyes Grecques qu'il pourroit recouvrer; & ce Prélat ayant été fait enſuite Archevêque de Cantorberi, il lui réitera la même demande par une Lettre du 21 Mai 1634, le remerciant de ce qu'il avoit déja fait à cet égard, &

* *Cl. Viror. ad G. Voſſium Epiſtolæ* N°. 239.

& l'exhortant à ſe mettre en état d'enſeigner publiquement l'Arabe, par où il paroît qu'il ſongeoit dès lors à fonder à Oxford une Chaire de Profeſſeur dans cette Langue, & que Mr. *Pocock* étoit la perſonne qu'il avoit en vûë d'y nommer.

En effet, deux ans après, ce projet fut exécuté, & Mr. *Pocock* reçut de l'Archevêque une Lettre, où il lui mandoit de partir inceſſamment pour prendre poſſeſſion de cet emploi, & qu'il ne pouvoit pas lui faire un plus grand honneur que celui de le choiſir pour ſon premier Profeſſeur à l'Univerſité. Il partit donc, non ſans être fort regretté de toute la Factorie, & des Mahométans même avec qui il avoit fait connoiſſance, ſur-tout de ſon *Sheich* ou Maître d'Arabe, qui avoit conçu pour lui tant d'eſtime, qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à s'en voir ſeparé, & qu'il ſouhaitoit paſſionnément de l'accompagner en Angleterre. Ce Docteur conſerva même juſqu'à la mort ces ſentimens d'amitié; car dans une Lettre que Mr. *Huntington* écrivoit d'Alep en 1670 à Mr. *Pocock*, il lui dit, que ſon vieux *Sheich*, qui étoit mort depuis quelques années, s'étoit toûjours ſouvenu de lui, & avoit prononcé ſon nom en pouſſant le dernier ſoupir. „ Il diſoit à tout le „ monde, ajoute-t-il, combien il vous „ eſtimoit, que vous étiez un parfaite- „ ment honnête homme, & qu'il ne don-

„ toit

„ toit point qu'il ne vous rencontrât en „ Paradis ſous la banniere de notre Jeſus". Et le pauvre Dervis *Ahmed*, qui probablement étoit ce même *Hamet* qu'il avoit pris à ſon ſervice, lui écrivit pluſieurs Lettres depuis ſon départ, toutes pleines de l'affection la plus tendre, & dans le ſtile Oriental le plus enflé, lui diſant entre autres choſes, que „ ſi ſon amour „ pour lui avoit un corps, il rempliroit „ mille rivieres; que quoiqu'il fut éloi„ gné de ſa vûë, il ſeroit toûjours préſent „ dans ſon cœur, & qu'aucune diſtance „ de lieu ne l'en ſepareroit; qu'il prioit „ Dieu pour lui, & qu'il ſouhaitoit que „ ſa paix fût avec lui auſſi long-tems que „ le vent d'Orient ſouffleroit.

Peu de tems après ſon arrivée à Oxford, Mr *Pocock* prit le degré de Bachelier en Théologie, & fut enſuite établi Profeſſeur en Arabe, avec une penſion de quarante Livres Sterling. Sa Harangue inaugurale, qu'il prononça en Latin le 10. d'Août 1636., rouloit ſur la nature & l'utilité de la Langue Arabe: Il y avoit un long article touchant l'eſtime que les anciens Arabes faiſoient des Poëtes & de la Poëſie, qui fut imprimé pluſieurs années après *. Le premier Livre qu'il expliqua dans ſes Leçons fut celui des *Proverbes*

* Ad finem *Notarum in Carmen Tograi*, Ed. Oxon. 1661.

verbes d'Ali, le quatrième Empereur des Sarazins, & le gendre auſſi-bien que le couſin-germain de Mahomet; homme dont cet Impoſteur eſtimoit ſi fort le ſçavoir, qu'il avoit coûtume de dire, que ſi toute la ſcience des Arabes venoit à ſe perdre, on la retrouveroit dans *Ali*, comme dans une Bibliothèque vivante. Sur la fin de cette même année Mr. *Jean Greaves*, ſon intime ami, étant revenu d'Italie, & lui ayant communiqué le deſſein qu'il avoit formé d'aller voyager dans le Levant; il prit auſſi-tôt la réſolution de l'y accompagner, non pas tant pour ſe perfectionner dans les Langues Orientales, que pour être mieux en état d'exécuter la Traduction d'un Livre hiſtorique Arabe qu'il avoit entrepriſe, & qu'il vouloit dédier à l'Archevêque pour marque de ſa gratitude. Il propoſa la choſe à ce Prélat, qui y donna auſſi-tôt ſon conſentement. Mr. *Greaves* fut deſtiné pour l'Egypte, & Mr. *Pocock* pour Conſtantinople. Celui-ci, outre la penſion de Profeſſeur dont il jouït pendant ſon abſence, quoiqu'un autre remplit ſa place, & ce qu'il retiroit de ſon College en qualité de Membre aggregé, venoit de faire par la mort de ſon pere, un héritage aſſez conſiderable, qui le mit en état de voyager commodément. Avant que de partir, il écrivit ſur le Manuſcrit de la Traduction des ſix-mille Proverbes Arabes, dont nous avons

avons parlé plus haut, la declaration ſuivante :

In nomine SS. & Individuæ Trinitatis, cui laus in omnem æternitatem. Amen.

„ Si Dieu ne permet pas que je revien-
„ ne pour diſpoſer d'une autre manière
„ de cette Traduction des Proverbes, je
„ ſouhaite qu'on la dépoſe dans la Bi-
„ bliothèque du College du Corps de
„ Chriſt, à l'uſage de ceux qui étudient
„ l'Arabe, quoiqu'elle ſoit imparfaite;
„ eſpérant que Mr. *Thomas Greaves* *,
„ ou quelque autre Sçavant, pourra dans
„ la ſuite la mettre en état de voir le
„ jour.

Per me EDW. POCOCK.

Le 10. d'Avril 1637.

Au commencement du mois de Juillet de la même année Mr. *Greaves* & Mr. *Pocock* partirent enſemble, mais ils ſe ſeparerent à Livourne, d'où le premier ſe rendit par terre à Rome pour y finir quelques affaires quil y avoit, & le ſecond continua ſa route pour Conſtantinople, où il arriva heureuſement. Il y fut parfaitement bien reçu des Anglois, & ſur-tout du Chevalier *Wich*, Ambaſſadeur

* Le même qui s'étoit chargé de remplir ſa place en ſon abſence.

ſadeur à la Porte, à qui l'Archevêque *Laud* l'avoit très-fortement recommandé. Il chercha d'abord à faire connoiſſance avec quelque Sçavant Turc, qui pût lui être utile, ſoit pour recouvrer des Manuſcrits, ſoit pour ſe perfectionner dans les Langues Orientales : mais il ne put y réuſſir, un Sçavant Turc dans la Capitale même de l'Empire étant une eſpece de Phénix, comme il s'en plaignoit amèrement dans une Lettre qu'il écrivit en Angleterre peu de mois après ſon arrivée. En recompenſe il y trouva ce qu'il avoit cherché envain à Alep, une Societé de Juifs ſçavans, qui lui rendirent de grands ſervices en achetant ou en tranſcrivant pour lui des Manuſcrits. Il y lia ſur-tout amitié avec *Jacobo Romano*, Auteur de l'*Auctuarium Buxtorfii Bibliothecæ Rabbinicæ*, & l'un des plus habiles Juifs de ſon tems. Comme c'étoit un homme franc & ouvert, il diſoit aſſez librement ce qu'il penſoit ſur la Religion. Il avoua plus d'une fois à notre Auteur, qu'il avoit lû avec ſoin pluſieurs Livres Chrétiens, tant des Proteſtans que des Papiſtes, en particulier les *Inſtitutions de Calvin*, dont il faiſoit grand cas ; mais qu'il avoit toûjours trouvé entre eux cette grande différence, c'eſt que la Religion des Reformez étoit liée & conforme aux Ecrits du N. Teſtament, au lieu que celle des Catholiques étoit pleine de contradictions, & oppo-

oppoſée en bien des cas à la Régle de foi qu'ils faiſoient profeſſion de ſuivre. Cependant il ne paroit pas que Mr. *Pocock*, qui profita ſans doute de ces occaſions favorables pour l'amener au Chriſtianiſme, gagnât rien ſur ſon eſprit.

Cet illuſtre Profeſſeur fit auſſi connoiſſance avec pluſieurs Grecs, qui lui furent d'un grand ſecours dans ſes recherches, & en particulier avec le fameux *Cyrille Lucar*, Patriarche de Conſtantinople, qui avoit ramaſſé à grands fraix & avec des peines infinies les plus rares Manuſcrits de l'Orient, ſur-tout en Grec. On en peut juger par le Catalogue des principaux de ces Manuſcrits, qu'il joignit au Manuſcrit impayable dont il fit préſent à Charles I, & qui contenoit la Verſion des Septante, le Texte Grec du N. Teſtament écrit, comme il le croyoit, de la propre main de Ste. *Thecle*, il y avoit environ quatorze-cens ans, & enfin l'Epître aux Corinthiens de St. Clement Romain, que l'on juge auſſi ancienne que le Nouveau Teſtament même, & qu'on liſoit autrefois dans les Egliſes, mais qu'on avoit pendant pluſieurs ſiécles vainement tâché de recouvrer en Europe. Mr. *Twells* nous donne à cette occaſion en peu de mots l'Hiſtoire de ce Patriarche, de ſa fin tragique, cauſée par les intrigues des Jéſuites, de ſon zèle pour l'avancement du Chriſtianiſme en général, de ſon éloigne-

gnement pour l'Egliſe Romaine, & de la preférence qu'il donnoit à l'Egliſe Anglicane ſur toutes les autres Communions Proteſtantes, juſques-là qu'il aſſiſtoit ſouvent à la Chapelle de l'Ambaſſadeur d'Angleterre à Conſtantinople, & qu'il y préſenta même ſur les Fonts le fils de cet Ambaſſadeur, qui eſt le Chevalier *Cyrille Wich*, un des Adminiſtrateurs nommez il y a quelques années par le Parlement pour avoir ſoin des biens confiſquez des Papiſtes en Irlande. Mais tout cela eſt trop connu pour que nous nous y arrêtions.

Mr. *Pocock* profita ſans doute avec ſoin de la liberté qu'il avoit de conſulter la belle Bibliothèque de ce Patriarche. Mais ce qu'il y eut de fâcheux, c'eſt que ſes plus précieux Manuſcrits furent perdus par ſa mort. Le Réſident de Hollande les acheta des Turcs, qui, après avoir étranglé & jetté dans la mer ce venérable Vieillard, ſe ſaiſirent de tous ſes effets: Il les envoya même en droiture en Hollande, pour les mettre à couvert des recherches du nouveau Patriarche, qui ne pouvoit manquer de mettre tout en œuvre pour les recouvrer. Mais le Vaiſſeau ſur lequel ils étoient, périt avec pluſieurs autres par une violente tempête, le jour après être arrivé dans le Texel, & l'on n'en put rien ſauver; du moins c'eſt ce qui paroît par une Lettre de Mr. *Pocock*, écrite peu de tems

tems après de Conſtantinople. Comme ce dernier avoit été fort lié pendant la vie de *Cyrille* avec ſon *Protoſyncelle* * *Nathanael Canopius*, natif de Crete, auſſi-bien que ſon Maître, & que cet Eccléſiaſtique ne pouvoit plus demeurer en ſureté à Conſtantinople après la mort de ce Patriarche, il lui donna des Lettres de recommandation, & lui en procura de l'Ambaſſadeur, pour l'Archevêque *Laud* & autres perſonnes de diſtinction en Angleterre, où il réſolut d'aller finir ſes jours. *Laud* le reçut avec beaucoup de bonté, & l'envoya ſur le champ au College de *Baliol* à Oxford, où il lui donna une penſion ſuffiſante pour vivre honnêtement. On le fit enſuite Chanoine de l'Egliſe de Chriſt, & il y demeura juſqu'en 1648, que les guerres civiles l'en chaſſerent & le contraignirent de ſe refugier en Hollande, où il ſe vit reduit à une telle miſere, qu'il fut obligé de ſolliciter les Etats Généraux de lui accorder quelque ſecours pour retourner chez lui, les

* Ou Chef des *Syncelles*, qui étoient anciennement chez les Latins, auſſi-bien que chez les Grecs, des Eccléſiaſtiques obligez par leur inſtitut à vivre en même Maiſon ou en même Cellule avec les Evêques & les Patriarches, pour ſervir de témoins de leur bonne conduite, & pour profiter de leur ſaint exemple: Et c'eſt de-là qu'ils étoient appellez *Syncelles*.

les choſes ayant alors changé de face à Conſtantinople.

Les ſoins que Mr. *Pocock* ſe donna pour ſe procurer de nouveaux Manuſcrits paſſent preſque l'imagination, quoique, comme il s'en plaignoit ſouvent, ils lui coûtaſſent bien cher. Par le moyen de Meſſrs. *Corderoy* & *Hill*, Marchands Anglois d'Alep, il vint à bout d'avoir les Evangiles Perſans, qui furent dans la ſuite d'un grand uſage pour l'Edition de la Bible Polyglotte. Le Patriarche d'Alexandrie lui procura quelques-uns des Ouvrages de *St. Ephrem* en Syriaque; & ſon frere, qui paſſoit ſous le nom de *Thalge le Scribe*, les lui tranſcrivit, & lui fournit pluſieurs particularitez touchant la Vie de ce Pere. Il reçut auſſi de ſes Correſpondans à Alep, tant Anglois que Turcs & Arabes, quelques autres Livres du même Pere. Son vieux *Sheich* entre autres lui fit tenir un grand nombre de Manuſcrits de différente nature, & fut ſi ravi d'apprendre ſon arrivée à Conſtantinople, qu'il réſolut d'y faire un voyage exprès pour le voir; ce qu'il exécuta en effet quelque tems avant que Mr. *Pocock* quittât cette Ville. Pendant qu'il y étoit, *Ravius*, qui avoit enſeigné quelque tems l'Arabe à Utrecht, y vint avec des recommandations de l'Archevêque *Laud* & de *Voſſius*, & fut bien heureux de l'y trouver. „ *Ravius*", diſoit ce ſçavant Profeſſeur, dans une

une Lettre qu'il écrivit peu de tems après à l'Archevêque, „ eſt arrivé ici „ préſque nud, ſans argent & ſans Lettres „ de crédit, diſant qu'il a été volé en „ France. Seulement il avoit des Lettres „ de recommandation de quelques-uns „ des Membres des Etats Généraux pour „ l'Ambaſſadeur de Hollande, qui s'eſt „ trouvé parti. Le Chevalier *Sackville* „ *Crow*, notre Ambaſſadeur, voyant qu'il „ en avoit auſſi de Votre Grandeur pour „ moi, l'a pris dans ſa maiſon & l'hono- „ re de ſa bienveillance, n'exigeant de „ lui aucun retour, ſi-non que, ſi l'occaſion „ s'en préſente, l'Angleterre puiſſe jouïr „ du fruit de ſon application à l'étude „ des Langues Orientales. Il paroît ſou- „ haiter d'être employé à publier des Li- „ vres Arabes, ou à en diriger l'impreſſion, „ à quoi il ſemble être très-propre". *Ravius*, après avoir demeuré quelque tems à Conſtantinople, revint en Hollande avec une Collection de quatre-cens Manuſcrits en diverſes Langues, dont il publia enſuite un Catalogue à Leyde, & acquit quelque reputation en ce qui regarde les Langues Orientales.

Mr. *Greaves* arriva à Conſtantinople peu de mois après Mr. *Pocock*, & charmé de revoir cet ancien Ami, il ne put ſe ſeparer de lui que ſur la fin du mois d'Août de l'année ſuivante, qu'il partit pour Alexandrie & le Grand-Caire.

Ces deux Illuſtres eurent toûjours ſoin de ſe rendre compte réciproquement par Lettres de leurs travaux & de leurs recherches en fait d'Antiquitez ; & il paroît par ces Lettres, que tandis que Mr. *Pocock* réuſſiſſoit quelquefois au-delà de ſes eſpérances à déterrer d'anciens Manuſcrits, Mr. *Greaves* ne trouvoit dans toute l'Egypte que de vieilles Paperaſſes, ou que des Livres rongez des vers & imparfaits ; de ſorte qu'il ne ceſſoit de prier ſon Ami de lui procurer, à quelque prix que ce fût, ceux qu'il déſiroit d'avoir, comme les Ouvrages d'*Ulu-Beg*, la Géographie d'*Abulfeda*, l'Alcoran en Arabe, en Turc & en Perſan, avec des Gloſes & des Commentaires, les Livres d'*Avicenne*, &c. Mr. *Pocock* fut aſſez heureux pour lui trouver la plupart de ces Manuſcrits ; & l'on peut dire qu'il étoit dans le lieu le plus favorable pour cela. D'ailleurs il n'aimoit pas à voyager, comme nous l'avons déja remarqué, & il ſe préſenta bientôt une occaſion qui le retint à Conſtantinople, ſelon ſes déſirs. L'Epouſe du Chevalier *Wich* étoit partie pour l'Angleterre avec ſon Chapelain, & lui-même comptoit de la ſuivre dans peu ; mais il fut obligé d'attendre plus long-tems qu'il n'avoit penſé le retour du Grand-Seigneur & du Grand-Vizir, qui étoient allez à la guerre de Perſe, car il ne pouvoit partir ſans avoir ſon audience

dience de congé. Et comme il se trouvoit sans Chapelain, il proposa à Mr. *Pocock* d'en faire les fonctions; ce qu'il accepta avec plaisir, après en avoir obtenu le consentement de l'Archevêque *Laud*; & il fut en cette qualité auprès de l'Ambassadeur plus d'une année.

Cependant ses Amis en Angleterre commençoient à s'ennuyer de son absence, & le pressoient vivement de revenir dans sa Patrie. L'Archevêque lui-même lui écrivit plus d'une fois à ce sujet; entre autres dans une Lettre datée du 4e. Mars 1639-40, il lui dit: „ Je vais assurer à l'U-„ niversité un fonds perpetuel pour la „ Profession de l'Arabe, & je voudrois „ que votre nom fût inseré dans l'In-„ strument de la fondation, ce qui est tout „ l'honneur que je puis vous faire en „ qualité de premier Professeur. Mr. *Pocock* se défendit de partir pour un tems, disant qu'il attendoit d'Alep son vieux Maître Arabe, & qu'il se mettroit en chemin l'été suivant. Effectivement il s'embarqua au mois d'Août de la même année, après avoir demeuré à Constantinople environ quatre ans, & y avoir dépensé du sien cinq-à six-cens Livres Sterling. Il s'arrêta quelque tems en Italie, & sur-tout à Genes, où il fut témoin d'une chose qui le frappa vivement. Regardant un jour de fête une procession magnifique, il entendit à quelque distance

des gens qui parloient Arabe : C'étoient des Eſclaves à la chaîne, qui, perſuadez que perſonne n'entendoit leur langage, diſoient librement ce qu'ils penſoient, & ſe moquoient avec beaucoup d'eſprit de cette ridicule devotion ; mais ce qu'il y avoit de fâcheux, c'eſt qu'ils en prenoient occaſion de mépriſer le Chriſtianiſme même, comme un tiſſu d'abſurditez & d'extravagances: tant il eſt vrai que l'Egliſe Romaine par ſes Cérémonies ſuperſtitieuſes & ſes pratiques idolâtres expoſe la Religion Chrétienne aux railleries & aux inſultes des Infidèles.

Peu de tems après Noël, Mr. *Pocock* ſe rendit à Paris, où il fit connoiſſance avec les Sçavans du premier ordre, entre autres avec le célèbre *Grotius*, qui étoit alors Ambaſſadeur de Suede à la Cour de France. Dans les entretiens qu'il eut avec lui ſur l'état de la Religion en Aſie & ſur l'aveuglement des Mahometans, qui font d'ailleurs paroître pour la plupart dans leur conduite beaucoup de juſtice, de candeur & d'humanité, il lui communiqua le deſſein qu'il avoit formé de traduire en Arabe ſon excellent Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne qu'il avoit publié en Latin depuis quelques années, perſuadé que ce ſeroit le Livre le plus propre à faire revenir ces Peuples de leur égarement. *Grotius* approuva ſon deſſein, & lui permit même de faire, à l'article qui regar-

regarde la Religion Mahometane, les changemens qu'il jugeroit à propos; Mr. *Pocock* lui ayant repréſenté avec ſa franchiſe ordinaire, qu'il y avoit certaines choſes qu'il ſçavoit n'être pas vrayes & n'avoir d'autre fondement que des opinions populaires. Ce qu'il lui dit encore au ſujet des diviſions des Chrétiens, qui, ſelon lui, étoient un des grands obſtacles à la converſion des Mahometans, ne contribua pas peu à l'affermir dans le deſſein qu'il avoit formé de travailler à la réünion de toutes les Communions Chrétiennes; deſſein, dit Mr. *Twells*, infiniment louable en lui-même, quoique ce grand homme y ſacrifiât viſiblement les intérêts de la vérité.

De Paris Mr. *Pocock* vint à Londres, où il trouva un grand changement dans les affaires. L'Archevêque *Laud*, ſon Patron, venoit d'être mis à la Tour, après avoir été près de trois mois ſous la garde d'un Huiſſier de la Verge noire, ſur une fauſſe accuſation de haute trahiſon. Loin que le malheur de ce Prélat refroidît ſa reconnoiſſance, il ne fit qu'augmenter l'impatience où il étoit de lui rendre ſes devoirs: La première choſe qu'il fit, fut de l'aller voir dans ſa priſon. Il en fut reçu avec toutes les marques poſſibles d'eſtime & de bonté, & il ne le trouva en rien changé de ce qu'il lui avoit toûjours paru. L'Archevêque le remercia des pei-

nes qu'il s'étoit donné pour lui procurer des Manuſcrits, des Médailles & autres Antiquitez curieuſes, & pour lui rendre compte de ſes travaux & de ſes recherches littéraires. Il lui dit, qu'il n'ignoroit pas ce que de pareils ſervices, joints à un ſçavoir diſtingué & à une pieté peu commune, méritoient qu'il fit pour lui, & qu'il avoit fermement réſolu de l'en recompenſer en lui donnant à ſon retour quelque poſte conſiderable dans l'Egliſe; mais que l'état où il ſe trouvoit reduit lui en ôtoit le pouvoir, ce qui ajoutoit un nouveau poids à ſon affliction. Mr. *Pocock*, après lui avoir témoigné combien il étoit ſenſible à ſa bienveillance & touché de ſon malheur, lui dit de la part de *Grotius*, qui avoit toûjours conſervé une vénération particuliere pour ce Prélat, que ſon avis étoit, qu'il tâchât de s'échaper des mains de ſes ennemis, & de paſſer la mer pour mettre ſa vie en ſureté, juſques à ce que les affaires priſſent un meilleur tour. Il ajouta, que ce grand homme l'en ſupplioit même inſtamment, par l'intérêt qu'il prenoit à ſa conſervation; & il mit tout en œuvre pour le perſuader d'imiter la conduite du Garde des Sceaux & d'un des Secretaires d'Etat, qui s'étoient déja retirez, le premier en Hollande, & le ſecond en France. Mais toutes ces repréſentations furent inutiles. „ Je pourrois aiſé-

„ ment

„ ment m'évader, dit l'Archevêque; je
„ crois même que c'eſt ce que mes enne-
„ mis ſouhaitent, car tous les jours on me
„ laiſſe un paſſage libre pour ſortir, ſi je
„ voulois; mais ils n'auront pas cette ſa-
„ tisfaction. J'ai preſque ſoixante & dix
„ ans, & convient-il qu'à cet âge j'aille
„ courir le monde pour prolonger par
„ une fuite honteuſe une vie miſerable?
„ Suppoſé même que je vouluſſe le faire,
„ où me refugier? En France, ou en quel-
„ que autre Païs Catholique? Ce ſeroit
„ donner lieu de croire que l'accuſation
„ de Papiſme dont on me charge ſi injuſ-
„ tement, eſt bien fondée. Irai-je en
„ Hollande où je ſerai expoſé aux inſultes
„ des Sectaires, à qui mon caractère d'Ar-
„ chevêque eſt odieux, & où le moindre
„ Anabâtiſte ſe croira en droit de me
„ prendre par la barbe & de me rire au
„ nez? Non! Je ſuis réſolu de ne pas
„ m'évader & d'attendre patiemment
„ que la bonne & ſage Providence diſ-
„ poſe de moi comme elle le jugera à
„ propos.

Après avoir pris congé de ce Prélat, Mr. *Pocock* partit pour Oxford, où ſes amis l'attendoient avec impatience. Il reprit auſſi-tôt les fonctions de ſon Profeſſorat, & avec elles ſes études favorites, les Langues Orientales, perſuadé que le Public s'attendoit à voir les fruits de ſes progrès dans ce genre de Littérature.

En effet, le fameux *Voſſius* n'eut pas plutôt appris ſon arrivée, qu'il lui écrivit en ces termes, en lui envoyant en même tems quelques Livres qu'il avoit nouvellement publiez : „ Je rends graces à „ Dieu de votre heureux retour, non „ ſeulement pour l'amitié que je vous „ porte, mais encore pour l'amour du „ Public ; car je n'ignore pas les grands „ avantages que la République des Let„ tres & l'Egliſe de Dieu peuvent retirer „ de vos travaux & de vos veilles. Si vous „ vous y diſtinguiez avec tant d'honneur, „ il y a plus de quinze ans, que ne pou„ vons-nous pas eſpérer à préſent que „ l'âge & une longue application à l'étu„ de ont fort augmenté vos connoiſſan„ ces & mûri votre jugement ? Je vous „ félicite donc de votre retour, & j'en „ félicite Oxford, toute l'Angleterre & „ même tout le Monde ſçavant.

Nous voici arrivez à une époque où nous pouvons commodément nous arrêter. Nous donnerons le reſte de cette Vie dans un Journal ſuivant. Elle nous a paru ſi intéreſſante, que nous n'avons pû nous réſoudre à l'abreger davantage pour n'en faire qu'un Extrait, quoique nous ayons omis bien des digreſſions incidentes & des circonſtances moins remarquables.

A R-

ARTICLE IX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE LONDRES.

MR. *Chubb* ne se lasse point d'écrire sur les matières de la Religion les plus importantes & les plus difficiles. On a trouvé du Socinianisme dans son Traité du *Véritable Evangile de Jesus-Christ*, dont nous avons déja rendu compte. On trouvera peut-être du Déïsme dans celui qui suit & qui paroît tout nouvellement. *A Discourse on Miracles, considered as Evidences to prove the Divine Original of a Revelation, &c.* C'est-à-dire : » Discours sur les Miracles, considerez comme des preuves de la divinité d'une Revélation : Où l'on fait voir quelle espece & quel » degré d'évidence naît des Miracles, & où l'on » expose d'une manière impartiale les argumens » alleguez de part & d'autre sur les questions » qui se rapportent à ce sujet. On y a joint » une Apostille où l'on examine cette question, » sçavoir Si Moïse & les Prophetes ont clairement & formellement enseigné une Vie à venir, des Peines & des Recompenses futures ; » Examen que l'on offre humblement à la consideration de Mr. *Warburton* & de tous ceux » qui prennent un intérêt particulier à cette dispute". Par *Thomas Chubb*, A Londres, chez *T. Cox*, à l'Enseigne de l'Agneau, près de la Bourse, 1741. 8. Dans ce Traité Mr. *Chubb* rapporte tout ce qui s'est dit, ou que l'on peut dire de plus essentiel, pour ou contre les Miracles, mais

mais ce n'eſt pas avec cette impartialité qu'il prometau Titre ; car l'on voit qu'il prend plaiſir à pouſſer & à exagerer même les difficultez, à affoiblir la preuve tirée des Miracles, & à la reduire à rien ou à très-peu de choſe. Selon lui, nous connoiſſons ſi peu les forces de la nature, & en particulier celles des Etres ſpirituels & inviſibles, il faut tant de choſes, un ſi grand concours de circonſtances dont il eſt difficile de s'aſſurer, pour établir un Miracle, qu'on ne ſçauroit rien conclure de bien certain de quelque action miraculeuſe que ce ſoit, non pas même de la réſurrection d'un Mort. C'eſt ainſi qu'il ne croit pas qu'on puiſſe tirer de celle de Jeſus-Chriſt aucune preuve en faveur de la Divinité de l'Evangile : Et à cette occaſion il attaque le Livre de Mr. l'Evêque de Salisbury, intitulé *Les Témoins de la Réſurrection de Jeſus-Chriſt*, &c; qui, ſi on l'en croit ſur ſa parole, n'eſt pas tout-à-fait digne de l'applaudiſſement général qu'il a eu ; & là-deſſus, ſe jette dans des refléxions à perte de vûë ſur les qualitez que doivent avoir des témoins d'un fait de cette nature & ſur les circonſtances de leur dépoſition. Mais celui à qui il en veut ſur-tout, c'eſt Mr. le Docteur *Stebbing*, qui a prêché & écrit vivement contre lui. Pour ce qui eſt du ſentiment de Mr. *Warburton*, le but de l'Auteur, comme il le declare lui-même, n'eſt pas de prendre parti dans cette diſpute ; mais ſeulement de faire voir que Jeſus-Chriſt a formellement enſeigné l'opinion contraire.

Les *Knapton* ont imprimé & débitent *Some Inquiries chiefly relating to ſpiritual Beings*, &c. c'eſt-à-dire : „ Recherches qui ont principale„ ment pour objet les Etres ſpirituels : Où l'on

„ exa-

„ examine le ſentiment d'*Hobbes* ſur la Senſa-
„ tion, la Subſtance immatérielle & les Attributs
„ de la Divinité ; comme auſſi juſqu'où l'hy-
„ pothèſe d'un Tentateur inviſible peut ſe ſoute-
„ nir par les principes de la droite raiſon. En
„ quatre Dialogues. Par *Vincent Perronet*, Maî-
„ tre ès Arts, petit *in* 8°. Dans les deux pre-
miers Dialogues l'Auteur traite des Subſtances matérielles & immatérielles, des Senſations, & de ce qu'il faut entendre par la Sageſſe, la Juſtice & la Bonté de Dieu, contre ce qu'a ſoutenu *Hobbes* dans ſon *Leviathan*. Ce n'eſt qu'une compilation de ce que Mr. *Locke* & le Docteur *Clarke* ont publié ſur ce ſujet. Dans le troiſième il examine l'opinion des deux Principes & celle des Dieux tutélaires du Paganiſme. A cette occaſion il ſoutient l'exiſtence des bons & des mauvais Anges, & l'influence particuliere qu'ils ont ſur les affaires humaines ; il croit aux Apparitions, & il défend avec chaleur la vérité de celle que *Plutarque* rapporte que *Brutus* eut la nuit avant la Bataille de Philippes. Dans le dernier il fait voir juſques où l'on peut raiſonnablement admettre l'influence d'un malin Eſprit, ou du Démon, pour ſéduire les hommes, & il entreprend de refuter ce que dit là-deſſus *Bekker* dans ſon *Monde enchanté*.

Voici un Livre de Mathématiques duquel nous ne connoiſſons encore que le titre, LOGARITHMOLOGIA, *or the whole Doctrine of Logarithms, common and Logiſtical, in Theory and Practice, In three Parts, &c.* C'eſt-à-dire : „ La Doctri-
„ ne des Logarithmes, commune & Logiſtique,
„ tant pour la Théorie que pour la Pratique, En
„ trois Parties. *I. Part.* La Théorie des Lo-
„ garithmes, où l'on expoſe leur nature, leur
„ origi-

» origine, leur conſtruction & leurs proprietez, » ce que l'on démontre par différentes méthodes; » 1. Par l'Arithmétique, 2. Par le Logarithme, » 3. Par les Suites infinies du Docteur *Halley*, » 4. Par les Fluxions, 5. Par les proprietez de » l'Hyperbole, 6. Par la Spirale équiangulaire, » 7. Par une Echelle logarithmique de vingt- » deux pouces de longueur, où ſont marquées » les Lignes artificielles des Nombres, des Sinus » & des Tangentes : Le tout illuſtré par un » grand nombre d'exemples. *Part. II.* La Pratique » des Logarithmes, où l'on explique au long » par des exemples, toutes les régles & les opéra- » tions de l'Arithmetique Logarithmique, tant » commune que Logiſtique, & l'on en fait une » application particuliere aux diverſes parties » des Mathématiques. *Part, III.* Trois Tables » de Logarithmes, dans une Méthode nouvelle » & plus abregée qu'aucune dont on ſe ſerve, » ſçavoir, 1. Une Table de Logarithmes des Nom- » bres naturels. 2. Une Table de Logarithmes des » Sinus & des Tangentes. 3. Une Table des » Logarithmes Logiſtiques. Le tout formant » un Syſtême complet de cet Art très-utile, & » renfermant tous les progrès qu'on y a faits de- » puis ſon origine juſqu'à préſent. Par *Benjamin* » *Martin*, Auteur de la *Bibliothèque Philoſophi-* » *que des Sciences & des Arts Libéraux*, *&c.* » Chez *J. Hodges* ſur le Pont de Londres. *in* 8°.

Mr. *Midleton*, Docteur en Théologie & Bibliothécaire de l'Univerſité de Cambridge, vient de publier la *Vie de Ciceron* en Anglois, ſuivant le Projet de Souſcription que nous annonçames dans ce Journal, il y a environ quinze mois. Ce ſont deux Volumes *in* 4°. parfaitement bien imprimez pour le compte de l'Auteur, & dédiez à Mylord

Mylord *Harvey*, Garde du Sceau privé. Nous en donnerons l'Extrait à la première occaſion.

Il vient de paroître *A Letter from one of the People called Quakers, to Francis de Voltaire, &c.* „ Lettre d'un Quaker à Mr. De *Voltaire*, au „ ſujet des refléxions qu'il a faites ſur cette Secte „ dans *ſes Lettres ſur les Anglois*. Chez *T.* „ *Sowle Raylton*, *P. Vaillant* & *J. Roberts*". Dans cette Brochure on réleve des fautes de Mr. de *Voltaire* au ſujet de *George Fox*, de *Barclay*, de *Penn*, &c. ſur le compte deſquels il rapporte des particularitez qui ne ſont pas exactement vrayes ; & l'on juſtifie la doctrine & la conduite des Quakers.

Mr. *Samuel Chandler*, Miniſtre Presbytérien, a pris la plume contre le *Moral Philoſopher* ou *Philoſophe bonnête-homme*, dans un Ouvrage qu'il vient de publier ſous ce titre, *A Vindication of the Old Teſtament, in Answer to the Miſrepreſentations and calumnies of Thomas, Morgan, M. D. and Moral Philoſopher*; c'eſt à-dire: „ Défenſe de „ l'Hiſtoire du Vieux Teſtament, pour ſervir de „ Réponſe aux faux Expoſez & aux Calomnies de „ *Thomas Morgan*, Docteur en Médecine & Philoſophe honnête-homme". Chez *Noon, Hett & Davidſon* dans *Cheapſide. in* 8°. Voici la première fois que Mr. *Morgan* a été publiquement nommé comme l'Auteur du *Philoſophe bonnête-homme*. Ce n'eſt pas qu'on doutât qu'il le fût. Mais tant qu'il ne l'avouoit pas, on ne pouvoit le lui attribuer ouvertement. A préſent qu'il a levé le maſque & défié au combat Mr. *Chandler* dans une Lettre qu'il lui écrivit, il y a quelque tems, & où il ſe glorifioit d'être l'Auteur de cet Ouvrage, celui-ci s'eſt cru en droit d'en inſtruire le Public.

Mr.

Mr. *Chapman*, Maître ès Arts & Chapelain de Mylord Archevêque de Cantorberi, vient de publier le second Volume de sa Réponse au même Ouvrage sous ce titre, *Eusebius, Vol. II. or the true Christian's farther Defence against the principles and reasonings of the Moral Philosopher*: C'est-à-dire: „ Nouvelle Défense du véritable „ Chrétien contre les principes & les raisonnemens *du Philosophe honnête-homme*. Chez les „ *Innys* & *Manby*. *in* 8°.

Mr. *De Moivre* se propose de faire imprimer par Souscription une seconde Edition de son Livre intitulé *Annuities on Lives*; c'est-à-dire: *Traité sur les Rentes Viageres*. Il parut pour la première fois en 1724. Mais l'Auteur y a fait un grand nombre d'Additions, qui le rendent l'Ouvrage le plus complet qu'on puisse désirer sur cette matière: Le prix sera de cinq Chelins pour les Souscripteurs, & on en donnera des Reçus imprimez.

Nous avons cru que le Projet suivant feroit plaisir au Public. *Proposals for Engraving and Striking a set of Medals of some of the most Illustrious Persons now living in Great Britain, &c.* C'est-à-dire: „ Projet pour graver & pour frapper une Collection de Médailles, représentant „ quelques Personnes des plus illustres qui vivent „ à présent dans la Grande-Bretagne, toutes „ dessinées d'après nature, par *Jaques-Antoine* „ *Dassier*, de Geneve, Médailliste, déja connu des „ Curieux par sa *Suite de Médailles des Rois d'Angleterre*, *&c.*

Les personnes dont on a déja commencé les Médailles, sont

Le Duc d'*Argyle*.

Barker, Docteur en Médecine.

Le

Le Chevalier *Bernard.*
Mylord *Carteret.*
Mylord *Cheſterfield.*
Abraham De Moivre, Ecuyer.
Martin Folkes, Ecuyer.
Edmund Halley, LL. D.
Richard Mead, M. D.
Alexandre Pope, Ecuyer.
Guillaume Pulteney, Ecuyer.
Le Chevalier *Sloane.*
Le Chevalier *Walpole.*

Ces Médailles auront deux pouces & un quart de diamêtre, avec une Inſcription convenable ſur le revers.

Le prix des treize ſuſnommées ſera de quatre Guinées, deux en ſouſcrivant, & deux en recevant les Médailles, que le Graveur ſe propoſe de finir & de délivrer vers la fin de la préſente année 1741.

Au cas que par quelque accident il ne pût exécuter ſon deſſein, les perſonnes qui recevront l'argent de la Souſcription le rendront, & en ſeront reſponſables.

On reçoit les Souſcriptions chez
Mr. *Chenevix*, près de *Suffolk ſtreet*,
Mr. *Darres*, Libraire dans *Hay-Market*,
Mr. *Wildey*, proche de *St. Paul*,
Mr. *Pine*, Graveur dans *Old Bond ſtreet*,
Mr. *Changuion*, Libraire dans le *Strand*;
Où l'on peut voir la Médaille de Mr. *Folkes* qui eſt déja finie.

TABLE DES MATIERES

Contenues dans ce Volume.

A.

ABERNETHEY (*Mr. Jean*); ſes Sermons ſur l'exiſtence & les perfections de Dieu. 203.
Abrahan; le ſacrifice de ſon fils ne prouve pas que Dieu exigeoit des victimes humaines. 9. 10. 339.
Abury; fameux monument qu'on y voit 184. 285.
Adams (*Mr. George*); ſon explication du Sacrement de la Ste. Cène. 205.
Adoration; ſignification de ce mot dans l'Ecriture. 16.
Alcoran; ſa beauté pour le ſtile. 394.
Alexandre VI. (*Le Pape*); mauvais ſuccès de ſes crimes. 225.
Quelques-uns lui réuſſirent. 237.
Alfred, ſçavant Roi Breton. 298.
Ali; cas que Mahomet faiſoit de ſon ſçavoir. 398.
Amelot de la Houſſaye critiqué. 254.
Ames; en quel ſens on peut prier pour celles des défunts. 359.
Amour des peuples fait la ſureté du Prince. 233.
Anciens (*Les*) de l'Apocalypſe ne ſont pas des Anges. 15. Ni des médiateurs. 359. Quel devroit être le devoir des *Anciens* dans l'Egliſe. 69.
Animaux; voyez *Sang des Animaux.*
Anti-Machiavel; Extrait de ce Livre. 211-262. Différentes Editions. 251. 257. Jugement de cet

cet Ouvrage. 258. *& suiv.* Vers à la Louange l'Auteur & de l'Editeur. 261. 262.
Apologie de la Nation Angloise par Milton. 54. Mal reçue en France. *ibid.* Les Etrangers en font compliment à l'Auteur. 55. Recompensée par la Nation. *ibid.* Apologie du Philosophe honnête-Homme. 326.
Apparitions (*Les*) défendues. 415.
Arbre de Vie; objections là-dessus. 120. 121. Leur solution. 124. *& suiv.*
Arbuthnot (*Le Dr.*); ce qu'il dit de la Coudée des Hébreux. 296.
Asser, fameux Chronologiste ancien. 298.
Athées combattus par Montagne. 188.
Atkinson (*Mr. Benj. André*); ses Remarques sur le Livre du Philosophe honnête-Homme. 374--380.
Aurelius Ambrosius n'est pas le Fondateur du fameux *Stonehenge*. 307.

B.

BALZAC censure Montagne sur un sujet frivole. 179.
Barker (*Mr.*); Mémoire touchant son Microscope catoprique. 163--171.
Bâtême; son but. 36. Institué par Jesus-Christ. 37. Diffère de celui de Jean Bâtiste. 38.
Béatitudes (*Les*) du Sermon de Jesus-Christ sur la montagne; leur but. 271. Paraphrasées. 274. *& suiv.*
Bedford (*Mr. Arthur*); ses Sermons pour la défense de la Trinité & de l'Incarnation de Jesus-Christ. 210.
Bedwell (*Mr. Guillaume*) a travaillé le premier à l'avancement de l'Arabe en Europe. 386.
Belges (*Les*) n'ont pas fondé le célèbre *Stonehenge*. 306

Betterton, fameux Acteur Anglois. 320. Combien il excelloit. 321. *& suiv.*
Blair (*Mr. Jaques*); ſes Diſcours ſur le Sermon de Jeſus-Chriſt ſur la montagne. 262-281. Abregé de ſa vie. 264. *& ſuiv.* Ses Sermons ne ſont pas des fruits précoces. 266. 267. Leur éloge par Mr. le Dr. Waterland. 267. 268. Manière dont il traite ſon ſujet. 269. Principes qu'il poſe. 270. Sa paraphraſe des Béatitudes. 274. *& ſuiv.*
Blaſphéme; ce que c'eſt. 56. La connoiſſance & la punition en apartiennent au Magiſtrat civil. 57.
Boëtie (*La*) intime Ami de Montagne. 174. Son fameux Ouvrage de la Servitude volontaire. *ibid.*
Boubier (*Le Préſident*) Auteur d'une Vie de Montagne. 173.
Bouſſole; ſon uſage connu des Phéniciens. 312.
Boutman (*Mr.*); ſon Livre contre les Méthodiſtes. 204.

C.

CAMELEON exactement décrit par Mr. Pocock. 392.
Canopius (*Nathanaël*); ſa deſtinée. 403.
Cantate ſur l'Incendie de Copenhague critiquée. 95.
Caractéres Hébreux ſont l'origine de tous les autres. 284.
Catholiques-Romains; pourquoi exclus par Milton de la tolerance univerſelle. 59. Donnent occaſion aux Infideles de mépriſer le Chriſtianiſme. 408.
Céne du Seigneur. 6. Son but. 37. Inſtituée par Jeſus-Chriſt. 39. Comment & en quel lieu elle doit être célébrée. 333. 376.
Cercle; emblême parmi les Anciens. 363.
Céſar Borgia; triſte fruit de ſes crimes. 335. Eſt le Héros de Machiavel. 230. 236. Mauvais modèle. 256.

Chacales, voyez *Jakales*.
Chandler (*Mr. Samuel*); sa refutation du Philosophe honnête-Homme. 417.
Changemens arrivez dans le monde depuis le siécle de Machiavel. 242. 243.
Chansons critiquées. 93. 94.
Chapman (*Mr.*); sa refutation du Philosophe honnête-Homme. 418.
Charlton (*Le Dr.*); son erreur sur Stonehenge. 293. Refutée. 297. & *suiv.*
Chartre accordée à la Ville de Philadelphie. 151-162.
Cherem; signification de ce terme Hébreu. 8. 336.
Chrétiens; la diversité de leurs sentimens ne déroge point à l'utilité de la Révélation. 18. & *suiv.* Jugement d'un sçavant Juif sur leur désunion. 400.
Christianisme mépriſé par les Infideles à cauſe des cérémonies ſuperſtitieuſes de l'Egliſe Romaine. 408.
Chubb (*Mr. Thomas*); ſon Diſcours ſur les Miracles. 413.
Chute & Rétabliſſement du genre humain; Livre. 206.
Cibber (*Mr. Colley*); ſa Vie & ſes Reflexions ſur le Théâtre Anglois. 314-326. Bon mot au ſujet de la critique d'une de ſes Odes. 315. *note.* Sa paſſion pour le Théâtre. 318.
Ciceron; ſa Vie par Mr. Middleton. 416.
Colonies ne ſuffiſent pas pour conſerver de nouvelles conquêtes. 227.
Concile de Jeruſalem; ſa déciſion par rapport à la Loi Moſaïque. 27. 28. Défendu contre le Philoſophe honnête-Homme. 29.
Conquérans; qualité qu'on prefère en lui. 222. Reflexions contre les Conquérans. 223. Leur méchanceté tourne contre eux-mêmes. 225. S'ils doivent établir leur réſidence dans leurs nouvelles conquêtes. 226.

Conquêtes des Iſraëlites, comment bornées. 5. 332. Quel eſt le meilleur moyen pour conſerver de nouvelles conquêtes. 228.
Conſtantin (*L'Empereur*) a fait du tort à l'Egliſe par ſa trop grande libéralité. 61.
Contes critiquez. 97.
Contrainte en matière de Religion eſt injuſte. 55. Voyez *Intolerance*.
Coudée des Hébreux. 296.
Crainte eſt un mauvais principe dans les ſujets. 232.
Cromwell; jugement ſur ſon caractère. 235.
Cruauté preférée par Machiavel à la clémence. 230.
Cumberland; ſon ſentiment ſur la Coudée des Hébreux. 296.
Curioſité du Public ſur le chapitre des Princes. 234.
Cyrille Lucar, Patriarche de Conſtantinople; ſon excellente collection de Manuſcrits Orientaux. 401. Préſent qu'il fit à Charles I. Roi d'Angleterre. *ibid.* Prefère l'Egliſe Anglicane à toutes les autres Communions Proteſtantes. 402. Perte de ſa belle Bibliothèque. *ibid.*

D.

DAnois (*Les*) n'ont pas fondé Stonehenge 297. *& ſuiv.* Leur ancienne coûtume d'élire un Roi. 301.
Deſſier (*Jaques Antoine*); ſon projet pour une collection de Médailles modernes. 418.
David; s'il danſa nud devant l'Arche. 4. 330. *& ſuiv.* Juſtifié de trahiſon & de rebellion envers Saül. 378.
Dîmes; refléxions de Milton ſur celles qui ſe payent aux Miniſtres. 60. Devroient être abolies pour éloigner les Mercénaires de l'Egliſe. 63.

Dissimulation recommandée aux Princes par Machiavel. 234. Est inutile. *ibid.*
Docteurs (*Faux*) ; ce que Mr. Blair en dit. 280.
Dragons ; éclaircissemens sur ces Animaux pour l'intelligence de l'Ecriture. 392. 393.
Druïdes ; Dissertation sur un de leurs anciens Temples dans la Grande-Bretagne. 281—313. Epoque de leur origine. 284. Combien estimez par les Anciens. 286. Situation qu'ils donnoient à leurs Temples. 304. Epoque de leur établissement dans la Grande-Bretagne. 310.
Dryden récitoit fort mal ses propres Piéces. 324.

E.

EGLISE ; deux choses qui lui causent un préjudice infini. 60.
Εἰκὼν ἀκλαστος, ou refutation de l'Εἰκονοκλάστης de Milton. 53.
Elisée (*Le Prophete*) défendu contre le Philosophe honnête-Homme. 378.
Eloge du Roi de Prusse en vers 99. *& suiv.* Autre du même Prince. 251.
Epictete ; son caractère 183. Sa grande présomption. 184. Comparé avec Montagne. 193. *& suiv.*
Epigrammes critiquées. 92. 93.
Epitaphe pour Mr. Lenfant. 94.
Epître à une Dame critiquée. 96. Autre louée. *ibid.* Autre à Mr. de Voltaire. 102.
Estcourt, Comédien Anglois ; son talent extraordinaire pour contrefaire les gens. 325.
Evangile est proportionné à la capacité des simples. 66. Comment Milton veut qu'il soit prêché par les Ministres. 67.
Eucharistie. 6. 333.
Exemples ; les mauvais ne sont pas à suivre. 286.

F.

F.

FABER (*Le Maréchal de*); réponſe qu'il fit au Cardinal Mazarin au ſujet d'une négociation. 237.
Fourberie eſt un defaut en fait de Politique. 237.

G.

GALANTERIE des Princes ; comment regardée. 246.
Giraldus Cambrenſis ; ce qu'il dit de l'origine de Stonehenge. 300. 301.
Gouvernement Monarchique, maltraité par Milton. 78-81.
Gouvernement Républicain ; ſon éloge. 79-82. Comment Milton vouloit qu'il fût établi en Angleterre. 82. *& ſuiv.*
Greaves (*Mr. Jean*) voyage dans le Levant. 398. 399. Se rend en Egypte. 405. Difficultez qu'il y trouva pour ramaſſer des Manuſcrits. 406.
Grotius permet à Mr. Pocock de faire des changemens dans un de ſes Ouvrages. 408. Conſeille à l'Archevêque Laud de s'évader de ſa priſon. 411.
Guerre ; ſes cauſes légitimes. 249. Principale origine de celles de Religion dans un Etat. 250.

H.

HARO (*Don Louis de*) ; jugement qu'il faiſoit du Cardinal Mazarin. 237.
Héréſie ; ſignification originelle de ce mot. 57. Sens qu'on y attache aujourd'hui. 58.
Hérétiques ; comment les traiter. 59.
Hillary (*Mr. Guillaume*) ; ſon Eſſai pratique ſur la petite verole. 208.
Hiſtoire Sainte ; on n'en ſçauroit rejetter le ſens littéral ſans préjudicier à celui de toutes les autres Hiſtoires. 375.
Hollandois ; pourquoi ils ſe révolterent contre l'Eſpagne. 221.

Hono-

Honoraires ; remarques de Milton contre ceux qu'on paye aux Miniſtres pour leurs fonctions. 60. Condamnez par le Concile de Trente. 63. Devroient être abolis pour bannir les Mercénaires de l'Egliſe. *ibid.*

Humanité, la plus belle qualité d'un Conquérant. 222.

Hypocriſie ne ſauve pas aux mauvais Princes la haine des ſujets. 238.

I.

JAKALES ou *Chacales* ; deſcription de ces animaux. 393.

Idolâtrie ; s'il faut l'exterminer par le fer & le feu. 23. 24. Eſt du reſſort du Magiſtrat civil. 60.

Jean (*St.*) ne prétendit pas rendre à un Ange des honneurs divins. 16. N'a pas enſeigné l'Invocation des Saints. 17. Juſtifié d'une autre imputation. *ibid.*

Jeoffroy de Monmouth ; ce qu'il dit de l'Origine de Stonehenge. 300. 308.

Jephté ; l'hiſtoire de ſa Fille n'autoriſe pas les ſacrifices humains. 8. 337.

Ignace, Patriarche d'Antioche, fait imprimer le Nouveau Teſtament en Syriaque. 388.

Ἰκονοκλάστης, ou Réponſe de Milton à l'Εἰκὼν Βασιλική. 53.

Infidèles ; ce qui leur donne lieu de mépriſer le Chriſtianiſme & de s'en moquer. 408. Autre obſtacle à leur converſion. 409.

Ingratitude n'eſt pas un motif pour ne pas faire du bien. 232.

Injuſtices rendent les Princes odieux. 246. 247.

Intolerance en matière de Religion eſt préjudiciable à l'Etat. 56. Et à l'Egliſe. 60.

Invocation des Saints n'eſt pas enſeignée dans l'Apocalypſe. 17.

Johnſon (*Mr. Samuel*) ; ſes Sermons. 207.
Jones (*Inigo*) ; ſon erreur ſur Stonehenge. 293. 296.
Iſraëlites ; juſqu'où ils devoient étendre leurs conquêtes. 5. 332. *& ſuiv.* St. Jean ne borne pas le ſalut à eux ſeuls. 17. En quoi conſiſtoit leur grand avantage ſur les Payens. 26. Pourquoi ils ne chaſſerent pas d'abord les Cananéens des montagnes. 43.
Juſte Lipſe changea ſouvent de Religion. 255. Quel eſt le plus mauvais de ſes Ouvrages. *ibid.*

L.

LAUD (*L'Archevêque*) fait ramaſſer dans le Levant des Manuſcrits Orientaux, & des Médailles. 395. Fonde une Chaire pour l'Arabe à Oxford 396. Recommande Mr. Pocock à l'Ambaſſadeur d'Angleterre à Conſtantinople. 400. Le ſollicite de revenir. 407. Sa diſgrace. 409. Refuſe de s'évader de la priſon. 411.
Lée (*Mr.*) ; combien il excelloit à réciter une Piéce ou un rôle. 324. 325.
Lenfant (*Mr.*) ; ſon Epitaphe en vers. 94. Sa réponſe à quelques difficultez ſur la Religion. 121. *& ſuiv.*
Lettre ridicule de Rebedau-Valdo. 107. *& ſuiv.* Echantillon d'une autre ſur les Anglois. 116. *& ſuiv.* Autre concernant des doutes ſur la Religion. 119. *& ſuiv.*
Lettres de Mr. de Voltaire ſur les Quakers, critiquées. 417.
Levites ; leur entretien n'épuiſoit pas l'Etat. 24. 25. But de leur inſtitution. 335.
Liberté Chrétienne établie par le Concile de Jeruſalem. 27. 28.
Loi Civile des Iſraëlites faiſoit partie de leur Religion. 21.

Loi Mosaïque ; tems qu'elle devoit subsister. 22. 23. Pourquoi St. Paul s'y conforma. 26. 27.
Loi naturelle ; son unique régle. 10.
Loix établies pour la Colonie de Pensylvanie. 127--142.
Lotrains ; leur attachement pour leurs Ducs. 222.
Louis de Dieu fait imprimer l'Apocalypse en Syriaque. 388.

M.

MACHIAVEL ; jugement sur son Prince. 212. N'a pas écrit l'histoire des Princes de son tems, mais des maximes pour les former. 215. Base de tout son système. 217. Sa mauvaise foi. 218. Sa méchanceté. 225. Singularité de ses tableaux. 229. Préfère la cruauté à la clémence. 230. 231. Etrange raisonnement qu'il fait. 235. 236.
Magistrats ; Traité de Milton sur l'origine & l'étendue de leur autorité. 48. Dans les causes Ecclésiastiques. 55. Doivent subvenir à l'entretien des Ministres de l'Evangile. 70.
Maittaire (*Mr. Michel*) ; sa Lettre au sujet de l'Index pour les Annales Typographiques. 200.
Manières légitimes de devenir maître d'un Païs. 220.
Martin (*Mr. Benjamin*) ; son nouveau système d'Optique. 208. Sa doctrine des Logarithmes. 415.
Martyrs ne prient pas pour nous, mais pour eux-mêmes. 16. 17.
Mazarin (*Le Cardinal*) ; son grand défaut. 237.
Médailles des plus illustres Modernes de la Grandre-Bretagne. 418.
Mercénaires ; considerations de Milton pour les chasser de l'Eglise. 60. Ce qui fait proprement un Mercénaire. 61. Sont très-anciens dans l'E-

l'Eglise 62. Moyen de les en bannir. 63.
Méthodistes décreditez en Angleterre. 204.
Microscope catoptrique de Mr. Barker; sa figure & son usage. 169.
Midleton (*Mr. le Dr.*); sa Vie de Ciceron. 416.
Milton (*Jean*); Recueil de ses Oeuvres. 48-86. Ses réflexions sur le Traité de Charles I. avec les Catholiques d'Irlande. 51. 52. Son projet pour établir une République libre. 77.
Ministres de l'Evangile ne doivent pas vivre d'aumônes. 25. Voyez *Pasteurs*.
Miracles sont une preuve de la vérité de la doctrine de celui qui les fait. 30. 45. Et de la Religion Chrétienne. 44. Leur usage. 45. Attaquez. 413. *& suiv.*
Moïse; comment il faut interpréter ce qu'il dit de Dieu. 41.
Moivre (*Mr. de*); son Traité sur les Rentes viageres. 418.
Montagne; supplément à ses Essais. 171-200. Intime ami de la Boëtie. 174. Publie quelques-unes de ses Piéces posthumes. 175. Taxé de vanité par Balzac. 579. Justifié à cet égard. 180. 181. Son vrai caractère. 185. En quoi consiste l'essence de son opinion. 186. Comment il combat les Athées. 188. Sa Morale. 191. Comparé avec Epictete. 193. *& suiv.*
Morale de Montagne. 191. *& suiv.*
Morgan (*Mr. Thomas*), Auteur du Philosophe honnête-Homme. 417.
Mort de J. C. comment doit être considerée. 35. 368.
Mystères des Anciens ont donné occasion à l'Idolâtrie. 283.

N.

NAPLES; d'où vint que ce Royaume a si souvent changé de Maître. 221.
Nouveau Testament imprimé en Syriaque. 338.
Nouvelles Littéraires. 203. 413.

O.

ODES prétendues Anacréontiques; échantillon qu'on en donne. 90. 91. Critiquées. 92. Echantillon & critique d'une autre. 103. *& suiv.*
Oeuf, emblême du monde. 304.
Oeuvres (Bonnes); passage d'un Sermon de Mr. Blair sur leur prix. 279.
Oracle des Juifs. 11. 344. *& suiv.* Défendu contre le Philosophe honnête-Homme. 12.

P.

PAAUW (*Mr. Adrien*); estime que cet Ambassadeur témoigna à Milton. 55.
Panier d'Erisichthone; ce que c'est. 178.
Parellèle entre Epictete & Montagne. 193. *& suiv.*
Parlement d'Angleterre justifié par Milton sur la violation du Covenant. 77. 78.
Pascal; comparaison qu'il fait entre Epictete & Montagne. 193. *& suiv.*
Pasor enseigne l'Arabe à Oxford. 386.
Pasteurs; leur corruption est préjudiciable à l'Eglise. 60. Sa cause. *ibid.* Doivent avoir un salaire. 62. 65. 361. Ont introduit des cérémonies inutiles pour l'amour du gain. 63. En quoi ils devroient imiter J. C. & les Apôtres. 67. 68. 71. De quelle manière Dieu a ordonné de les recompenser. 71. *& suiv.* Ne sont pas en droit de rien exiger par force. 73. 362.
Patriarches; leur Religion a été la première de toutes. 288.

Paul (*St.*) défendu contre le Philoſophe honnête-Homme. 14. 15. 22. *& ſuiv.*
Pauvres ont un droit divin d'être entretenus. 363.
Penſylvanie; Loix & Chartres accordées à cette Colonie. 127—162.
Perronet (*Mr. Vincent*); ſes Recherches ſur les Etres ſpirituels. 209. 414. 415.
Perſepolis; ſes ruines. 303.
Phéniciens s'établiſſent dans la Grande-Bretagne. 284. 295. 310. Leur origine. 311. Avoient l'uſage de la Bouſſole. 312.
Philadelphie; Chartre accordée à cette Ville. 151—162.
Philaras (*Leonard*); éloges qu'il donne à Milton. 55.
Philippe II. Roi d'Eſpagne; ſon caractère. 235.
Philoſophe (*Le*) *honnête-Homme*; refutation de ce Livre. 1—48. 330. 417. 418. Mauvaiſe foi de ſon Auteur. 42. 43. 44. Son Apologie. 326. Son emportement. 327. 339.
Pièces fugitives critiquées. 87—127.
Places fortes ne conviennent point à de petits Princes. 244.
Plan de Milton pour ériger l'Angleterre en République. 82. *& ſuiv.*
Pocock (*Mr. Edouard*); ſes Oeuvres Théologiques. 380. 412. Sa naiſſance. 385. Etudie les Langues Orientales. 386. Aggregé au College du Corps de Chriſt à Oxford. 387. Publie quelques Livres du Nouveau Teſtament en Syriaque. 389. Nommé Chapelain des Anglois à Alep. 390. S'acquitte avec zèle de ſes fonctions. 391. S'applique à l'Hiſtoire naturelle du Levant, pour l'intelligence de la Bible. 391. 392. Prend un Domeſtique & un Maître Arabes pour ſe perfectionner dans cette Lan-

Langue. 394. Traduit un Recueil de Proverbes Arabes. *ibid.* Ses grands progrès dans cette Langue. 395. Ramaſſe des Manuſcrits & des Médailles. *ibid.* Nommé premier Profeſſeur en Arabe à Oxford. 396. Grande amitié de ſon Maître & de ſon Domeſtique Arabes pour lui. *ibid. & ſuiv.* Prend le degré de Bachelier en Théologie. 397. Et poſſeſſion de ſa Chaire. *ibid.* Va à Conſtantinople. 398. 399. Sa liaiſon avec une Societé de Juifs ſçavans. 400. Avec le Partiarche Cyrille. 401. Ses ſoins pour amaſſer des Manuſcrits. 404. Fait les Fonctions de Chapelain du Chevalier Wich à Conſtantinople. 407. S'embarque pour retourner en Europe. *ibid.* Fait connoiſſance avec Grotius. 408. Viſite l'Archevêque Laud dans ſa priſon. 409. Lui conſeille de s'évader. 410. Reprend ſes fonctions à Oxford. 411. Complimens qu'il reçoit de Voſſius ſur ſon retour. 412.

Poëtes du Roi en Angleterre; leur unique devoir. 315.

Port-Royal (*Mrs de*) taxent Montagne à tort de vanité. 179.

Pouvoir Civil dans les Cauſes eccléſiaſtiques; Traité de Milton ſur ce ſujet. 55.

Premiers-nez des Iſraëlites, ne furent point rachetez comme des victimes expiatoires. 10. 11. 340. *& ſuiv.*

Préſence du Prince à l'Armée eſt néceſſaire & avantageuſe. 247. 248.

Priere de J. C. dans le Jardin des Olives paraphraſée. 35.

Prince de Machiavel; jugement ſur ce Livre en général. 212. 213. 217. Eſt extrêmement dangereux. 213. *& ſuiv.* Sa critique. 219. *& ſuiv.* 226.

Princes; combien il importe au bien public qu'ils ne soient pas seduits. 214. Combien leurs passions deviennent funestes au monde. *ibid.* D'où vient qu'il y a de mauvais Princes 215. Ce qui doit faire leur principal objet. 220. Dans un Etat héréditaire. 221. Comment ils doivent conserver leurs conquêtes. 228. Conduite qu'ils doivent tenir envers les petits Princes, leurs voisins. 229. Avantage des bons Princes, au cas que quelqu'un les attaque. 230. Ils doivent plutôt se faire aimer que craindre. 232. 233. Sont plus exposez aux jugemens du monde que d'autres hommes. 234. Quand & comment se détacher d'une Alliance. 238. La vanité ruine les petits Princes 244. Ce qui rend les Princes odieux 246. Comment un grand Prince doit faire la guerre. 247.

Privileges donnez aux habitans de la Pensylvanie. 143. — 151.

Prophetes (*Les*) prédisoient nettement & distinctement l'avenir. 13. 353. *& suiv.* Ce que Mr. Blair dit des faux Prophetes. 280.

Protosyncelle; ce que c'est. 403.

Prusse (*Roi de*); son éloge en vers 99. *& suiv.* Reputé l'Auteur de l'Anti-Machiavel. 212. Vers François & Latins à sa louange. 261. 262.

Pyrrhonisme outré de Montagne. 186

Q.

QUAKER (*Un*) critique les Lettres de Mr. de Voltaire sur ceux de sa Secte. 417.

R.

RAISON (*La*) cruellement humiliée par Montagne. 190.

Ravius; son voyage dans le Levant. 404. Revient en Hollande avec beaucoup de Manuscrits, 405.

Religion Chrétienne ; comment prouvée par les Propheties. 44. Et néceſſairement par les Miracles. *ibid. & ſuiv.* Quand elle fleurit le mieux 60. Pourquoi aiſée à apprendre. 66. Jugement d'un ſçavant Juif ſur ſes diverſes Communions. 400.

Religions ; leur diverſité n'eſt pas préjudiciable à l'Etat. 56.

Républicains ; leur averſion pour le gouvernement Monarchique. 241.

Républiques ſont en grand danger de retourner ſous le Deſpotiſme. 240.

Revélation ; ſa néceſſité. 18. *& ſuiv.*

Revenus eccléſiaſtiques ; reflexions de Milton là-deſſus. 60. 63.

Revolutions ; pourquoi il y en a moins aujourd'hui qu'autrefois. 226.

Rigueur envers les Troupes, recommandée par Machiavel. 231.

Rois ; Traité de Milton ſur l'origine & l'étendue de leur autorité. 48. Ne doivent contraindre perſonne en matière de Religion. 55. Leurs paſſions deviennent funeſtes au monde. 214. Doivent être entretenus de Droit divin. 363. Voyez *Princes*.

Romano (*Jacobo*) ſçavant Juif. 400. Son jugement ſur les Religions Chrétiennes *ibid.*

Royaumes héréditaires, pourquoi aiſez à gouverner. 221.

S.

SACRIFICE *de J. C.* ſa néceſſité. 31. 365. *& ſuiv.* Eſt le prix de notre rédemption. 32. Fut très-libre & volontaire. 33. Ne diminue point notre obligation perſonnelle d'obéir aux commandemens de Dieu. 40.

Sacrifices Lévitiques ; à quoi ils ſervoient. 6. 7. 23.

83. 334. 375. Les Sacrifices humains ne ſont point encouragez par la Loi de Moïſe. 8. Ni par l'exemple de la Fille de Jephté. *ibid.* 337. Ni par celui d'Abraham. 9. 339.

Saints; voyez *Invocation des Saints.*

Salaire; ce qui le rend dangereux dans l'Egliſe. 61. La mauvaiſe manière de le donne ou de le recevoir fait des Mercénaires. 62. En quoi conſiſtoit celui des Paſteurs de l'Egliſe paimitive. 63. 73. Comment régler celui des Miniſtres. 65. Qui eſt le Droit divin. 363.

Salisbury; célèbre monument qui ſe voit dans la plaine de ce nom. 286. 287.

Samuel n'a jamais uſurpé la charge de Grand-Sacrificateur. 14. 377.

Sang des Animaux; ſa vertu dans les Sacrifices Lévitiques. 23.

Sermon de J. C. ſur la Montagne s'addreſſe à tous les Chrétiens en général. 272.

Servitude (*La*) *volontaire*, fameux Ouvrage. 173. Pourquoi n'eſt pas publié par Montagne. 176. Traduit en Anglois. 177.

Sévérité eſt néceſſaire pour contenir les Troupes dans leur devoir. 232. Doit être moderée. *ibid.*

Seward (*Mr.*); ſon Journal fanatique d'un voyage en Amerique. 204. 205.

Sforce (*Galeas*) aſſaſſiné 225.

Sforce (*Louis*); ſa tragique fin. 225

Shualim; étymologie de ce mot. 394.

Sicile; pourquoi elle a paſſé ſi ſouvent d'une main à l'autre. 221.

Sixte V. jugement ſur ce Pape. 235.

Souverains ne ſont que les Magiſtrats des Peuples. 220. Voyez *Princes*, *Rois.*

Sportularii; origine de ce nom qu'on donnoit anciennement aux Miniſtres de l'Egliſe. 73.

Stonebenge; ancien monument des Druides. 281. 203. *& suiv.* Signification & origine de ce nom. 287. Description de ce monument. *ibid. & suiv.* Son antiquité. 289. Comment prouvée 293. *& suiv.* 306. Anciennement appellé *Ambres.* 308. Epoque de sa fondation. 311. *& suiv.*
Stukeley (*Mr. Guillaume*); sa Dissertation sur un ancien monument des Druides. 281. *& suiv.*
Syncelle; ce que c'est. 403. *note.*
Syriaque; le Nouveau Testament imprimé en cette Langue. 388.

T.

TANNIM, *Tannin*, *Tanninim*, *Tanoth*; explication de ces mots.
Temple (*Ancien*) des Druïdes en Angleterre. 281. Voyez *Stonebenge.* Structures des Temples ou Kiblas des Orientaux. 303.
Tirans; avantage que l'on trouve à leur faire la guerre. 230. A quoi ils s'exposent par leur cruauté. 225. 233.
Trapp (*Mr. Joseph*); sa Version Latine du Paradis perdu de Milton. 209.
Troupes sont le meilleur moyen pour conserver des conquêtes. 228. On doit les contenir par la sévérité. 232. Leur entretien ruine les petits Princes. 244. Reflexion contre l'usage de louer des Troupes. 249.
Turcs; leur ignorance. 400.
Twells (*Mr. Leonard*); sa Vie du Docteur Pocock. 385. *& suiv.*

V.

VANITÉ ruineuse pour les petits Princes. 244.
Varsovie ridicule; échantillon de cette Piéce. 88.
Villes Impériales d'Allemagne sont de peu de resistance. 245.

Violences. (*Les*) rendent les Princes odieux. 246.
Voltaire (*Mr. de*); sa Préface pour l'Anti-Machiavel. 252. *& suiv.* Vers à sa louange. 261. 262. Critiqué par un Quaker. 417.
Vossius (*Gerard Jean*) lie connoissance avec Mr. Pocock. 389. Son amitié pour lui. 390. Lettre qu'il lui écrit sur son retour à Oxford. 412.
Urim & Thummim. 344. *& suiv.*
Usurpateurs; atrocité de leur action. 220.

W.

WHITEFIELD (*Mr.*) attaque les Sermons de Tillotson, &c. 204.
Williamsbourg; Mr. Blair y fonde un College pour la Jeunesse. 266.

Fin de la Table.